



AUX ACTES CITOYENS !

QUAND LES INITIATIVES CITOYENNES
BOUSCULENT L'ACTION PUBLIQUE

LES CAHIERS N° 178
DE L'INSTITUT PARIS REGION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Sophie Roquelle

RÉDACTION EN CHEF

Sophie Mariotte

COORDINATION SCIENTIFIQUE

Anne-Claire Davy, Nicolas Laruelle,
Lucile Mettetal

DIRECTION ARTISTIQUE

Olivier Cransac

MAQUETTE

Élodie Beaugendre

CARTOGRAPHIE/INFOGRAPHIE

Sylvie Castano, Laurie Gobled

COMMUNICATION DIGITALE

Cédric Lavallart

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Julie Sarris, Inès Le Mélédor

FABRICATION

Sylvie Coulomb

CORRECTION

Sylvie Burigana

RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki,
sandrine.kocki@institutparisregion.fr

IMPRESSION

Stipa

L'Institut Paris Region

15, rue Falguière
75740 Paris Cedex 15
01 77 49 77 49



institutparisregion.fr



ISSN ressource en ligne 2262-2551

© L'Institut Paris Region

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés. Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles, pour utilisation autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur.

La contrefaçon sera sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal (loi du 11-3-1957, art. 40 et 41). Dépôt légal : 2^e trimestre 2021.

Couverture : Olivier Cransac, image : Adobestock/hobbitfoot



AUX ACTES CITOYENS !

QUAND LES INITIATIVES CITOYENNES
BOUSCULENT L'ACTION PUBLIQUE

LES CAHIERS N° 178
DE L'INSTITUT PARIS REGION



© L'INSTITUT PARIS REGION

FOYERS D'ACTION, FOYERS D'INNOVATION



FILE CUEVIL INSTITUT PARIS REGION

Nous assistons depuis quelques années à un foisonnement d'initiatives citoyennes qui concernent tous les grands enjeux auxquels notre société est confrontée. Transition énergétique, agriculture urbaine, mobilités actives, économie sociale et solidaire, logement participatif, préservation de la biodiversité, locavorisme, tourisme autrement... Partout dans notre pays, et l'Île-de-France en est un exemple, des citoyens s'engagent au plus près des territoires et veulent prendre une part active à ces transitions qui bousculent le quotidien de chacun d'entre nous.

Qu'ils soient motivés par une passion, une prise de conscience ou le sens du devoir, ces citoyens veulent se prendre en main, apporter leur pierre à l'édifice, ne pas attendre que des solutions viennent d'en haut.

Les élus auraient tort de s'inquiéter de ce foisonnement. Il faut plutôt y voir le signe d'une grande vitalité démocratique, l'expression d'une évolution inéluctable vers une gouvernance bien plus participative de nos territoires. D'autant qu'il faut reconnaître à ces mouvements leur grande capacité à identifier les besoins au plus près du terrain et à initier de véritables démonstrateurs d'innovations techniques, organisationnelles ou sociales, qui devraient tous nous intéresser.

Les institutions publiques sont de plus en plus nombreuses à engager le dialogue avec ces porteurs d'initiatives et de projets. Elles les soutiennent et leur ouvrent leurs budgets.

Certes, dans ce nouveau rapport entre des élus légitimés par les urnes et des citoyens engagés au service d'une cause, le dialogue n'est pas toujours aisé et peut tourner à des confrontations, parfois musclées. Dans ce type de situation, seuls le respect mutuel et la recherche du bien commun permettent, par le dialogue et dans le respect de la loi, de trouver les bonnes solutions.

Les initiatives citoyennes interpellent aussi les professionnels de l'aménagement et de l'environnement, qui devraient y porter davantage d'intérêt, car elles concernent l'ensemble de leurs domaines d'études et sont nombreuses à toucher l'espace, son partage et ses usages. Réciproquement, les porteurs d'initiatives gagneraient à se servir des ressources mises à disposition de tous par ces professionnels – et en premier lieu par les agences d'urbanisme et de l'environnement –, pour s'en servir dans leur propre action comme pour la maîtrise d'un langage commun avec les élus.

Ce 178^{ème} numéro des *Cahiers de L'Institut Paris Region* veut contribuer à faire avancer ces interactions, en donnant à voir et à comprendre ces nombreuses innovations qui font la richesse de nos territoires.

Fouad Awada
Directeur général
de L'Institut Paris Region



P. 3

Avant-propos

FOYERS D'ACTION, FOYERS D'INNOVATION

Fouad Awada

P. 6

Introduction

AUX ACTES CITOYENS!

Lucile Mettetal, Anne-Claire Davy, Nicolas Laruelle

P. 12

LA CITOYENNETÉ, ENTRE ENGAGEMENT ET INCLUSION

Yannick Blanc

P. 15

S'EMPARER DES GRANDS ENJEUX

P. 17 QUAND LES CITOYENS SE SAISISSENT
DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
Thomas Hemmerdinger et Narjis Mimouni

P. 22 UNE PRISE EN COMPTE GRANDISSANTE
DE LA NÉCESSITÉ D'ASSOCIER LES CITOYENS
Interview d'Alexandra Lafont

P. 24 DERRIÈRE L'ÉCOLOGIE,
LA QUÊTE DE LIEN SOCIAL
Caroline Gallez

P. 29 LA SÉCURITÉ EST-ELLE VRAIMENT
L'AFFAIRE DE TOUS ?
Virginie Malochet

P. 33 L'ESS, UNE AUTRE ÉCHELLE DE VALEURS
Cristina Lopez et Léo Voisin

P. 38 L'ESS EST UNE RÉALITÉ PORTEUSE
DE PROMESSES
Interview de Hugues Sibille

P. 40 LES CONSOMM'ACTEURS,
PIONNIERS D'UNE NOUVELLE ALIMENTATION
Laure de Biasi

P. 43 UNE COOPÉRATIVE ENGAGÉE
DANS SON TERRITOIRE
Nicolas Laruelle

P. 44 L'EAU, UN PATRIMOINE COMMUN
À PRÉSERVER
Anne-Claire Davy, Lucile Mettetal

P. 47 DEUX ASSOCIATIONS FRANCIENNES
MILITANT EN FAVEUR DE L'EAU «BIEN COMMUN»

P. 49 RECONQUÉRIR LA GESTION
DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES
Cécile Diguët

P. 52 CES AMATEURS PASSIONNÉS
QUI SCRUTENT LA BIODIVERSITÉ
Grégoire Lois

P. 57 PARTAGER L'ESPACE, LE TEMPS ET LES COMPÉTENCES

P. 59 PAS DE VÉGÉTALISATION CITOYENNE
SANS MÉDIATION
Nicolas Laruelle et Gilles Lecuir

P. 63 LA RUE, UN ESPACE DE VIE À PARTAGER
Anne Faure

P. 66 LE MOUVEMENT PRO-VÉLO
CHANGE DE BRAQUET
Clément Dusong

P. 70 FAVORISER LES ÉCHANGES :
LE SEL DE MAUREPAS
Interview de Nadège Lascols

P. 72 LES « MAKERSPACES », LABORATOIRES
DU CHANGEMENT SOCIAL
Anne-Claire Davy et Isabelle Berrebi-Hoffmann

P. 77 LE PAVILLON EN CHANTIER,
REPENSER LA MAISON DE QUARTIER
Cécile Diguët

P. 81 LES HYPER VOISINS, OU QUAND
LA CONVIVIALITÉ RENFORCE LA RÉSILIENCE
Lucile Mettetal et Marion Tillet, avec la collaboration
de Patrick Bernard

P. 84 LE CONVIVIALISME, UNE PHILOSOPHIE
POLITIQUE PARTAGEABLE ET UNIVERSALISABLE
Interview d'Alain Caillé

P. 86 LA CROIX-ROUGE : ACCUEILLIR
TOUTES LES ENVIES D'AGIR
Interview de Caroline Soubie

P. 90 LES INITIATIVES AU CŒUR
DE LA PANDÉMIE
Isabelle Barazza, avec la participation
d'Olivier Mandon et de Sophie Bordères



P. 95

S'INVITER DANS LA VIE DÉMOCRATIQUE

P. 97 QUAND LA CONTESTATION DES GRANDS PROJETS, INTERPELLE L'ACTION PUBLIQUE
Marie Baléo

P. 100 DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE À LA DÉMOCRATIE DU FAIRE
Interview de Loïc Blondiaux

P. 102 LES PROMESSES DE LA DÉMOCRATIE CONTRIBUTIVE
Grégoire Barbot, Anne-Claire Davy et Lucile Mettetal

P. 107 LE NUMÉRIQUE PEUT-IL TRANSFORMER LA VIE DÉMOCRATIQUE ?
Interview de Clément Mabi

P. 109 QUAND LA SOCIÉTÉ CIVILE S'INVITE AU POUVOIR
Léo Fauconnet

P. 114 LE JARDINAGE URBAIN, COMMENT ÉVITER L'ENTRE-SOI ?
Flaminia Paddeu

P. 119 LA PARTICIPATION DES CITOYENS À L'HEURE DE LA MÉTROPOLISATION
Interview de Julien Neiertz

P. 121 RURALITÉ AUGMENTÉE
Nicolas Laruelle

P. 125 FAUT-IL REPENSER LA POSITION DE L'ÉLU LOCAL ?
Table ronde avec Michel Gonord, Anne-Françoise Gaillot, Nicolas Rio et Stéphane Vincent

P. 130 ACCEPTER LE CONFLIT POUR FAVORISER L'INNOVATION

P. 133

FAIRE ÉVOLUER L'ACTION PUBLIQUE

P. 134 QUAND LE CITOYEN S'INVITE DANS LA GESTION DES BIENS COMMUNS URBAINS
Solène Berry et Louise Guillot

P. 139 MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE : « LA TRANSFO »
Sylvine Bois-Choussy

P. 143 GRÂCE AU BUDGET PARTICIPATIF, NOUS FACILITONS LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Interview de Jean-Philippe Dugoin-Clément

P. 144 UNE LARGE VARIÉTÉ D'INITIATIVES SOUTENUES PAR LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

P. 146 CONCEVOIR AVEC LES USAGERS, UN LEVIER D'INNOVATION PUBLIQUE ?
Nadia Arab

P. 150 ASSOCIER LES CITOYENS À L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME
Interview d'Eric Hamelin et Benjamin Hecht

P. 152 LES PROJETS ÉNERGIE-CLIMAT, DE LA CONCERTATION À LA CO-DÉCISION
Sophie Dedieu

P. 156 QUELLE PLACE DONNER AU DÉBAT PUBLIC DANS LE DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL ?

P. 157 IL FAUT TESTER ET AJUSTER EN PERMANENCE
Interview de Mélanie Goffi

P. 158 LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC, GARANTE DE L'INFORMATION ET DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC
Alexandra Cocquière

P. 161 ZÉRO DÉCHET : ON IRA TOUS RUE D'PARADIS
Helder de Oliveira

P. 164 LES ACTEURS PUBLICS À L'ÉPREUVE DU TERRAIN, LA DÉMARCHÉ DE LA PREUVE PAR 7
Cécile Diguët

P. 169 L'HABITAT PARTICIPATIF S'INVITE DANS LES POLITIQUES LOCALES
Anne D'Orazio

P. 173 QUAND LA FONDATION ABBÉ PIERRE PARIE SUR L'IMPLICATION CITOYENNE
Anne-Claire Davy

P. 178 FORMER LES « CONSEILS CITOYENS »
Anne-Katrin Le Doeuff et Émilie Belval

P. 181 UN PROJET EST TOUJOURS LE FRUIT D'UN TRAVAIL COLLABORATIF
Interview de Chantal Talland

P. 182 EMBARQUER LES HABITANTS POUR VALORISER LES TERRITOIRES
Hélène Sallet-Lavorel, Marion Tillet et Vincent Gollain

P. 186

Conclusion

UN FOISONNEMENT PORTEUR D'AVENIR

Martin Omhové





INSTITUT PARIS REGION

AUX ACTES CITOYENS!

Lucile Mettetal, Anne-Claire Davy, Nicolas Laruelle, L'Institut Paris Region

L'implication des citoyens dans la vie locale ou dans des actions collectives n'a jamais été aussi forte. Leurs envies d'agir, de se mobiliser, s'étoffent, se transforment, se diversifient. À la fois en quête d'autonomie et d'efficacité face aux crises sociales ou écologiques, les expériences citoyennes portent en germe une réelle capacité d'innovation sociale. Exprimant une forme d'impatience, elles interrogent l'action publique, la bousculent dans ses manières de faire, de décider. L'Institut Paris Region a souhaité éclairer leur paysage et les voies d'un dialogue constructif entre ces citoyens en actes et l'action publique territoriale.

Q u'y a-t-il de commun entre des bénévoles d'associations caritatives, des citoyens qui organisent des repas de quartier, végétalisent collectivement leur pied d'immeuble, adhèrent à des systèmes d'échanges locaux ? Et qu'est-ce qui relie des associations qui se mobilisent pour promouvoir des solutions alternatives sur les enjeux de sécurité, d'énergie, d'alimentation, de partage de la voirie, des collectifs qui créent des tiers lieux productifs ou s'engagent dans des projets d'habitat participatif, des associations qui contestent des projets de construction ou d'aménagement ?

En lien avec l'effritement des identités collectives basées sur l'appartenance à une classe sociale¹, on assiste, comme le signifie Loïc Blondiaux, à un renouvellement de la participation politique et associative, tant dans ses formes que dans ses sujets de mobilisation. Envie d'agir concrètement, ici et maintenant, volonté de ne plus attendre la solution « d'en haut », recherche d'une expérience de la citoyenneté hors des cadres et des partis, peur de l'isolement et des effets d'une société compétitive, autant de moteurs qui expliquent le besoin de trouver des solutions pratiques qui se traduisent par des changements concrets.

Ces nouvelles formes de mobilisation modifient la relation des citoyens avec leurs représentants et les institutions. Saisissons le paysage de ces initiatives et tentons de comprendre les aspirations de leurs porteurs pour cerner les diverses voies possibles du dialogue entre cette envie d'agir et les acteurs publics.

FACE À L'URGENCE, AGIR ICI ET MAINTENANT

Nourries par la prise de conscience de plus en plus forte de l'urgence environnementale et des inégalités sociales et territoriales, nombre de ces initiatives citoyennes illustrent d'abord un besoin d'agir concrètement, positivement, ici et maintenant, pour reprendre le titre de l'ouvrage de Rob Hopkin, initiateur à Totnes, dans le sud de l'Angleterre, d'une expérience locale de « Ville en transition »². Il s'agit de fabriquer ensemble, à l'échelle du territoire vécu, des réponses concrètes aux besoins quotidiens, mais aussi d'expérimenter des solutions aux problèmes plus vastes de la transition socio-écologique. Comme le dit Pierre Veltz³, le territoire est une machine à créer de la ressource relationnelle, et en particulier de la confiance, vecteur d'apprentissages collectifs et de créations.

AUX ACTES CITOYENS!

La force de ces initiatives est de proposer du sur-mesure, en mobilisant les compétences, les savoir-faire et les ressources territoriales. Elles font le pari de la proximité, avec l'idée que l'on peut changer le monde en agissant à petite échelle, « faire sa part », localement, avec le sentiment que son engagement se traduit par des résultats concrets. Un moyen aussi d'échapper au sentiment d'impuissance et à l'état de sidération que peuvent produire les constats du dérèglement climatique ou de la mondialisation. Ainsi, le ^{xxi} siècle, après un siècle d'expansion des flux et des échanges internationaux, de valorisation du lointain, pourrait être marqué par une inversion de valeur, avec le développement d'une pensée faisant « du local » l'échelle et le levier pour construire une alternative possible. Il ne s'agit pas de revenir à l'illusoire protection de la proximité par des « frontières », mais de dépasser l'opposition entre le local, trop petit face aux enjeux, et le global, trop grand pour agir⁴. La diffusion quasi immédiate par les réseaux sociaux des expériences, des plaidoyers et des savoir-faire, accélère les dynamiques de mobilisation et le renouvellement de l'investissement associatif et citoyen local. Elle permet de créer « autant d'oasis, tous reliés, où puiser des solutions »⁵.

À la fois inscrites au plus près des réalités des citoyens et des territoires, tout en bénéficiant des ressources de leurs mises en réseaux, les mobilisations collectives revendiquent une forme de créativité et d'adaptabilité de plus en plus impérative face aux chocs attendus et pour la résilience de nos modes de vie, de production et de consommation. Une souplesse dont ne seraient peut-être plus capables les institutions, pensent-elles, ce qui entraîne l'impatience des citoyens vis-à-vis d'un processus classique de prise de décision perçu comme trop lent. Loin de se désintéresser de la « chose publique », des citoyens tenteraient alors de s'en saisir par d'autres voies, en fabriquant eux-mêmes les solutions à leurs besoins immédiats et aux enjeux globaux, interpellant en cela leurs représentants et les techniciens qui les conseillent.

UN BESOIN D'AUTONOMIE ET DE SENS : TRADUIRE SES VALEURS EN ACTES

En parallèle, ces nouvelles formes de mobilisation collective et de coopérations révèlent un fort désir d'autonomie et d'épanouissement individuel. Mettre en cohérence ses valeurs et ses actes, faire de chaque geste quotidien un geste politique (sa consommation, sa manière de s'habiller, de se déplacer...) sont autant de manière d'alimenter une quête de sens personnelle. Selon l'expression de Jacques Ion, nos « sociétés d'individus »⁶ transforment l'engagement, avec des formes plus distancées, caractérisées par leur caractère plus ponctuel, révoquant, par une méfiance envers les mécanismes de délégation et une mise en jeu de la personne singulière, de son identité.

Jean-Michel Peter et Roger Sue⁷ ont démontré comment l'engagement bénévole est passé du devoir, sous couvert d'altruisme, à une forme privilégiée de réalisation de soi, en lien avec l'avènement de l'individu relationnel, pour qui les notions de plaisir et d'acquisition de compétences deviennent dominantes. On aurait glissé de l'engagement militant à une logique d'épanouissement personnel et de relation transactionnelle entre l'individu et le collectif, portant essentiellement sur l'acquisition, l'expression et la reconnaissance de compétences.

Comme en témoigne ce numéro des *Cahiers*, pour les associations, cela se traduit par une évolution du bénévolat, plus ponctuel, plus volage et plus exigeant : on s'engage de plus en plus avec le sentiment qu'on est en capacité de changer le monde, on va à la recherche d'une expérience concrète de la citoyenneté, en lien avec la peur de l'isolement, et en réaction à une société jugée élitiste et compétitive.

UNE MISE EN DOUTE DE L'AUTORITÉ ET DE L'EXPERTISE PUBLIQUES

La volonté de trouver et de fabriquer soi-même ses solutions, d'agir directement, procède aussi en partie de la démonétisation des discours, d'une mise en doute de la fiabilité de la parole publique et de l'efficacité de notre système politique, organisé autour de l'argumentation, excluant une partie de la population, plus à l'aise avec l'action concrète qu'avec le discours.

Loïc Blondiaux le souligne, un phénomène de défiance croissante à l'égard de structures politico-administratives, perçues comme inefficaces ou indifférentes aux idées portées par les citoyens et à leurs besoins, vient nourrir le succès d'une vie civique par le « faire » et conforter le sentiment que l'on n'est jamais mieux servi qu'en agissant par soi-même, jusqu'à chercher à se substituer à la puissance publique pour compenser ses défaillances⁸.

Cette perte d'autorité de la parole publique et de l'expertise reflète un nouveau rapport social au savoir, qui veut en finir avec le monopole du « savoir légitime ». À la faveur des technologies numériques, de nouvelles formes de connaissances sont estimées légitimes sans passer par le filtre d'instances qui sélectionnent le vrai savoir du faux, négligeant la parole des experts, au profit de messages, parfois clivants, relayés par les réseaux sociaux.

UN RISQUE DE DÉSAFFECTION...

Si ces nouveaux ressorts de l'engagement et ce besoin d'implication sont une richesse et portent en germe une vraie capacité d'innovation sociale et d'adaptation aux chocs, ils comportent un risque, celui d'un lien rompu avec l'action publique, celui d'un fossé qui se creuse entre des citoyens émancipés, autonomes et investis, et des institutions jugées trop lointaines, dont la légitimité, on l'a vu, est mise en doute. Ce besoin peut traduire des aspirations à l'autosuffisance et des tentations de sécession vis-à-vis des règles de la République, au risque de fragiliser la cohésion nationale. À l'inverse, du côté de la puissance publique, il peut impliquer une forme de transfert de charges vers les individus, de responsabilisation des habitants et de leurs communautés dans leur capacités à produire des services, animer la vie et l'économie locale... Un renvoi à leurs capacités propres qui peut *in fine* les isoler et les affaiblir et, surtout, affaiblir les franges les plus fragiles de la population, qui n'ont pas accès à ces nouveaux espaces d'expression et d'action, au risque de reproduire des frustrations et des formes de colères sociales.

Comment se saisir alors de ces initiatives pour faire société ? Comment faire pour que leur multiplicité contribue à un projet commun ? Ces dynamiques citoyennes nous amènent à nous interroger sur le fonctionnement de la démocratie, sur la notion d'universalité, d'intérêt général, d'équité territoriale, de service public, ou encore d'espace public. On parle aujourd'hui de démocratie contributive, d'une démocratie d'initiatives partagées, portée par une pluralité d'acteurs... Comment faire de ces initiatives les leviers d'une pratique démocratique renouvelée à l'échelle locale comme à l'échelle métropolitaine ? Et comment articuler cette pratique avec la démocratie représentative ?

... OU UNE OPPORTUNITÉ DE RENOUVELER L'ACTION PUBLIQUE ?

Ces formes d'intelligence collective sont aussi une opportunité, si l'action publique parvient à les englober sans les étouffer, les accompagner en consentant à lâcher prise, les connecter entre elles, s'en inspirer en acceptant qu'elles entraînent des changements dans les cadres institutionnels, les pérenniser parce qu'elles assurent des missions de service public, ou parfois juste en évitant de s'en mêler... Bref, si l'action publique parvient à se saisir de ces initiatives citoyennes dans un dialogue productif entre « des institutions fortes et une société civile active », pour reprendre les propos de Bruno Latour⁹.

En réponse à la défiance et au sentiment d'abandon, dont le mouvement des Gilets jaunes est emblématique, en réponse à l'urgence des enjeux et au désir d'action exprimé par un nombre croissant d'habitants, en réponse à la quête d'identité des territoires, ce dialogue peut faire évoluer l'action publique. En réponse aussi à la crise des vocations des élus locaux¹⁰, qui peuvent trouver là l'occasion d'un nouveau souffle en renouvelant leur posture et en devenant les chefs d'orchestre de ces dynamiques citoyennes. Pour reprendre la formule de Pierre Veltz¹¹ : « *Il faut que l'optimisme des uns trouve des points de contact avec le pessimisme des autres !* ».



EMILIE LOREAU / HANS LUCAS

Cette énergie ascendante, cette envie de contribution, peut être une opportunité pour les territoires et leurs élus, particulièrement dans les espaces périurbains et ruraux, et partout où l'action publique est à renouveler ou à consolider. Une action publique qui miserait sur l'animation des énergies citoyennes, avec un élu local et des services publics qui seraient garants de l'accès à l'information et de la compréhension des enjeux, capables d'accepter une part de conflit comme vecteur d'innovation, de renoncer à une posture de sachant pour co-construire avec les habitants et d'accepter le temps de l'expérimentation, pour que la démocratie vive entre les élections.

“AUX ACTES CITOYENS” : CLÉS DE LECTURE

Le foisonnement des initiatives citoyennes dans les territoires franciliens croise les missions de L'Institut Paris Region à plus d'un titre. Qu'elles touchent à la définition de l'espace (son partage, sa transformation, sa gestion...) ou s'attaquent à de grands enjeux (transition, eau, énergie), elles s'invitent dans le dialogue avec l'action publique territoriale, tant au niveau local que par les réseaux qu'elles tissent entre elles au niveau régional. Un dialogue que L'Institut souhaite ici éclairer et accompagner.

Cet ouvrage vise pour cela à révéler l'investissement et le pouvoir d'agir de ces collectifs citoyens, à décrypter et à analyser ces fabriques collaboratives, leur capacité à mobiliser les compétences, les savoir-faire et les ressources territoriales. Il choisit de montrer des initiatives qui révèlent un besoin de co-construire et de faire ensemble, des initiatives qui nécessitent de renouveler notre approche professionnelle de l'expertise et du projet, de moderniser l'action publique en l'aidant à se saisir de l'innovation citoyenne au profit d'un dialogue productif.

Ce numéro des *Cahiers* comporte quatre parties. *S'emparer des grands enjeux* décrit des initiatives citoyennes qui cherchent à se réapproprier des sujets globaux en partageant la connaissance et en construisant des visions partagées : la transition énergétique, l'eau, la sécurité, la transformation des modes de consommation et de production, la biodiversité, etc. Autant d'initiatives qui illustrent un besoin de compréhension de sujets complexes, parfois techniques, mais aussi la volonté de ne pas laisser les rênes aux seuls acteurs privés ou à des opérateurs aux compétences hyper-centralisées.

Poursuivant cette plongée dans la diversité du paysage des mobilisations citoyennes, le volet suivant explore les actions collectives visant à *Partager l'espace, le temps et les compétences*. Systèmes d'échanges locaux, lieux de fabrication collectifs, végétalisation participative, revendication d'adaptation de l'espace public à la diversité des pratiques... Diverses expressions d'une expertise d'usage revendiquée, mais aussi du besoin de tisser des liens, de partager et de transmettre ses savoir-faire, de se connaître et de se reconnaître.

S'inviter dans la vie démocratique cherche à nourrir un regard critique sur les impacts politiques de ces nouvelles manières de s'impliquer dans le débat public, autrement qu'en votant. Reflétant des formes d'impatience de citoyens, parfois même de défiance, vis-à-vis de l'action publique, elles ne sont pas sans risques pour les voies traditionnelles de la décision et du consensus local. Mais elles peuvent aussi être une invitation à accepter le temps du dialogue, à transformer la protestation en contribution, en associant toutes les parties prenantes à la fabrication des projets, au profit d'un débat local renforcé, et d'un rôle central réaffirmé pour les élus locaux, basé sur la confiance et la recherche de réciprocité. Il s'agirait de « casser les écrans institutionnels entre l'élu, trop coincé dans – et par – l'institution et le terrain »¹².

Comment se saisir de cette volonté d'implication locale et d'innovation sociale des citoyens au profit d'un projet local enrichi, approprié par les habitants, et peut-être plus adapté à la réalité des besoins ? Face à cette question, le dernier volet, *Faire évoluer l'action publique*, se veut un « carnet d'inspiration » sur les collaborations à construire avec ces initiatives, sur la manière de « faire avec » et de renouveler l'action publique par l'impulsion ou le soutien à « l'expertise citoyenne », la co-construction ou l'expérimentation. ■

1. DUBET François, *Le temps des passions tristes*, Éditions Seuil, coll. La république des idées, mars 2019, 112 p.
2. HOPKINS Rob, ASTRUC Lionel, COUGHANOWR Corinne, *Le pouvoir d'agir ensemble, ici et maintenant*, Entretiens, Acte Sud, coll. Domaine du possible, novembre 2015, 160 p.
3. <https://www.fonda.asso.fr/ressources/comment-faire-ensemble-dans-les-territoires>
4. LATOUR Bruno, *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*, Éditions La Découverte, octobre 2017, 160 p.
5. *Id. Ibid.*
6. « Le nouveau paysage militant » Rencontre avec Jean Ion, in *L'Individu contemporain Regards sociologiques*, Éditions Sciences humaines, 2014, 248 p., p. 153-164. [Cairn.info/l-individu-contemporain--9782361060480-page-153.htm](http:// Cairn.info/l-individu-contemporain--9782361060480-page-153.htm)
7. SUE Roger et PETER Jean-Michel, *Intérêts d'être bénévoles*, 2011, p. 25.
8. Voir l'interview de Loïc BLONDIAUX page 100 de ces *Cahiers*.
9. *Les invisibles de l'action publique*, Horizons publics n° 4, juillet/août 2018, Grand entretien avec Bruno LATOUR. <https://www.horizonspublics.fr/territoires/bruno-latour-sans-institutions-fortes-et-une-societe-civile-active-impossible-de>
10. « Élu local : mission impossible ou métier à repenser ? » Nicola RIO et Manon LOISEL, in *Le printemps des maires*, Horizons publics n° 8, mars/avril 2019. <https://www.horizonspublics.fr/vie-citoyenne/elu-local-mission-impossible-ou-metier-repenser>
11. *Que reste-t-il des Gilets jaunes ?*, Le 1, n° 262, septembre 2019, Grand entretien avec Pierre VELTZ. <https://le1hebdo.fr/journal/que-reste-t-il-des-gilets-jaunes/262/article/il-n-existe-pas-d-opposition-binaire-entre-les-mtropol-es-et-les-priphries-3458.html>
12. « L'élu de demain doit réinventer la proximité et la participation citoyenne », Charles FOURNIER, vice-président à la transition de la région Centre-Val de Loire, in *Le printemps des maires*, Horizons publics n° 8, mars/avril 2019. <https://www.horizonspublics.fr/charles-fournier-lelu-de-demain-doit-reinventer-la-proximite-et-la-participation-citoyenne>

LA CITOYENNETÉ, ENTRE ENGAGEMENT ET INCLUSION

Yannick Blanc, président de Futuribles International et vice-président de la Fonda

L'engagement est devenu un des principaux moteurs qui nous permet de faire société dans un contexte paradoxal. D'un côté, nous percevons un risque de repli sur soi et de fragmentation individualiste, et de l'autre la croissance d'une certaine volonté d'engagement pour la collectivité. Quelles leçons en tirer ?

Toutes les enquêtes¹ auprès des Français révèlent une intensification de l'engagement. On s'engage moins sous une bannière ou dans une organisation, on préfère s'engager pour une action ou une série d'actions. L'engagement est souvent ponctuel, ce qui ne l'empêche pas d'être très intense. L'essentiel est que l'impact de cet engagement soit perceptible. On est prêt à se mobiliser pour une cause, du moment qu'elle se traduit par une action concrète ou des gestes de solidarité. Il faut interpréter cette mutation des formes de l'engagement comme une transformation de l'appartenance à la société, donc de la citoyenneté.

En France, l'idée de citoyenneté est profondément ancrée dans l'imagerie révolutionnaire. Elle évoque le Serment du Jeu de Paume, la Nuit du 4 août ou encore la typographie tricolore de cette affiche placardée à la porte du club des Jacobins : « Ici, on s'honore du titre de Citoyen » ! Le désenchantement contemporain vient de cet enchantement initial. Nous avons le sentiment de vivre un état dégradé de la citoyenneté, nous revoyons nos ambitions à la baisse, nous nous contenterions bien du « vivre ensemble ».

C'est que la construction historique de la citoyenneté est travaillée par une contradiction plus profonde encore. Dans l'Antiquité grecque, être citoyen c'est, en grossissant le trait, appartenir à un club aristocratique. À Rome, c'est une qualité, mais une qualité exclusive : c'est se distinguer de la masse par son appartenance à une communauté, à un corps, à une classe. C'est se définir, d'abord, par des droits que les autres n'ont pas et qui vous protègent. C'est payer l'impôt et se soumettre à la conscription : il ne faut jamais oublier cette dimension contributive. Cette définition s'enrichit à l'époque moderne, avec les traités de Westphalie de 1648, de deux notions : celle de souveraineté pour un État, et celle de subordination pour un peuple à son souverain, dont il est contraint d'embrasser la religion.

La citoyenneté se reconfigure aujourd'hui autour de deux grands postulats : accueillir l'individu tel qu'il est, puis évaluer ce que peut être sa contribution au bien commun, ce qu'on appelle « l'engagement ». Au XIX^e siècle, celui-ci se confondait avec la subordination. Si je m'engageais dans l'armée, en religion ou dans le mouvement ouvrier, j'acceptais un rapport de subordination à l'institution et un effacement de mon identité. En religion, je changeais de nom, à l'armée je devenais un matricule et, dans le mouvement ouvrier, je prenais facilement un pseudonyme. Le capitalisme contemporain a poursuivi le projet d'une société intégralement contractuelle, même si le contrat de travail est un mélange entre contrat et subordination. L'engagement contemporain est une forme de rapport social



MAXIME BHM/INSPASH

qui tend à s'émanciper, tant de la subordination que de la contractualisation, c'est-à-dire de l'obligation réciproque. S'engager, c'est appartenir à la communauté tout en gardant sa liberté d'individu. Dans l'engagement, il y a une promesse collective et une contrepartie individuelle, qui est de se voir reconnaître un rôle dans la société. Engagement et inclusion sont l'avvers et le revers de la citoyenneté : la reconnaissance de la contribution de chacun implique la reconnaissance de sa singularité. La dimension personnelle de l'engagement transforme aussi l'idée que nous nous faisons de l'action collective. En comparant ce qu'il est capable de faire en s'engageant dans l'action bénévole à la façon dont les gouvernants renoncent à leurs propres engagements au nom d'impératifs multiples, le citoyen va avoir tendance à chercher loin du politique l'efficacité de l'action. Le rapport entre l'horizontalité de l'action collective et la verticalité propre au politique s'en trouve transformé. Dans la société d'où nous venons, la verticalité avait pour nom souveraineté, c'est-à-dire concentration en un point unique de la capacité de décision, du pouvoir d'action et du registre symbolique. Le monarque, le chef d'État ou le leader étaient les figures de déclenchement de l'action et en même temps de la conservation de l'ordre symbolique. L'horizontalité progresse aujourd'hui sur le plan de la capacité d'action. La capacité d'agir s'est en effet diffusée dans la société avec les compétences et l'accès aux connaissances. La société continue à avoir besoin de verticalité pour symboliser et orchestrer son unité, mais l'axe de verticalité s'est déplacé de la souveraineté vers la justice, entendue comme impartialité, honnêteté, éthique, mais aussi comme institution de la reconnaissance. À travers la multiplicité de ses formes et de ses acceptions, l'engagement désigne aujourd'hui la façon dont les individus entreprennent de faire société. La société inclusive est, en miroir, le fruit de cet engagement, une société où tout individu trouve et se voit reconnaître une place, une capacité contributive. Comprendre cette dialectique est sans doute un préalable pour retrouver le chemin de la vitalité démocratique dans une société d'individus. ■

LA SOCIÉTÉ INCLUSIVE EST
UNE SOCIÉTÉ OÙ TOUT INDIVIDU
TROUVE ET SE VOIT RECONNAÎTRE
UNE CAPACITÉ CONTRIBUTIVE

1. • *Les Français et l'engagement citoyen pour les élections municipales*, Cap Collectif, juin 2019.
• Engagements citoyens des lycéens, enquête nationale réalisée par le Cnesco, 2018.
• La situation du bénévolat en France, France Bénévolat, 2013, 18 p.



L'INSTITUT PARIS REGION

S'EMPARER DES GRANDS ENJEUX

Soucieux des évolutions écologiques, économiques et sociales de la société, des collectifs de citoyens, aidés par les facilités d'accès à la connaissance, l'expérience du terrain et la mise en réseau que permet le numérique, cherchent à bâtir leurs propres solutions en faveur du « bien commun » et de la solidarité. Ils décident qu'ils sont capables d'agir concrètement et de reprendre la main sur de grands enjeux, tels que la transition énergétique, la gestion de l'eau, la sécurité, la transformation de nos modes de consommation, de production de biens et de services... Tour d'horizon de ces initiatives.





**EnerCit'IF développe
l'énergie solaire citoyenne**



**COOPÉRATIVE OUVERTE
À TOUTES ET À TOUS**



**ÉNERGIE SOLAIRE
À PARIS**



**FINANCEMENT DU SENS
DE L'ÉPARGNE**






QUAND LES CITOYENS SE SAISISSENT DE LA **TRANSITION** **ÉNERGÉTIQUE**

Communauté énergétique, projet participatif, autoconsommation collective... Autant d'initiatives qui traduisent la tendance des citoyens à s'engager comme acteurs de la transition énergétique, avec la volonté d'y inclure la notion d'intérêt commun. Zoom sur les démarches en cours.

Thomas Hemmerdinger, environnementaliste, chargé de projet transition énergétique et économie circulaire. et **Narjis Mimouni**, ingénieure en énergie conventionnelle et durable, AREC îdF, L'Institut Paris Region

Des collectifs citoyens, souvent soutenus par les collectivités locales, s'organisent pour participer à la transition énergétique, en reprenant à leur compte le mot d'ordre « une transition pour tous et par tous ». Si l'engagement de la société civile, marqué par le financement participatif, est dans ce domaine sans commune mesure avec ce qu'on observe en Allemagne, en Belgique ou aux Pays-Bas, l'appropriation collective de l'énergie commence à prendre ses marques en France.

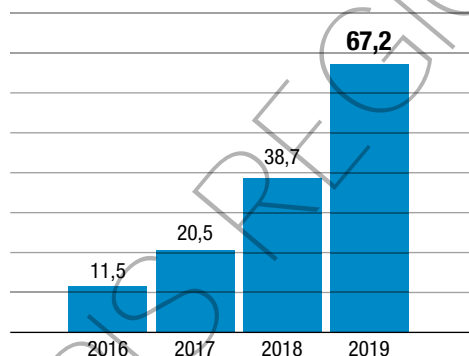
LA MONTÉE EN PUISSANCE DES MOUVEMENTS CITOYENS DANS LE PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE

Le paysage énergétique est en pleine mutation. Le renchérissement des énergies fossiles et fissiles, la baisse programmée du nucléaire, la pénétration croissante des énergies renouvelables décentralisées, la gestion des intempéries et les nouveaux usages énergétiques (mobilité, numérique, climatisation), nécessitent d'adapter les modèles de production et de distribution français. Ces contraintes ont pour effet de faire évoluer le système électrique actuel, au sein duquel l'équilibre est assuré en adaptant la production à la consommation ou en mobilisant le réseau électrique européen, vers un système où l'ajustement se fera par la demande et en fonction des spécificités locales. L'objectif est de s'adapter à ces changements en évitant des investissements massifs destinés à remplacer et renforcer les réseaux de distribution. La motivation citoyenne, assortie d'un contexte technique favorable, permettent aux habitants et aux collectivités de s'ancrer comme acteurs de la production et de la consommation d'énergie des territoires.

Les projets participatifs

Ils tendent à se généraliser, à l'initiative de porteurs de projets publics ou privés. Relativement simples à mettre en œuvre, car sans nécessité d'impliquer la société civile dans la gouvernance, ils permettent aux citoyens d'être consultés et d'accéder à une part (minoritaire) du capital. Le financement participatif des projets de transition énergétique connaît une progression constante

Évolution des montants levés par le financement participatif pour les projets d'énergie renouvelable en France (en million d'euros)



© L'INSTITUT PARIS REGION, AREC 2020
Sources : baromètre 2019 du financement participatif des énergies renouvelables en France. GreenUnivers / Financement Participatif France.



depuis quelques années, comme en témoignent les chiffres donnés par le baromètre.

Les projets citoyens

Ils relèvent d'une recherche d'appropriation par les habitants et les acteurs locaux des moyens de production d'énergie renouvelable, directement et sans intermédiation, pour des raisons à la fois environnementales, économiques et sociétales. Ils associent les outils de la finance participative à des principes de gouvernance démocratique localisée, et à des démarches de concertation poussée. Le processus d'élaboration est collaboratif. Il favorise la mutualisation des forces et des compétences sur des projets qui nécessitent souvent un engagement de long terme. L'ancrage local des projets et des acteurs qui les pilotent permet de rester en phase avec les spécificités du territoire concerné, qu'il s'agisse du patrimoine bâti comme du patrimoine naturel, et d'améliorer leur acceptation sociale, limitant ainsi les oppositions à des projets éoliens ou de méthanisation.

LE SOUTIEN DES POLITIQUES PUBLIQUES

En soutien à cette mobilisation citoyenne, un cadre réglementaire se dessine, dans un premier temps relatif au financement participatif, destiné

à protéger les investisseurs en cadrant les plateformes de financement¹. Dans un second temps, la loi de transition énergétique pour la croissance verte renforce le rôle des collectivités et des autorités organisatrices de la distribution d'énergie sur les sujets de planification, de programmation et de développement de projets (cf. encadré p. 21). Cette loi revient aussi sur le rôle des plateformes numériques et sur les plafonds de financement des projets d'EnR&R², revus à la hausse récemment par la loi PACTE³, passant de 2,5 millions d'euros par projet sur douze mois à 8 millions d'euros. Le développement des projets participatifs et citoyens s'inscrit donc en complémentarité de la montée en compétences des collectivités locales en matière de transition énergétique. Les projets participatifs disposent également d'une bonification des tarifs d'achat dans les appels d'offre publiés par la Commission de Régulation de l'Énergie, ce qui permet de couvrir les surcoûts nécessaires à la mobilisation des citoyens et des collectivités (bonus de 2 à 3 €/MWh).

LES COLLECTIVITÉS LOCALES FAVORISENT LES PROJETS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Au-delà de la logique de subvention, la loi permet la participation directe des collectivités locales dans les projets d'EnR&R de leur territoire, en capital et en compte courant d'associés. Elle offre la possibilité aux sociétés par actions et aux sociétés coopératives, constituées en vue de porter un projet de production d'EnR&R, de proposer aux habitants et aux collectivités de prendre une part de leur capital, ou de participer au financement du projet.

Les mouvements participatifs et citoyens tracent la route d'une dynamique territoriale de l'énergie où les collectivités, coordinatrices de la transition énergétique de leur territoire, animent un ensemble d'acteurs de plus en plus large. Ce rôle d'animation doit prendre en compte les facteurs de réussite, mais aussi d'échec, des projets de transition énergétique du fait de la dimension multi-acteurs de ceux-ci. À ce sujet, l'Agence régionale énergie climat (Arec) a réalisé une étude sur les facteurs sociologiques des projets de transition énergétique⁴,

qui a montré que, si les mouvements citoyens pouvaient en faciliter l'émergence, à l'inverse, d'autres mouvements de type NIMBY⁵ pouvaient les ralentir ou les empêcher. Les Plans climat air énergie territoriaux (Pcaet), démarches de planification concourant à la transition énergétique, inscrivent bien souvent l'implication citoyenne comme un axe stratégique. Ainsi, le Pcaet de l'établissement public territorial (EPT) Est Ensemble dédie spécifiquement une de ses orientations à la promotion de l'implication des citoyens dans la transition énergétique du territoire. L'EPT a soutenu la coopérative Électrons Solaires 93 en mettant à sa disposition, avec la mairie des Lilas, la toiture d'une école pour développer une centrale solaire, inaugurée en 2019.

DES MOUVEMENTS CITOYENS AUX COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE

La réglementation européenne pose les bases d'un soutien aux communautés énergétiques à travers sa directive relative aux énergies renouvelables, qui définit la notion de « communauté d'énergie renouvelable », et celle relative au marché de l'électricité, qui définit la notion de « communauté énergétique citoyenne ». Ces directives reconnaissent dans un premier temps le rôle de catalyseur de cet élan pour la transition énergétique. Par ailleurs, la réglementation européenne ouvre la voie vers une plus grande équité dans les procédures réglementaires et encourage les stratégies nationales à favoriser le développement des communautés d'énergies renouvelables et des communautés énergétiques citoyennes.

En France, la récente loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019, consolidée le 24 juin 2020, transpose la réglementation européenne en introduisant la notion de « communautés d'énergies renouvelables ». Celles-ci sont autorisées à produire, consommer, stocker et vendre de l'énergie renouvelable, partager cette énergie et accéder à tous les marchés de l'énergie pertinents. Ainsi, la réglementation définie à l'échelle européenne s'applique désormais dans le droit français. Cette transposition soulève des questions, car elle pourrait remettre en cause le principe de monopole de la distribution.

En effet, les communautés d'énergies renouvelables pourraient être autorisées à devenir gestionnaires de réseau de distribution, soit dans le cadre du régime général, soit en qualité de « gestionnaires de réseau fermé de distribution ». Elles devraient alors être soumises aux mêmes obligations que les gestionnaires de réseau de distribution, avec un accès au réseau défini selon des conditions équitables et reflétant les coûts. Par exemple, pour le réseau de distribution fermé d'Aéroports de Paris (ADP), la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pourrait théoriquement émettre un tarif de distribution différent.

Le développement des communautés énergétiques ouvre des perspectives en matière de solidarité énergétique, notamment à travers l'autoconsommation collective, qui contribue à lutter contre la précarité énergétique en réduisant la consommation et en faisant baisser les tarifs de fourniture. On observe également d'autres actions de la part des mouvements citoyens, comme des actions de sensibilisation à la maîtrise de la demande en énergie auprès du grand public, ou des actions d'achat groupé (électricité, bois de chauffage, gaz).

Ces évolutions participent à la structuration de nouveaux acteurs dans le paysage énergétique et à une meilleure redistribution des retombées économiques sur les territoires. Une récente étude d'Énergie Partagée sur un panel de projets citoyens⁶ démontre que ceux-ci sont économiquement plus rentables pour le territoire que les projets privés, les deux tiers des retombées locales étant composés de revenus d'investissement et de recours à des prestataires locaux. Le développement des sociétés d'économie mixte et des coopératives d'énergie citoyennes montrent les prémices d'un changement important dans la gouvernance de l'énergie en France. Les coopératives cherchent à maximiser les retombées économiques locales en exploitant un gisement d'énergie renouvelable et en redistribuant les bénéfices collectivement. Le taux moyen de rentabilité des projets de transition énergétique (de 4 %, pour les projets d'énergie renouvelable à 6,5 % pour les projets d'effica-

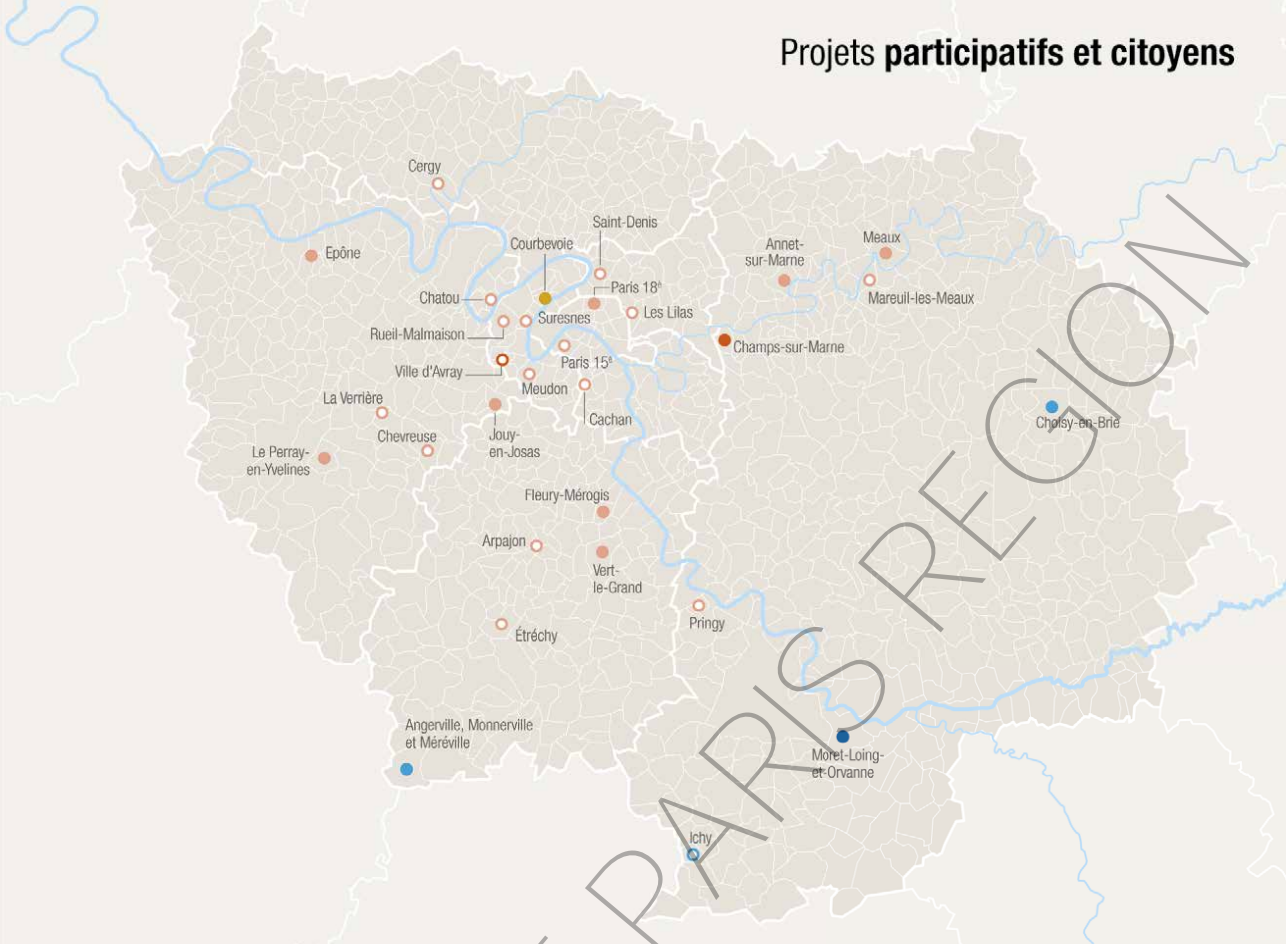
cité énergétique, selon le baromètre du financement participatif) est d'ailleurs plus attractif pour les ménages français sur le plan financier que les livrets réglementés, même si les montants investis ne sont pas assurés. Les projets d'énergie renouvelable cherchent également à soutenir, voire à créer, des filières locales.

DES CIRCUITS COURTS ÉNERGÉTIQUES AUX SMART GRIDS

La dynamique d'efficacité énergétique, l'utilisation des énergies renouvelables et de récupération, et le déploiement de nouvelles technologies, permettent de s'adapter aux spécificités et aux opportunités des territoires et de créer une forme de circuit court énergétique. Les *smart grids* y participent à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'un département. Ils facilitent les échanges d'information entre les différents acteurs. L'information collectée permet de mettre en place des solutions décentralisées de production, d'effacement des consommations, de stockage, d'ilotage des réseaux ou d'autoconsommation. Précisons, par ailleurs, qu'au dynamisme des collectifs citoyens pour la transition énergétique s'ajoute de nombreux mouvements locaux ou nationaux en opposition aux systèmes d'information permettant ces *smart grids*, comme les compteurs communicants Linky ou Gaspar.

Les mutations engagées devront néanmoins faire en sorte de maintenir certaines bases, comme la solidarité énergétique entre les territoires, ainsi que la péréquation tarifaire et le principe du timbre-poste (qui veut que le prix du transport soit indépendant de la distance parcourue) pour le transport et la distribution de l'électricité. ■

1. Ordonnance n° 2014-559 du 30 mai 2014 relative au financement participatif.
2. Énergies renouvelables et de récupération.
3. La loi Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises dite loi PACTE, promulguée en mai 2019.
4. <https://www.arec-idf.fr/nos-travaux/publications/les-facteurs-sociologiques-de-reussite-des-projets-de-transition-energetique.html>
5. NIMBY : « Not in my backyard » : « Pas dans mon jardin ».
6. <https://energie-partagee.org/etude-retombees-eco>



Type	Participatif	Citoyen	Nombre de projet
Biomasse	●	○	1
Éolien	●	○	3
Géothermie	●	○	2
Photovoltaïque	●	○	23
Récupération	●	○	1

N 0 20 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, AREC 2020
 Sources : AREC, Énergie Partagée Île-de-France, Région Île-de-France, plateformes de financement participatif sur l'énergie (AkooCoop, Enerfip, Énergie Partagée Investissement, Lendopolis, Lendosphere, Lumo France, WISEED). 2020



UNE ÎLE-DE-FRANCE LUMINEUSE

L'Île-de-France compte aujourd'hui des collectifs citoyens fortement mobilisés en faveur des centrales solaires photovoltaïques. De nouveaux projets participatifs apparaissent, notamment sur la chaleur renouvelable, permettant de remplacer des énergies fossiles comme le gaz. Le récent succès du projet participatif de rénovation et de verdissement du réseau de chaleur et de froid de Courbevoie témoigne de l'élargissement au mix énergétique global. L'objectif initial de collecte de 500 000 euros en 60 jours a été dépassé pour atteindre 700 000 euros*. Le verdissement du projet vise un taux d'EnR&R dans le réseau de 55 %, avec une pompe à chaleur utilisant les eaux de la Seine, une centrale biomasse et la récupération de chaleur des eaux usées.

La Région Île-de-France, consciente de l'importance de la dynamique, a dédié une partie de son budget au soutien des initiatives citoyennes à travers un appel à projets citoyens d'énergies renouvelables. Cet appel à projet permet aux lauréats de bénéficier d'une aide financière pour les études (juridiques, économiques ou techniques) et/ou d'une aide à l'investissement. L'aide au financement des études permet de soutenir l'émergence de projets participatifs et citoyens en amont de leur réalisation, en offrant aux porteurs le recours à des prestataires qui contribueront à définir et sécuriser leurs projets. ■

* <https://www.lendosphere.com/les-projets/reseau-de-chaleur-et-de-froid-seine-energie-de-la-ville>

INTERVIEW

« UNE PRISE EN COMPTE GRANDISSANTE DE LA NÉCESSITÉ D'ASSOCIER LES CITOYENS »



Alexandra Lafont,

Animatrice régionale Île-de-France à l'association Énergie Partagée

PHOTO : D.R.

Pouvez-vous nous expliquer le rôle de votre association ?

Alexandra Lafont Énergie Partagée a été créée en 2010 sur la base d'une charte pour des projets d'énergies renouvelables appropriés localement, s'appuyant sur les compétences et les envies locales, pour des projets d'intérêt général avec une forte valeur écologique, économique, sociale et démocratique. Ses acteurs fondateurs se sont réunis pour répondre à un besoin d'accompagnement des premiers projets portés par des collectifs citoyens, capitaliser les outils et collecter des financements citoyens pour la transition énergétique des territoires. S'inspirant des principes de l'entrepreneuriat coopératif, Énergie Partagée soutient l'émergence de projets d'énergies renouvelables qui privilégient une gouvernance locale, collective et démocratique. Plusieurs outils sont au service de cette ambition : Énergie Partagée Association et Énergie Partagée Investissement. L'Association accompagne les porteurs de projet en les mettant en réseau et en assurant la capitalisation d'outils et de ressources mis à disposition du réseau. Elle apporte un accompagnement au niveau du réseau régional (cadrage, cahier des charges, montage technico-économique, appui juridique, etc.). En parallèle, Énergie Partagée Investissement investit dans des projets d'énergie citoyenne si et seulement si ces projets correspondent aux critères de la charte d'Énergie Partagée, dont la commission de validation du mouvement est la gardienne.

Comment percevez-vous la montée en puissance des citoyens dans l'énergie ?

A.L. Nous percevons de la part des acteurs historiques de l'énergie et des collectivités une prise en compte grandissante de la nécessité d'associer les citoyens. Cela s'inscrit dans un contexte global

où l'on questionne l'acceptabilité des politiques publiques et des projets, avec des dispositifs de concertation, comme les enquêtes publiques. Le mouvement des Gilets jaunes a également montré une volonté de citoyens d'être associés à la gouvernance de leur territoire. Par ailleurs, il n'est plus acceptable pour une entreprise d'arriver sur un territoire, de s'accaparer et de monétiser ses ressources sans associer les acteurs locaux, tant au niveau du montage qu'en matière de retombées économiques. En parallèle, les mouvements citoyens dans l'énergie s'inscrivent dans un contexte de lutte contre la prédominance des énergies fossiles en France et contre la centralisation de la production électrique, qui rend nos territoires dépendants et non résilients.

Cette montée en puissance des mouvements citoyens se traduit notamment par le développement du financement participatif, mais nous souhaitons aller plus loin, en encourageant plutôt l'investissement citoyen. Les coopératives citoyennes d'énergies renouvelables permettent la montée en compétences des citoyens, qui prennent des parts de capital et accèdent à la gouvernance des projets. Ainsi, ils s'approprient la transition énergétique dans toute sa complexité et participent à l'amélioration de l'acceptabilité des projets au sein des territoires. Le territoire francilien fait preuve d'un fort dynamisme, avec une vingtaine de collectifs structurés ou en cours de structuration. La COP21 et la tenue de plusieurs villages Alternatifs ont poussé à la création d'une dizaine de collectifs, qui en sont aujourd'hui au même stade d'avancement. Le réseau régional d'Énergie Partagée en Île-de-France les accompagne et leur permet de mutualiser leurs informations et leurs travaux.

Comment les projets citoyens se construisent-ils ?

A.L. Les projets se construisent de différentes manières. De nombreux projets émanent

directement de collectifs citoyens, qui vont ensuite mobiliser les collectivités. À l'inverse, sur d'autres territoires, ce sont les collectivités, les Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) ou les Parcs naturels régionaux (PNR) qui ont lancé des initiatives pour mobiliser les citoyens sur les sujets de l'énergie et du climat (ateliers de concertation des politiques énergie-climat locales, réunions publiques sur l'énergie citoyenne, mise à disposition de toitures, etc.), et ainsi faciliter la constitution de projets citoyens d'énergies renouvelables. Dans la plupart des cas, la présence d'ALEC sur les territoires permet d'assurer le rôle de tiers de confiance entre collectifs citoyens et collectivités, et également de toucher un plus large public.

On associe souvent les notions de communauté énergétique et d'autoconsommation collective, fondées sur une valeur commune de solidarité énergétique : qu'en est-il des projets citoyens ?

A.L. Les projets citoyens souhaitent créer un système énergétique solidaire et, pour la plupart, favorisent des boucles vertueuses en injectant dans le réseau d'électricité leur production d'électricité renouvelable. En Île-de-France, les collectifs ne visent pas forcément l'autoconsommation, et ce pour deux raisons : ils ne cherchent pas à se déconnecter du réseau, mais plutôt à le verdir, pour faire bénéficier chacun d'une énergie propre et locale. Par ailleurs, l'autoconsommation relève d'un dispositif de soutien complexe, qui met à mal l'équilibre économique des projets, déjà fragile en Île-de-France.

Quelles seraient les préconisations d'Énergie Partagée pour développer les projets citoyens, au niveau national et local ?

A.L. Énergie Partagée porte plusieurs mesures de plaidoyer au niveau national, notamment à propos des dispositifs de soutien, comme le seuil des appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), la modularité des tarifs d'achat par région pour le solaire photovoltaïque, etc., pour faire émerger des projets partout en France. Au niveau régional et local, nous travaillons avec les régions pour favoriser la création de filières locales autour des énergies renouvelables afin de disposer de compétences locales et faire baisser les coûts d'investissement. L'équilibre économique actuel des projets les rend dépendants des subventions. Au niveau local, nous appelons les collectivités à aider à l'identification des gisements et à mettre à disposition leur patrimoine bâti. Certes, la location d'un toit rapporte peu à la collectivité, mais il s'agit de projets d'intérêt général, et le symbolisme des lieux (des écoles généralement) permet d'avoir une forte visibilité, et ainsi de sensibiliser dans le même temps un large public. ■

**Propos recueillis par
Thomas Hemmerdinger et Narjis Mimouni**

1. <https://alternatiba.eu/>

DERRIÈRE L'ÉCOLOGIE, LA QUÊTE DE LIEN SOCIAL

Alors que les stratégies publiques globales en faveur de la transition énergétique peinent à se structurer, de nombreuses initiatives citoyennes émergent autour des enjeux de solidarité et d'environnement. En Île-de-France, comme ailleurs, elles sont marquées par une grande diversité, mais elles partagent un point commun : celui d'envisager le changement à partir des pratiques sociales.

Caroline Gallez, Université Gustave-Eiffel, Laboratoire Ville Mobilité Transport

Comment dresser l'inventaire des initiatives citoyennes contribuant à la transition énergétique ? Simple en apparence, cette question soulève plusieurs difficultés. Le repérage des collectifs n'est pas aisé, en raison de la diversité des formes existantes : certains ont un statut juridique formel, d'autres non. La publicisation de l'activité des collectifs est aussi variable : toutes les associations n'ont pas un site Internet, et, s'il existe, il n'est pas toujours mis à jour ; certaines associations subventionnées sont identifiées par les acteurs publics, et d'autres ne le sont pas ; quelques-unes adhèrent à un réseau régional, national ou international, qui tient à jour des listes, d'autres pas. À ces problèmes s'ajoutent des questions d'ordre éthique et politique. Le recensement peut être ressenti par les membres des associations comme une tentative de récupération politique ou de prise de contrôle.

Par ailleurs, la difficulté du décompte tient à la nature même de la question énergétique et à son caractère transversal. Quelques initiatives sont explicitement centrées sur l'énergie : elles créent et financent des projets d'énergie renouvelable (EnR), en organisent la gestion collective ou accompagnent des personnes dans la rénovation thermique de leur loge-

ment. D'autres initiatives n'ont pour objet ni la production d'énergie renouvelable ni l'efficacité énergétique. Pourtant, leur activité est porteuse, potentiellement, d'une plus grande sobriété énergétique. En contribuant à l'allongement de la durée de vie des objets, au recyclage des matériaux, ou encore à la relocalisation de la production alimentaire, elles participent en effet, *a priori*, d'une réorganisation des consommations en faveur de produits ou d'usages moins énergivores.

Un inventaire réalisé sur le territoire de l'établissement public territorial d'Est Ensemble, en 2017, a permis de décompter 66 associations dont l'activité concerne directement ou indirectement la transition énergétique ou écologique. Environ la moitié d'entre elles portent sur l'alimentation, les jardins partagés ou le recyclage, le ré-emploi et la réparation d'objets. Les autres portent sur les échanges de biens et de services, la sensibilisation à l'écologie, le logement écologique partagé ou les échanges, dons ou partages pour des personnes défavorisées. Quatre associations se concentrent explicitement sur les enjeux énergétiques (l'Agence locale de l'énergie et du climat – Maîtrisez votre énergie – ALEC-MVE, Électrons Solaires, le Réseau Action Climat et Montreuil en Transition).



MARC CHAUMEIL/DIVERGENCE IMAGES

Le mariage de deux objectifs, social et environnemental, fait la spécificité des visions politiques portées par les collectifs. Transhumances urbaines de l'association CInamen, basée à Saint-Denis.

Ces associations se positionnent à l'intersection de trois objectifs principaux :

- Diminuer l'empreinte carbone en proposant des services, un accompagnement, des actions incitatives visant l'efficacité énergétique, le développement d'énergies renouvelables, la consommation de produits de moindre contenu carboné ;
- Partager, échanger en agissant en commun, en favorisant la mutualisation des biens et services, en menant des actions qui renforcent le lien social ;
- Sensibiliser, éduquer en menant des actions de sensibilisation, en transmettant des savoir-faire.

Ces positionnements varient d'une association à l'autre, en fonction des visions politiques et du public visé. Une enquête réalisée auprès de personnes engagées dans le fonctionnement d'une dizaine d'associations franciliennes apporte des éclairages complémentaires sur les modalités d'émergence, de fonctionnement, et sur les visions du changement portées par ces initiatives¹. Il en ressort que chaque initiative particulière s'inscrit dans un projet social et politique

de transformation des pratiques sociales et de réappropriation d'une capacité à agir.

UN ENGAGEMENT AVANT TOUT SOCIAL

Hormis pour les associations qui agissent dans le domaine de l'environnement, l'enjeu écologique et, *a fortiori*, la question de l'énergie, ne sont pas cités comme des motivations premières. L'analyse des parcours individuels des porteurs de projet montre que leur engagement écologique est avant tout un engagement dans le domaine social. Le point commun de ces collectifs très divers est de proposer une activité destinée aux habitants d'un quartier, d'une commune, ou des territoires proches, activité qui s'inscrit, par ailleurs, dans une perspective de réduction des impacts environnementaux. C'est donc bien l'agencement de ces deux objectifs – social et environnemental – qui fait la spécificité des visions politiques portées par ces collectifs.

La création de lien social, ou la socialisation des personnes, sont presque toujours cités comme un objectif primordial. Pour les personnes impliquées dans l'organisation des systèmes d'échanges locaux (SEL) ou celles qui gèrent



Ce workshop fut un prétexte pour impliquer les jeunes habitants à la vie de la dalle Maurice Thorez, et les sensibiliser à la notion d'espaces partagés, YA+K, collectif de jeunes créatifs, Bagnolet (93).

des ateliers « d'auto-réparation » de vélos, elle constitue la principale raison d'être de l'association. Au point que l'objet même de leur activité est présenté comme le support de ce lien plutôt que comme une fin en soi.

« L'idée, c'est de faire en sorte que les gens se croisent et échangent autour d'un objet, qui est le vélo, mais c'est plus un support. En fait l'idée, c'est ça, c'est que ce soit un support éducatif, un support de partage, d'échange, plus que le matériel en lui-même. » (Entretien Association Oh Cyclo, mars 2017).

L'ambition partagée est de se démarquer par rapport à une dynamique sociétale aux effets délétères d'un point de vue environnemental et social (société de consommation, individualisation, dégradation de l'environnement). Selon les collectifs, cette vision est plus ou moins constituée en un projet politique alternatif. Les SEL sont probablement les mouvements les moins « politisés », au sens de l'affichage d'un message politique commun et explicite en lien avec leur activité. Cette volonté de neutralité, de posture « œcuménique », n'empêche pas ces collectifs de se situer explicitement en marge de la sphère marchande et du « modèle financier ». D'autres associations, comme Vivre Autrement Val Maubuée et Montreuil en Transition, se

positionnent plus activement dans le champ politique, en affichant l'ambition de contribuer à la transition, entendue au sens de transition écologique et sociale au sens large du terme. En référence au mouvement des Villes en Transition (*Transition Towns*), fondé par Rob Hopkins en 2006, elles ont pour but de participer à l'émergence et à l'autonomisation de projets citoyens visant « des pratiques et des modes de vie plus solidaires, plus collectifs, plus conviviaux, favorisant l'appropriation et la transformation écologique du territoire »², ou voulant « rendre notre ville plus solidaire, plus respectueuse des Hommes et de la Planète, la préparer au dérèglement climatique et au pic pétrolier, renforcer notre résilience »³.

DES PROPOSITIONS POUR RESTAURER UNE CAPACITÉ À AGIR

Plusieurs porteurs d'initiatives insistent par ailleurs sur la nécessité de renforcer la capacité d'action des citoyens et des « territoires », entendus au sens de communautés de personnes habitant et partageant les ressources d'espaces particuliers.

Dans le cas des associations qui agissent dans le domaine énergétique, cet objectif renvoie à la volonté de doter les citoyens d'une capacité



XAVIER TESTELIN DIVERGENCE IMAGES

L'objectif primordial des associations est de renforcer la socialisation des personnes. La Semeuse à Aubervilliers (93), plateforme de recherche et d'échanges pour une biodiversité urbaine, initiée par l'artiste Marjetica Potrč.

de contrôle de la production et de la gestion des énergies renouvelables grâce à l'appui d'organisations telles qu'Énergie Partagée, qui jouent un rôle de médiation avec le pouvoir politique. Pour les associations qui se positionnent en dehors du strict domaine énergétique, l'enjeu est de doter chaque personne d'une capacité à agir au sein d'un projet collectif, ou en faveur d'un objectif commun.

La notion d'« autonomie », sous des acceptions diverses, est évoquée comme une dimension importante de certains projets. Pour les initiatives tournées vers la transmission d'un savoir-faire, l'objectif est de rendre les personnes autonomes relativement à une pratique spécifique, c'est-à-dire capables de réaliser cette pratique sans aide ni besoin d'un savoir-faire extérieur. C'est l'une des raisons d'être des ateliers « d'auto-réparation » de vélos, qui visent à permettre aux cyclistes de réparer eux-mêmes leur véhicule. L'autonomie des individus s'entend également dans leur capacité à se réapproprier leur environnement de proximité, à produire un espace commun, entendu au sens d'un espace géré collectivement par les habitants, sans attendre tout de l'intervention

des pouvoirs publics. Les objectifs de l'association La Semeuse, à Aubervilliers, ne sont pas seulement de militer en faveur de la réintégration de la Nature dans les politiques publiques locales, mais aussi de développer une capacité d'intervention propre aux citoyens, dans le cadre d'un projet global de promotion de l'agriculture urbaine et de création de « commun ».

L'AMBITION ÉTAIT DE REDONNER
AUX CITOYENS LA CAPACITÉ
DE REPRENDRE LE CONTRÔLE
SUR LEURS PRATIQUES

« La problématique qui m'intéresse est comment créer du commun, et je trouve que la meilleure manière de le faire c'est de [...] travailler la terre, c'est quelque chose

qui peut créer de l'échange. Parce qu'en fin de compte, même si on privatise de plus en plus la nature [...], tu ne peux pas empêcher quelqu'un de planter une graine [...]. » (Entretien Association La Semeuse, mars 2017).

À l'autonomie s'ajoute parfois la question de l'autosuffisance du projet ou des personnes. L'autosuffisance renvoie à la dimension matérielle des pratiques de production ou de consommation qui se trouvent au cœur des projets citoyens, l'ambition ici étant de redonner aux citoyens la capacité de subvenir à leurs besoins et de reprendre le contrôle sur leurs pratiques. Ainsi,



L'enjeu est de doter chaque personne d'une capacité à agir au sein d'un projet collectif, ou en faveur d'un objectif commun. La Réserve des Arts à Pantin (93).

l'une des cofondatrices de l'association Clinamen mentionne un objectif d'autosuffisance alimentaire, aussi bien pour les consommateurs (savoir ce que l'on mange et comment la nourriture a été produite) que pour les producteurs (ne pas dépendre de l'industrie agroalimentaire pour nourrir le bétail par exemple).

UN CHANGEMENT ANCRÉ DANS DES PRATIQUES TERRITORIALISÉES

C'est moins l'ampleur des effets sur l'environnement ou les pratiques individuelles qui sont visées que le développement d'un support au changement des mentalités et des pratiques. Chaque initiative propose une réponse partielle et spécifique à ces enjeux, tout en contribuant à une approche globale des problèmes et du changement. La fondatrice de l'association le Rucher des Lilas est consciente que le changement ne viendra pas de la gestion de quelques ruches urbaines, mais elle revendique un rôle de sensibilisation, qui peut contribuer à faire évoluer les mentalités vis-à-vis des impacts environnementaux, et peut-être certains usages. De son côté, la directrice de la Réserve des Arts affirme qu'une des ambitions de l'association est de changer le processus de création des artistes, en leur proposant de partir des matériaux disponibles

pour réfléchir au projet, plutôt que l'inverse. *« Il y a un vrai besoin de partage de compétences entre les membres. Nous avons le projet de faire se rencontrer les gens de manière efficace professionnellement [...] en aidant les structures de formations initiales à intégrer davantage l'éco-conception dans leurs programmes. »*

Ainsi, la plupart des collectifs privilégient les formes d'investissement de l'espace local plutôt qu'une action militante à l'échelle nationale ou internationale. Il s'agit moins de lutter contre les institutions en place que de rendre possibles des pratiques alternatives, grâce à la socialisation, la gestion collective de lieux ou de ressources, la transmission de savoir-faire, ou encore la mise à disposition de biens partagés. ■

1. Liste des associations enquêtées : Oh Cyclo et Optivelo (ateliers d'auto-réparation de vélos), Réserve des Arts (ressourcerie), Salut les co-pains (formation à la fabrication du pain autour d'un four partagé), Rucher des Lilas (gestion de ruches), Clinamen (élevage urbain), La Semeuse (Jardin partagé, permaculture, grainothèque), SEL de la Gondroire et SEL Est Montreuil (systèmes d'échanges locaux de biens et services), Vivre Autrement Val Maubuée et Montreuil en Transition (fédération des initiatives locales pour la transition).
2. <https://www.facebook.com/vivreautrement.valmaubuee>
3. <https://montreuiltransition.fr/>
<https://fr-fr.facebook.com/montreuil.en.transition/>



LA SÉCURITÉ EST-ELLE VRAIMENT L'AFFAIRE DE TOUS ?

Dans le domaine de la sécurité, la participation citoyenne revêt différentes formes. Les initiatives les plus visibles sont des contributions directes à la gestion de l'ordre local, en appui des forces policières. Mais dans les instances de gouvernance des politiques de sécurité, la place accordée aux citoyens reste très marginale, ce qui pose la question de savoir comment réellement faire de la sécurité un bien commun.

Virginie Malochet, sociologue, L'Institut Paris Region

© **E**n France, sur fond de lutte anti-terroriste, les appels à la vigilance se sont multipliés, confortant l'idée que la sécurité est l'affaire de tous, y compris de la population. Vu la primauté

de l'État dans notre modèle d'organisation sociale, la participation des citoyens est cependant moindre en ce domaine que dans bien d'autres pays comparables, et d'autant plus suspecte que

le traumatisme de la Seconde Guerre mondiale et de la Collaboration est profond. Mais elle existe sous différentes facettes, qu'une étude de L'Institut Paris Region a récemment permis d'explorer¹.

DES CITOYENS MOBILISÉS DANS LA COPRODUCTION DE L'ORDRE LOCAL...

Outre les comportements relevant de la civilité ordinaire, souvent peu visibles mais déterminants pour le maintien d'un ordre social sans cesse négocié dans l'interaction², le premier mode de participation classiquement identifié concerne les démarches individuelles de signalement d'une situation problématique aux autorités. Par-delà les canaux traditionnels (appel au 17 pour les services policiers, numéros d'urgence des opérateurs de transport, etc.), ces démarches prennent une nouvelle dimension avec l'essor des réseaux sociaux et le développement d'applications servant d'interfaces entre les citoyens et les services publics : la *Safe City* constitue l'une des dimensions de la *Smart City*³.

À l'échelle de leur quartier, des habitants s'impliquent plus collectivement, à travers la constitution de réseaux généralement connus sous l'appellation de « voisins vigilants », dont il faut distinguer deux modalités :

- un dispositif officiel dit de « participation citoyenne », labellisé comme tel par le ministère de l'Intérieur, localement supervisé par le maire et le représentant des forces de l'ordre, mis en place dans 5 600 communes environ⁴ ;
- des groupes de résidents fédérés par l'entremise d'une plateforme web gérée par une entreprise privée (*Voisins vigilants et solidaires*®), qui revendiquait, fin 2018, plus de 10 000 communautés en France et en Belgique, soit 300 000 foyers inscrits, ainsi que 600 « mairies vigilantes » (pour reprendre le libellé du service commercialisé auprès des collectivités).

Quant à l'impact réel de ces réseaux sur le niveau de délinquance et le volume de cambriolages, il est difficile d'en juger, faute d'évaluation systématique et rigoureuse. Les témoignages recueillis font néanmoins ressortir d'autres types d'effets, à la fois sur le sentiment d'insécurité (« Ça rassure ») et sur le niveau de cohésion sociale (« Ça



créé des liens»). Les ressorts de cette cohésion interrogent cependant, puisqu'elle s'établit d'abord sur le mode de l'entre-soi, dans une logique défensive de protection du quartier et de détection de l'intrus(ion).

L'engagement à servir comme réserviste opérationnel dans les forces militaires et policières correspond à un stade supérieur d'implication pour les citoyens : ces réservistes assurent des vacations rémunérées, en tenue et armés, en renfort des services de défense et de sécurité de l'État. Fin 2016, en plein état d'urgence, la garde nationale souhaitée par le président François Hollande est instituée pour encourager le développement de ce vivier de citoyens volontaires. En 2018, elle représente un volume global de près de 76 000 réservistes opérationnels : 39 000 dans les trois armées, 30 000



en gendarmerie et 7 000 dans la police nationale. Dans le domaine de la sécurité, une offre participative s'est donc développée au travers de différents dispositifs, qui relèvent de la contribution directe à l'ordre local, encourageant les citoyens à se mobiliser dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler la « coproduction de sécurité ».

... MAIS PEU LÉGITIMÉS DANS LA GOUVERNANCE DE LA SÉCURITÉ

Dans le sens plus communément entendu de la démocratie participative, on peut parallèlement s'interroger sur la place des citoyens dans la gouvernance des politiques de sécurité. Or, sur ce plan, nonobstant les velléités de réforme pour rapprocher la police de la population, le mode de

gestion reste très institutionnel⁵. Dans ce champ d'action supposément régalien, l'idée même de la participation citoyenne n'a donc rien d'acquis. Loin d'être primordiale pour les pouvoirs publics, elle semble pourtant émerger, non pas tant du côté de l'État central, mais plutôt du côté des acteurs locaux. À ces échelons de proximité, des initiatives sont parfois prises pour recueillir la parole des « citoyens ordinaires » : enquêtes en population générale sur les victimations et le sentiment d'insécurité, référendums ou consultations locales portant sur l'opportunité de créer une police municipale, de l'armer ou de se doter de vidéosurveillance, réunions publiques dédiées aux questions de sécurité, diagnostics en marchant pour mieux saisir ce qui crée l'insécurité pour les usagères et les usagers, etc.

Ces différentes démarches témoignent d'un souci de faire valoir le(s) point(s) de vue des citoyens. Mais elles ne leur permettent pas pour autant d'intervenir dans la gouvernance des politiques de sécurité. Dans les instances dédiées, sauf rares exceptions, aucune place ne leur est accordée pour leur permettre de peser sur les décisions et d'exercer un contrôle sur l'action. Le sujet est réputé trop sensible et trop expert par les acteurs institutionnels qui, majoritairement, rejettent l'éventualité d'une association directe des citoyens.

Quant aux conseils de quartier, conseils citoyens et autres lieux institués de démocratie participative, ils ouvrent des espaces potentiels pour discuter collectivement des questions de sécurité, mais leur articulation avec les instances de pilotage des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance fait souvent défaut. Il importe donc de renforcer les connexions et de réfléchir à la façon dont les assemblées citoyennes peuvent s'emparer de ces questions pour permettre un travail en profondeur, par-delà la remontée d'informations en temps réel et le traitement réactif des doléances, sans parler des enjeux de représentativité et de la capacité à faire écho aux voix de toutes les composantes de la population, y compris les voix minoritaires, ou celles qui ne portent pas publiquement.

DES MOBILISATIONS AUTONOMES D'ABORD TOURNÉES VERS LES POUVOIRS PUBLICS

Parfois, il arrive néanmoins que les citoyens s'exercent hors des canaux institutionnels, au travers de mobilisations qui partent d'en bas et soulèvent d'autres catégories de personnes que les publics habitués des scènes officielles. Mais les pouvoirs publics ne sont pas toujours en capacité d'entendre et de répondre à ces mobilisations autonomes, *a fortiori* lorsqu'elles s'inscrivent dans une logique ouvertement contestataire. Pourtant, c'est vers eux qu'elles sont d'abord tournées. On peut à ce titre citer les manifestations et collectifs citoyens de lutte contre les violences policières. Les autorités tendent à n'y voir qu'un fort potentiel subversif, des mouvements de contestation de l'ordre établi qu'elles cherchent à domestiquer sinon disqualifier, sans forcément percevoir que

ce sont aussi des contributions au débat public sur la bonne gestion des forces de sécurité.

On peut également évoquer les mobilisations sporadiques d'habitants qui se sentent indûment dépossédés de certains espaces collectifs, voire insécurisés par les trafics de drogue ou les phénomènes de prostitution, et qui tentent de se réapproprier les lieux pacifiquement, souvent sur un mode convivial (thé/café, parties de cartes, etc.), pour signifier aux usagers indésirables qu'ils refusent de les leur abandonner. Dans certains cas, des élus locaux et des bailleurs viennent soutenir les riverains pour peser davantage face à l'État et exiger plus de présence policière. En tout état de cause, dans ce type de mobilisations, l'enjeu pour les citoyens n'est pas tant de parvenir à durablement chasser par eux-mêmes les fauteurs de trouble que d'interpeller les autorités, les rappeler à leurs responsabilités et trouver des relais pour apporter des réponses à des problèmes qu'ils ne sauraient à l'évidence résoudre à eux seuls.

Loin de satisfaire les ambitions de démocratie participative, la conduite des politiques de sécurité laisse encore bien peu de place à la population. En pratique, et malgré l'affichage d'un souci croissant de concertation en amont, les citoyens ne sont pas considérés comme des interlocuteurs légitimes à qui rendre des comptes et avec qui débattre des priorités d'action. C'est pourtant à ce titre qu'ils devraient aussi avoir un rôle à jouer pour faire de la sécurité un bien commun. ■

1. MALOCHET V., *La participation des citoyens en matière de sécurité locale. Diversité des regards et des modes d'implication*, Paris, L'Institut Paris Region, 2017.
2. Voir BORZEIX A., COLLARD D., RAULET-CROSET N., « Participation, insécurité, civilité : quand les habitants s'en mêlent », *Les Cahiers de la sécurité*, 61, 2006, p.55-84.
3. Voir GOSSELIN C., MALOCHET V., PELLON E., « Les données numériques au service de la sécurité », *Les Cahiers* n° 174, 2017, IAU Île-de-France.
4. D'après les chiffres officiels communiqués en 2019.
5. Voir notamment : DONZELOT J., MEVEL E., WYVEKENS A., *Faire société. La politique de la ville en France et aux États-Unis*, Paris, Seuil, 2003 ; OCQUETEAU F., 2005, « La sécurité publique est-elle l'affaire de tous ? Sur la fiction de la participation des citoyens dans la gouvernance de sécurité française », in *La police et les citoyens*, Actes du colloque de Nicolet (Canada).

L'ESS, UNE AUTRE ÉCHELLE DE VALEURS

Née au XIX^e siècle, ce que l'on appelle aujourd'hui l'économie sociale et solidaire vient de la volonté de citoyens de fournir au plus grand nombre des biens et des services. Elle s'est adaptée aux multiples évolutions économiques, environnementales et sociales que notre société française a connues depuis deux siècles... Comment répond-elle aujourd'hui à de nouveaux enjeux ?

Cristina Lopez, économiste, L'Institut Paris Region et **Léo Voisin**, CRESS



A la recherche de solutions pour s'entraider face à la maladie, au chômage ou à la vieillesse, pour créer ou reprendre des entreprises en faillite, obtenir des crédits, se former ou permettre aux enfants de partir en vacances, des groupes de citoyens ont entendu l'appel de réformateurs sociaux et de penseurs utopistes et créé des coopératives, puis des associations, qui se définissent comme des sociétés de « personnes » et non de « capitaux »¹. Loin d'être un modèle du passé, les structures n'ont cessé de se réinventer, suivant les évolutions du contexte socio-économique et des aspirations sociales. Poursuivant l'objectif de rendre accessibles biens et services à tous, elles se sont adaptées à la nature des besoins sociaux (alimentation, habitat, santé, énergie...) et évoluent vers des processus de gouvernance plus contributifs, plus démocratiques. Les enjeux actuels, à la fois environnementaux et sociaux, nécessitent des formes de mutualisation et de gestion concertée.

Aujourd'hui, de nombreux acteurs désireux de donner du sens à leur travail, à leur consommation, avec la volonté d'expérimenter et de « reprendre la main », choisissent ce type de structure. Ces initiatives naissent à la fois d'impulsions de collectifs citoyens, mais aussi d'entrepreneurs sociaux, de réseaux associatifs, de rencontres entre collectivités et entrepreneurs. À la fois dans ses objets et dans ses processus, la longue expérience de ces acteurs est riche d'enseignements pour la transition socio-écologique et ce qu'elle induit dans l'évolution des rapports de production et de consommation.

UN BUT COMMUN

L'innovation au cœur de l'ESS est un renversement du lien entre l'objet social (ce que va produire la structure) et son capital. Dans l'économie classique, l'objet social d'une entreprise vise à faire fructifier le capital engagé. Dans l'ESS, c'est l'identification de besoins, d'enjeux sociaux ou environnementaux, pas ou mal satisfaits par les politiques publiques ou les

entreprises privées, qui motive la création des structures.

En 1844, à Manchester, des ouvriers tisserands s'unissent au sein de « La Société des Équitables Pionniers de Rochdale » et posent les bases de ce qui deviendra l'ESS. Ils réclament des hausses de salaires, car ils constatent que leur niveau de vie se dégrade, ouvrent un magasin coopératif pour mutualiser les achats et permettent à leurs membres d'accéder à des produits de qualité à un prix raisonnable. Outre l'accès aux produits, ils conçoivent un mode de redistribution équitable du profit des ventes aux coopérateurs, et un mode de gouvernance démocratique, dans lequel chaque coopérateur dispose d'une voix.

Plus récemment, les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) se sont formées, notamment en réaction à la pression exercée sur les prix d'achat aux producteurs par la grande distribution. Ces associations inventent un mode de

LES ENJEUX ACTUELS NÉCESSITENT DES FORMES DE GESTION CONCERTÉE

contractualisation inédit entre un paysan et des consommateurs. Le consommateur s'engage à préfinancer la récolte et le producteur à livrer à prix fixe un panier de légumes de saison et bio (ou en conversion). Ils partagent ainsi le risque sur la production (intempérie, variabilité saisonnière). Dans certains cas, le consommateur va même participer au capital de l'exploitation agricole, voire donner de son temps pour l'entretien et la récolte. Le système est bénéfique pour l'agriculteur, car la disparition des intermédiaires de la grande distribution lui assure un revenu meilleur et garanti. Les avantages pour les consommateurs relèvent davantage du domaine éthique. Ils n'exercent pas seulement leur choix sur le produit, mais aussi sur le système de production et de distribution. Ces expériences redéfinissent les relations entre producteurs et consommateurs. Elles créent des valeurs d'usages et d'utilité qui dépassent la seule valeur monétaire. Leur impact social et environnemental reste encore peu évalué et peu considéré.



Les structures se réinventent suivant les contextes socio-économiques et les aspirations. En haut, atelier famille au MAIF Social Club, Paris 3^e arrondissement. En bas, l'espace « Casaco » dans le centre-ville de Malakoff (92).

DES MODÈLES ÉCONOMIQUES VARIÉS QUI CONTINUENT D'ÉVOLUER

Les organisations de l'ESS ont développé des modèles économiques de plus en plus variés, diversifiant leurs ressources et innovant dans leurs modes de fonctionnement. Elles évoluent aujourd'hui, de fait, dans des champs d'action très différents.

La plupart des structures de l'ESS sont à but non lucratif. Leur financement est assuré par des partenaires très largement publics (État et collectivités locales), via des subventions, des dons, des prêts de locaux ou de matériel, qui leur permettent de ne pas faire reposer les coûts sur les bénéficiaires. Elles fonctionnent souvent grâce

à de larges réseaux de bénévoles impliqués. Elles exercent des missions d'intérêt général, souvent structurellement non rentables, dans l'action sociale par exemple, ou l'éducation à l'environnement.

Mais l'ESS compte également dans ses rangs des sociétés commerciales, totalement insérées dans le marché, en concurrence avec des sociétés de capitaux. C'est le cas pour les banques coopératives ou les assurances mutualistes. Si leurs modèles économiques sont proches des modèles classiques, leurs gouvernances se veulent plus démocratiques et leurs activités marquées par une intention de solidarité. Dans le cas des coopératives, la propriété de l'entreprise n'est pas

détenue par des actionnaires ou par un propriétaire, mais par les salariés et les bénéficiaires. De plus, chacun peut s'exprimer sur la stratégie de la structure.

Quant à la participation des collectivités, elle a évolué ces dernières années, passant de la subvention à des financements de type « appels à projet ». Ce mode de fonctionnement est moins pérenne et suppose de dédier plus de temps à la recherche de partenaires, de financements, avec des moyens de fonctionnement souvent beaucoup plus contraints, du fait de la suppression des contrats aidés et de la baisse des dons consécutive à la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). En outre, en Île-de-France, ces entreprises se déploient dans des secteurs géographiques où les ressources sont très souvent en tension² : prix du foncier élevé, concurrence des usages, densité d'habitants, etc.

Les petites structures qui ne disposaient pas de marges de manœuvre suffisantes ont été fragilisées par ce nouveau contexte. D'autres structures, de plus en plus nombreuses, ont développé des modèles hybrides, qui associent prestations et subventions. C'est le cas d'associations œuvrant dans le champ culturel ou l'éducation populaire. Ces modèles hybrides

permettent de diversifier les sources de financement et de pérenniser l'activité. Leurs actions s'adressent majoritairement aux publics les plus précaires.

DES STRUCTURES SOCIALES PARTENAIRES DES ACTEURS PUBLICS LOCAUX : L'EXEMPLE DES SCIC

Les besoins et les partenariats identifiés par ces structures et les réseaux de bénévoles qui s'y engagent s'inscrivent très souvent au niveau local, voire revendiquent cet ancrage. À l'extension de leur périmètre elles préfèrent la construction de coopérations avec d'autres organisations ou l'accompagnement de nouvelles créations dans d'autres territoires.

Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), créées en 2001, permettent de renforcer l'ancrage territorial de l'ESS. Avec les SCIC, il ne s'agit pas seulement de la propriété collective d'un outil de production, mais aussi de la poursuite par plusieurs parties prenantes d'un objectif partagé : salarié(e)s, bénéficiaires, collectivités, usagers, partenaires... Elles doivent associer trois types d'acteurs, dont obligatoirement les salarié(e)s et les bénéficiaires. Aucun d'entre eux ne peut détenir plus de 50 % du capital, y compris



La Ferme des possibles à Stains (93).

les collectivités. C'est le seul type d'entreprise privée dans lequel une collectivité peut prendre des participations sans avis du Conseil d'État.

En 2018, on dénombre plus de mille SCIC, dont une centaine en Île-de-France³, rassemblant 2 300 emplois (+ 15 % par an). Elles se développent dans des secteurs d'activité très variés (culture, tiers-lieux, habitat...).

La Seine-Saint-Denis, premier département à entrer au capital d'une SCIC en 2018, a aujourd'hui pris des parts dans cinq de ces structures : le Relais Pantin (restaurant d'insertion), le Paysan Urbain (ferme urbaine à Romainville), la Coopérative régionale Bio d'Île-de-France (qui doit fournir les cantines collectives en produits biologiques), et plus récemment : Apij Bat (entreprise de construction écologique) et Novaedia (traiteur solidaire, fondateur de la Ferme des possibles à Stains). À Malakoff, la ville a décidé de devenir sociétaire de la SCIC Casaco, un tiers-lieu qui rassemble divers acteurs de la ville (élus, citoyens, entrepreneurs, artisans, indépendants, associations, coopératives).

En novembre 2018, à Paris, un centre de santé, celui des industries électriques et gazières, s'est transformé pour la première fois en SCIC. Géré jusqu'alors par le comité d'entreprise d'EdF et GdF, ce centre connaissait des difficultés de gestion et d'exploitation. Le recours au statut de SCIC a permis d'élargir le cercle des partenaires de la structure et de mieux associer les usagers. Cette initiative et cette gouvernance nouvelle ont permis de nombreuses innovations. Ainsi, grâce à la présence, parmi les sociétaires, de l'association « Parcours d'Exil » et de l'institut de victimologie de Paris, une maison médicale de garde aux horaires décalés a pu être ouverte, avec une attention particulière portée aux migrants et aux publics fragiles.

L'ESS, UN MODÈLE RÉILIENT ET INNOVANT

Dans certains secteurs d'activités, jusque-là très structurés à l'échelle nationale, des formes de décentralisation ouvrent le champ à de nouveaux acteurs, plus ancrés localement. Les modes de gouvernance de l'ESS permettent à

nombre d'entre eux de s'organiser entre parties prenantes et d'arbitrer en amont un certain nombre de décisions.

La société coopérative Mobicoop a mis en place une plateforme de covoiturage libre et gratuit, créant ainsi une mobilité solidaire et plus écologique, accessible à toutes et tous, basée sur le partage et la réduction des déplacements.

La Nef, coopérative financière qui offre des solutions d'épargne et de crédit orientées vers des projets ayant une utilité sociale, réinvente la finance éthique et transparente au service du développement de projets écologiques, sociaux et culturels. Enercoop, réseau de coopératives qui couvre tout le territoire français, a développé un système énergétique décentralisé, géré par les citoyens, fondé sur une consommation maîtrisée d'énergies renouvelables. Ces structures peuvent apporter des réponses locales, faciliter l'accès au foncier et à l'immobilier, favoriser une production urbaine partagée, et promouvoir une gestion commune des ressources à préserver (foncier fertile, espaces de biodiversité, etc.). Riche de presque deux siècles d'expérience, les structures de l'ESS ont résisté à de nombreuses crises. Sans doute parce que leurs activités sont peu délocalisables, plus détachées des logiques de marché, moins axées sur la rentabilité. Elles ont développé au fil du temps des modèles de gouvernance et de financement hybrides, qui leur permettent d'asseoir leur pérennité sur une plus grande diversité de parties prenantes. Face à la montée en puissance des enjeux écologiques et aux besoins d'identification et de gestion de communs territoriaux, de nouvelles structures devraient encore se déployer et devenir un vecteur important de la transition socio-écologique. ■

1. Dans une société de capitaux, le pouvoir de chaque associé (actionnaire) est fonction de la part du capital de cette société qu'il détient sous forme d'actions. La société de personnes, elle, fonctionne selon le principe démocratique « une personne, une voix ».

2. Voir *Note rapide* L'Institut Paris Region, « Les communs urbains, une notion pour repenser l'aménagement territorial », juillet 2019.

3. Club des collectivités du 13/06/2019, « Les SCIC, un outil de développement local », CRESS IdF 2019.

INTERVIEW

« L'ESS EST UNE RÉALITÉ PORTEUSE DE PROMESSES »



Hugues Sibille,

ancien délégué interministériel, président du Labo de l'ESS

PHOTO : KATHLEEN RENGNET

Comment les structures de l'ESS ont-elles traversé la crise pandémique ?

Hugues Sibille Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) vivent la crise de la COVID-19 de façon contrastée, et il est encore trop tôt pour dresser un bilan, notamment économique, des impacts de la situation sur ces organisations. Une enquête a été réalisée auprès de 13 000 associations : deux tiers d'entre elles ont fonctionné à moins de 20 % de leur activité normale. Les plus touchées sont les petites associations du secteur culturel, sportif ou d'éducation populaire. 30 % des associations employeuses disent qu'elles ne pourront pas maintenir leurs effectifs salariés. Les associations attendent beaucoup des collectivités locales, proches d'elles, mais celles-ci pourront-elles les soutenir budgétairement ? De son côté, l'incubateur lyonnais d'entreprises sociales Ronalpia a réalisé une enquête qualitative auprès d'une centaine d'entreprises accompagnées¹ : de nombreuses jeunes entreprises sociales sont ou seront en difficultés, avec des dépôts de bilan à prévoir. Dans le même temps, les associations, de solidarité notamment, ont fait la preuve de leur absolue nécessité en temps de crise², par exemple dans les activités de soutien à domicile, la solidarité alimentaire, le soutien scolaire, le handicap, etc

Comment se sont-elles adaptées à la période de crise du confinement ?

H.S. La crise a révélé des opportunités : les entreprises sociales innovent pour déployer leurs actions, se numérisent à grande vitesse, renforcent leur ancrage territorial, développent de nouveaux bénévolats et de nouvelles coopérations... Il a parfois fallu se battre pour bénéficier du chômage partiel ou des prêts garantis par l'État, ce qui montre que la reconnaissance officielle de l'ESS reste un combat. Enfin, la crise a montré la nécessité de pouvoir s'appuyer sur des réseaux de soutien et d'accompagnement réactifs, en bon ordre de marche,

comme les Dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) ou France Active.

Quels enseignements tirez-vous de cette période ?

H.S. Tirer des enseignements d'une crise sanitaire mondiale sans précédent, présentée comme une « guerre », implique un peu de temps pour l'ESS. Sa motivation première, en effet, n'est pas de se précipiter pour revenir au monde d'avant, mais de proposer une transition vers un autre modèle. Nous nous méfions des jugements à l'emporte-pièce et préconisons l'écoute de la société et la co-construction des solutions. Cette crise, dont nous ne sommes pas sortis, doit conduire l'ESS à poser quelques bonnes questions et à les faire partager avant des affirmations péremptoires. En voici des exemples : quel est le lien entre l'origine et la diffusion de la pandémie et notre rapport à l'environnement, tel que l'exploitation d'espaces primitifs ou la détérioration de la qualité de l'air ? Est-il raisonnable que 90 % de la pénicilline soit produite en Chine ? L'ESS ne doit-elle pas développer des stratégies de filières pour relocaliser des activités essentielles en France ? Comment est-il possible que la France, qui a eu longtemps le meilleur système de santé publique du monde, ait aussi peu investi dans ce secteur depuis plus de 10 ans, et quel pourrait être le relai pris par l'ESS ?

La crise de la Covid-19 n'est-elle pas un révélateur terrible des inégalités sociales, qui doit renforcer notre motivation à les combattre ? Le confinement a-t-il le même sens pour 6 personnes dans 40 m² dans le 93, que dans une grande maison avec jardin ? Le même sens pour celui qui a maintenu son salaire grâce à un télétravail maîtrisé, que pour des artisans ou commerçants ? Le rapport à l'espace n'est-il pas profondément mis en cause, certaines entreprises de service démontrant que l'on peut faire travailler l'essentiel d'une communauté de travail pratiquement sans y venir ? Enfin, ne faut-il pas regarder comme un énorme progrès humain et une première dans l'histoire de l'humanité que la plus



Les associations ont montré leur capacité à s'adapter à la crise. Mais les collectivités locales pourront-elles les soutenir dans la durée ?

grande partie des dirigeants du monde fasse passer la vie humaine avant l'impératif économique ? L'ESS, qui est un humanisme, montre la voie en ce domaine.

Quel rôle peut avoir l'ESS à l'avenir ?

H.S. L'ESS est une réalité porteuse de promesses. Réalité, car elle est présente sur tous les territoires et qu'elle constitue un patrimoine de valeurs, d'expériences, d'entrepreneurs, de statuts considérable (230 000 entreprises, 2,3 millions de salariés, 15 millions de bénévoles). Elle s'appuie sur la loi³ et innove sans cesse : nouvelles formes d'emploi, coopératives d'activité, circuits courts, mobilité partagée, alimentation durable, transition énergétique citoyenne, habitat participatif, coopératives de distribution, finance solidaire, etc. Pendant la crise sanitaire se sont créés de nouveaux collectifs de solidarité, s'inspirant des valeurs de l'ESS : des entreprises d'insertion ont été les premières à fabriquer des masques, des entreprises sociales ont fourni des repas aux soignants, etc. Certes, restons modestes et lucides, l'ESS ne pourra pas être l'unique réponse à la transformation dont nos sociétés ont besoin, mais elle peut constituer une nouvelle norme autour de trois points forts :

- une lucrativité limitée, dans laquelle le profit n'est pas la finalité, pour en finir avec les retours sur investissement de 15%.
- des produits et services d'utilité sociale et écologique, pour en finir avec l'hyperconsommation et l'obsolescence programmée.

- des formes de gouvernance partagée entre parties prenantes et participatives comme alternative au pouvoir laissé au capital et la valeur à l'actionnaire. La transition se jouera, pour une bonne partie, dans des écosystèmes coopératifs de transition sur les territoires. Nul n'aura seul la solution dans l'après Covid-19 et face aux menaces écologiques. Pas même l'ESS. Les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) sont une belle référence. Il y en a d'autres, comme les territoires zéro chômeur, les territoires à énergie positive, les tiers-lieux... Il faut maintenant faire système de toutes ces initiatives.

« Il y a assurément un autre monde, mais il est dans celui-ci⁴ » : Éluard dit magnifiquement notre rôle d'ESS. Être dans ce monde mais en préfigurer un autre, composer avec le réel d'aujourd'hui, celui des menaces d'effondrement, mais inventer celui de demain, plus durable, plus juste, plus humain, plus inclusif, plus démocratique. ■

Propos recueillis par Anne-Claire Davy

1. « Entreprises sociales : quel diagnostic 3 mois après le début de la crise sanitaire ? », *Ronalpia*, juin 2020, 6 p., disponible sur le site du Labo de l'ESS
2. Voir l'article de Jacques ATTALI, « Coronavirus : le rôle majeur du monde associatif », *Les Échos*, 17 avril 2020.
3. Loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, dite « Loi Hamon ».
4. *Œuvres complètes*, Bibliothèque de la Pléiade, volume 1, 1968, p.986.

LES CONSOMM'ACTEURS, PIONNIERS D'UNE NOUVELLE ALIMENTATION

Face à un système alimentaire mondialisé, des citoyens cherchent à reprendre la main sur leur alimentation. Ils privilégient, lorsqu'ils le peuvent, le bio, les circuits courts et la proximité. Pour avoir une réelle plus-value, cette aspiration est maintenant en quête de relais dans l'action publique à tous les échelons.

Laure de Biasi, ingénieure en agronomie, L'Institut Paris Region

Le système alimentaire a beaucoup évolué, et les consommateurs ont l'impression qu'il leur échappe. Ils n'en maîtrisent, ni n'en connaissent, plus le fonctionnement. Mais ils ont pris conscience des enjeux de traçabilité, d'équité et de durabilité, qui suscitent chez une part croissante d'entre eux, plus qu'une inquiétude, une véritable défiance, les poussant à s'impliquer, pour se rassurer, pour retrouver du sens, pour « reprendre la main » en devenant des « consomm'acteurs ».

UNE DÉFIANCE AUX MULTIPLES ORIGINES

Les ressorts de la défiance des consommateurs envers le système alimentaire sont multiples, à commencer par une profonde déconnexion spatiale entre des villes, qui ont considérablement accru leur rayon d'approvisionnement, et une agriculture qui n'a cessé de se mondialiser et de se spécialiser. Déconnexion sociale et économique, aussi, entre des agriculteurs et des consommateurs qui ne se connaissent plus, et entre lesquels les multiples intermédiaires nuisent à la compréhension du système alimentaire autant qu'à la fixation d'un juste prix. Déconnexion politique enfin, les consomma-

teurs se sentant dépossédés des décisions qui régissent l'acte, pourtant personnel, quotidien et vital, de se nourrir.

Ces déconnexions interviennent sur fond de crises mondiales (économiques, sociales, environnementales, climatiques et sanitaires), qui se conjuguent entre elles et affectent le système alimentaire à toutes les échelles.

La mondialisation des flux et des crises, mais aussi des habitudes alimentaires et des goûts culinaires, s'accompagne, paradoxalement, d'une individualisation¹ des pratiques, en réponse à des impératifs culturels, religieux ou sanitaires, comme à des préoccupations environnementales ou éthiques. « Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es », disait déjà au XIX^e siècle le gastronome et écrivain Brillat-Savarin. Ce que l'on mange, la façon dont on le mange et dont on en parle permettent d'exprimer son individualité, et ainsi de se distinguer.

Résoudre toutes ces contradictions n'est pas simple, d'autant que le rapport au temps a changé : l'alimentation pour les citoyens n'est plus qu'une activité intercalaire à glisser entre toujours plus d'activités, dans des agendas comprimés par les temps de transport et



Les initiatives sont vastes, entre changement des pratiques individuelles et organisation de nouveaux circuits.

d'écrans. Le rapport au risque s'est également modifié : manger n'a jamais été aussi sûr dans les pays développés, et pourtant l'alimentation n'a jamais été aussi suspecte. De plus en plus de consommateurs choisissent de relever le défi.

UNE VASTE PALETTE D'INITIATIVES

La palette de leurs initiatives est vaste et ne cesse de s'élargir, entre changement des pratiques individuelles et organisation de nouveaux circuits, le plus souvent en lien avec les producteurs, visant à limiter le nombre d'intermédiaires² et faciliter l'accès aux produits locaux. Ainsi, en France, plus d'une personne sur trois a déjà réduit sa consommation de viande, et près de trois personnes sur quatre déclarent en 2019 consommer des produits bio au moins une fois par mois. En Île-de-France, cette consommation concerne même 77 % des habitants, 14 % en consommant tous les jours³. Les circuits courts et de proximité représentent 8 % de la consommation alimentaire en valeur⁴. Si les pratiques traditionnelles (vente à la ferme ou sur les marchés forains) sont encore largement majoritaires, de nouvelles formes se sont développées ces dernières années, comme la distribution de

paniers, avec la création notamment d'associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) proposant des produits locaux et de saison. Il en existe ainsi 400 en Île-de-France. Encouragées par les législations successives, la restauration commerciale et la grande distribution ont compris cet intérêt des consommateurs pour les circuits courts et de proximité. Mais, dans ce domaine également, des consommateurs souhaitent reprendre la main, en créant des supermarchés coopératifs alimentaires, dans le sillage de La Louve, créée en 2018 dans le 18^e arrondissement de Paris, sur le modèle de la Park Slope Food Coop, fondée à New York en 1973.

Au cours des dernières années, ces initiatives citoyennes ont progressivement intégré deux préoccupations émergentes. D'une part, agir sur l'ensemble du cycle des aliments, plus seulement « du champ à l'assiette », mais aussi « de l'assiette au champ » : collecte des produits invendus ou non-consommés, compostage des déchets organiques, récupération des urines à la source pour servir de fertilisant naturel... D'autre part, développer des liens de convivialité et de solidarité, comme en atteste le succès des

plus de mille jardins collectifs franciliens, dont la fonction sociale est tout aussi importante que la fonction productive⁵. Les chaînes de solidarité se sont particulièrement développées lors de la crise de la Covid-19: solidarité individuelle ou associative (paniers solidaires), solidarité des acteurs économiques (dons de stocks par les restaurateurs...), solidarité institutionnelle.

Le profil des consommateurs impliqués s'est également diversifié: il ne s'agit plus seulement de personnes aisées habitant les centres des grandes villes, sensibilisées aux questions de santé et d'environnement et engagées dans des démarches militantes, mais de plus en plus d'étudiants, d'employés, d'ouvriers et d'hommes, même si les femmes, les retraités et les cadres sont encore légèrement surreprésentés.

DES AVANTAGES À CONCRÉTISER

Ces initiatives avant-gardistes sont encore insuffisamment nombreuses et fédérées pour peser dans le système alimentaire global: les deux tiers des achats alimentaires se font encore dans la grande distribution. De plus, la viabilité économique, tout comme la plus-value sociale et environnementale, sont complexes à appréhender pour ces systèmes alimentaires alternatifs. En 2006, une étude allemande⁶ montrait que, du fait de sa massification par bateau et par camion, le transport de la viande d'agneau depuis la Nouvelle-Zélande vers un supermarché allemand émettait moins de gaz à effet de serre (GES) que celui de la viande produite localement et acheminée en camionnette vers un marché forain. Pour autant, si la logistique présente d'importantes marges de progression, les émissions de GES liées à l'alimentation dépendent plus des modes de production que du transport, et les circuits courts et de proximité présentent bien d'autres avantages que la réduction des émissions de GES⁷: avantages environnementaux (restauration des paysages, préservation des sols et de l'eau, sensibilisation à l'environnement...), mais aussi sanitaires et sociaux.

Toutefois, pour que ces avantages potentiels se concrétisent et bénéficient au plus grand

nombre, les initiatives citoyennes doivent être accompagnées, relayées et démultipliées par les pouvoirs publics.

De plus en plus de collectivités territoriales s'engagent dans des actions pour une alimentation plus durable, en associant les citoyens à leurs démarches. Des actions emblématiques sont initiées, comme « Ville comestible » à Arcueil (94) ou « Boucle alimentaire » à Stains (93). À des échelles plus importantes, des projets alimentaires territoriaux sont élaborés (déjà six en Île-de-France⁸), et des cadres régionaux sont proposés par la région Île-de-France: mention dès 2013 d'un « Défi alimentaire » dans le SDRIF, lancement en 2018 d'un Pacte régional agricole et, en 2019, d'un Plan régional de l'alimentation, en cours de finalisation. Les politiques nationales et européennes contribuent à ce mouvement. Elles s'inspirent des idées qui naissent dans les démarches locales. Leur rôle sera déterminant pour faire évoluer durablement le rapport du système alimentaire aux citoyens, et pour fixer le rythme de cette évolution. ■

1. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Centre d'études et de prospective, « Les conduites alimentaires comme reflets de la mondialisation: tendances d'ici 2030 », *Analyse* n° 103, juillet 2017.
2. On parle de circuit court quand il y a au plus un intermédiaire entre le producteur et le consommateur, même si ceux-ci sont éloignés l'un de l'autre (Plan Barnier 2009).
3. Enquête Credoc 2019 pour la Région Île-de-France. « Que mangent les Franciliens en 2019 ? ».
4. CESE, 2016.
5. Christine AUBRY, Laure DE BIASI, Mélanie COLLÉ, Anne-Cécile DANIEL, Antoine LAGNEAU, « L'agriculture urbaine au cœur des projets de ville: une diversité de formes et de fonctions », *Note rapide* n° 779, L'Institut Paris Region et AgroParisTech, 2017.
6. SCHLICH *et al.* « La consommation d'énergie finale de différents produits alimentaires: un essai de comparaison », *Courrier de l'environnement de l'INRA* n° 53, INRA, 2006.
7. Laure DE BIASI, Corinne BLANQUART, Gwenaëlle RATON, « Des circuits courts durables? De l'utopie... à la réalité », *Note rapide* n° 779, L'Institut Paris Region et Ifffstar, 2017.
8. Plateau de Saclay (Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines et la communauté Paris-Saclay), Grand Paris Sud Est Avenir, Parc naturel régional de Chevreuse, Limours, Parc naturel Marne et Gondoire et Cergy-Parc naturel régional du Vexin.

Une coopérative engagée dans son territoire

La coopérative « Saveurs du Vexin » n'est pas un supermarché ordinaire : elle ne compte ni clients ni vendeurs, mais réunit librement plus de 300 coopératrices et coopérateurs et leurs familles. Habitants de villages autour de Villarceaux (Val-d'Oise), ou de villes un peu plus éloignées (Magny-en-Vexin, Cergy-Pontoise, Mantes-la-Jolie...), bien décidés à être acteurs de leur consommation et par leur consommation.

La coopérative propose une large gamme de produits alimentaires et non-alimentaires, rigoureusement sélectionnés selon des critères de respect de l'environnement et d'éthique de production. Vendus à des prix abordables en raison de coûts de fonctionnement réduits, les produits frais sont commandés en ligne. Leur retrait se fait dans un bâtiment moderne de l'ancienne bergerie de Villarceaux, chaque samedi pour les paniers de légumes et la boulangerie, et une fois par mois pour la boucherie et la crèmerie, lors d'un grand marché. Il faut devenir sociétaire de la coopérative, en versant 76 euros, récupérables si l'on veut quitter la coopérative. Cette dernière investit dans le financement de projets, de la construction d'une cave voûtée pour l'affinage des fromages d'un producteur local à la participation au financement des films documentaires « Grande-Synthe » de Béatrice Camurat-Jaud (2018) et « Douce France » de Geoffrey Couanon (2020), en passant par une aide participative à la librairie coopérative La Nouvelle Réserve à Limay (Yvelines). Cet engagement révèle la volonté de renforcer son ancrage territorial tout en s'insérant dans un réseau d'initiatives citoyennes de transition socio-écologique plus large.

L'ancrage territorial de la coopérative passe aussi par le cycle de repas-ciné-débats « La Bergerie fait son cinéma ! », qu'elle a initié en 2017, et qui réunit tous les deux mois



entre 50 et 70 personnes autour d'un film documentaire sur la transition écologique, l'économie sociale et solidaire, l'alimentation, ou encore l'énergie, dans une salle de l'ancienne bergerie, entièrement rénovée. Ce cycle est co-organisé par la coopérative et plusieurs autres organisations, qui ont signé une charte autour de valeurs partagées et de projets communs (comme, tout récemment, l'implantation de deux jeunes maraîchers), pour faire de ce site hors du commun un petit pôle d'animation des confins ruraux du Val-d'Oise, des Yvelines et de l'Eure. L'association Écosite, le centre d'éco-développement de Villarceaux, la ferme du Chemin neuf, le GAEC de la Comté et la librairie La Nouvelle Réserve en sont les piliers.

Un signe qui ne trompe pas : plutôt que d'étendre son rayonnement sur de plus vastes contrées, la coopérative voit s'accroître la part de ses sociétaires habitant les villages voisins, tout en proposant son aide à de nouvelles structures plus éloignées, fondées sur les mêmes valeurs, telles que la Coop de Santeuil (Val-d'Oise). ■

Nicolas Laruelle, urbaniste,
L'Institut Paris Region

L'EAU, UN PATRIMOINE COMMUN À PRÉSERVER

Ressource vitale et vulnérable, objet d'une convoitise liée à la concurrence des usages, l'eau inspire et anime de plus en plus de communautés locales et de collectifs citoyens.

Ils se mobilisent pour diffuser une culture de l'eau, demander davantage de transparence dans sa gestion, faire émerger des contre-pouvoirs, et pour faire des concepts de démocratie de l'eau et de patrimoine commun des réalités de terrain.

Deux initiatives franciliennes en exemple.

Anne-Claire Davy, sociologue-urbaniste et **Lucile Mettetal**, géographe-urbaniste, L'Institut Paris Region



Il y a presque 30 ans, la loi de 1992 posait comme principe fort que « l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation ». Elle fixait à la puissance publique des objectifs de préservation des écosystèmes aquatiques, de protection de la qualité des eaux, de développement de ressources et, pour répondre à ces enjeux, de valorisation de l'eau comme ressource économique. Mais son rôle était aussi de garantir la transparence des décisions vis-à-vis des citoyens. Or, 15 ans plus tard, dans son rapport d'évaluation de la politique de l'eau en France, Michel Lesage¹ déplorait un système de gestion lourd et complexe, dans lequel les élus ne se retrouvent pas et où les usagers sont sous-représentés. Il écrivait : « La démocratie de l'eau reste à construire [...] elle n'est l'affaire que de quelques-uns dans les structures décisionnelles », prônant une meilleure territorialisation et la mise en œuvre d'une



KLAUS VEDFELT/GETTY IMAGES

« hydro citoyenneté », qui passerait par un savoir commun et une vision partagée de l'eau. C'est bien ce que revendiquent de plus en plus de collectifs citoyens et d'associations, portés par une prise de conscience croissante de la rareté et de la fragilité de la ressource à l'heure de la transition écologique. Contestant le caractère technocratique ou marchand de la gestion de l'eau potable, dénonçant certains usages excessifs qui en sont faits, s'alarment des menaces qui pèsent sur le cycle de l'eau et les écosystèmes, ces initiatives abordent les enjeux de l'eau sous des angles variés : sanitaires, écologiques, socio-économiques et patrimoniaux.

L'EAU POTABLE OU L'IMAGINAIRE DU BIEN COMMUN

Lorsque le consommateur utilise l'eau de son robinet, il imagine difficilement la somme de

compétences, de technicité et de dépenses qui ont permis un acte aussi simple. Il a fallu tout d'abord prospecter et découvrir la ressource, l'étudier, la protéger, puis la traiter afin d'éliminer des substances et micro-organismes à risque pour la santé et, enfin, assurer une qualité parfaite du transport sur des kilomètres de canalisations, et ce jusqu'au robinet du consommateur. Sensible aux pollutions, l'eau est devenue en quelques années le produit alimentaire et le service le plus surveillé.

Contrairement à la ressource, l'eau distribuée après captage et traitement peut difficilement être envisagée comme un bien commun dès lors qu'elle est délivrée par un service dont on paye le prix. Elle reste pourtant un symbole du bien commun, en référence à son caractère vital et en lien avec la peur d'une raréfaction de la ressource. John R. Wagner parle d'un « imaginaire



FRESQUE MURALE EXTÉRIEURE « LÉGENDE DES GÉANTS » DE NATALIA RAK, COMMANDE DE L'INSTITUT DE LA CULTURE DE PODLACHIE À BIALYSTOK (WWW.PIKPODLASKIE.PL) - PHOTO : MARCIN ADAMSKI

La dimension symbolique du bien commun s'est imposée au profit d'un projet éthique, mobilisant notre capacité collective à défendre une ressource vitale, l'eau.

social du bien commun », car si l'argument de « l'eau bien commun » est au cœur des revendications de passage à une gestion en régie, cette corrélation, très forte au niveau symbolique, n'est pas établie et, selon Rémi Barbier, Bernard Barraqué et Cécile Tindon, ni la théorie économique, ni le registre juridique, ne la justifient.

Le bien commun appelle à ce qui est essentiel et non substituable, à ce que nous avons en partage, à nos usages et à nos responsabilités dans la pérennité des ressources. En s'invitant dans le langage politique, le bien commun a pris l'aspect d'une bannière, pour incarner les tensions entre les intérêts particuliers et les droits fondamentaux. Ce faisant, la dimension symbolique du bien commun s'est imposée au profit d'un projet éthique, mobilisant notre capacité collective à défendre une ressource vitale, l'eau.

L'EAU, UN SUJET D'INQUIÉTUDE ET DE MOBILISATIONS MULTIPLES

La reconnaissance du « droit à l'eau » par les Nations unies en 2010, la menace des séche-

resses et des pollutions, la remise en question des pratiques de l'agriculture intensive, etc. ont renforcé les mouvements de défense de « l'eau bien commun » et leurs revendications : usage raisonné de la ressource, qualité de l'eau, indisponibilité au profit, égalité d'accès et démocratisation de sa gouvernance.

Diverses mobilisations citoyennes s'attachent aujourd'hui à promouvoir une nouvelle culture de l'eau, à travers l'appropriation des enjeux liés au risque climatique, aux effets de la pollution sur la santé et la biodiversité, ou encore aux perturbations du cycle de l'eau provoquées par les activités humaines ; une connaissance mutualisée et diffusée par des sites comme « Partage des eaux² », qui rassemble les informations produites par la société civile et les chercheurs.

La remise en cause du « caractère marchand » de l'eau est un des sujets phares de ces mobilisations, et notamment d'un militantisme en faveur du retour à une gestion en régie, jugée plus économe, patrimoniale et transversale. Le service d'eau potable est un service public,

mais la faible ingénierie des petites communes et la somme de technicité nécessaire ont encouragé pendant longtemps sa délégation via des contrats de concession à des entreprises privées. Sous la pression de mobilisations d'usagers, d'environnementalistes et de militants, une tendance au retour à la gestion publique s'engage dans les années 2000, et s'accélère à partir de 2010³. De nombreux contrats de délégation arrivant à terme sont renégociés. Un mouvement amplifié par la loi NOTRe et la création de nouvelles intercommunalités, mieux outillées pour assumer cette compétence.

Parallèlement, les grands producteurs d'eau en bouteille sont pointés du doigt. On leur reproche de s'approprier une ressource bien commun (sources, eaux profondes...). Si ce type de combat est loin d'être gagné sur un plan juridique, les associations alertent sur l'indisponibilité de la ressource pour les communes présentes sur ce territoire, et sur la nécessité de réduire la consommation de plastique, tout comme les kilomètres parcourus pour transporter les bouteilles.

Allant plus loin, et s'inspirant de la voie empruntée par des pays comme la Nouvelle-Zélande ou l'Équateur, des organisations civiles, accompagnées par des juristes, revendiquent une réciprocité dans l'instauration d'un « droit de l'eau » reconnaissant celui des océans, des rivières et des écosystèmes. Une idée formulée dès les années 1970 dans le cadre du mouvement environnementaliste américain⁴, et qui a pris un nouvel essor ces dernières années. L'objectif : combler les lacunes du droit actuel, qui reconnaît le préjudice écologique mais ne permet pas d'agir de façon préventive pour que soient stoppés des projets qui menacent l'intégrité des écosystèmes, en les considérant comme des sujets de droits. ■

1. Député de la 1^{re} circonscription des Côtes-d'Armor de 2012 à 2017.

2. <https://www.partagedeseaux.info/>

3. La part de la population française desservie en régie serait passée de 28 % en 2000 à 40 % aujourd'hui.

4. <https://www.partagedeseaux.info/Des-droits-pour-les-rivieres-et-les-ecosystemes>

Deux associations franciliennes militent en faveur de l'eau « bien commun »

« Défendre le droit de regard des citoyens » : Coordination EAU Île-de-France

Créée en 2008, l'association Coordination EAU Île-de-France réunit un ensemble d'associations militantes, de collectifs citoyens et de collectivités locales autour de l'eau dans toutes ses dimensions : sociale, environnementale, économique, juridique, sanitaire, culturelle... Elle prône une gestion de l'eau en régie. Elle est présente dans tous les départements d'Île-de-France, soit de façon directe, soit via les associations ou les huit collectivités qui en sont membres : Limay (78), Bagnole, Bondy, Les Lilas, Montreuil, Pantin (93), Arcueil, Fontenay-sous-Bois (94). L'association est dirigée par le vice-président en charge de l'eau d'Est Ensemble.

L'association entend « contribuer à de nouvelles alliances en faveur d'une gestion démocratique, sociale et écologique de l'eau », dont elle défend le caractère de bien universel auquel tous les habitants de la planète doivent avoir accès. Ses actions visent à sensibiliser les usagers-citoyens, les informer, leur donner des outils pour intervenir et faire entendre leur voix dans les débats.

Pour cela, l'association diversifie ses actions et conjugue projets d'éducation populaire, expression artistique, expertises et plaidoyers, actions juridiques, jusqu'à des actions de désobéissance civile. Parmi ces actions, elle mène :

- des ateliers d'écologie populaire auprès de publics défavorisés (« Écolo c'est économe ») visant à sensibiliser les usagers à la préservation de la ressource, à diffuser des écogestes quotidiens, à améliorer la perception de la qualité de l'eau du robinet et à faire connaître le rôle d'Eau de Paris. ●●●

- Des actions de sensibilisation et de mobilisation des étudiants via le projet de label « Universités bleues », qui vise à stopper toute vente et distribution de bouteilles en plastique au sein des campus grâce à la recherche de solutions alternatives (fontaines et gourdes) avec les acteurs de l'Université.
- Des actions de diffusion d'une culture commune de l'eau « bien commun » à travers l'organisation de cycles de conférences (« Université populaire de l'eau ») pour sensibiliser le public autour de trois thématiques : la participation des citoyens à la vie politique (avec l'eau comme support), le modèle économique de gestion des biens publics et de la ville durable, et les enjeux de la transition écologique (cycle de l'eau et climat, alternatives, expériences internationales...).
- Des actions de lobbying local avec la participation à des débats locaux contradictoires sur le choix d'un éventuel retour en régie publique*.

Au-delà de ses actions locales, Coordonation EAU Île-de-France s'inscrit dans un mouvement de constitution d'une « contre-expertise citoyenne » autour des enjeux de l'eau à l'échelle nationale à travers l'engagement d'actions judiciaires, la contribution à des auditions parlementaires ou la participation à des campagnes nationales (contre les coupures d'eau et les réductions de débit pour impayés notamment). Elle revendique cette pluralité d'actions, « contestataires ou contributives, spontanées ou institutionnelles, émergentes ou traditionnelles », qu'elle juge à l'image de la transversalité des enjeux autour de l'eau.

« Mutualiser les expertises pour défendre un paysage commun » : La Seine n'est pas à vendre

Née en juin 2018 en réponse à l'annonce faite par la Mairie de Paris d'un appel à projets pour créer trois passerelles habitées dans la ville intramuros, l'association « La Seine n'est pas à vendre » agit sous l'angle de l'eau paysage commun à valoriser et protéger durablement. Elle entend défendre la construction d'une vision partagée de la Vallée

de la Seine, et plus particulièrement à l'échelle de la Région-Métropole, avec l'ensemble des acteurs institutionnels concernés mais aussi, et surtout, avec les citoyens et les associations. Il s'agit pour elle de voir adopter des principes soutenable d'aménagement des berges de la Seine, de préserver l'écosystème du fleuve, et d'en revaloriser les patrimoines matériels et immatériels au bénéfice des habitants et non de la spéculation foncière. Pour cela, elle se donne pour but d'identifier les capacités de production et les ressources propres du territoire, en mobilisant les populations des territoires concernés et leurs élus.

L'association milite pour que les projets envisagés en bordure de Seine prennent en compte les enjeux environnementaux, avec l'obligation de contribuer à la requalification écologique et paysagère des berges, à la prévention et à l'adaptation aux risques d'inondation, et à la lutte contre les pollutions. Pour « La Seine n'est pas à vendre », il s'agit aussi de répondre au désir de nature et d'eau des habitants, en garantissant un droit à la rive pour tous, en régulant la place du tourisme et la privatisation des berges, en encourageant les modes informels d'appropriation du fleuve, et en soutenant le développement d'un imaginaire sensible autour de ses paysages.

Autant de considérations qui reposent sur la conviction que l'écosystème fluvial est un patrimoine commun inaliénable, composé par le fleuve lui-même, son écran végétal, ses rives et leur continuité, le cadre bâti de ses quais, les ouvertures et les perspectives.

Éclairant les ressorts de cette mobilisation, Marcel Rousset-Deschamps, secrétaire général de « La Seine n'est pas à vendre » explique : « Les enjeux de notre époque sont tellement complexes que le politique ne peut pas tout faire. Nous avons souhaité acquérir une expertise en mutualisant les savoirs de la société civile, pour accompagner l'action publique, par le dialogue, la compréhension et la pédagogie ». ■

*Voir, à ce sujet, la votation citoyenne organisée par les villes de Bagnolet, Bondy, Les Lilas et Montreuil.



FRANCOISENET

RECONQUÉRIR LA GESTION DES **INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES**

Si l'on entend souvent parler d'initiatives citoyennes en matière d'énergies renouvelables ou d'habitat, rares sont celles qui touchent à l'apparemment complexe et inaccessible question des infrastructures numériques. De quoi parle-t-on ?

Cécile Diguët, directrice du DUAT, L'Institut Paris Region



Les infrastructures numériques se divisent en trois éléments : les réseaux par lesquels les données transitent (câbles, fibres, équipements télécoms), les centres de données, ou *data centers*, qui stockent et traitent les données numériques, et, enfin, tous les terminaux informatiques au plus près des utilisateurs (smartphones, ordinateurs, tablettes...). Elles sont aujourd'hui le vecteur de quasiment toutes nos communications (mails, téléphone, applications), de notre accès à Internet, à la radio et à la télévision (même si d'autres modes existent encore) et à de multiples connaissances et possibilités d'organisation. Leur efficacité et leur rapidité se placent également au cœur de la quasi-totalité des activités économiques : publicité, finances, commerce en ligne... Elles sont donc porteuses d'enjeux majeurs, d'échelle internationale. Parler ici de local et de citoyen pourrait donc paraître inadapté. Pourtant, des acteurs locaux et associatifs ou coopératifs se sont créés pour reprendre la main sur le numérique, en particulier sur la fourniture d'un Internet neutre, libre et ouvert, via des réseaux de Wi-Fi citoyens ou des offres plus classiques, sur ce que l'on pourrait appeler le « dernier kilomètre ». Nous pouvons en citer plusieurs dans des territoires différents : de Brooklyn (Red Hook WiFi) à Berlin (Freifunk.net), de la Bourgogne rurale (SCANI) à la Catalogne

LES ACTEURS CITOYENS PARTICIPENT
D'UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE
DU COMMUN QU'EST INTERNET

(guifi.net), du Grand Paris (franciliens.net) à l'Aquitaine (Aquilenet) en passant par l'outre-mer, à Saint-Barthélemy (Igwane.net).

En complément des quatre fournisseurs d'accès à internet (FAI) principaux (Bouygues, Free, Orange et SFR), on trouve donc en France des FAI associatifs et coopératifs. Il est intéressant de noter que French Data Network, premier FAI associatif, créé en 1992, a été la première structure à donner un accès à Internet au grand public, dès le début du Web, et ce avant France Télécom en 1996. Il existe encore aujourd'hui et couvre tout le territoire français, via notamment du VDSL¹.

Par exemple, le FAI SCANI, dans l'Yonne, a permis la connexion à Internet d'un FabLab qui, sans cela, n'aurait pas développé son activité : la grange de Beauvais². De son côté,

franciliens.net est un FAI associatif œuvrant sur le territoire francilien. Il propose une fourniture Internet via l'ADSL (fibre et Wi-Fi encore en projet), mais propose aussi une Brique Internet à brancher sur sa box, via un VPN³, qui permet d'accéder à un Internet neutre et ouvert. Cette Brique permet également de faire de l'auto-hébergement pour stocker ses propres données et se constituer une adresse mail. Tous ces FAI associatifs sont regroupés au sein de la fédération FFDN⁴. Comme le souligne Benjamin Bayart⁵, ancien président de la French Data Network (FDN) : « *Quelles compétences y a-t-il sur les territoires en matière de maintenance de l'infrastructure, du réseau ? Comment marche le routage ? Comment fait-on de l'hébergement de site web ? C'est tout un nuage de compétences autour des questions du numérique qui se développe, ou pas. On se retrouve avec un territoire numérique qui est structurellement périphérique : il y a des gens qui développent des sites web, des gens qui consultent les sites web, mais c'est toujours hébergé ailleurs, un ailleurs très lointain. Les FAI associatifs apportent une diversité économique, et donc une certaine richesse. C'est ça qui fabrique de la résilience. Le fait de s'appuyer uniquement sur trois malheureux*



Le FAI franciliens.net aide ses membres à installer leur « brique ».

opérateurs réseaux, ça a comme effet une hypercentralisation des compétences au sein de quelques locaux parisiens. Ce n'est pas aussi caricatural que ça, mais ce n'est vraiment pas loin⁶.»

Les FAI associatifs présentent en effet plusieurs avantages :

- la couverture de territoires mal desservis par les opérateurs classiques ;
- le développement de compétences locales et d'emplois indirects ;
- des tarifs accessibles ;
- une implication des bénévoles et des usagers ;
- du lien social ;
- un engagement sur la protection des données.

A contrario, leurs faiblesses potentielles sont :

- une croissance limitée par le nombre de bénévoles disponibles, la possibilité d'interruption de service, car le dépannage est bénévole.

Au sein de l'offre des acteurs citoyens de l'Internet, les Wi-Fi citoyens sont particulièrement développés, car c'est l'infrastructure la plus accessible à déployer en termes financiers. Primavera de Filippi et Félix Tréguer, tous deux chercheurs au CNRS, détaillent dans un article les caractéristiques des *Wireless Community Networks*⁷, ou « réseaux communautaires sans fil » (Wi-Fi citoyens). Un Wi-Fi citoyen est un réseau informatique utilisant des technologies de type réseau local sans fil (Wi-Fi) pour construire des grappes de réseaux de tailles variées. Certains de ces réseaux sont reliés à Internet via la connexion classique d'un individu ou d'une structure en fibre ou en ADSL, d'autres peuvent être purement locaux. Leurs atouts sont d'une part d'ordre technique : flexibilité, résilience, autonomie du réseau. Mais ils sont aussi d'ordre social, éducatif et démocratique. Le réseau de Red Hook, quartier populaire et hautement inondable de Brooklyn, à New York, a ainsi développé un Wi-Fi citoyen, qui a été vital pendant l'ouragan Sandy en 2012, permettant de rester connecté aux familles et aux secours. Ce sont par ailleurs des jeunes en réinsertion qui apprennent à réaliser la maintenance des infrastructures et disposent ainsi d'un métier par la suite.

Les acteurs citoyens participent d'une gouvernance partagée du commun qu'est Inter-

net en portant des valeurs de transparence, d'inclusion, de lien social, d'apprentissage technique, et d'incitation à la participation à la vie citoyenne. Stéphanie Vidal a proposé l'expression « (Re)coudre avec du sans-fil », reprise ensuite par le chercheur François Hugué dans sa thèse⁸. Ce dernier souligne en effet que ces systèmes favorisent « une pratique économique alternative au service d'une forme de résilience urbaine, une pratique pédagogique de reliance communautaire. » Donner accès à Internet n'est donc pas qu'un geste technique, mais aussi une démarche sociale, éducative, économique, et la médiation numérique peut aussi être une médiation infrastructurelle.

Faire une place à ces acteurs, certes petits et au faible nombre d'utilisateurs, dans un paysage numérique français assez peu divers aujourd'hui, semble important, dans la mesure où une gestion plus locale, plus informée, et réalisée par ses propres utilisateurs, peut favoriser des pratiques plus sobres, économes et ajustées aux besoins. ■

1. Le VDSL est un réseau cuivre amélioré par rapport à l'ADSL.

2. <https://blog.scani.fr/index.php/2018/07/05/grange-de-beauvais-connectee/>

3. Un VPN ou *Virtual Private Network* est un système permettant de créer un lien direct entre des ordinateurs distants, qui isole leurs échanges du reste du trafic se déroulant sur des réseaux de télécommunication publics. Les ordinateurs connectés au VPN sont ainsi sur le même réseau local (virtuel), ce qui permet de passer outre d'éventuelles restrictions sur le réseau (comme des pare-feux ou des proxys).

4. <https://www.ffdn.org/fr/membres>

5. Entretien avec Benjamin BAYART, co-fondateur de La Quadrature du Net, co-président de la fédération des Fournisseurs d'accès à Internet associatifs (FFDN), Paris.

6. Pour plus de ressources sur le sujet : <https://communitytechnology.github.io/> <http://bibliotecadigital.fgv.br/dspace/handle/10438/25696>

7. DE FILIPPI Primavera et TRÉGUER Félix, 2015, « Expanding the Internet Commons: the subversive potential of Wireless Community Network », in *Journal of Peer Production*, Issue N°6 : *Disruption and the Law*. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01306630v2/document>

8. HUGUET François, 2016, *(Re)coudre avec du sans fil. Enquête sur des pratiques de médiation infrastructurelle*, thèse sous la direction d'Annie GENTES et de Jérôme DENIS, Paris ENST.

CES AMATEURS PASSIONNÉS QUI SCRUTENT LA BIODIVERSITÉ

Dans le domaine des sciences de la vie, la coopération entre le monde académique et le monde des passionnés date de plusieurs siècles. Depuis un peu moins de vingt ans, ce qu'on appelle désormais les « sciences participatives » prend une dimension et un poids inégalés.

Grégoire Lois, naturaliste, ARB Île-de-France, L'Institut Paris Region



La contribution des amateurs, au sens noble du terme, c'est-à-dire des passionnés n'exerçant pas leur intérêt dans un cadre professionnel, remonte à l'émergence même des diverses disciplines que sont les sciences naturelles, l'astronomie, la géologie, la paléontologie... Cette coopération est par exemple à l'origine de l'essentiel des collections amassées au cours de ces quatre derniers siècles dans les musées et autres institutions. Elle atteint un tel degré que, au début du XIX^e siècle, des conférences ouvertes au public et des ouvrages officiels portent sur la mise en œuvre de cette collaboration. Un peu plus d'un siècle plus tard, une collaboration plus formelle encore, ne se limitant plus seulement à la collecte de spécimens, mais s'élargissant au marquage d'oiseaux et de chauves-souris, naît au Muséum national d'Histoire naturelle. Depuis, cet établissement porte et incarne un type de sciences participatives particulier, puisque liant directement cette activité à la recherche académique. Dans d'autres cas de figure, développés



EMILE LOREAU/HANS LUCAS

dans d'autres contextes et par d'autres structures, les sciences participatives peuvent avoir comme objectif principal de sensibiliser à la conservation de la nature, ou de faire découvrir telle espèce ou tel milieu.

Produire des évaluations synthétiques concernant le vivant est essentiel au développement de la société : celle-ci repose de manière écrasante sur ce que lui apporte la biodiversité, ne serait-ce que parce que cette dernière produit nourriture et dioxygène. La connaître et en comprendre l'état des lieux et les dynamiques de changement relève donc d'une nécessité. Si la puissance publique n'hésite pas à mettre en œuvre des moyens de recherche en cas d'implications économiques directes (agriculture, forêt, qualité de l'eau et de l'air, chasse et autres activités récréatives, conservation du patrimoine naturel exceptionnel...), c'est loin d'être le cas lorsqu'il s'agit d'espèces largement réparties, ni exploitées d'une manière ou d'une autre ni considérées comme patrimoniales. C'est

pourtant parmi ces dernières que se trouvent les espèces représentant l'essentiel de la biomasse et assurant la majeure partie des fonctions et processus du vivant.

Dans un tel cas, il faut s'appuyer sur la participation du public à des campagnes de collectes de données standardisées pour tenter de produire des éléments de compréhension.

ÉMERGENCE EN FRANCE

En France, et plus largement dans les pays occidentaux, cette implication citoyenne est née parmi les ornithologues amateurs. À la fin du ^{xx}e siècle, des enquêtes visant à estimer les variations des effectifs d'espèces d'oiseaux nicheurs sont mises en œuvre. Le principe est simple et efficace, et servira de modèle à de nombreux autres programmes participatifs mobilisant les naturalistes. La publication des premières analyses, au tout début des années 2000, donne un coup d'accélérateur à ce type de partenariats entre chercheurs et amateurs. En effet, d'une

part les résultats indiquent que les populations d'oiseaux communs déclinent, et d'autre part que cette diminution quantitative varie selon les grands types d'occupation du sol, ou encore selon la plasticité des espèces. La démonstration est faite de l'intérêt socio-politique de ce type de production scientifique. Ce résultat devient très rapidement un indicateur de biodiversité, au même titre qu'il en existe concernant le secteur économique, et est adopté au niveau national¹ et européen². Et la preuve est faite que des amateurs et des scientifiques peuvent ensemble produire des évaluations de l'état de santé de la biodiversité dite « ordinaire », celle qui peut échapper aux suivis assurés par des professionnels, alors même qu'elle est le socle vivant des écosystèmes.

ESSOR ET DIVERSIFICATION

Cette première reconnaissance de l'importance des sciences participatives en biodiversité pour les espèces les plus communes donne lieu, au début des années 2000, à l'émergence d'une nouvelle forme de relation entre professionnels de la recherche et passionnés. Jusqu'ici cantonnés aux participants « sachant », à savoir

les naturalistes, les programmes s'ouvrent aux néophytes, avec le suivi des papillons au jardin³. Le lancement provoque un tollé, particulièrement chez les entomologistes: comment imaginer que le grand public puisse se pencher sur un groupe aussi divers et aussi complexe ? La réponse est dans le protocole : seules 28 espèces ou groupes d'espèces particulièrement proches par la forme et la couleur, qui nécessitent en général un examen minutieux pour être séparées, sont à rechercher au jardin. Il ne s'agit pas réellement de comptages, mais de rapports mensuels, dans lesquels sont indiqués le nombre maximal d'individus vus simultanément et un indice de fréquentation du jardin suivi. C'est une révolution puisque, *a priori*, des données aussi grossières ne peuvent être porteuses d'informations biologiques. En réalité, le bouleversement est double : d'une part, le programme donne d'excellents résultats scientifiques en écologie et, d'autre part, les données concernant les participants eux-mêmes se trouvent riches d'enseignements concernant les relations entre les humains et les autres êtres vivants, une fois exploitées par des chercheurs en sciences humaines et sociales.



De nouvelles coopérations émergent entre amateurs passionnés et chercheurs.

Cette ouverture rendue possible est rapidement exploitée, avec ce même modèle, et déployée au travers de groupes taxonomiques (bourdons, papillons, gastéropodes terrestres, chauves-souris, flore vasculaire, faune et flore du littoral, sauterelles nocturnes, libellules), mais aussi avec d'autres, en apparence moins standardisés, portant sur des groupes fonctionnels (interactions entre plantes et invertébrés floricoles, pollinisateurs ou non), ou encore avec la création d'offres en programmes ciblant spécifiquement les enjeux de secteurs (enseignement avec Vigie-Nature École, gestion d'espaces verts avec Propage et Florilège, gestion d'espaces naturels avec les déclinaisons du suivi des oiseaux ou des libellules et demoiselles).

DERNIERS-NÉS ET PERSPECTIVES DE NOUVEAUX TYPES DE PARTICIPATION

Internet a permis une démultiplication de ces programmes, d'abord en facilitant la circulation d'informations, et surtout depuis une dizaine d'années en permettant la saisie des données directement en base, favorisant ainsi les échanges entre participants et l'émergence de réseaux informels, formidables moteurs de participation, de fidélisation et de contrôle social, garantissant le bon respect des protocoles par exemple. Les opportunités offertes par les nouvelles technologies sont saisies au fil de l'eau avec, par exemple, l'apparition d'un programme propre aux terminaux tactiles dont l'objectif est de reproduire en temps réel par glisser-déplacer les interactions entre espèces d'oiseaux en situation de nourrissage ou encore l'utilisation des possibilités offertes par l'intelligence artificielle pour classer les émissions ultrasonores des chauves-souris.

Un nouveau type de participation pourrait émerger, qui placerait le participant du côté de l'analyse des données ou de la conception des protocoles, à l'opposé du rôle de collecteur de données dans lequel les protocoles actuels le cantonnent encore. Ce principe émerge, mais il

suppose la création de plateformes de participation spécifiques.

QUEL INTÉRÊT À L'ÉCHELON RÉGIONAL ?

Les sciences participatives portées par le Muséum national d'Histoire naturelle visent à recueillir d'importants jeux de données standardisées, pour traiter des questions de macro-écologie concernant par exemple l'in-

fluence des pratiques sectorielles, des politiques publiques ou du changement climatique. La nécessité de disposer de jeux mas-

sifs implique que ce qui est possible à l'échelle nationale ne l'est pas forcément à l'échelle régionale : un résultat significatif avec un million de données ne l'est pas forcément avec cent mille. Tout n'est pourtant pas perdu pour une exploitation francilienne : certains résultats nationaux restent valables à l'échelle régionale, comme l'estimation de l'impact du diamètre des arbres en forêt sur les populations de chauves-souris arboricoles, de celui de l'éclairage artificiel sur les espèces de ce groupe⁴, ou encore, tout récemment, l'estimation de l'effet des politiques publiques de protection des sites, et plus particulièrement de l'impact des réserves intégrales sur la dynamique des oiseaux communs⁵. Par ailleurs, d'autres résultats nationaux restent déclinables, ne concernant alors que moins d'espèces, comme c'est le cas avec l'estimation des variations d'abondances des oiseaux des milieux agricoles en Île-de-France⁶. ■

LES SCIENCES PARTICIPATIVES VISENT À RECUEILLIR D'IMPORTANTES JEUX DE DONNÉES

1. <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/indicateurs/evolution-des-populations-doiseaux-communs-specialistes>
2. https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-datasets/product?code=sdg_15_60
3. <https://www.sciences-participatives-au-jardin.org/>
4. https://www.arb-idf.fr/sites/arb-idf/files/document/ressources/dossierdeprese_indicateurs2011_1.pdf
5. http://www.vigienature.fr/sites/vigienature/files/atoms/files/les_reserves_naturelles_efficaces_pour_eviter_la_disparition_des_oiseaux_communs.pdf
6. https://www.arb-idf.fr/sites/arb-idf/files/document/ressources/dp_indicateurs_biodiversite_2016_bd.compressed.pdf



INSTITUT PARIS REGION

PARTAGER L'ESPACE, LE TEMPS ET LES COMPÉTENCES

Dans ce paysage foisonnant de mobilisations citoyennes, nombre d'entre elles prennent racine dans une volonté commune de partage d'expériences, de savoir-faire et de connaissances. Systèmes d'échanges locaux, lieux collectifs de fabrication, végétalisation participative, mobilisation pour un espace public ouvert à la diversité des pratiques, chantiers de co-construction... Autant d'initiatives qui, dans leur diversité, se rejoignent pour revendiquer l'envie d'agir et de se rencontrer. Mais ont-elles conscience de participer à un mouvement commun ?



Arrefour



PAS DE VÉGÉTALISATION CITOYENNE SANS MÉDIATION

La végétalisation citoyenne de l'espace public est emblématique de la diversité des motivations, des formes et des postures qui caractérisent plus largement l'ensemble des initiatives citoyennes. Innovante dans la médiation entre collectifs d'habitants et pouvoirs publics locaux, elle est source d'inspiration.

Nicolas Laruelle, urbaniste, et Gilles Lecuir, expert en écologie urbaine à l'ARB, L'Institut Paris Region



De plus en plus d'individus et de groupes souhaitent contribuer activement à l'accroissement de la présence végétale dans l'espace public à proximité de leur lieu de résidence, de travail ou d'étude, en installant des bacs ou des pots, en mobilisant des espaces de pleine terre existants ou en conquérant de nouveaux espaces par des actions de désimper-méabilisation.

Cette volonté relève de motivations diverses et souvent mêlées – esthétiques (embellir, ensauvager...), sécuritaires (empêcher le stationnement sauvage, dissuader certaines pratiques, voire empêcher les personnes sans-abri de s'installer...), environnementales (favoriser la biodiversité, rafraîchir la ville, limiter le ruissellement), et surtout sociales (renforcer les liens, améliorer l'image d'une rue ou d'un quartier, mais aussi revaloriser l'estime de soi, en tant que groupe ou en tant qu'individu, en mobilisant des compétences existantes ou en en acquérant de nouvelles...). La végétalisation de l'espace public peut ainsi être un vecteur important d'*empowerment*, « processus par lequel un individu ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action, de s'émanciper »².

La végétalisation peut être le fait d'individus isolés, d'associations déjà constituées, parfois autour d'un autre projet que la végétalisation, et intervenant sur plusieurs sites, ou de collectifs *ad hoc*, souvent attachés à un seul lieu. Elle peut aussi s'inscrire dans une grande diversité de postures à l'égard des acteurs publics, au premier rang desquels les collectivités locales en charge de l'espace public : indifférence, contestation (à l'exemple des actions de « guérilla jardinière », avec leurs bombes à graines lancées dans des délaissés urbains inaccessibles au public), attente d'une reconnaissance juridique et/ou médiatique (à l'exemple des groupes locaux des « Incroyables comestibles »), d'un accompagnement technique et/ou financier, ou parfois d'une prise de relais pour

démultiplier et/ou pérenniser leurs initiatives de végétalisation.

Ces initiatives citoyennes sont en général plutôt bien accueillies par les collectivités locales, qui y voient une occasion de mieux connaître les aspirations de leurs habitants, d'améliorer leur image en se montrant à l'écoute et en accompagnant des actions considérées comme innovantes, mais aussi de pouvoir s'appuyer sur des citoyens éclairés pour mieux faire accepter par l'ensemble de la population certaines évolutions, souhaitées ou subies, des pratiques de gestion du végétal en ville (gestion différenciée, zéro phyto...).

On peut remarquer également que cet intérêt des collectivités locales pour une forme d'*empowerment* de leurs administrés concerne sou-

vent aussi leurs agents, dont les pratiques doivent évoluer pour répondre aux nouveaux règlements et procédures, comme l'autorisation donnée aux jardiniers de choisir

les secteurs qui ne seront pas tondu dans les parcs et jardins, ou la formation des cantonniers de la commune de Saint-Lunaire, en Ille-et-Vilaine, à la reconnaissance de cinq plantes vivaces locales qu'ils peuvent laisser se développer sur les trottoirs. Des pratiques également renouvelées pour accompagner les initiatives citoyennes, qui font d'eux désormais des animateurs-conseils et plus seulement des aménageurs ou des gestionnaires.

Dans le dialogue entre citoyens et collectivités locales autour de la « végétalisation participative », qui peut s'inscrire dans une grande diversité de cadres (subventions directes, appels à projets thématiques, budget participatif, permis de végétaliser...), une médiation technique et/ou organisationnelle s'avère souvent utile, ne serait-ce que pour limiter les risques d'appropriation privative de l'espace public. Celle-ci peut être assurée par des structures anciennes plutôt « généralistes » : Parcs naturels régionaux, Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Ligue pour

LA VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE PUBLIC PEUT ÊTRE UN VECTEUR D'ÉMANCIPATION



ESTELLE PARDON/COLOGO



GILLES LECLUR/L'INSTITUT PARIS REGION



THIERRY PETIT/L'INSTITUT PARIS REGION



CORINNE LEGENNE/L'INSTITUT PARIS REGION

Foisonnement d'initiatives : relevé de la flore des interstices urbains via le protocole de sciences participatives « Sauvages de ma rue » (rue Antoine-Bourdelle à Paris), désimperméabilisation et végétalisation de l'espace public avec les habitants (Courbevoie)...

la protection des oiseaux, associations d'insertion par l'écologie urbaine (comme Espaces, ou Halage, en Île-de-France...). La Ville de Sceaux a, par exemple, fait appel à l'association Espaces pour accompagner des collectifs habitants dans plusieurs projets de végétalisation participative des espaces publics (« bacs Cultur3 », qui associe végétation et lecture), et même privés (« jardins en résidence »).

La médiation peut aussi être menée par des structures spécialisées plus récentes, comme l'association Vergers urbains, qui a apporté à la mairie du 14^e arrondissement de Paris et aux collectifs habitants impliqués une médiation technique et organisationnelle pour la végétalisation participative de plusieurs places et rues. Enfin, cette médiation est souvent assurée par des individus dont l'histoire personnelle et/ou le parcours professionnel en fait des « passeurs » aux profils hybrides (gardiens-jardiniers, artistes-botanistes...). Parmi ceux-ci, on trouve notamment de nombreux techniciens-militants, pour partie réunis au sein du groupe « espaces verts, nature et paysage » de l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF), qui acceptent facilement, et parfois même stimulent, les initiatives citoyennes, pour faire évoluer leurs pratiques professionnelles et dépasser ainsi la confrontation stérile entre légitimités technique et citoyenne.

La large diffusion de retours d'expériences de végétalisation participative, au travers des réseaux professionnels ou institutionnels (Agence régionale de la biodiversité, Office français de la biodiversité, Centre national de la fonction publique territoriale...), a parfois bousculé l'ordre attendu entre initiative citoyenne et régulation publique, des élus ou techniciens de certains territoires proposant des cadres participatifs anticipant une demande citoyenne qui

ne s'est pas encore exprimée. Il importe pourtant de ne pas « forcer » l'initiative citoyenne : c'est ce qu'a bien compris la ville d'Arcueil, en donnant la possibilité aux habitants d'indiquer les délaissés d'espaces publics sur lesquels ils souhaitent s'engager, dans le cadre du projet « Arcueil ville comestible ».

Enfin, précisons que la végétalisation citoyenne « active » de l'espace public, consistant principalement à « faire pousser », doit être replacée dans le cadre plus large des initiatives citoyennes contribuant aux transformations rapides et sans doute fondamentales des relations des individus aux paysages urbains, avec le « laisser pousser », et même le « regarder pousser ». Il y a quelques années, une artiste nantaise a eu l'idée d'inscrire au blanc d'Espagne sur le bitume leur nom botanique au pied des plantes spontanées qui poussaient dans les interstices des trottoirs que les cantonniers de sa ville ne désherbaient plus chimiquement. Longtemps, on a pris pour une initiative citoyenne cette transformation des « herbes folles » en objet de curiosité ou de connaissance, avant de découvrir que l'artiste intervenait dans le cadre... d'une commande municipale. C'est ce même souci d'observation qui a amené d'autres scientifiques à créer en 2012 le programme national de sciences participatives « Sauvages de ma rue ». ■

1. Lors de la cérémonie 2019 de remise des « Pics d'or » de la fondation Abbé Pierre, qui dénoncent chaque année la multiplication des dispositifs anti-SDF, l'humoriste Blanche Gardin a ainsi pu évoquer « les bacs à fleurs participatifs et autre végétalisation de fils de pute ».
2. Marie-Hélène BACQUÉ, « L'intraduisible notion d'empowerment vue au fil des politiques urbaines américaines », *Territoires*, n° 460, 2005, p. 32-35.

LA RUE, UN ESPACE DE VIE À PARTAGER

La rue est un poste d'observation de l'émergence d'une nouvelle pratique de l'espace public. La pression des habitants et des usagers fait évoluer le rôle d'un objet, longtemps considéré comme technique, vers un support de vie sociale. Le développement du vélo et l'intérêt de plus en plus porté à la marche contribuent à une nouvelle définition de l'espace commun : lieu de vie, lieu de séjour, lieu du dialogue social...

Anne Faure, urbaniste et présidente de l'association « Rue de l'Avenir »¹



La Sablière met en image des scènes de la vie quotidienne avec ses locataires pour créer du dialogue.

PHOTO : COLLECTIF FAUXAMIS, SÉRIE PETIT MANUEL
DU BIEN VIVRE ENSEMBLE, 2016

Les mobilités dites « actives » redeviennent des modes de déplacement du quotidien. Elles suscitent des demandes, dont l'origine est plus de nature comportementale que du domaine de l'organisation des flux. Les attentes se portent sur des espaces à vivre et mettent souvent au second plan les aspects fonctionnels.

Forte de ses trente années d'existence, l'association Rue de l'Avenir est une observatrice privilégiée de l'évolution de la demande et du jeu des acteurs impliqués. À partir des pratiques de mobilité, et en s'appuyant à l'origine sur la recherche de sécurité des déplacements, les actions de l'association ont évolué vers une approche plus globale : promouvoir une autre façon de vivre la ville, dans un environnement

« LA RUE... ON PARTAGE ! », CONCOURS LANCÉ EN 2010

Le concours « La rue... On partage ! »* a été organisé à plusieurs reprises au niveau national dans les années 1990 par l'association Rue de l'Avenir. La dernière édition a été lancée à l'échelle de la Région Île-de-France en septembre 2010 avec Vivacités Île-de-France et le soutien de nombreux partenaires, dont L'Institut Paris Region (anciennement IAU). Son objectif était de soutenir et de distinguer des initiatives collectives porteuses de projets sur les thèmes de l'apaisement de la circulation, de la promotion des modes actifs, des personnes à mobilité réduite, de la revalorisation des espaces publics et de la vie des quartiers. 28 dossiers ont été déposés. L'originalité de la démarche était la possibilité pour les 12 projets sélectionnés de bénéficier des conseils d'un expert pour finaliser leur dossier et se préparer au jury final, qui a retenu 5 lauréats, lesquels ont reçu chacun 1 000 euros pour la promotion de leur projet. Expression directe de souhaits et d'attente d'usagers, les projets valorisés par ce concours, qui proposaient des solutions pragmatiques, ont montré l'implication citoyenne pour un espace public bien commun. Mis en forme avec l'aide de professionnels, ils ont permis de susciter le débat avec les acteurs publics et de souligner l'intérêt de faire évoluer le dialogue entre collectivités et associations. ■

*Voir « La rue... on partage ! », Note Rapide n° 580, L'Institut Paris Region, Sophie LAURENT et Dominique RIOU, novembre 2011.

apaisé. Parallèlement, sous la pression des habitants, les zones 30 deviennent « La ville à 30 ». Les associations cyclistes s'ouvrent aux enjeux de la marche et de la mobilité scolaire, les piétons et les randonneurs se rapprochent des associations de personnes en situation de handicap...

UNE AUTRE VISION DE LA VILLE.

Le travail fédérateur sur l'adaptation de l'espace public à la marche et au vélo a réuni en 2006 plusieurs associations concernées par les mobilités, et a permis de créer la commission « Code de la rue », qui a produit des avancées notables dans la rédaction du Code de la route, en 2008 et 2010. Il s'agissait de remettre en cause la régulation basée sur la pratique automobile, en partant des usages observés, de façon à organiser le partage de la rue : redéfinir les statuts des voies urbaines pour une meilleure cohabitation des modes de déplacement et des pratiques. De la même façon, les campagnes collectives en faveur de la réduction de la vitesse en ville (« Ville 30, ville à vivre ! ») révèlent un changement de paradigme pour les associations signataires, qui font de la réduction de la présence automobile un prérequis pour d'autres modes de déplacement et une meilleure qualité urbaine. L'action associative a contribué à élargir la surface des zones à 30 km/h en supprimant leur statut dérogatoire², et à créer des « Zones de rencontre », qui offrent plus de souplesse en matière d'usages et de partage de la voirie.

UN NOUVEAU PARTAGE DE LA RUE

Rue de l'Avenir, association qui s'engage pour la qualité de l'espace public, mise sur l'éducation populaire pour accompagner le mouvement qui prend forme sur de nouveaux usages de la voirie. Son action passe par des actions de sensibilisation (journées d'échanges, conférences), des visites de sites et la participation à des formations destinées aux agents des collectivités. L'implication des militants a permis de nourrir une expertise citoyenne à partir des remontées de terrain et de constituer une « maîtrise

d'usage ». Ainsi, les collectivités territoriales font fréquemment appel à Rue de l'Avenir pour prendre part aux débats initiés à la demande des habitants sur le devenir de leur ville.

En particulier, l'inadéquation entre la ville du « tout-automobile » et l'épanouissement des enfants est une préoccupation très partagée, non seulement en fonction des contraintes du quotidien, mais aussi parce que donner le goût de la marche et du vélo aux enfants, c'est aussi préserver leur santé et en faire des citoyens responsables.

LE DIALOGUE SOCIAL, À ARMES ÉGALES ENTRE LES ACTEURS

L'élargissement de la demande habitante, d'adapter la mobilité à une nouvelle vision de la ville, les problématiques environnementales et la forte adhésion des jeunes et des actifs aux mobilités actives sont des amplificateurs de la concertation. Si pendant longtemps cette confrontation était mal vécue par certains élus, le dialogue est devenu la règle, et il est largement pratiqué.

Il est nécessaire de fournir aux citoyens des connaissances qui permettent un véritable échange, fondé sur des faits partagés. Les associations locales et les conseils de quartier, manquant parfois d'expertise technique et de connaissance de la réglementation, sont souvent démunis devant les démonstrations des techniciens. Les associations nationales peuvent alors leur transmettre ces connaissances et aider à la mise en place de dispositifs innovants, adaptés à la réalité locale.

L'innovation citoyenne suscite ainsi une nouvelle approche, qui dépasse les logiques de flux pour aller vers la cohabitation de nombreux usages. ■

1. Cet article reflète les positions de l'association « Rue de l'Avenir ».
2. Cf. Modification du Code général des collectivités territoriales par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 22 juillet 2015, qui a sécurisé juridiquement la généralisation de vitesses limites inférieures à 50 km/h à tout ou partie de la voirie d'une commune.



« RUES AUX ENFANTS, RUES POUR TOUS »

À l'occasion du 30^e anniversaire de la Journée internationale des droits de l'enfant, qui a eu lieu le 20 novembre 2019, un collectif, constitué de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ), de Cafézoïde, de Rue de l'Avenir et de Vivacités Île-de-France, a lancé un appel à projets, « Rues aux enfants, rues pour tous »*, dont ce sera la troisième édition. C'est une rue normalement ouverte à la circulation motorisée, mais que l'on peut fermer, de manière durable ou temporaire, pour permettre aux enfants de jouer en toute sécurité sur l'espace ainsi libéré. Au-delà de cet objectif, il s'agit bien évidemment de créer une dynamique invitant l'ensemble des habitants à imaginer de nouveaux usages et à repenser l'aménagement de la rue. Cette initiative vise à soutenir des projets dont l'objectif est la mise en place permanente ou ponctuelle d'une « Rue aux enfants » avec les collectivités locales concernées. À l'occasion des deux précédents appels, 70 « Rues aux enfants, rues pour tous » ont été mises en place dans des villes de toutes tailles et dans des villages. Elles ont fait fréquemment l'objet d'un renouvellement, car elles facilitent la rencontre entre les différentes générations, insufflent de la convivialité et favorisent le brassage. Changer de regard et voir la ville comme la voient les enfants, les aînés et les personnes à mobilité réduite est aujourd'hui une nécessité pour changer la ville. ■

*www.rueauxenfants.com

LE MOUVEMENT **PRO-VÉLO** CHANGE DE BRAQUET

Longtemps contrainte à une position contestataire et militante, la mobilisation en faveur du vélo est entrée dans une nouvelle ère, plus hétérogène, diversifiée dans ses modes d'action et numérique dans ses relais. Le mouvement pro-vélo profite de la croissance de la pratique et de l'intérêt des collectivités.

Clément Dusong, doctorant à l'université Gustave-Eiffel¹

La contestation cyclo-militante, héritée des mouvements écologistes des années soixante-dix, a modelé les premières mobilisations citoyennes pour la défense du vélo, à une période où son usage était à la fois politique et minoritaire. Aujourd'hui, l'évolution conjointe de l'engagement associatif et de la pratique du vélo entraîne une reconfiguration du mouvement citoyen en faveur de ce mode de déplacement en Île-de-France.

Les mutations de l'engagement citoyen pour l'usage du vélo sont profondes et multiples. La structuration des organisations, les modes d'actions, les espaces d'intervention, les discours ou encore les formes d'engagement se transforment simultanément, reconfigurant ainsi les possibilités d'intervention du mouvement citoyen pro-vélo.

DES ORGANISATIONS DEVENUES PROTÉIFORMES

L'apparition de la mobilisation citoyenne pour la promotion du vélo à Paris est intrinsèquement liée au mouvement associatif pro-environnemental des années soixante-dix. De la manifestation à vélo des Amis de la Terre en 1972 aux premières actions de l'association Mouvement

de Défense de la Bicyclette (MDB, aujourd'hui devenu Mieux se Déplacer à Bicyclette), le militantisme vélo se structure au moment de son apparition grâce à des associations Loi 1901. Avec le développement de la pratique du vélo et du nombre de structures à partir de la fin des années 1990, on voit apparaître de nouvelles formes d'organisations. Certaines associations créent des antennes, des collectifs de citoyens se constituent, et des organismes s'intéressant à l'insertion sociale se saisissent de la question du vélo. Cette diversification des formes de mobilisation en faveur du vélo transparait également avec l'émergence de multiples groupes sur les réseaux sociaux. En plus de servir de moyen de communication pour les associations existantes, Facebook propose des groupes pour partager des conseils ou des sorties à vélo, tandis que Twitter devient un lieu de débat sur le vélo, avec ses groupes et ses figures, connus et reconnus par les utilisateurs de la plateforme.

ÊTRE PRÉSENT À TOUTES LES ÉCHELLES

L'accroissement de la pratique du vélo à Paris, puis plus récemment en périphérie, s'accompagne d'une diffusion des structures pro-vélo au



RICHARD YING

Balade conviviale à vélo, proposée dans chaque département francilien, convergeant vers l'esplanade des Invalides pour un pique-nique géant, la « Convergence francilienne », juin 2019.

sein de la région : de nouvelles associations se créent à Paris, mais aussi en proche et en grande banlieue. Cette expansion des initiatives sur le territoire francilien se combine avec une évolution de l'assise territoriale des associations. On retrouve aujourd'hui des organismes qui militent au niveau intercommunal, départemental et régional. La création en mars 2019 du Collectif Vélo Île-de-France, rassemblant une trentaine d'associations, démontre la volonté du lobbying vélo de dépasser le niveau communal. Le mouvement citoyen se caractérise aussi par une intensification du militantisme individuel et par l'investissement des espaces numériques. En effet, Twitter permet de mener des revendications plus personnelles, qui deviennent audibles par un élu ou une collectivité. Si ce genre d'exhortation est possible depuis longtemps dans le cadre de concertation classique, les réseaux sociaux leurs offrent aujourd'hui un plus grand écho.

LES ASSOCIATIONS DIVERSIFIENT LEUR ACTION VERS UNE OFFRE CROISSANTE DE SERVICES AUX CYCLISTES

RÉPONDRE AUX BESOINS CROISSANTS

Le plaidoyer vélo pour la création d'aménagements cyclables, et plus généralement pour la prise en compte des besoins des cyclistes par les pouvoirs publics, a toujours été au cœur de la mobilisation citoyenne en faveur du vélo. Cependant, ce travail pour défendre la place des cyclistes en ville n'est plus la seule activité des associations, qui diversifient leur action vers une offre croissante de services. Du fait de l'accroissement du nombre d'utilisateurs et de leurs ressources, les associations proposent dorénavant des vélo-écoles pour le vélo aux adultes, des ateliers d'auto-réparation, des sorties à vélo, des bourses de vélos d'occasion, des débats, ou encore du marquage pour permettre de retrouver son vélo en cas de vol. Ces activités, qui participent à l'élaboration d'un « système vélo », répondent aux besoins des cyclistes, que les collectivités comme les entreprises privées ne



Les associations attirent de nouveaux membres en renforçant la part des activités conviviales et ludiques, ici l'atelier vélorution Bastille.

sont pas capables de satisfaire pleinement. Ainsi, la diffusion de la pratique du vélo et l'évolution des motivations de leurs adhérents conduisent les associations qui souhaitent attirer de nouveaux membres à devenir de plus en plus polyvalentes et à renforcer la part des activités conviviales et ludiques en plus des actions de lobbying, perçues comme moins satisfaisantes.

DE LA LOGIQUE MILITANTE À CELLE D'ÉPANOUISSEMENT CITOYEN

Les ressorts de l'engagement des militants investis dans les mobilisations citoyennes pour le développement de l'usage du vélo se transforment. À l'instar des tendances sociétales qui traversent le monde bénévole et associatif, les motivations de l'engagement dans le milieu pro-vélo se caractérisent par le passage d'un acte citoyen à une quête d'épanouissement personnel. Ce changement, qui transparait dans les motivations individuelles mais aussi dans les nouvelles formes d'organisation, de concertation ou d'action, participe à la réorganisation de la mobilisation. Par exemple, la temporalité

de l'engagement et des actions semble évoluer, pour devenir de plus en plus ponctuelle, afin de s'adapter aux contraintes et aux envies individuelles, contraignant à de nouveaux types de mobilisations. Cette vision de l'engagement, qui accompagne une tendance globale d'individualisation de la société, s'adapte idéalement à la prise de parole sur les réseaux sociaux.

ENTRE TRANSFORMATION ET CONTINUITÉ DU DISCOURS PRO-VÉLO

Avec l'évolution de l'usage, ce sont aussi le discours et la posture de la mobilisation citoyenne qui évoluent. Les premières associations pro-vélo étaient engagées dans la promotion de ce mode afin de permettre une reconfiguration totale de nos rapports à la consommation, aux ressources et à la mobilité. Actuellement, de nombreuses associations s'orientent davantage vers un discours technique plutôt que politique, dans l'objectif d'offrir des conseils aux collectivités qui s'engagent dans une politique cyclable. L'activité de Paris en Selle, association créée à la suite du Budget Participatif de la ville de Paris

de 2015, est représentative de cette tendance puisque, sans nier la dimension politique du lobbying, l'association s'intéresse essentiellement à la dimension technique des aménagements. L'évolution des argumentaires déployés se perçoit aussi au sein d'anciennes associations, qui réajustent leur positionnement pour s'adapter à la prise en compte progressive du vélo par les politiques publiques.

Ce processus ne doit toutefois pas éclipser un discours protestataire qui subsiste ou réapparaît avec d'autres structures. Des associations comme Vélorution, créée en 2005, ou de nombreux ateliers d'auto-réparation, s'inscrivent directement dans une démarche « vélorutionnaire », issue des premières années du militantisme vélo. De ces postures différentes naissent des critiques mutuelles, nourries par des usages et des cultures associatives divergentes.

On le voit, le mouvement citoyen pour la promotion de l'usage du vélo en Île-de-France connaît actuellement un important processus de complexification et de réorganisation, en lien avec l'augmentation de la pratique. Multiplication des structures pro-vélo, diffusion et réorganisation des associations dans l'espace régional, différenciation des revendications, des modes d'actions et des motivations des adhérents accompagnent ainsi la diversité croissante des façons de promouvoir le vélo dans la région. Créant les conditions d'un dialogue renouvelé avec l'action publique, ces processus en cours dans les milieux associatifs et citoyens participent à l'élaboration du « système vélo » et permettent d'offrir des solutions de mobilité mieux adaptées à l'hétérogénéité progressive de la pratique du vélo en Île-de-France. ■

1. L'article est extrait d'un travail de thèse sur la diffusion de l'usage du vélo en banlieue parisienne. La réflexion proposée dans ce texte s'appuie sur une vingtaine d'entretiens réalisés entre octobre 2018 et décembre 2019 auprès de militants pro-vélo de Paris, Nanterre, Fontenay-aux-Roses, Saint-Maur, Vincennes, Rosny-sous-Bois et Aubervilliers, ainsi que sur de l'observation participante lors d'ateliers, de manifestations, de débats et de réunions publiques et associatives dans ces différentes communes.

STEIN VAN OOSTEREN : « RENOUVELER LA MOBILISATION CITOYENNE »

L'analyse de la trajectoire de Stein van Oosteren, néerlandais d'origine et militant vélo, permet d'appréhender par l'exemple les transformations à l'œuvre dans la mobilisation citoyenne en faveur du vélo en Île-de-France.

En 2017, Stein van Oosteren décide de créer dans sa commune de résidence de Fontenay-aux-Roses (92) un collectif de citoyens, puis une association, pour s'engager dans la promotion de l'usage du vélo. Lors de sa création, l'association FARàVélo, qui complète le maillage associatif de la banlieue sud, se tourne vers les autres militants locaux pour mener des projets communs. À la suite de projets ponctuels, comme l'Inventaire Coulée Verte ou la concertation pour le réaménagement de la RD920, l'ambition de créer une structure, d'abord intercommunale, puis régionale, voit le jour. Avec l'impulsion de Stein van Oosteren et la participation d'autres associations franciliennes naît le Collectif Vélo Île-de-France, ouvrant de nouvelles échelles à la mobilisation citoyenne dans la région. Par principe de subsidiarité, le collectif ne remplace pas les initiatives locales, de la même manière que Stein van Oosteren intervient dans les espaces de débats autant comme usager que comme président de l'association de Fontenay-aux-Roses ou porte-parole du Collectif Vélo. Cette diversité des échelles d'action se combine avec une diversité des activités. L'association fontenaysienne dont il est à la tête propose des ateliers, des débats sur le thème du vélo en plus des actions de plaidoyer avec la municipalité. La forme et l'organisation des réunions hebdomadaires de l'association suggèrent quant à elles une adaptation aux motivations de l'engagement. Stein van Oosteren préfère organiser des réunions sous forme d'apéritif pour inviter les habitants à partager les plaisirs de la commensalité et de l'échange, conscient, selon ses propos, que « personne n'a envie de retrouver un deuxième boulot après le boulot ». ■

INTERVIEW

« FAVORISER LES ÉCHANGES : LE SEL DE MAUREPAS »



Nadège Lascols,
animatrice d'ÉtinSEL
PHOTO : PHILIPPE LASCOLS

Se rendre service, partager son savoir-faire et ses connaissances autrement, via l'étincelle, monnaie d'échange : la démarche se développe localement mais aussi sur toute la France, avec plus de 2 700 adhérents à l'association La route des SEL.

Comment fonctionne ÉtINSEL ?

Nadège Lascols ÉtINSEL est un Système d'Échange Local. Créé il y environ trois ans à Maurepas (Yvelines), le principe est simple : sur le site de l'association, chaque adhérent signifie ce dont il aurait besoin et ce qu'il propose. Il peut s'agir de cours de cuisine, de langue ou de bricolage, de balades à la découverte de la flore, tout comme d'objets ou de meubles dont il n'a plus l'usage. Chacun a accès aux coordonnées de l'ensemble des autres adhérents, peut communiquer via une liste de diffusion, et le site permet de visualiser l'ensemble des offres et des demandes. Notre monnaie d'échange est l'étincelle, une heure correspond à 60 étincelles, quel

que soit le service rendu. Une heure de ménage aura la même valeur qu'une heure de cours d'espagnol ou de garde d'enfants. Lorsqu'un adhérent a donné de son temps, il est crédité de cette monnaie et peut en retour solliciter tel ou tel service ou bénéficier d'une machine à laver parce que la sienne est cassée. Le but n'est pas l'enrichissement ou le profit. C'est un autre esprit, celui de donner une autre vie aux objets et de transmettre, partager ses connaissances et ses compétences. Faire partie d'un SEL, c'est aussi pouvoir adhérer à l'association La route des SEL, permettant de dormir chez des adhérents d'autres régions de France contre 1 heure en unités de SEL, soit 60 étincelles¹.



Quels sont les événements que vous organisez ?

N.L. Nous avons un stand au Forum des associations et au Mai des serres, qui est un événement dédié à la nature et aux jardins, pour nous faire connaître et éventuellement recruter de nouveaux adhérents.

Une Bourse Locale d'Échanges est organisée tous les trois mois, une sorte de vide-grenier qui nous permet de donner ce dont nous n'avons plus besoin en échange d'étincelles ou de biens.

Les Répar' Cafés ont lieu trois fois par an. Le principe consiste à réunir, autour d'un café, des réparateurs et de recevoir des personnes qui souhaitent prolonger la vie de leurs objets en panne. Il s'agit surtout de leur montrer comment réparer et de les accompagner dans cet apprentissage plutôt que de faire la réparation à leur place. Les Répar' Cafés sont ouverts à tous, les gens viennent avec une cafetière, un grille-pain, une bouilloire électrique ou un téléviseur qui ne fonctionne plus, apprennent à le remettre en état avec nos bricoleurs, dont nous aurions besoin d'augmenter le nombre, et repartent avec un appareil qui fonctionne, en ayant éventuellement adhéré au SEL.

Nous organisons également des Répar' Vélos avec la Vie'Cyclette, une association de Saint-Quentin-en-Yvelines. On y vient avec son vélo à réparer et les pièces qu'on a entreposées. Il n'y a pas d'échange d'argent, mais on suggère de donner quelque chose en guise de remerciement du service rendu.

Qui sont les adhérents ?

N.L. Aujourd'hui, nous sommes une petite quarantaine, résidents de Maurepas bien sûr, mais aussi des communes voisines, comme Élan-court ou Le Mesnil-Saint-Denis. Nous avons même une adhérente qui habite à Chevreuse. Elle donne des cours de couture, de patine et de fabrication d'abats-jours, nous allons chez elle pour la journée et chacun amène de quoi partager un repas. C'est aussi un moment de convivialité, basé sur la générosité et la rencontre. Les profils des adhérents sont variés, nous avons tous les âges. Les retraités ne sont pas majoritaires, et de nombreux adhérents ont un emploi. Leur motivation est le plus souvent liée à des valeurs, elle repose sur l'envie de développer des compétences et des savoir-faire, d'étoffer la vie locale sur une base écologique. Dans l'idéal, nous aimerions augmenter le nombre d'adhérents et accueillir davantage de personnes dans le besoin, pour lesquelles ÉtinSEL serait une solution de soulagement financier. ■

Propos recueillis par Lucile Mettetal

CHARTRE « L'ESPRIT DU SEL »

Le SEL est un système d'échange qui s'inscrit dans la perspective d'une alternative au système économique actuel. Par sa réflexion et ses pratiques, il participe à la transition vers une société plus juste, respectueuse des êtres humains et de l'environnement.

Adhérer à un SEL c'est :

Article 1 - Affirmer : « le lien est plus important que le bien ».

Article 2 - Échanger dans le respect, l'intérêt mutuel et collectif, en développant des pratiques d'échanges.

La valeur de ces échanges est basée sur le temps, exprimée en unités locales, de manière équitable, sans référence au système mercantile.

Article 3 - Révéler, reconnaître, valoriser et transmettre les savoirs, les savoir-faire et l'expérience par l'échange, la coopération, la solidarité, la réciprocité et le savoir-être.

Article 4 - Développer et expérimenter une vision transformatrice de la société, des pratiques démocratiques au sein des SEL par l'implication et la prise de responsabilités individuelle et collective.

Article 5 - S'inscrire dans une dynamique de prise de conscience de son impact sur l'environnement. Éviter le gaspillage et la surconsommation.

Article 6 - Fonctionner en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques, des mouvements religieux ou sectaires et interdire tout prosélytisme en leur faveur. Exclure tout propos et comportement discriminatoire.

Chaque SEL est une source de développement des valeurs individuelles libérant des forces nouvelles qui prépareront une société plus juste, plus fraternelle, où chacun retrouvera sa place.

« La rencontre de l'autre vaut tout l'or du monde »

Devise du SEL. ■

1. La Route des SEL compte aujourd'hui plus de 2 700 adhérents, tant en France qu'à l'étranger. Les adhérents offrent toutes sortes d'hébergements, de courte ou de moyenne durée, allant de la chambre d'amis, au canapé dans le salon et à l'emplacement pour une tente, en passant aussi par le gîte, voire la mise à disposition de leur maison, caravane ou bateau. Les échanges sont exprimés en « nuitées » : une nuitée correspond à une heure d'échange (soit 60 unités dans la plupart des SEL).

LES « **MAKERSPACES** », LABORATOIRES DU CHANGEMENT SOCIAL

De nouveaux tiers-lieux productifs, les *fab labs* ou *makerspaces*, se développent au sein des villes. Ils s'appuient sur une dynamique de mobilisation collective et de démocratisation des savoirs par le « faire ». Ces « laboratoires du changement social », jouant avec le local et le transnational via Internet, inventent d'autres modes de gouvernance, et s'articulent de manière inédite avec le monde associatif traditionnel et l'action publique.¹

Anne-Claire Davy, sociologue-urbaniste, L'Institut Paris Region, article rédigé à partir d'une interview d'**Isabelle Berrebi-Hoffmann**, sociologue, chercheuse au CNRS

Les *fab labs* ou *makerspaces* sont avant tout des lieux où l'on fabrique des objets en utilisant de nouvelles technologies, comme l'imprimante 3D. Ils sont fréquentés par des *makers* (faiseurs), une nouvelle génération de bricoleurs connectés, qui préfèrent fabriquer plutôt qu'acheter, qui s'appuient sur des logiciels adaptés, partagent leurs savoir-faire et mutualisent des machines performantes, comme la découpeuse laser.

Le premier *makerspace* français, Artilect, a été initié à Toulouse en 2009 par un créateur qui revenait du Massachusetts Institute of Technology (MIT). Le mouvement s'est ensuite amplifié à partir de 2013, après l'appel à projets de la ministre Fleur Pellerin. Entre 300 et 600 *fab labs* ont été créés depuis, avec des surfaces allant de 100 à 1 000 m². Ils sont plus ou moins ouverts au public, plus ou moins soutenus par la collectivité, mais chaque ville moyenne est désormais équipée d'un de ces lieux qui favorisent l'économie circulaire, dans lesquels s'in-

ventent, se fabriquent et se réparent des objets. Nous sommes, cependant, encore loin des États-Unis où, par exemple, le mouvement des *tiny houses* permet, sans recourir au marché immobilier traditionnel, de construire soi-même sa maison en bois avec l'aide des *fab labs* (maison de 100 m² pour un coût de 10 000 dollars). La ville de Detroit est un bon exemple de ce que les communs collaboratifs et productifs, associés à l'esprit *maker*, peuvent accomplir sur un territoire en crise. Les tiers-lieux qui y ont fleuri durant la crise ont débouché sur des rénovations, des circuits productifs alternatifs et des créations d'entreprises. La startup Shinola a, par exemple, investi des lieux industriels désaffectés de la ville, en misant à ses débuts sur la main-d'œuvre très qualifiée de l'automobile, pour fabriquer des montres et des pièces de vélo sophistiquées. Devenue une entreprise internationale, parfois critiquée pour son *social washing*, elle démontre que les *makerspaces* peuvent être une véritable source



Chaque ville moyenne est désormais équipée d'un makerspace ou d'un fab lab.

de dynamisme économique. À Somerville, dans la banlieue de Boston, l'ouverture du premier makerspace (plus de 4 000 m²) de la côte Est américaine en 2013 a fait bondir l'emploi de 50%, grâce aux artisans et artistes qui s'y sont implantés.

À l'échelle mondiale, le mouvement *maker* offre des possibilités nouvelles, dont les territoires et les communautés s'emparent. En Amérique du Sud, près de 3 000 laboratoires citoyens ont été initiés en neuf ans. Dans les favelas, des ateliers fabriquent des fauteuils roulants pour 200 dollars, ou créent des systèmes d'assainissement d'eau grâce à des wikis libres.

Récemment, la réactivité du réseau des *makers* pendant la crise sanitaire a permis de fabriquer massivement des masques, des visières ou des respirateurs, révélant ainsi leur capacité à être à la hauteur des enjeux. Ils ont démontré à cette occasion leur capacité productive et l'efficacité d'un modèle qui se distingue par son adaptabilité, une culture de la récupération, la promotion d'une innovation en open source, mais aussi par une implantation locale et un lien direct avec les besoins des populations.

UN FOISONNEMENT D'INITIATIVES

Les *makers* témoignent aujourd'hui d'une forme d'*empowerment* dont se sont saisis des collectifs non représentés, non hiérarchiques et non élitaires, pour transformer les manières de produire et de consommer. Des expérimentations pratiques, politiques et technologiques, se développent et se professionnalisent depuis une vingtaine d'années. Dans nombre de lieux, les gens s'emparent de l'accès aux savoirs que permet Internet. Une part de la population, plus ou moins engagée, est équipée d'outils pour s'organiser collectivement et peser sur l'espace public, par les pétitions en ligne et les réseaux sociaux. Elle aspire à transformer le réel à partir de lieux virtuels ou concrets, en lien ou non avec les mouvements traditionnels.

UNE ARTICULATION DÉLICATE AVEC L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

Il peut apparaître des tensions entre ces tiers-lieux, imprégnés d'une culture collaborative, axée sur la transparence et l'horizontalité des décisions, et les associations classiques du travail social ou les institutions. Il ne s'agit pas

simplement d'un choc technologique, mais bien d'une rupture culturelle, marquée par une remise en cause de la hiérarchie verticale. Une culture, qui vient du numérique, traverse aujourd'hui des mondes sociaux différents et crée de nouvelles possibilités de vivre le collectif et la démocratie locale. Elle peut entrer en tension avec les mœurs de nos institutions.

Les collectivités locales cherchent aujourd'hui à articuler ou fédérer ces initiatives. Elles ont deux manières de l'envisager, soit en leur soustrayant gratuitement une partie de leurs missions pour faire des économies, soit en leur donnant les moyens d'agir de manière autonome pour proposer des actions utiles au territoire (prêt de locaux et de matériel) et en leur fixant des contreparties (obligations d'ouverture au public, animation d'événements...). À l'image du fonctionnement pilote de la ville de Montreuil, qui met des espaces à disposition de collectifs, en faisant le constat que ces lieux favorisent la rénovation urbaine et la solidité du tissu commercial.



Plusieurs expériences semblent mettre en évidence que ces lieux sont moins coûteux et mieux entretenus lorsqu'ils bénéficient de leur autonomie. C'est un jeu gagnant, qui suscite des dynamiques vertueuses, mais suppose que les collectivités assument une forme de lâcher prise vis-à-vis de ces laboratoires citoyens.

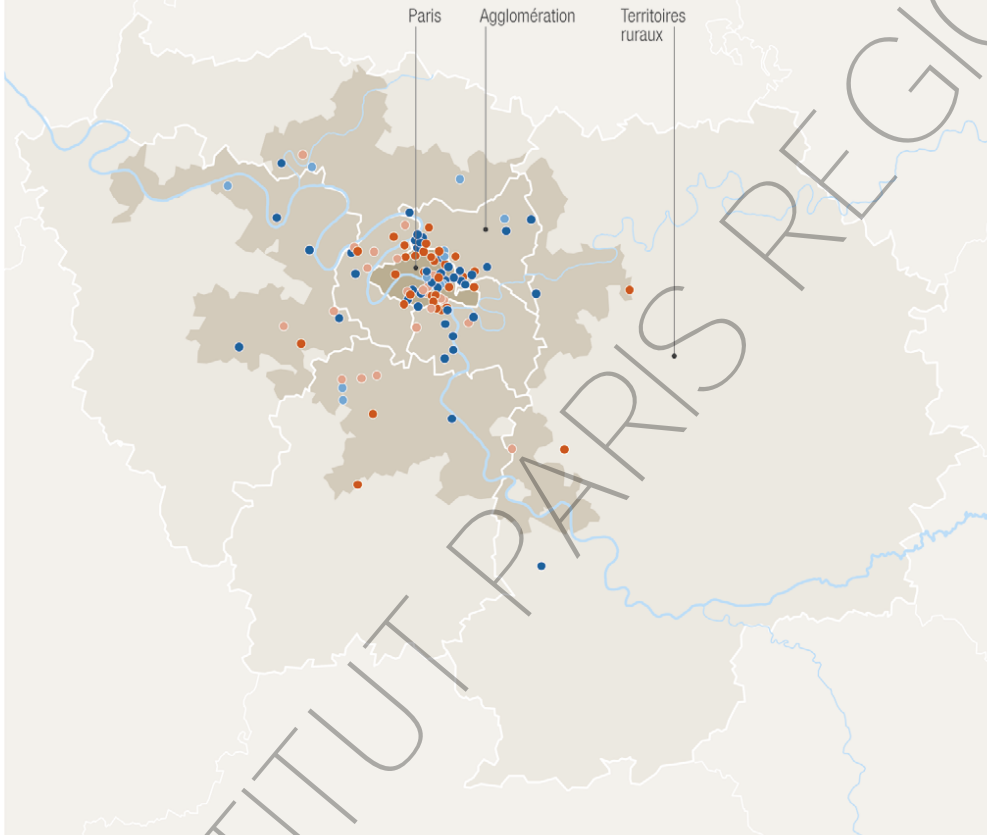
UN PAYSAGE DIFFICILE À SAISIR

Ces lieux et ces collectifs sont difficiles à cartographier, car leur paysage évolue constamment, y compris dans les espaces ruraux et périurbains. Ils peuvent être portés par des ménages urbains qui s'y installent ou y reviennent, mais aussi par des habitants installés de longue date et en recherche d'emploi. Ils sont animés par le désir d'un quotidien équilibré et l'envie de s'inscrire dans un projet porteur de sens. Ces implantations sont largement facilitées par le développement du travail à distance ou nomade. À l'échelle nationale, c'est ainsi le label numérique² qui est le mieux corrélé à cette dynamique. Les bibliothèques notamment, riches en personnes ressources, formées à la culture des humanités numériques (à la croisée des sciences sociales et de l'informatique), sont de très bons relais pour la création de *fab labs*, comme aux États-Unis, où elles ont été leaders de ce mouvement. Un moyen pour les collectivités de soutenir le développement de ces espaces est d'investir dans le recrutement de personnes diplômées en humanités numériques³.

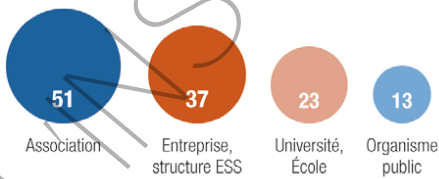
MOBILISER PAR LE «FAIRE ENSEMBLE»

L'étude sur les *makers* a permis de dégager une grande variété de profils parmi les usagers de *fab labs*. Si, aujourd'hui, 70 % des personnes mobilisées sont de CSP supérieures, ce mouvement recouvre d'autres réalités. En 2014, une enquête a été menée auprès des utilisateurs de « La Fabrique », un *fab lab* ouvert aux habitants, installés, au « 104 », un lieu culturel dans le populaire 19^e arrondissement de Paris. Les utilisateurs interrogés signifieraient qu'ils aimeraient y venir pour y faire des choses utiles (réparation de meubles, fabrication d'un comptoir de bar

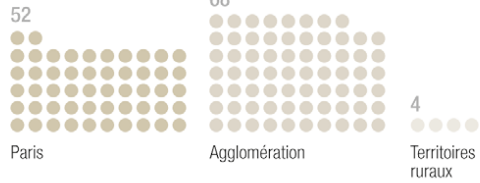
124 « lieux où faire ensemble »



Porteurs de projets



Répartition géographique



0 20 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2021

Sources : L'Institut Paris Region, Technomap, Région Île-de-France, APUR, Makery, Neo nomade, Grand Orly Seine Bièvre



Cet inventaire prend en compte les *fab/labs*, les *makerspaces*, les *hackerspaces* ainsi que les tiers-lieux, lieux qui peuvent combiner différents types de services (*fab/labs*, co-working, incubateurs, etc).

d'un restaurateur du quartier...), sans avoir à se justifier, et s'y sentaient dans un rapport d'égalité, sortant ainsi de la relation verticale avec les assistants sociaux.

Même s'il demeure des rôles différenciés pour en assurer le fonctionnement, il s'invente dans ces espaces des outils pour éviter l'asymétrie relationnelle et la condescendance, notamment au travers d'un vocabulaire faisant référence à l'absence de hiérarchie ou de subordination. En outre, ces lieux favorisent la mixité sociale en encourageant l'égalité par « le faire », là où le langage reste discriminant.

LA DOUBLE CULTURE « DE LA MAIN ET DE L'ESPRIT »

Ce mouvement, généré par Internet, est transnational, mais aussi trans-générationnel. Le politique est souvent pensé selon la formule de John Langshaw Austin : « Dire, c'est faire »⁴. Ce caractère performatif du langage est lié au politique : par le discours, on déclenche des actions, on ouvre des possibilités. Mais dans les *makerspace*, au contraire, « faire c'est dire ». Dans ces lieux, ce n'est ni le sachant ni celui qui parle le mieux qui a le pouvoir, mais celui qui fait, selon un principe de « *do-cratie* ». Ces lieux alternatifs sont subversifs par leur fonctionnement horizontal et égalitaire. On y agit concrètement et tout de suite, y compris sur des sujets majeurs, à l'image des *conferences Solve* du MIT à Boston, qui entendent résoudre des problèmes tels que l'état de la planète ou la faim dans le monde.

Dans de nombreux *makerspaces* coexiste cette double culture de la main et de l'esprit. *Mens et manu*, telle est la devise du MIT : une culture de la débrouillardise, de la récupération, de l'objet, physique ou virtuel, qu'on démonte et qu'on transforme. Historiquement développée dans les milieux ouvriers, elle se prolonge aujourd'hui dans l'alliance des métiers artistiques, de l'artisanat, de l'informatique ou encore du design, dans un rapport à l'apprentissage par le projet. Une conception à contre-courant de nos façons de faire institutionnelles.

VERS UNE HYBRIDATION CULTURELLE

L'action publique se demande comment structurer et relier ces communautés locales. Mais ce n'est pas un problème d'échelle ou d'articulation. Ces initiatives sont dès l'origine, par les réseaux transnationaux et Internet, à la fois globales et ancrées localement, à la fois immatérielles et physiques.

Internet rend le coût de l'information et de la mise en relation quasi nul et la consultation plus efficiente. Cela crée de nouvelles possibilités, mais soulève des questions sur la responsabilité de la régulation que l'on transfère au logiciel, sur le poids des algorithmes de décision et leur caractère discriminant. Comme l'énonçait Lessing, juriste à Harvard : « *Code is law* ». Cette autorégulation est-elle équitable ? Facteur d'exclusion ou d'inclusion ? Les formes de régulation auto-émergente de type *liquid feedback*, en décision continue, sur le modèle de l'AG permanente, sont très coûteuses en temps de mobilisation. Les *makerspace*, les *fab lab* explorent aujourd'hui ces modèles et leur efficacité. Est-ce que ces alternatives seront durables, efficaces et reconnues par les institutions ? Une chose est sûre, on observe un début d'hybridation culturelle entre ces initiatives et certains lieux institutionnels. La création de cellules internes, qui servent de lieux de transition culturelle et numérique, de sas entre les institutions et ces laboratoires citoyens, permettra-t-elle de trouver des voies d'action commune en cette période de crise ? ■

1. BERREBI-HOFFMANN Isabelle, BUREAU Marie-Christine, LALLEMENT Michel, *Makers. Enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris, Seuil, 2018.
2. Label de la « Mission Société Numérique » de l'État, qui accompagne la transition numérique des territoires et soutient le développement des structures de culture, de médiation numériques et des tiers-lieux.
3. JAOUAN Cyrille, « Le bibliofab, ou comment faire entrer le *fab lab* en bibliothèque ? ».
4. AUSTIN John Langshaw, *Quand dire, c'est faire*, 1962, trad. fr. 1970, Seuil, coll. Points Essais, 1991.



ASSOCIATION ICI!

LE PAVILLON EN CHANTIER, **REPENSER LA MAISON DE QUARTIER**

Mues par un sentiment d'abandon et d'exclusion, les initiatives fleurissent dans certains quartiers. Elles donnent un souffle nouveau aux projets et réimpulsent l'engagement citoyen. Exemple du Pavillon en Chantier, co-financé par la Région Île-de-France, à travers son Appel à Manifestation d'Intérêt dédié.

Cécile Diguët, directrice du DUAT, L'Institut Paris Region

L'association Initiatives Construites de l'Île-Saint-Denis (ICI) a été créée en 2014 par cinq jeunes diplômés se revendiquant « architectes de quartier ». Après des travaux étudiants sur l'Île-Saint-Denis, dédiés notamment à l'identification des ressources du territoire pour des actions immédiates (foncier,

savoir-faire, entreprises, faune et flore, compétences habitantes...), la création de l'association a permis de concrétiser une envie forte de mettre toutes ces ressources à disposition des habitants. Celle-ci, via des mises en réseau et les outils d'architectes, a soutenu les initiatives habitantes au sud de l'Île. Le quartier sud, isolat historique dans

la commune, composé pour 97 % de logements sociaux, a été coupé du centre par les anciens entrepôts de stockage du Printemps et des Galeries Lafayette, désormais en partie démolis et en cours de mutation vers un écoquartier (en passant par une phase Village olympique en 2024). Un fort sentiment d'abandon y domine alors – il n'y a ni commerce, ni service public, ni équipement, si ce n'est une école – caractérisé par une réelle demande habitante d'espaces de rencontre et de convivialité, de type maison de quartier.

Alors que le quartier est sélectionné pour faire partie des nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain (NPNRU), il apparaît évident à ICI que leur rôle est dans la co-construction du projet avec les habitants. La maquette est déjà prête, des outils existent, et la commune, ainsi que le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), les soutiennent. ICI s'installe donc au pied d'une tour, dans un local partagé, pour tenir des résidences hebdomadaires visant à créer un langage commun entre élus, techniciens et habitants sur le projet. Plusieurs outils seront développés pendant ces trois années. C'est d'abord un album illustré de la rénovation urbaine qui est fabriqué, pour expliquer aux habitants qui

fait quoi dans le processus du projet, mais aussi une maquette pour mieux se repérer, des jeux de société détournés, des chantiers de jardinage, des jeux de rôle... C'est ensuite, via un événement récurrent, la Fête des Lumières, que l'association tente, sur suggestion des habitants, de recréer les conditions d'un lien social local plus fort, via des balades aux lampions et des découvertes dans le quartier, connectant notamment les trois différentes cités et le nouvel éco-quartier.

À la fin des trois années, en 2017, un « Livret à l'usage des rénovés » est produit, pour encapaciter les habitants dans le projet de rénovation urbaine : comment s'investir, quelles modalités d'intervention sont imaginables, quels sont les rouages de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)... Par ailleurs, un diagnostic d'usages urbains est également livré à la commune et à Plaine Commune, afin de faire le lien entre la future maîtrise d'œuvre urbaine, les programmatistes et les maîtres d'œuvre des espaces publics, notamment pour dix espaces publics identifiés sur lesquels des aménagements ont été testés.

Il est intéressant de noter qu'à l'issue de cette phase un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation sur ce projet a été



L'association Initiatives Construites de l'Île-Saint-Denis a associé les enfants à la rénovation de leurs écoles.

publié. Après avoir hésité à répondre, l'association a préféré garder son indépendance et son positionnement spécifique auprès des habitants et habitantes.

Débuté alors une seconde phase, qui continue encore aujourd'hui, autour de deux projets majeurs.

L'école allait être le premier bâtiment rénové dans le projet de rénovation urbaine, et l'équipe pédagogique avait besoin de travailler en petits groupes. L'association ICI, avec d'autres intervenants, propose alors un projet autour du chantier de l'école, deux heures par semaine, pour que les enfants puissent être aussi actrices et acteurs de la rénovation urbaine, dès maintenant et plus tard : c'est le projet « Rénove ton école ». Trois réalisations, construites avec les élèves, sont à mettre au compte du projet : des gradins mobiles dans la cour de récréation, une bibliothèque, et l'aménagement de la cour des maternelles (jardinières, constructions en terre...).

Le second projet est « Le Pavillon en Chantier », un lieu type maison de quartier, géré conjointement par l'association ICI et celle des Voisins, des jeunes hommes, habitants du quartier. C'est une occupation transitoire, co-financée par la région Île-de-France, à travers son Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dédié. Le Pavillon, prêté par la mairie, n'est pas qu'une maison de quartier, il devient aussi une annexe de la maison du projet (située à Saint-Ouen) pour le projet NPNRU, et un lieu de manufacture avec atelier bois et sérigraphie. La configuration du lieu se prête à ces trois axes : plusieurs petites pièces, dont certaines restent à restaurer, une extension réalisée pour l'atelier bois et métal, un jardin convivial et un espace cuisine indépendant (le site était auparavant occupé par un traiteur). Le lieu est disponible pour au moins cinq ans, et comme le démarrage du NPNRU est lent, il a pris d'autant plus d'importance dans le quartier, pour des réunions d'associations, des activités pour les femmes, des moments de festivités, des ateliers de réparation de vélo, de bricolage, du soutien scolaire, une ludothèque gérée par les parents... Cet espace de vie vise ainsi à recueillir les attentes et les propositions, répondre aux

besoins des habitants, et incuber les initiatives citoyennes locales. Comme le temps de chantier a été long, le Pavillon a véritablement démarré depuis deux ans ce travail d'accueil des initiatives citoyennes, sans besoin de priorisation à ce stade. Ici y a aussi son siège, et se sert de l'atelier bois pour ses coopératives de mobilier et d'architecture, dans une sorte de processus d'« auto-incubation ». Il existe un partenariat entre ICI et la régie de quartier pour en former les membres, notamment sur la sélection des essences de bois intéressantes pour le réemploi. De nombreux autres projets sont en préparation, sur la gestion des déchets, un atelier couture... Comme le souligne Hélène Buchet, membre de l'association ICI et architecte, « *La gestion même du lieu est un prétexte à parler de comment on vit dans le quartier* ». Une gouvernance partagée va être mise en place avec les habitants, et une association « Pavillon » sera créée pour regrouper toutes les parties prenantes du lieu. L'association ICI, avec les Voisins, est également en train de négocier des contreparties avec la commune, en échange d'un loyer abordable pour le Pavillon.

Le Pavillon en Chantier illustre ainsi une démarche intéressante, à la fois de co-construction d'un lieu et d'un projet de rénovation urbaine. Construit pas à pas, de façon itérative et ouverte, il est devenu plus qu'une maison de quartier classique. L'écoute des besoins insatisfaits des habitantes et des habitants se place au cœur de son activité, avec une capacité d'adaptation, d'ouverture et de co-gestion importante. Le lieu est fondé sur la complémentarité entre une association très ancrée dans le quartier, les Voisins, et une association en capacité de transmettre les connaissances nécessaires pour mieux comprendre les transformations du sud de l'Île-Saint-Denis, mais aussi de construire et faire évoluer les espaces physiques en ce sens. Le modèle économique du Pavillon reste cependant fragile, entre subventions publiques et forte implication des associations, en partie bénévoles. L'association ICI porte ainsi l'idée d'un urbanisme co-construit avec les premiers concernés, dans un rôle de médiation, de passeur, incarné dans un lieu partagé. ■



34

KUNSTTUTTI PARIS REC CON

LES HYPER VOISINS, OU QUAND **LA CONVIVIALITÉ** **RENFORCE LA RÉSILIENCE**

Lors du confinement lié à la crise sanitaire au printemps 2020, un petit territoire du 14^e arrondissement parisien s'est adapté peut-être un peu plus qu'un autre. Comment ? Par la solidarité et le renforcement du lien social. Zoom sur la méthode et les outils déployés par La République des Hyper Voisins.

Lucile Mettetal et Marion Tillet, géographes-urbanistes, L'Institut Paris Region, avec la collaboration de **Patrick Bernard**, un habitant du 14^e arrondissement de Paris, à l'initiative de la démarche.

Ici, peut-être un peu plus qu'ailleurs, les habitants ont fabriqué masques, blouses et calots pour les hôpitaux ou les Ehpad. Ici, on a cuisiné collectivement et en quantité des gâteaux pour le personnel soignant. Ici, on s'est soucié du sort de la voisine du troisième gauche et on a fait des courses pour les habitants les plus âgés... Ici, des groupes WhatsApp « Ma rue est solidaire » se sont rapidement installés pour coordonner l'entraide entre « ceux qui ont des besoins et ceux qui ont des moyens ». Ici, c'est tout près, dans le sud de Paris, où l'expérimentation des Hyper Voisins a débuté, voici déjà trois ans.

Flash-back. En avril 2017, Patrick Bernard réunit quelques voisins dans un restaurant de quartier du 14^e arrondissement. Au menu, un projet qui lui tient déjà à cœur : dynamiser la convivialité à l'échelle du quartier et en observer les effets sur le vivre-ensemble et l'économie du territoire. Convaincu qu'en boostant le lien social on crée de la richesse, il affiche d'emblée une posture interrogative sur la nature de cette richesse et la manière de la mesurer.

Au préalable, des rencontres furent organisées avec des philosophes, des sociologues, des urbanistes, ou encore des psychanalystes, désireux de saisir les déterminants de la coexistence humaine. Carlos Moreno¹ lui parlera de la place des interactions sociales dans la fabrique de la ville et des vertus d'un écosystème créatif reposant sur les échanges et la réappropriation citoyenne. Alain Caillé² l'inspirera avec sa philosophie politique alternative, le « convivialisme » (cf. interview « *Le convivialisme, une philosophie politique partageable et universalisable* », p.84), qui fait de la solidarité et de la coopération les facteurs essentiels de la résilience urbaine. Et enfin, grâce à Michel Lussault³, il mettra un nom sur la capacité des lieux à créer du lien, les « hyper-lieux ».

Durant une année, Patrick Bernard étoffe sa culture personnelle sur l'empathie, cette forme d'énergie qui nous permet de vivre ensemble mais aussi de faire ensemble. Puis... il s'empresse de tout oublier pour aller discuter avec ses voisins, en les retrouvant chaque samedi matin autour d'un café. Dès le début, des « connecteurs » sont identifiés, à l'image de

Nassim, le marchand de fruits et légumes du quartier, qui deviendra un personnage-clé du dispositif. Doté d'un sens inné du contact, il a transformé son magasin primeur en un véritable hub de connexions de proximité : tout le monde connaît Nassim et Nassim connaît tout le monde. Il est une illustration du cadre de l'action « hyper voisine » : connecter entre eux tous les gens qui ne se connaissent pas mais le connaisse lui. Comment, à quel rythme, avec quels moyens ? Ce sera tout l'objet de cette ingénierie sociale, qui se promet de fabriquer en ville ce que le « village » construit patiemment et naturellement.

Ainsi se forme la République des Hyper Voisins, rassemblant 15 000 habitants sur 70 hectares et 53 rues. Leur objectif est tout simplement d'encourager des personnes qui disent « bonjour » cinq fois par jour à devenir des « Hyper Voisins », qui le disent cinquante fois par jour. L'ambition est volontairement modeste, pas de gouvernance alternative, pas de revendication affichée, pas de contre-pouvoir au sein de la cité, mais juste l'envie de mettre en route un moteur puissant, générateur de liens.

Au fil du temps, le petit groupe du samedi matin s'étoffe, chacun s'accompagnant d'une nouvelle personne, amis, famille, voisins... Les outils se développent : mailing list, page Facebook, groupes WhatsApp. Il s'agit de ritualiser les rencontres et d'organiser des événements festifs pour dynamiser les liens de voisinage intergénérationnels. En septembre 2017, la Table d'Aude (rue de l'Aude) réunit 700 personnes pour un repas partagé au milieu de la chaussée. Aujourd'hui, après trois éditions, ce sont plus de 1 000 personnes qui y participent, une rue supplémentaire a été annexée et la tablée s'est allongée, jusqu'à mesurer plus de 400 mètres de long. Depuis, toujours dans un esprit festif, les initiatives se multiplient. La Garden Coty, une sorte de guinguette sur l'herbe du Parc Montsouris, a permis (avec le concours de Jean Dujardin) à 2 000 personnes de se retrouver autour des répliques culte du film OSS 117. Le carnaval des souris (l'emblème des Hyper Voisins) entraîne chaque année dans son

sillage une parade d'enfants déguisés qui, en 2019, a été rejointe par une cohorte d'ours des Gobelins, acheminée par le petit train de Montmartre. Autant d'événements qui nécessitent non seulement une armée de bénévoles, mais aussi un réseau étoffé de connaissances sur lesquelles l'initiateur de la démarche, Patrick Bernard, peut s'appuyer, sans compter sa capacité à convaincre des sponsors. Un modèle économique qui tend progressivement à valoriser les ressources locales, à savoir les expertises et les réseaux professionnels et personnels des Hyper Voisins eux-mêmes.

Toutefois, si l'événementiel a sculpté l'ADN de l'association, son objet n'est pas d'animer le quartier mais de faire de l'animation un vecteur de rencontres et de connexions, pour que les gens vivent mieux ensemble, s'approprient l'espace public et en prennent soin, avec la conviction que la ville de demain, pour être bienveillante et résiliente, doit repenser son maillage au plus près du quotidien des habitants.

La finalité consiste plutôt à s'interroger sur les maux de la ville. Qu'est-ce qui ne fonctionne pas, et pourrait mieux fonctionner ? La première réflexion s'est portée sur la place des Droits de l'enfant, à l'intersection des rues d'Alésia, de la Tombe-Issoire et Sarrette. Une place est traditionnellement un lieu qui produit du lien. Géographiquement centrale au sein de la petite république, mais passante et peu sécurisée, celle-ci ne remplit pas ce rôle. La transformer en place de village, avec la contribution des habitants, devient donc le projet de l'association. Une consultation ludique, par la reconstitution d'un café de village, s'est déroulée sur 15 jours, invitant les riverains à partager leurs points de vue et leurs attentes : « Et toi, tu ferais quoi à ma place ? ». Au terme de la consultation, une conception visuelle du projet a été élaborée par des architectes Hyper Voisins et présentée à la ville. La co-conception citoyenne proposée a tout d'abord généré une position de défense des services, qui s'est progressivement modifiée, jusqu'au vote de son financement. Ainsi, une subvention de 196 000 euros, votée en Conseil de Paris, a permis d'intégrer l'association à la

co-maîtrise d'ouvrage du projet (financement des architectes, des urbanistes, ouvrages en bois, acquisition du mobilier urbain...) et faire de cette collaboration entre citoyens et services techniques une initiative digne d'être répliquée. Une fois la place livrée, en principe au printemps 2021, ce sera son usage, et surtout la maîtrise de son usage, qui deviendra l'enjeu d'une autre innovation. Comment adapter le cadre classique de l'Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public

afin de permettre à un collectif de citoyens de prendre en charge un espace public au profit de tout un quartier ? Quel serait le contrat d'objectifs que pourrait lui assigner la collectivité ? Et comment mesurer l'impact de cette implication citoyenne sur l'optimisation de certaines politiques publiques ? Pour répondre à ces questions, Patrick Bernard esquisse la piste d'un cadre juridique inspiré de la Délégation de Service Public (DSP), mais adapté à sa vocation citoyenne.

De cette volonté de créer un esprit « village » dans la ville a émergé le dispositif qui charpente le projet des Hyper Voisins : « l'ami du quartier ». C'est un peu le rôle expérimenté personnellement par Patrick Bernard, en dédiant 100 % de son temps à la connexion de ses voisins. Sensibilisé aux enjeux de son environnement proche, il a ainsi impulsé une envie de végétaliser les rues, s'est associé à une équipe de professionnels de santé pour créer une maison médicale ou a initié une démarche « Zéro déchet » dans le quartier. Aucune de ces initiatives, prises parmi d'autres, n'aurait connu le moindre succès si elle n'avait suscité un écho favorable auprès de ses concitoyens, mais peut-être qu'aucune d'entre elles n'aurait abouti si un « ami du quartier » n'avait accepté d'y consacrer le temps qu'il fallait. C'est à dire un temps plein.

L'idée de modéliser et de répliquer cette ingénierie sociale, en l'appliquant à un territoire restreint, est donc née de cette expérience éprouvée au jour le jour. Jusqu'à aujourd'hui, imaginer un

LES HYPER VOISINS TRAVAILLENT À UN MODÈLE DE FORMATION CERTIFIANTE POUR FAIRE ÉMERGER DES INITIATIVES LOCALES

Paris avec 150 villages, peuplés de 5 000 habitants et dotés chacun d'un « ami du quartier » était impossible. Pour y parvenir, les Hyper Voisins déroulent leur projet et travaillent désormais à un modèle de formation-apprentissage certifiante de trois ans, qui conduirait à un nouveau métier doté d'une double compétence : celle

d'un conducteur de projet, avec une capacité à faire émerger des initiatives locales, mais aussi celle d'un « acteur positif », interface naturelle entre l'habitant et les

services de la ville. À la tête du dispositif, une « Université des amis du quartier », associant la collectivité et certains acteurs privés, pourrait piloter le recrutement, valider les acquis et les retours d'expérience de ces « amis du quartier ». Au cœur des stratégies de la transition urbaine, la démarche des Hyper Voisins témoigne, comme d'autres initiatives semblables, de la force du lien social comme « terreau » propice aux initiatives portées par les habitants. En France, mais aussi dans d'autres pays du monde, ces implications citoyennes se multiplient et marquent un intérêt croissant de la part de nouveaux acteurs pour la chose publique. Reste à savoir si l'exemple des Hyper Voisins parviendra à passer avec succès l'épreuve de la répllication et à inspirer au-delà des limites de son bassin d'essai parisien. ■

1. Professeur, expert Ville intelligente humaine, médaille de la Prospective 2019 de l'Académie d'architecture, a théorisé le concept de « La ville du quart d'heure » pour renforcer la proximité.
2. Sociologue, dirige la *Revue du MAUSS* (Mouvement anti-utilitariste en science sociale) depuis sa fondation et a lancé en 2013 un mouvement international appelé « convivialisme ».
3. Géographe, pour qui le tiers-lieu doit « contribuer activement à déployer une urbanité positive, au sens d'une sociabilité tournée vers l'entente (le vivre ensemble), porteuse de valeurs culturelles communes et portée à réduire les inégalités et fractures sociales. ». Il est l'auteur notamment de *Hyper-lieux. Les nouvelles géographies de la mondialisation*, Éd. Seuil, coll. La Couleur des idées, 2017.

INTERVIEW

« LE CONVIVALISME, UNE PHILOSOPHIE POLITIQUE
PARTAGEABLE ET UNIVERSALISABLE »**Alain Caillé,**

sociologue et fondateur de La Revue du M.A.U.S.S.¹, qui a lancé en 2013 un mouvement international appelé « convivialisme », lequel s'est traduit par un manifeste signé par près de 300 personnalités intellectuelles de 33 pays différents². Son ambition ? Rassembler les bonnes volontés citoyennes autour d'un symbole partagé et restaurer un consensus démocratique.

PHOTO : QUENTIN CAILLÉ

Quel regard portez-vous sur les initiatives citoyennes ?

Alain Caillé Comme tout le monde, je fais le constat d'un paysage vertigineux, fait de passions qui se cherchent. Elles ont comme point commun d'aspirer à une politique radicalement démocratique et de mettre à distance toute forme de domination. Elles portent en elles la certitude qu'il ne reste guère de temps pour éviter une série de désastres climatiques, environnementaux, sociaux et moraux, et la conviction que ces périls résultent de notre avidité. En effet, toutes ces initiatives sont en rupture avec le monde de l'*homo economicus*, et avec l'ensemble des idéologies politiques héritées, qui plaçaient leurs espoirs, les unes dans le marché, les autres dans l'État. Le libéralisme, le socialisme, le communisme ou encore l'anarchisme ne sont plus à la hauteur de notre époque. En présupposant que le principal problème posé à l'espèce humaine est celui de la rareté maternelle, elles sont devenues obsolètes. Notre jeunesse en est consciente, et cela se traduit par des situations de rupture, de renoncement, de recherche d'alternative et de recherche de sens, notamment au travail.

Est-ce un nouveau monde qui se cherche ?

A.C. Oui, mais qui ne réussit pas à naître. Des milliers de réseaux militants ou de bonnes volontés citoyennes s'ignorent les uns des autres. Ces initiatives ne constituent pas d'alternative partageable. Elles restent extraordinairement fragmentées et ne parviennent pas à dire : « Nous participons à un mouvement commun », car le socle de valeurs, même s'il existe, n'est pas explicite. En cause ? La défiance idéologique et notre impuissance à faire émerger une philosophie politique au sens très large du terme, une philosophie politique suffisamment générale

et motivante. Les intellectuels en sont partiellement responsables, pour ne pas avoir su définir d'autres valeurs, de partage et de sobriété par exemple, qui puissent dessiner un monde post-néolibéral à l'échelle planétaire, définir une raison politique qui ne fasse plus dépendre notre avenir de la poursuite infinie d'une croissance du PIB, aussi improbable que dangereuse pour la planète. Il faut réussir à faire jonction entre cette nouvelle génération du faire, qui fabrique des solutions, et qui veut percevoir les effets de ses actions et de ses engagements, et la génération du discours. Comment nous préparer à vivre bien, même si l'argent venait à manquer ?

Vous parlez d'une philosophie politique qui ne serait pas portée par un leader politique ?

A.C. Plus ou moins. Je veux parler d'une coordination d'abord symbolique, une coordination par les valeurs, sans qu'il y ait d'appropriation par telle ou telle personnalité. Tout le monde souhaite se rassembler, mais personne ne souhaite se rassembler derrière quelqu'un. Il nous manque un symbole partagé qui appartient à tous, pouvant permettre au plus grand nombre de se sentir partie prenante d'un mouvement et d'une visée commune. Le risque aujourd'hui est celui de la rupture avec le politique. Dans *Le temps des passions tristes*³, François Dubet le résume en une phrase : « *Chacun est devenu à lui-même son propre mouvement social* ». On assiste à un éclatement complet de la société en quatre blocs qui s'ignorent ou qui se détestent : les globalisés (ceux qui profitent d'une manière ou d'une autre de la globalisation), les intégrés (ceux qui ont un emploi à peu près garanti), les marginalisés (ceux de *La France périphérique*⁴ de Christophe Guilluy), et les ségrégués (issus de l'immigration). Bien sûr, cette vision est volontairement caricaturale et il y a des porosités



Le convivialisme revendique le principe de commune humanité.

entre ces blocs, mais ce que je veux souligner ici, c'est l'absence de discours commun adressé à l'ensemble de la population.

C'est de ce constat qu'est né le convivialisme ?

A.C. Oui, il est né du constat de la nécessité d'une coordination symbolique. Le convivialisme n'est ni un parti politique ni une religion. Il s'agit de créer un commun de pensée et d'action, qui s'adresse aussi bien au monde rural qu'aux habitants des quartiers en difficulté, qui parle autant aux Gilets jaunes qu'aux cadres supérieurs. Si on ne décrit pas un monde souhaitable, si on mobilise uniquement sur la peur, on provoque des phénomènes de sidération, qui conduisent notamment au populisme. Le convivialisme est une philosophie politique partageable et universalisable, c'est la recherche d'un art de vivre ensemble qui valorise la relation et la coopération, et permet de s'opposer sans se massacrer, en prenant soin des autres et de la nature. Il est basé sur cinq grands principes : le principe de commune humanité (par-delà des différences de couleur de peau, de culture, de religion, de richesse, de sexe ou d'orientation sexuelle) ; le principe de commune socialité (la véritable richesse pour les humains, c'est la richesse de leurs rapports sociaux) ;

le principe d'individuation (permettre à chacun d'être reconnu dans sa singularité) ; le principe d'opposition créatrice (pour une rivalité féconde et non destructrice) ; le principe de commune naturalité (les humains ne vivent pas en extériorité par rapport à une Nature dont ils devraient se rendre maîtres et possesseurs).

Ces cinq principes sont subordonnés à l'impératif absolu de maîtrise de l'*hubris* (démésure). La condition première pour que rivalité et émulation servent au bien commun est de faire en sorte qu'elles échappent au désir de toute-puissance, et notamment à celui de posséder toujours plus (pléonexie)⁵. ■

Propos recueillis par Lucile Mettetal

1. Mouvement Anti-Utilitariste dans les Sciences Sociales.
2. *Internationale convivialiste, Second manifeste convivialiste. Vers un monde post-néolibéral*, Actes Sud, février 2020.
3. *Le temps des passions tristes - Inégalités et populisme*, François DUBET, La République des idées, Seuil, mars 2019, 112 p.
4. *La France périphérique - Comment on a sacrifié les classes populaires*, Christophe GUILLUY, Flammarion, Champs actuel, septembre 2014, 192 p.
5. Cf. le site www.convivialisme.org.

INTERVIEW

« LA CROIX-ROUGE : ACCUEILLIR
TOUTES LES ENVIES D'AGIR »



Caroline Soubie,
responsable du département Engagement Formation, Croix-Rouge française
PHOTO : D.R.

La Croix-Rouge est connue dans le monde entier pour ses bénévoles. Pouvez-vous nous rappeler ses missions et la part des bénévoles dans ses interventions ?

Caroline Soubie La Croix-Rouge est, dès l'origine, une histoire de citoyens mobilisés auprès de personnes en souffrance. Le volontariat figure parmi les principes fondateurs du mouvement Croix-Rouge et Croissant Rouge (Humanité, Impartialité, Neutralité, Universalité, Volontariat, Indépendance et Unité). Les bénévoles, au cœur de nos actions, portent deux activités majeures : l'action sociale d'une part, qui prend une myriade de formes (aides matérielles,

lutte contre l'isolement social, inclusion numérique, accès aux soins, maintien des liens familiaux pour les exilés...), l'urgence et le secourisme d'autre part, où nos bénévoles interviennent dans des dispositifs de secours (pour des compétitions, des concerts...). Nous menons aussi de plus en plus de programmes d'éducation humanitaire auprès des jeunes. Avec plus de 60 000 bénévoles, 1 000 implantations locales et 600 établissements, la Croix-Rouge est une force de proximité, ancrée localement. Si quelqu'un souhaite s'engager, il y a forcément une unité près de chez lui. Celle de Nevers ne ressemble pas à celle de Nanterre, mais la force de l'emblème



CHRISTOPHE HARGOUES/CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Avec plus de 60 000 bénévoles, 1 000 implantations locales et 600 établissements, la Croix-Rouge est une force de proximité.

Croix-Rouge, partagé mondialement, les réunit. La Croix-Rouge est à la fois un mouvement humanitaire international et un acteur micro-local, que le maire peut appeler en urgence.

**Qui sont les personnes qui vous rejoignent ?
Observez-vous des évolutions dans le profil
et le nombre de vos bénévoles ?**

C.S. Grâce à la multiplicité de nos actions, nous attirons des bénévoles aux profils représentatifs de la société, avec une grande mixité générationnelle et sociale. Nous comptons un nombre élevé et croissant de moins de 30 ans (15 000 bénévoles), en lien avec notre choix de permettre le bénévolat dès l'âge de 7 ans, et un peu plus de femmes que d'hommes (64 %). Ces profils sont bien répartis au sein des équipes. Notre neutralité et notre notoriété résonnent souvent avec l'histoire personnelle de chacun, comme ces personnes étrangères qui connaissent la Croix-Rouge dans leur pays d'origine, ou d'autres qui l'ont rencontrée comme bénéficiaire ou donateur. On note aussi que la part des personnes accueillies, à la fois bénéficiaires et contributrices de la mission associative, augmente. Nous voulons permettre aux personnes aidées de prendre part au projet associatif de la Croix-Rouge, d'en être pleinement actrices et de travailler sur leur pouvoir d'agir. Nous cherchons de plus en plus à les associer à la définition des besoins et à la construction de l'action, à intégrer leur expertise d'usage dans la formation des bénévoles. Nous sommes un lieu de lien social, où il n'y a pas de place pour l'« assistant » et l'« assisté ». L'engagement accompagné est un puissant vecteur d'inclusion sociale. Le nombre de nos bénévoles augmente régulièrement, avec plus de 10 000 personnes qui entrent à la Croix-Rouge chaque année, même si d'autres en sortent, en plus petit nombre. En revanche, les nouveaux bénévoles ne sont plus les mêmes, et nous constatons une accélération du turn-over des équipes. Dans un contexte très concurrentiel, les personnes n'hésitent plus à changer d'institutions, à alterner des temps de fort investissement et d'arrêt de l'engagement.

**Quelles sont les formes de l'engagement
des nouveaux bénévoles, leurs aspirations
et motivations ? Comment y répondez-vous ?**

C.S. L'engagement des bénévoles récents est souvent plus volatile. De plus courte durée, il est spontané et porté par l'émotion. Ces personnes

souhaitent passer à l'action rapidement, ce qui nécessite une plus grande rapidité de mise en œuvre. Elles sont aussi dans une démarche « donner-recevoir » plus assumée qu'il y a quelques années. On voit arriver des bénévoles dans une démarche plus utilitariste, en lien avec les critères de recrutement des grandes écoles, qui valorisent les démarches d'engagement, la recherche d'une première expérience « professionnalisante », où pour tester une vocation ou un secteur d'activité avant une reconversion...

On cherche toujours quelque chose pour soi dans l'engagement : de la convivialité, du lien social, une reconnaissance de son utilité sociale, et de plus en plus des compétences, un réseau professionnel... et ce n'est pas un problème ! Il nous faut être suffisamment agile pour répondre à ces différentes motivations. Et puis on constate la force de l'emblème et de la culture associative. On voit souvent des jeunes en service civique, qui découvrent une réelle vocation. Il y a une dimension émancipatrice forte, la prise de conscience qu'on est autre chose qu'un consommateur. L'image de nos bénévoles, la force de l'exemple, du modèle, est très mimétique. Nous faisons un baromètre tous les 3 ans, et plus de 35 % de nos bénévoles déclarent que le bénévolat est pour eux une passion. Ils la communiquent tout simplement aux nouveaux venus !

**Ces nouvelles formes d'engagement plus volatiles
et ces aspirations plus individuelles modifient-elles
la manière d'animer vos réseaux et de mettre
en œuvre vos missions ?**

C.S. Ce type d'engagement peut être perçu comme une charge par les bénévoles « permanents ». Il faut accueillir les nouveaux, leur expliquer les missions à accomplir, les accompagner... Il faut investir du temps pour un bénéficiaire qui n'est pas pérenne. Les unités locales manquent parfois de moyens pour cela. On a besoin de les aider à mieux se structurer. C'est pourquoi émerge de plus en plus la fonction de « référent bénévolat » local, chargé d'animer le réseau des bénévoles, de les orienter, d'offrir des moments de convivialité... Cela répond aussi à l'actualité des politiques publiques d'incitation à l'engagement (création du « compte engagement citoyen », du « congé engagement », du service civique, du service national universel) et à l'évolution des stratégies RH des entreprises, avec les journées de solidarité proposées aux collaborateurs... Animer le bénévolat est devenu un vrai métier. ●●●

●●● Pour répondre à ces transformations, nous travaillons dans une logique de cercles concentriques, avec un « noyau dur » de personnes à l'engagement pérenne, formées, qui acceptent de prendre des responsabilités et de gérer le quotidien des structures (nos unités locales fonctionnent à 99 % avec des bénévoles) et des cercles de personnes qui viennent sur des temps donnés (service civique, stages de lycéens, journées de collaborateurs d'entreprises...), qui contribuent à la mission associative, mais sur lesquelles on ne peut s'appuyer pour maintenir le cœur de l'activité. On a mis en place, il y a quelques années, un « corps de réserve de l'urgence », composé de personnes prêtes à se mobiliser en cas de catastrophes. On construit également des programmes de bénévolat ponctuel, à l'image du programme « visiteurs du soir », où les bénévoles viennent tenir compagnie à une personne âgée quelques heures en soirée. On s'appuie sur des partenaires tels que « Bénénova », qui met en relation associations et bénévoles et nous aide à mobiliser des volontaires pour des actions ciblées.

Enfin, nous travaillons sur la manière d'entretenir l'envie des bénévoles, de leur témoigner notre reconnaissance pour les fidéliser, comme avec les donateurs. Nous devons renforcer la valorisation individuelle pour créer le lien entre l'association et l'individu, pour que chacun se sente reconnu, pour faire exister l'individu dans le « nous ». Nos bénévoles mesurent la force de l'action collective et savent ce qu'ils y font, mais parfois leur impact dans la réussite de la mission n'est pas assez valorisé. Il nous faut y travailler pour mieux répondre aux aspirations individuelles et à la recherche de sens.

Face au foisonnement d'envie d'agir que vous décrivez, il semble y avoir une diversification des cadres d'expression offerts à l'envie de s'engager ?

C.S. On observe aujourd'hui une forte envie d'engagement, que les transformations du monde du travail accélèrent. De nombreux salariés ne font pas le lien entre leurs missions quotidiennes et l'objet social de leur entreprise. Ils peinent à mesurer l'impact de leur contribution individuelle et viennent vers le bénévolat en quête de sens et l'envie de se sentir directement utile. La croissance du télétravail, du micro-entrepreneuriat, ou du travail indépendant augmente le nombre d'actifs qui trouvent dans l'engagement une convivialité que n'offre pas leur quotidien professionnel.

Cette envie d'« engagement » des donateurs, collaborateurs ou bénévoles, traduit ce besoin croissant d'utilité sociale. L'un donne de l'argent, l'autre du temps et de la compétence. Il y a des convergences dans les motivations et le souhait de faire partie d'une aventure collective plus grande que soi. Ce désir d'engagement s'inscrit dans une société qui ne ressent plus les institutions traditionnelles comme un recours en cas de problème tout en ayant conscience des besoins sociaux. Des gens se disent « Si je ne le fais pas, personne ne va le faire »... À partir de là, ils se demandent qui peut le mieux accueillir leur envie d'agir.

Or le tissu associatif compte aujourd'hui en France 1,4 million d'associations, et 72 000 créations chaque année. À cela est venu s'ajouter la concurrence des entreprises, qui organisent dorénavant leurs propres activités caritatives pour fédérer leurs salariés, comme Google, qui développe des ateliers « inclusion numérique » en s'appuyant sur ses collaborateurs... Le foisonnement de mouvements spontanés de mobilisation (grève pour le climat, Extinction Rebellion...) a également capté l'envie d'agir de certains jeunes. Enfin, l'État s'intéresse depuis une bonne dizaine d'années à la question de l'engagement, que ce soit via le service civique, qui peut servir directement les services de l'État, le service universel, ou les réserves civiques lancées il y a quelques années.

Cela impose aux organisations de se différencier. L'image de la Croix-Rouge, un mouvement populaire citoyen né sur un champ de bataille, est forte. Et notre neutralité est aussi un marqueur. Nous avons une histoire, une dimension qui nous approche plus de l'institution que de l'association... C'est une force qui ne doit pas nous empêcher d'être agile et d'accueillir toutes les envies d'agir.

Dans cet esprit, développez-vous de nouveaux modes de recrutement de vos bénévoles, basés sur la convivialité par exemple ?

C.S. Oui, et c'est dans cet esprit que nous avons créé la plateforme « Red Touch » : un outil d'appel à initiatives et de recueil d'envies d'agir sur le principe de : « J'ai une idée d'action mais, ne sachant pas comment ou n'ayant pas les moyens de la mettre en œuvre, je demande à la Croix-Rouge de m'aider ». Nous mettons le porteur d'idée en relation avec l'unité locale la plus proche pour l'accompagner méthodologiquement. On peut le soutenir via de petites bourses pour amorcer son projet. Beaucoup



JOAN BARDELLETT/LA COMPANYY

Les bénévoles portent deux activités majeures : l'action sociale, et l'urgence, le secourisme.

d'idées recueillies portaient d'ailleurs sur la convivialité, le lien social ou la mixité des publics (cinémas en plein air, maraudes, restaurants éphémères...).

Autre exemple, depuis près de 10 ans nous organisons avec de jeunes bénévoles des petits déjeuners solidaires sur la voie publique. L'idée est de proposer, autour d'une collation, des jeux, des animations pour faire découvrir l'action de la Croix-Rouge. C'est aussi un temps de lien avec les personnes à la rue, un moment de répit, et cela fonctionne très bien.

Nous avons aussi largement investi le champ de l'éducation, avec la création d'« Option Croix-Rouge » dans les établissements scolaires. En lien avec les projets éducatifs, nos unités locales proposent à une classe, pendant une année, des temps de sensibilisation à nos valeurs humanitaires, un apprentissage des premiers secours, une initiation au droit international et une aide à la mise en place d'actions solidaires. Une heure par semaine, les élèves planifient des projets, font du bénévolat ou rencontrent des bénévoles. C'est un apprentissage de la citoyenneté par le faire qui résonne avec les envies des jeunes. Parmi les exemples parlants,

celui du lycée Gallieni de Toulouse. Les parents et professeurs, désespérés par une situation de tensions et de violences, avaient notamment suggéré, par voie de presse, l'intervention de la Croix-Rouge. Nous y avons alors créé une « Option Croix-Rouge », proposé des ateliers de lutte contre les préjugés, et certains lycéens ont aussi engagé des actions solidaires (aides aux migrants, collectes...), avec des effets directement bénéfiques sur le climat scolaire. Enfin, nous sommes convaincus que le développement des compétences psycho-sociales est au cœur de l'apprentissage du vivre ensemble et de la réussite scolaire. Nous travaillons par exemple avec Eloquentia pour permettre aux élèves « Option Croix-Rouge » de mettre en mots leur engagement, de prendre conscience de ce qu'ils ont réalisé, de leurs capacités et de gagner confiance en eux. Dans ce cadre, deux jeunes ont été invités à présenter leur projet de classe devant l'Assemblée générale de la Croix-Rouge française l'an passé. Notre association, en étant vraiment ouverte, peut ainsi être un levier pour une société plus inclusive et probablement plus résiliente. ■

Propos recueillis par Anne-Claire Davy

Les initiatives au cœur de la pandémie

La pandémie de la Covid-19 a suscité un grand élan de solidarité parmi les Français. De nombreuses initiatives ont vu le jour dans des secteurs variés, dont certaines sont devenues pérennes, révélant ainsi la réactivité et la créativité de l'implication citoyenne.

En première ligne

Avec l'aide de trois amis, Grégory Grellet crée le site *En première ligne*, pour développer un réseau de solidarité et apporter de l'aide aux travailleurs clés, en première ligne pour assurer le fonctionnement des services publics (santé, transport, logistique, énergie, etc.), et aux personnes vulnérables. Le site fonctionne sur une triple entrée : j'ai besoin d'aide en tant qu'intervenant, je suis une personne vulnérable, je propose mon aide. Selon le cas de figure, des questionnaires très simples permettent de formuler la demande ou de proposer son aide. Le *matching* de l'offre et de la demande s'effectue par la géolocalisation et le code postal. En trois jours, 28 000 volontaires se sont inscrits, principalement pour proposer des gardes d'enfants ou réaliser des courses alimentaires.

Les Bonnes Ondes

L'association Entourage a pour vocation de lutter contre la grande exclusion via des groupes réunissant habitants et personnes SDF. Le lien social s'établit grâce à des événements conviviaux récurrents, comme ces petits déjeuners organisés tous les vendredis à 8 h dans le 18^e arrondissement de Paris. Durant la période de confinement, Entourage a transformé ces rencontres en rendez-vous téléphoniques avec l'opération Les Bonnes Ondes, qui dure toujours. L'association a utilisé le seul moyen de liaison répandu parmi les populations à la rue : le téléphone mobile, « outil de survie » qui permet aussi de rester en relation avec les travailleurs sociaux, les associations, voire même la famille pour les migrants. Un petit réseau de trois à quatre habitants s'engage à appeler régulièrement des personnes en précarité.

Parmi les « entoureurs », on trouve parfois des personnes précaires, qui œuvrent dans une relation de réciprocité. Une appli permet de rejoindre les initiatives de proximité lancées par Entourage, comme celles proposées par les citoyens et associations de quartier.

Un abri qui sauve des vies

Quatre étudiants aux Hautes études internationales et politiques (HEIP) ont présenté un projet d'initiative citoyenne lié à un dispositif numérique dans le cadre de leur master. Devant la recrudescence des violences conjugales dès la première semaine de confinement, et une augmentation des signalements de 36 % sur le secteur de la préfecture de Paris, Charlyne proposa de concevoir un site solidaire en faveur des femmes victimes : *Un abri qui sauve des vies*. Le but était de mettre en relation des propriétaires de logements vacants avec des femmes ayant besoin de fuir le domicile conjugal. Grâce à de nombreux relais, notamment l'émission de France 2 *Ça commence aujourd'hui*, des propositions d'hébergement affluent de tout l'Hexagone. Inédite en France, cette initiative permet à des femmes, souvent accompagnées d'enfants, de rester hors du cadre de l'hébergement d'urgence. Le logement temporaire chez des particuliers leur donne un temps pour trouver une solution durable. *Un abri qui sauve des vies* s'est aujourd'hui structuré en association et développé autour d'un réseau de 90 bénévoles actifs dans toute la France et « d'habitants » proposant 210 logements disponibles.

Visière solidaire

C'est en voyant une amie infirmière évoquer la carence de matériel de protection et éclater en sanglots au pic de la pandémie



© MIKA COTELLON - ECOTABLE



ANTHONY SEDDIKI / VISIÈRES SOLIDAIRES



DEPAUL INTERNATIONAL



© LES BONNES ONDES / ENTOURAGE

qu'Anthony Seddiki décide d'agir. En quelques jours, chez lui, il trouve un modèle de visière de protection en *open source* sur Internet, structure un groupe Facebook de *makers* prêts à faire chauffer leurs imprimantes 3D, crée l'association Visière solidaire, et lance un appel aux dons sur Hello Asso pour acheter les matières premières. Un professeur en ingénierie de Clermont-Ferrand optimise les vitesses d'impression : 8 min au lieu d'1 h 30. L'association devient très vite une des plus importantes chaînes de production citoyennes conduites par les *makers*. Grâce à des connaissances à la RATP et parmi les transporteurs alimentaires, Antony Seddiki

organise la logistique, fournit l'AP-HP, la gendarmerie, puis livre 100 000 visières dans toute la France et exporte au Brésil, au Pérou, en Bolivie. En quelques mois, l'association se restructure en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) et doit déménager à Épinay-sous-Sénart dans un bâtiment de 500 m² pour répondre à la demande. Porté par la dynamique des *makers* et les dons solidaires, il a aujourd'hui monté un tiers-lieu pour développer son activité dans le circuit de l'ESS, racheté une société de fabrication d'imprimantes 3D, et est en train de créer un campus connecté en partenariat avec l'École de la deuxième chance. Entre autres initiatives! ●●●

●●● Restaurons les soignants durablement

L'association Écotable, qui réunit restaurateurs, producteurs locaux bio, et prestataires de recyclage des déchets, labellise la restauration écoresponsable et assure une mission de conseil auprès des professionnels. Grâce aux fonds collectés sur KissKissBankBank, elle s'est très vite mobilisée lors du premier confinement pour confectionner des repas savoureux destinés aux personnels soignants des hôpitaux franciliens. Des référents prestigieux comme Bérangère Fagart, chef du restaurant Sélune (11^e), ou Vanessa Krycève, de la Table du récho (restaurant solidaire, 16^e), sont venus encadrer le personnel de cuisine (rémunéré 180 euros/jour), ainsi que des indépendants, des chômeurs, et toute une armée de bénévoles. Installés d'abord à Arcueil dans la grande cuisine du chef Bruno Viala, ils doivent déménager dans une cuisine de restauration collective à Bercy pour augmenter leur capacité de production. Sur dix semaines, près de 30 000 repas seront livrés (jusqu'à 800 repas/jour), permettant de maintenir en activité les circuits courts alimentaires, notamment la production des petits agriculteurs bio franciliens, qui ont pu continuer à rémunérer leur main d'œuvre. Le rapport d'évaluation de « Restaurons les soignants durablement » permet de capitaliser sur cette expérience originale, de recenser et partager les bonnes pratiques, d'apporter des éléments de réflexion au débat public.

Les coursiers solidaires de Saint-Leu

Si beaucoup de particuliers véhiculés se sont mis au service des autres pendant le premier confinement, des personnes fragiles n'osaient pas « déranger » pour de petites courses : médicaments, petit alimentaire, journal. À Saint-Leu-la-Forêt (Val-d'Oise), Catherine Guilyardi, membre de l'association

Décidons Autrement Saint-Leu, a donc créé un groupe Facebook pour rassembler des cyclistes prêts à effectuer ces « petites courses » si indispensables. Vingt-cinq coursiers ont répondu à l'appel et pris le relais de commerçants et pharmaciens, souvent épuisés par les livraisons de médicaments à domicile. Les médecins et infirmières du secteur pouvaient également signaler les besoins de personnes malades, âgées ou handicapées. Un membre de l'association dessina le logo des Coursiers solidaires de Saint-Leu, ainsi qu'une carte interactive pour contacter le cycliste le plus proche. Pour les habitants ne possédant pas d'accès à Internet, Catherine Guilyardi restait toujours joignable, et l'est encore aujourd'hui. L'idée a suscité un grand élan de solidarité et les coursiers ont couvert toute la vallée de Montmorency, inspirant les Coursiers solidaires d'Eaubonne (95) et de Vernouillet (78). Le réseau est toujours en place. Né à Annecy, il compte aujourd'hui près de 1 000 membres en France.

Depaul France

La pandémie Covid-19 a bouleversé l'organisation de Depaul France, une association qui œuvre en faveur de l'hygiène, de la santé et du bien-être des sans-abri. Son accueil de jour parisien a perdu en 24 h la quasi-totalité de ses 40 bénévoles, aux profils à risque (âgés). L'implication citoyenne, toujours fortement présente en temps de crise, a permis le recrutement en quelques jours de nouveaux bénévoles : des étudiants, des jeunes actifs en télétravail ou en chômage partiel, etc. Les échanges entre voisins de quartier et réseaux inter-associatifs ont entraîné la mobilisation de 16 nouveaux bénévoles d'urgence. Parallèlement, Depaul France a sollicité la Fabrique de la solidarité de la ville de Paris pour recruter 9 bénévoles supplémentaires souhaitant s'impliquer aux côtés des sans-abri.

L'Association Communautaire Santé Bien-Être (ACSBE)

Acteur de proximité, l'Association Communautaire Santé Bien-Être (ACSBE) contribue à l'amélioration de l'accessibilité aux soins des habitants du quartier Franc-Moisin/Bel Air à Saint-Denis. Avec la crise sanitaire, l'association et son centre de santé sont restés ouverts en organisant un circuit spécifique pour les patients présentant des symptômes de la Covid-19. Des vidéos pédagogiques sont régulièrement mises en ligne sur les réseaux sociaux de l'association pour expliquer l'évolution de la prise en charge ou les gestes barrières. La proximité de l'association avec les habitants du quartier a permis au personnel de téléphoner régulièrement aux patients les plus fragiles et isolés afin de maintenir le lien social. Le caractère pluri-disciplinaire du centre a permis à l'ensemble du personnel de participer au tri téléphonique et de soulager les médecins, qui ont pu continuer à traiter leurs patients.

Habitat participatif : lien social, partage et solidarité exacerbés en temps de crise !

Habicoop est la Fédération française des coopératives d'habitants. Implantée à Lyon, mais rayonnant au niveau national, son rôle est de promouvoir ce mode d'habitation spécifique et solidaire : l'habitat participatif.

Isabelle Barazza, avec la participation d'Olivier Mandon, L'Institut Paris Region, et de Sophie Bordères, responsable de la communication et des partenariats au Labo de l'ESS (habitat participatif)

Interviewée en pleine période de confinement par le Labo de l'ESS, Christiane Chateauvieux, coprésidente de la Fédération, explique comment l'habitat coopératif se révèle d'autant plus bénéfique en temps de crise. Si, en temps normal, vivre dans une coopérative d'habitants est une aventure sociale avec des espaces partagés pour accueillir familles et amis, un jardin commun, des apéros souvent organisés..., la crise sanitaire est venue accentuer le partage et la solidarité : « *Tout était là, mais tout a pris de l'ampleur* » résume la coprésidente. Ainsi, des espaces communs ont pu être aménagés en salle de télétravail, les personnes retraitées se sont mises à aider les enfants dans leur scolarité, soulageant ainsi les parents, ce qui a permis de mettre en place une vraie « *continuité éducative dans ces lieux-là* ». Par ailleurs, certaines coopératives d'habitants ont choisi communément de faire profiter des chambres d'amis à des personnes sans solution pour le confinement.

Et puis il y a eu beaucoup de créativité, avec l'organisation de cours de jardinage ou de yoga en petits groupes, des musiciens qui « *poussent la chansonnette à 20h, et même une crieuse, qui déclame les anecdotes ou les blagues que chacun a mis dans sa boîte aux lettres... et cela profite aussi aux voisins des immeubles d'à côté* », raconte Christiane Chateauvieux. ■



MUSKIEGAMMA'S REGION

S'INVITER DANS LA VIE DÉMOCRATIQUE

Les mutations des modes d'implication des citoyens au profit d'initiatives collectives concrètes reflètent une prise de conscience, mais aussi une certaine impatience vis-à-vis de l'action publique, et fait craindre une prise de distance croissante avec la représentation politique. Passant de la protestation à la proposition, affichant l'ambition de contribuer à un débat public plus ouvert et d'inventer des solutions innovantes de proximité, ces nouvelles formes de mobilisation sont aussi une opportunité pour relayer la vitalité démocratique renforcée et rôle central réaffirmé des élus locaux, porteurs de la légitimité de la décision.





EST-CE
POIRE?

LÉGÈRES

5 PERISSOS
MAX

QUAND LA **CONTESTATION** **DES GRANDS PROJETS**, INTERPELLE L'ACTION PUBLIQUE

Barrage de Sivens, contournement ouest de Strasbourg, projet Stuttgart 21, projet d'aéroport Notre-Dame-des-Landes, construction des lignes de transmission d'électricité nord-sud en Allemagne, on ne compte plus les projets d'infrastructures ou d'aménagements qualifiés d'« inutiles » et d'« imposés ».

De quelles tensions et transformations les mouvements d'opposition aux grands projets sont-ils le reflet ?

Marie Baléo, La Fabrique de la Cité



En France, les Trente Glorieuses furent marquées par un « *consensus idéologique et politique sur les objectifs de la politique d'aménagement du territoire (équiper le pays, rattraper le retard sur les pays voisins, notamment l'Allemagne) et sur le rôle dominant de l'État central dans la politique d'aménagement en général* »¹. Ce référentiel modernisateur, longtemps partagé, qui permit de mailler le territoire national de nombreuses infrastructures, semble caduc à l'heure où « religion du progrès » et objectif de croissance économique se voient fortement contestés. Son recul est encore accéléré par l'essor de la préoccupation environnementale : c'est à l'aune de leurs impacts écologiques que les grands projets semblent désormais systématiquement jugés, cet aspect paraissant, dans certains cas, primer sur d'autres objectifs, relevant pourtant eux aussi de l'intérêt général, à l'instar du développement économique ou de l'emploi. Le projet EuropaCity offre un exemple éclairant de la tension entre ces deux types d'objectifs : ce projet de complexe commercial et de loisirs, situé dans le triangle de Gonesse, promettait de créer 10 000 emplois dans un territoire où certaines communes affichent un taux de chômage supérieur à 15 %. Face à l'opposition soulevée par le projet, motivée notamment par le rejet de l'artificialisation de terrains agricoles qu'il aurait induit, le gouvernement jugea, en novembre 2019, qu'il ne « *correspond[ait] plus aux attentes de nos concitoyens* ».

UN REFUS DE L'HUBRIS DU GRAND PROJET ?

La place prépondérante de l'individu dans la société du ^{xxi} siècle s'accompagne désormais d'une résurgence de l'intérêt pour l'échelle locale et le cadre de la vie quotidienne. Circuits courts et ville des courtes distances sont autant de notions qui témoignent de ce surinvestissement du local. Inversement, le global est remis en cause (notamment à travers le rejet de la mondialisation) et, avec lui, ce qui est perçu comme lointain et grand. L'apparition du qualificatif de « Grands Projets Inutiles et Imposés » (GPII), où « grand » désigne tout à la fois l'envergure physique de l'infrastructure, ses effets perçus sur son environnement direct et son surdimensionnement par

rapport aux besoins locaux, témoignerait des fondements de ce refus. Autre conséquence de la place prépondérante qu'occupe aujourd'hui l'individu, la sacralisation de son opinion, qui rivalise désormais en légitimité avec les faits et l'expertise. Dans le même temps, la volonté de défense de certains intérêts particuliers provoque parfois des réactions de rejet vis-à-vis de projets d'intérêt général. En témoigne, par exemple, la multiplication des réactions NIMBY (*Not In My BackYard*, Pas dans mon jardin), qui occupent une place significative dans la contestation des grands projets, et le glissement de ce terme d'une connotation péjorative vers un registre plus neutre : « *la référence au NIMBY [...] visait à dénoncer ceux qui, de façon égoïste, veulent tirer profit des avantages d'une technologie ou d'un équipement moderne tout en refusant de subir dans leur environnement les nuisances pourtant nécessaires à son installation. L'expression est aujourd'hui de plus en plus souvent utilisée de manière neutre, pour désigner les oppositions de riverains à l'implantation d'infrastructures nouvelles* »².

UNE REVANCHE DES TERRITOIRES ?

Avec la décentralisation, le territoire a cédé sa place aux territoires, dans lesquels s'expriment de nouveaux rapports de force : « *Les transferts de compétences résultant de la décentralisation et de l'intégration européenne se sont accompagnés d'un partage de la légitimité politique [...] On est ainsi passé d'une culture de l'autorité à une culture de la négociation entre plusieurs acteurs publics porteurs de discours concurrents se réclamant chacun de l'intérêt général* », écrit Philippe Subra. Les mouvements de contestation des grands projets peuvent être interprétés comme le produit d'une confrontation entre visions divergentes de l'usage souhaitable d'un territoire. Ils procèdent également, pour certains, d'un rejet de la mondialisation, notamment lorsqu'ils témoignent d'un refus d'assumer localement les conséquences d'un projet d'intérêt transfrontalier, voire européen. À cet égard, le cas du projet de Ligne à Grande Vitesse (LVG) Lyon-Turin et celui de la gare souterraine de Stuttgart 21 sont particulièrement éclairants. Le premier s'inscrit dans un projet de création d'un

corridor ferroviaire européen, qui doit relier Lisbonne à Kiev, et le second, qui fait l'objet depuis 2009 d'une très forte contestation, fait partie du projet transeuropéen *Magistrale for Europe*, qui vise à relier Paris à Bratislava puis Budapest. Si elles sont symptomatiques d'un refus des infrastructures transfrontalières ou d'envergure européenne, ces oppositions peuvent aussi être interprétées comme relevant de l'opposition particulière que suscitent les infrastructures de mobilité (aéroports, autoroutes, LGV, etc.) : « Cette ambivalence que notre société entretient avec le monde

des mobilités, dissociant et opposant inconsciemment d'un côté les infrastructures agressant l'environnement et les paysages et de l'autre côté souhaitant des modes de transport plus performants mais aussi plus écologiques, constitue un nœud gordien de la société post-industrielle », écrit ainsi Jean-Pierre Wolff³. Mais ces réactions s'inscrivent également dans une « revanche des territoires », qui se veut en opposition au capitalisme financier sans frontières et a-territorial des années quatre-vingt. C'est aussi la métropolisation, conséquence directe de la mondialisation, qui est désavouée au travers de ces contestations de projets, souvent considérés comme bénéfiques aux seules métropoles, au détriment des territoires traversés. Pour Anahita Grisoni, les « Grands Projets Inutiles et Imposés » (GPII) participeraient ainsi « outrageusement à un processus de métropolisation réservé à la connectivité entre les villes [...] Ce qui n'est pas un centre est voué au déclin »⁴.

UNE CONTESTATION AUX ORIGINES ET MANIFESTATIONS MULTIPLES

Les facteurs déclencheurs des mouvements de contestation des grands projets d'aménagement et d'infrastructure sont nombreux et protéiformes. La liste des hypothèses offertes n'est pas exhaustive : il faut certainement leur ajouter la défiance croissante de nos sociétés vis-à-vis de la démocratie représentative, défiance dont on a pu mesurer l'ampleur lors de récents mouvements sociaux. Cette remise en cause de la représentation poli-

tique est certainement à l'origine de la crise de confiance qui affecte aujourd'hui l'action publique et, partant, la légitimité de l'État et des collectivités locales à décréter un projet d'intérêt public. Dans le même temps, de nouveaux motifs de contestation des projets d'aménagement émergent : à Toronto, le projet de quartier intelligent de Quay-side, qui verrait apparaître, sur une ancienne friche des rives du lac Ontario, un quartier connecté aux multiples capteurs, suscite depuis sa genèse en 2017 de vives critiques. Il soulève en effet de nombreuses inquiétudes : comment seront traitées les

innombrables données collectées dans l'espace public par l'aménageur de ce nouveau quartier, Sidewalk Labs, qui n'est autre que la filiale spécialiste d'innovation urbaine d'Alphabet, maison mère de Google ? On peut ainsi ajouter à la longue liste des motifs de contestation des projets urbains les craintes nées de l'incursion des acteurs de la tech (mouvement français des start-up) et de l'économie de plateforme dans le domaine traditionnellement public de la fabrique urbaine. Menacée, l'action publique l'est assurément de toutes parts. La priorité consiste peut-être dès lors à réinventer les modalités d'implication des citoyens, de sorte que ces derniers puissent participer activement, dès la phase de conception, aux réflexions préalables à la mise en œuvre de projets d'infrastructures et d'aménagement urbain. C'est ainsi que la puissance publique pourra espérer asseoir à nouveau sa légitimité à mener de tels projets et en accroître l'acceptabilité. ■

1. SUBRA Philippe, « Ce que le débat public nous dit du territoire et de son aménagement », *Géocarrefour*, vol. 81/4, 2006.
2. *Décider en 2017 : le temps d'une démocratie « coopérative »*, rapport d'information de BONNECARRÈRE Philippe, fait au nom de la Mission d'information Démocratie représentative, participative, paritaire n° 556, tome I (2016-2017), 17 mai 2017.
3. WOLFF Jean-Pierre, « L'inéluclabilité des conflits liés aux infrastructures de transports ? », *Sud-Ouest Européen*, n° 40, 2015, p. 5-12.
4. GRISONI Anahita, « Les mouvements d'opposition contre les Grands Projets Inutiles Imposés (GPII) à l'avant-garde de la ruralité ? », *Mouvements*, n° 84, hiver 2015, p. 126.

INTERVIEW

« DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
À LA DÉMOCRATIE DU FAIRE »



Loïc Blondiaux,

politologue et professeur de science politique, chercheur au Centre européen d'études sociologiques et de science politique (CESSP) et au Centre de recherches politiques (CRPS), Sorbonne (Paris I)

PHOTO : D.R.

Dans vos travaux, vous insistez sur le renouvellement des formes contemporaines de participation politique. Quelles en sont, selon vous, les raisons ?

Loïc Blondiaux Ce renouvellement tient à trois raisons principalement. Il y a d'abord une profonde défiance à l'égard des institutions, en particulier vis-à-vis de la compétition électorale, qui est renforcée par une démonétisation du discours politique. Celle-ci est d'autant plus problématique que tous nos dispositifs de participation sont organisés autour d'un échange de discours. Or, on s'est trompé en pensant que la participation citoyenne devait se résumer exclusivement à la délibération. Pour certains, elle doit reposer sur l'action concrète, sur une contribution directe à la transformation sociale. Il y a ensuite la prise de conscience de l'urgence des problèmes environnementaux, qui appelle à agir sans attendre, à trouver des solutions pratiques pour impulser des changements rapides et effectifs. Or, ce pragmatisme, particulièrement présent chez les jeunes, n'est pas compatible avec nos modes de participation et de décision aux processus longs. Enfin, une multiplicité d'initiatives se développe pour pallier les failles ou défaillances des systèmes traditionnels de solidarité et d'intégration sociale portés par l'État. Elle finit par produire de la visibilité et laisse à penser que l'on peut faire sans les institutions politiques. Des réseaux se constituent via, par exemple, le mouvement Alternatiba, via aussi une presse spécialisée orientée vers l'innovation sociale ou écologique : *Kaisen*, *Oui demain*, *Socialter*, etc. Bref, il y a toute une effervescence qui, comme le note Serge Audier dans son magnifique livre *La Société écologique et ses ennemis*¹, rappelle les utopies concrètes produites à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, dans la mouvance anarchiste et socialiste.

Quel est le profil des individus investis dans les actions d'innovations sociales et politiques ?

L.B. Les quelques rares enquêtes existantes laissent à penser que les individus investis dans ces nouveaux modes de participation ne se différencient pas de manière notable par leur niveau d'éducation. Ce sont des franges de la population relativement éduquées. Leur profil vient conforter la thèse de Daniel Gaxie sur *Le cens caché*² de la participation politique, dont les non-diplômés, en raison des coûts symboliques et matériels, sont exclus. Sur ce point, les expériences de démocratie participative ne font pas forcément mieux que la démocratie représentative. Ce qui me frappe, dans la sociologie des milieux alternatifs, est que l'on a affaire à des jeunes, au niveau d'éducation relativement élevé, qui se mettent en retrait par rapport au système capitaliste. Ils renoncent, provisoirement ou définitivement, à s'intégrer dans les structures de l'économie classique et prennent le temps de réinventer leur rôle social. On est face à une forme de dissidence d'une partie des classes moyennes supérieures intellectuelles.

Cette « démocratie du faire », portée par ces innovations sociales et politiques localisées, n'implique-t-elle pas une expérience plus « totalisante », conduisant à ce que la sociologue Geneviève Pruvost qualifie de « démocratie continue » ?

L.B. Absolument. C'est un point important, que portaient déjà les milieux anarchistes, libertaires, les premières expériences écologiques, ainsi que la tradition conseilliste. On retrouve, chez les militants, le même souci d'articuler la vie politique avec la vie quotidienne, en premier lieu avec le travail, avec le milieu de production. Il y a une volonté de rendre politique le moindre geste, de percevoir le lien

qu'il y a entre tous les gestes de la vie quotidienne et leur engagement politique et, surtout, les conséquences de leurs actes sur la société. Dans ce schéma de pensée, la consommation prend valeur d'exemplarité politique, elle devient un geste politique au même titre que la manière de s'habiller, de se déplacer, etc. En ce sens, on peut parler de formes de vie authentiquement démocratiques, dans lesquelles s'opère une symbiose forte entre la sphère privée et la sphère publique.

Est-ce que cela ne pose pas un problème de sortir du laboratoire ces expériences, de les « délocaliser » ?

L.B. Pour penser le lien entre le local et le global, nous disposons d'un concept ancien, celui de la fédération, théorisé aussi bien par Proudhon que par Kropotkine. Le problème de la fédération, ou de l'association libre de communautés qui s'auto-organisent, est qu'à court ou moyen terme il est difficile d'envisager un changement de modèle à l'échelle nationale. Cela ne pourra passer que par une coalition d'acteurs locaux, qui ne pourra jamais couvrir l'ensemble du territoire. Il y aura donc des moments de transition et de conflits entre ces structures locales – les villes – et d'autres structures politiques qui ne s'organisent pas autour des mêmes principes. Là, il y a une aporie politique majeure. On peut dessiner l'idéal, mais la stratégie qui nous en sépare est compliquée à envisager. Sur ce point, je me réfère toujours à la fameuse typologie du sociologue Erik Olin Wright, qui distingue trois stratégies de transformation sociale :

- la stratégie de rupture, qui suppose soit un changement politique révolutionnaire, soit un accès au pouvoir puis une impulsion politique à cette échelle,
- la stratégie interstitielle, qui consiste à tirer profit des failles du système capitaliste ou du système politique libéral, à inventer des formes de vie économiques ou politiques dans les interstices de ce système – c'est toute la logique des friches, des ZAD, etc.,

- la stratégie symbiotique, que l'on pourrait qualifier de réformiste, qui consiste à s'appuyer sur les acteurs à l'intérieur du système – entreprises, système politique, administrations – pour le modifier, de manière incrémentale.

N'y a-t-il pas une manière d'apprivoiser ou de canaliser ces initiatives locales par les acteurs politiques, voire de les dévoyer ?

L.B. Sans doute. Ce qui est sûr, en tous les cas, c'est que le système capitaliste a fait preuve jusqu'à présent d'une formidable résilience, d'une capacité à se saisir de l'innovation comme de la critique pour se reproduire. C'est ce que Boltanski et Capello nomment « le nouvel esprit du capitalisme », c'est-à-dire une capacité d'intégration de la critique et de marchandisation de l'innovation sociale. De même, pour le système politique, il y a eu une capacité des démocraties représentatives à intégrer les acteurs critiques pour se transformer. Mais, ce que l'on voit aujourd'hui, ce sont les limites de la résilience de ces systèmes politiques. L'une des plus manifestes est la distance et l'incompréhension des élites technocratiques et politiques, voire leur hostilité, à l'égard de la demande de contribution citoyenne et de participation. Par ailleurs, il y a une vraie faiblesse politique, dans les urnes, de ceux qui défendent ces nouvelles formes de participation dans l'espace politique. En termes électoraux, ces initiatives ne pèsent pas beaucoup, le débat politique s'organise autour des thématiques de sécurité, de pouvoir d'achat, d'immigration, mais pas beaucoup autour de la transformation sociale. Cela condamne ces mouvements à être cantonnés à l'interstitiel tant qu'ils n'auront pas accès à la décision politique. ■

Propos recueillis par Tanguy Le Goff

1. AUDIER Serge, *La société économique et ses ennemis*, La Découverte, 2017, 500 p.
2. GAXIE Daniel, *Le cens caché, inégalités culturelles et ségrégation politique*, Le Seuil, 1978, 268 p.

LES PROMESSES DE LA **DÉMOCRATIE** **CONTRIBUTIVE**

Notre système politique a évolué assez lentement, eu égard aux profondes transformations de notre société, provoquant auprès de certains un sentiment de dépossession et de nouvelles attentes vis-à-vis de la démocratie. Pour y remédier, un débat public plus actif, au profit d'une gouvernance plus partagée, semble de nature à restaurer la confiance.

Grégoire Barbot, chargé de coordination du hub CONUMM Pays de la Loire¹,
Anne-Claire Davy, sociologue-urbaniste, et **Lucile Mettetal**, géographe-urbaniste,
L'Institut Paris Region

Les différents schémas ou modèles démocratiques peuvent être différenciés selon la place qu'ils donnent aux citoyens dans la décision. Dans la « démocratie représentative », qui désigne le mode de fonctionnement traditionnel des institutions, les citoyens, élisent leurs représentants. À cette base, la « démocratie participative » ajoute la création d'instances de concertation, mises en place par les pouvoirs publics (les conseils citoyens par exemple) organisant la participation des citoyens aux décisions de la cite. La « démocratie délibérative », inspirée des travaux de John Rawls et de Jürgen Habermas, insiste, elle, sur la qualité de la prise de décision, qui doit être le fruit d'échanges raisonnés entre individus censés être égaux. On peut y voir une certaine filiation avec la « démocratie d'interpellation », portée par des démarches comme celles du *community organizing*³, visant à restaurer cette égalité entre les individus en mobilisant, formant et accompagnant des personnes par l'acquisition d'un capital culturel et social, leur permet-

tant ainsi de prendre part à la politique locale. Ces différentes approches présentent des conceptions complémentaires, parfois antagonistes, de la démocratie. Comment situer la « démocratie contributive » dans ce paysage ? Cette dénomination affirme un projet d'enrichissement de notre compréhension et de notre pratique de la démocratie. Elle ancre l'idée et la possibilité d'une démocratie d'initiatives partagées et portées par une pluralité d'acteurs sur un territoire donné⁴.

UN DÉSIR DE RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE AUX TRADUCTIONS MULTIPLES

Qu'il s'agisse de listes citoyennes, de rassemblements locaux, de mouvements contestataires ou de tiers-lieux⁵, les expériences de « démocratie contributive », avec des processus de décision fondés sur l'égalité et l'horizontalité, sont variées.

Armel Le Coz, de l'association Démocratie ouverte, propose une typologie de cette diversité. Sa première famille est celle des « citoyens



QUENTIN BERTOUX / VU

On observe une mutation de la citoyenneté propice à renouveler le dialogue avec les pouvoirs publics.

autonomes», qui prônent une forme d'auto-organisation et estiment pouvoir se passer des institutions en agissant localement et en pensant globalement, à l'image des Colibris, des zèbres d'Alexandre Jardin ou d'Alternatiba. La deuxième catégorie est celle des « révolutionnaires », qui cherchent à déstabiliser le fonctionnement du système politique établi. On y trouve par exemple le mouvement Nuit debout, Les primaires citoyennes, Les citoyens constituants, ou encore #MaVoix, qui promeut le tirage au sort de candidats pour les législatives. Toujours selon Armel Le Coz, une troisième famille serait celle des « formateurs », souvent issus du milieu de l'éducation populaire, du théâtre ou de la pédagogie alternative, et qui prônent une citoyenneté active. À titre d'exemples, il cite l'Université du Nous, qui vise à former des citoyens autonomes et responsables, Jean Massier et les Youtubeurs d'Accropolis, qui

RENDRE LE CITOYEN ACTEUR POUR REVITALISER LA DÉMOCRATIE

décryptent les coulisses des institutions, ou encore la Scop Le Pavé, avec ses conférences gesticulées⁶, destinées à informer les citoyens pour leur permettre de s'engager. La quatrième famille est celle des « transformateurs », qui aspirent à changer le système de l'intérieur en étant candidats aux élections, à l'image de « Nous sommes », à Montpellier. Une cinquième catégorie cherche à créer des synergies, à relier les initiatives entre elles, il s'agit des « fédérateurs », comme Démocratie ouverte, Décider ensemble, l'Institut de la concertation, Pouvoir citoyen en marche, ou encore l'Union nationale des acteurs du développement local (Unadel). Enfin, la famille de la CivicTech est là pour outiller les démarches des autres familles, en s'appuyant sur la technologie et en misant sur l'intelligence collective. Citons notamment Parlement & Citoyens, We sign it, Change.org, Avaaz, Voxe.org ou encore La Fabrique de la Loi.

S'INVITER DANS LA VIE DÉMOCRATIQUE

Si ces mobilisations citoyennes traduisent une forme de malaise vis-à-vis du fonctionnement démocratique, de son système de représentativité, et la volonté d'en dessiner un nouveau visage, elles révèlent surtout de nouvelles attentes vis-à-vis des pouvoirs publics. Il s'agit d'affirmer sa volonté de s'impliquer dans la conceptualisation des enjeux et dans les réponses apportées. Si certaines initiatives sont éphémères, elles permettent la constitution d'une communauté d'échanges et de pratiques, propre à expérimenter une forme d'action collective, non contre l'État, mais entre pairs, pour faire évoluer une situation donnée.

UNE SOCIÉTÉ CIVILE OUTILLÉE POUR PROPOSER DES SOLUTIONS COLLECTIVEMENT CONSTRUITES

Cette forme démocratique met en avant la légitimité de la société civile à penser et mettre en action des solutions à ses problèmes. Il ne s'agit pas de placer dans des organes de consultations des personnes n'ayant que l'illusion d'avoir un impact sur les prises de décisions. « Les démarches de contributions sont bien des démarches de participation, où l'action collective et la gouvernance sont partagées entre différents acteurs du territoire. »⁷ Elles nécessitent non pas une consultation, mais une construction collective, sur un territoire donné, avec un groupe donné.

Au-delà de la construction d'une vision commune et de la prise en compte des intérêts de chacun, il s'agit d'un mode de « faire ensemble », où le citoyen est acteur. Si ce dernier ne possède pas les moyens d'exercer son pouvoir d'action, cette méthode doit accompagner une montée en compétence permettant de développer son pouvoir d'agir (*empowerment*). Différentes approches sont possibles : la formation classique, la formation entre pairs, la mise en place d'outils en ligne, ou encore l'accompagnement et la médiation par des structures associatives, à l'image de l'association Alternative Pour des Projets Urbains Ici et à l'International (APPUII), qui soutient l'implication des habitants dans les projets urbains en rendant accessible des outils et des savoir-faire, renforçant ainsi leur capa-



cité d'action. L'association s'appuie également sur la mobilisation d'expertises au sein d'un réseau national d'acteurs. Cette contribution des citoyens et de la société civile est rendue de plus en plus aisée par les outils numériques. En 2015, le projet de loi pour une République numérique⁸ s'est ainsi enrichi de la consultation et de la contribution d'internautes. Bien que l'on puisse regretter le temps réduit et l'absence de constitution de collectifs pour informer et accompagner une contribution massive, il s'agit d'un exemple intéressant d'une amorce de fluidification des rapports démocratiques par l'outil numérique. Des acteurs, comme l'as-



©COLLECTIF FAUXAMIS, SÉRIE PETIT MANUEL DU BIEN VIVRE ENSEMBLE, 2016

sociation Démocratie Ouverte, se sont emparés de cet enjeu numérique afin d'améliorer le fonctionnement politique via de nouveaux outils, méthodes et mécanismes démocratiques. Cette association contribue à recenser de nombreux acteurs, qui développent des solutions innovantes dans le but de fluidifier la démocratie, de la rendre plus transparente, plus participative, ou plus collaborative.

Internet, vecteur de fluidification des relations interpersonnelles, est ainsi un outil de mobilisation collective, facilitant l'implication de différents acteurs dans l'optique de revitaliser la démocratie. Chaque médaille a cependant son

Faciliter un apprentissage de la démocratie par l'action.

revers, et le numérique est aussi un révélateur d'inégalités. La médiation numérique, à travers l'acculturation des publics les moins à l'aise avec cet outil, est nécessaire pour ne pas recréer d'inégalités et amplifier le spectre de l'illectronisme (la difficulté à utiliser Internet dans la vie de tous les jours).

ACCUEILLIR CES INITIATIVES POUR ENRICHIR ET RENFORCER LA DÉMOCRATIE

Quelles articulations peuvent exister entre ces expériences de capacitation des individus, très horizontales, et nos fonctionnements démocratiques, très verticaux ? Ces deux approches peuvent-elles co-exister, et quelles méthodes veut-on promouvoir ? La démocratie contributive suppose de repenser le rôle des acteurs traditionnels, dont les élus font partie, en les considérant davantage comme médiateurs ou passeurs que comme « sachants » ou experts.

Faciliter l'action collective plutôt que la dicter, c'est là l'ambition de la « démocratie contributive ». L'exemple des budgets participatifs, qui, en permettant l'émission de nouvelles idées que les initiateurs de la démarche n'avaient pas envisagées, peuvent orienter les politiques publiques, est très intéressant pour montrer les équilibres possibles entre contribution et représentation. Il ne s'agit cependant pas d'une formule miracle. D'une part, le budget participatif peut reproduire les biais de la démocratie représentative (sur-représentation des catégories socio-professionnelles supérieures, inégalité entre les personnes n'ayant pas le même capital social) et reste limité à une portion mineure du budget global. D'autre part, il reste dépendant de la manière dont les élus respecteront les priorités exprimées par les habitants. Il est alors déterminant que ces derniers s'appuient sur le tissu associatif local pour accompagner les citoyens dans la prise en main de cette démarche collective. Les analyses de Leonardo Avritzer⁹ sur ce type de démarche au Brésil soulignent bien l'importance d'une reconnaissance par les politiques du pouvoir d'agir des individus et des collectifs.

Un des principaux défis de revitalisation démocratique sera ainsi de transformer le « métier » d'« élu » en celui de « médiateur », d'« organisateur de communauté de vie ». La démocratie contributive n'est pas une formule pouvant répondre à toutes les défaillances des différents modèles démocratiques interconnectés de notre société. Elle peut néanmoins être une des formes les plus en adéquation avec les attentes actuelles des citoyens qui la composent. Elle permet d'expérimenter, de faire en collectif, de faciliter un apprentissage de la démocratie par l'action. Elle propose de redonner une forme d'horizontalité à ces prises de décisions et interroge en profondeur la place des élus et de leurs équipes techniques. ■

1. Pour l'association PING, qui vise à accompagner et impulser des initiatives cherchant à expérimenter et évaluer les usages du multimédia. À travers ses activités, elle valorise notamment la dimension culturelle des pratiques numériques comme outils d'accès aux savoirs, outils d'expression et de coopération.
2. « Démocratie contributive : une renaissance citoyenne », *La tribune Fonda* n° 232, décembre 2016.
3. Le *community organizing* désigne des pratiques militantes visant à susciter la participation politique des quartiers populaires grâce à des campagnes portant sur les préoccupations quotidiennes des habitants.
4. « Démocratie contributive : une renaissance citoyenne », *La tribune Fonda* n° 232, décembre 2016.
5. CHARLUET Audrey, *L'émergence de la démocratie contributive se joue dans les tiers-lieux*, Caisse des dépôts, CD'ENJEUX, juillet 2020.
6. Outil vivant mélangeant les codes du spectacle et de la conférence (<http://www.scoplepave.org/conferences-gesticulees>).
7. VAISMAN Louise, *La tribune Fonda*, n° 232, décembre 2016.
8. La Loi a été promulguée le 7 octobre 2016 (Loi n° 2016-1321).
9. Leonardo AVRITZER est diplômé en sociologie politique. Parmi ses ouvrages, *A Moralidade da Democracia* a reçu le prix José Albertino Rodrigues du meilleur livre en sciences sociales au Brésil. Il est également l'auteur de *Democracy and the Public Space in Latin America*, publié par Princeton University Press.



INTERVIEW

« LE NUMÉRIQUE PEUT-IL TRANSFORMER LA VIE DÉMOCRATIQUE ? »



Clément Mabi,

maître de conférences en Science de l'information et de la communication, UTC de Compiègne

PHOTO: D.R.

Les technologies numériques ont suscité beaucoup d'espoir de démocratisation du débat public.

Comment le paysage des *civic tech* a-t-il évolué ces dernières années ?

Clément Mabi En 2014 régnait une certaine euphorie autour des *civic tech* en France, qui portaient beaucoup d'espoirs de « rénovation » de la démocratie. Comme si le numérique allait pouvoir donner une place nouvelle aux citoyens, leur permettre de s'impliquer directement dans les affaires publiques. Or, ce mythe de la désintermédiation a vécu, et on a constaté l'émergence de nouveaux médiateurs des mouvements citoyens, qui cherchent à organiser la participation numérique. En fonction de leurs objectifs politiques, leur appropriation est différente. Une fois de plus, on s'aperçoit que les technologies ne sont pas neutres. On comptait alors quatre types d'acteurs : ceux qui souhaitent réformer le système de l'intérieur,

en collaborant avec les pouvoirs publics, ceux qui souhaitent rester indépendants et améliorer le contrôle citoyen sur les institutions, ceux qui souhaitent inventer de nouvelles institutions en s'appuyant sur la société civile, et enfin les acteurs qui tentaient de mobiliser le numérique pour détourner les dispositifs existants à l'avantage des citoyens (à l'image des « primaires citoyennes »).

Ce paysage se clarifie aujourd'hui à travers une tendance à la polarisation, dictée par deux paramètres majeurs : la difficulté à trouver un modèle économique durable et, ce qui est lié, l'acceptation des compromis politiques nécessaires pour pérenniser l'engagement des acteurs.

Une dialectique semble ainsi s'établir entre les tenants d'une « démocratie participative 2.0 », qui vient mettre les technologies au service des institutions, et ceux qui expriment la volonté de former une sorte de « lobby

citoyen ». Les acteurs de la première se positionnent sur le marché de la participation et deviennent prestataires des acteurs publics. C'est le cas par exemple de Cap Collectif, qui met en place, pour le gouvernement, la plateforme numérique pour le « Grand Débat ». Pour la seconde, du côté « lobby citoyen », les acteurs sont souvent issus du mouvement des logiciels libres et prétendent s'inscrire au cœur de la société civile, en appui aux mouvements citoyens ou communautés habitantes, comme Open Source Politics, par exemple. Si Cap Collectif et Open Source Politics développent des outils qui ne sont pas si différents, ce sont dans les motivations que ces *civic tech* se différencient : d'un côté un pragmatisme certain, qui valorise le principe de participer et met en valeur les avancées des élus ; de l'autre, une vision de transformation sociale plus claire, à portée politique. En conséquence, alors que les premiers bénéficient de ressources publiques et trouvent ainsi des modèles économiques viables, les seconds sont à la peine en la matière.

Si l'on se penche sur les acteurs numériques soutenant les initiatives citoyennes, que peut-on citer comme projets ou actions exemplaires ?

C.M. D'abord, il faut souligner qu'au-delà des acteurs de la *civic tech*, des mouvements citoyens utilisent de façon de plus en plus habile les réseaux sociaux pour faire monter leurs revendications. Le succès de la pétition L'affaire du Siècle¹ sur le changement climatique ou les dénonciations par l'association de protection animale L214 de dysfonctionnements dans certains abattoirs français illustrent cette maîtrise des outils numériques, outils relativement simples, et gratuits, mais induisant également des biais et aux mains d'acteurs incontrôlables par ailleurs. Ensuite, dans le sillage du travail de Franscesca Bria sur la ville de Barcelone, avec la mise en place de la plateforme participative Decidim², de nombreuses villes ont fait appel à Open Source Politics pour les déployer chez elles, comme à Nanterre ou Lille par exemple.

Quelles limites voyez-vous aux *civic tech* pour l'avenir ?

C.M. Au-delà de la fragilité économique d'un positionnement au plus près des mouvements citoyens, il faut souligner trois points. Il existe d'abord un risque que les *civic tech* reproduisent les mêmes carcans et limites de la démocratie participative, mais en ligne, sans vraiment intégrer les spécificités de la culture numérique, qui modifient profondément notre rapport à la

participation. La question de la représentativité est une de ces limites aujourd'hui. Si la participation semble facilitée, il est notamment essentiel de s'interroger spécifiquement sur la place des laissés pour compte de la participation. Plutôt que de simplement vouloir transférer sur Internet celles et ceux qui allaient déjà aux réunions de concertation physiques, il est impératif de réfléchir aux stratégies d'inclusions spécifiques aux dispositifs proposés. Plus largement, il faudra voir comment les *civic tech* peuvent ne pas se contenter de glorifier un outil technique, pour mettre les technologies numériques au service d'une vision politique.

Deuxième point, l'utilisation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram...) par les lobbys citoyens est accessible économiquement et efficace politiquement, mais parfois appauvrissante. Elle fonctionne en effet sur des messages simples et clivants, plus facilement relayés par des communautés très hiérarchisées. Ainsi, les colères les plus visibles ne sont pas nécessairement les plus représentatives. Nous allons avoir besoin collectivement de construire de nouveaux indicateurs de représentativité. Enfin, la course à la quantité côté démocratie représentative 2.0 et l'accumulation de contributions sans que les conditions soient réunies pour leur donner un sens politique sont inquiétantes et ne sont pas garantes de plus de démocratie. Une synthèse de 2 millions de contributions n'a pas grand sens en soi et peut donner le sentiment d'une plus grande écoute des pouvoirs publics sans qu'on sache qui s'est exprimé.

Dans quelle direction vous semble-t-il judicieux d'aller pour les *civic tech* ?

C.M. Pour avoir une relation plus riche avec les institutions publiques, il faut, à mon sens, une société civile plus forte et organisée, pour pouvoir faire pression et installer une logique de coopération, pas seulement de collaboration, c'est-à-dire dans un rapport d'égalité. Enfin, on peut imaginer une convergence, dans laquelle ce sont les acteurs militants, les citoyens et les ONG, comme Greenpeace ou Action contre la Faim, qui intègrent l'expertise numérique pour lui donner une portée politique plus forte, davantage que les acteurs du numérique qui s'essaient à l'action militante. C'est à ces conditions que le numérique pourra réellement transformer la vie démocratique. ■

Propos recueillis par Cécile Diguët

1. <https://laffairedusiecle.net/petition/>

2. <https://consultation.etalab.gouv.fr/outil/decidim.html>

QUAND LA **SOCIÉTÉ CIVILE** S'INVITE AU POUVOIR

La volonté de dépasser l'exercice normé de la démocratie représentative a suscité récemment des expériences originales, notamment dans les grandes villes espagnoles.

Alors que le mouvement des « listes citoyennes » s'est étendu en France, peut-on en attendre, enfin, une implication populaire dans les affaires métropolitaines ?

Léo Fauconnet, directeur du département Gouvernance, L'Institut Paris Region



Sans la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus, les élections municipales de 2020 en France auraient pu être celles des « listes citoyennes ». Après la campagne orchestrée par l'Association des maires de France autour d'une prétendue pénurie des vocations de premiers magistrats¹, le mouvement des « Gilets jaunes », et la généralisation de l'abstention électorale, l'engouement des citoyens-habitants pour les affaires municipales a été accueilli comme une éclaircie dans l'accumulation de nuages de défiance au-dessus de notre démocratie, y compris locale. Malgré les limites rencontrées, ces mobilisations et leurs modes d'organisation nouveaux traduisent, à coup sûr, plus qu'un simple « effet de mode ».

CITOYENS CONCRETS, ÉLUS REPRÉSENTATIFS

Que sont les « listes citoyennes » ? La difficulté du recensement de ces initiatives traduit la volatilité du concept. L'association « Action commune ! », qui accompagne les démarches de listes citoyennes et documente les expériences participatives, a comptabilisé, lors des dernières municipales, 408 collectifs locaux et

en a crédité 66 d'une victoire (4 % des suffrages ont porté près de 2 000 conseillers municipaux, appelés à siéger durant la mandature 2020-2026). La carte bâtie à partir de ces données² révèle une large couverture de l'Hexagone, malgré la relative surreprésentation de certaines régions (Bretagne, Sud-Est). Tous les types de territoires sont concernés, de la grande métropole toulousaine à une myriade de petites communes rurales, en passant par des préfectures ou des villes périurbaines. L'Île-de-France n'est pas en reste, avec sept listes identifiées, toutes dans l'agglomération centrale : « Imagine Épinay » l'a emporté dans la ville du Val d'Orge, « Décidons ensemble » a intégré la majorité à Guyancourt, suite à une fusion de listes, « Morsang en commun » a préféré se retirer, malgré un score suffisant au premier tour pour se maintenir au second, et des élus-citoyens minoritaires siègent également à Pantin, Aulnay-sous-Bois, Lognes et Saint-Cyr-l'École.

Mais qu'ont ces listes de plus pour s'adjoindre un tel label, pour garantir leur authenticité citoyenne, pour se différencier des démarches politiques classiques ? Comment les isoler de



L'engouement des citoyens-habitants pour les affaires municipales a été accueilli comme une éclaircie.

celles des partis traditionnels, en mal de militants et de représentativité, qui puisent déjà nombre de candidats parmi la société civile, les responsables associatifs et les piliers des conseils de quartiers ? Myriam Bachir, chercheuse en science politique à l'université d'Amiens identifie trois critères : « 1) *une fabrique citoyenne du programme*, 2) *des modes de sélection des candidats hybrides et sophistiqués*, 3) *un engagement en faveur d'une action publique plus collaborative incluant des formes de démocratie directe en cas d'élection* »³.

La dynamique des « listes citoyennes » résulte de la triple critique de la standardisation des politiques municipales, de leur libéralisation, et de l'éloignement de la prise de décision publique. Ainsi, la recherche d'alternatives répondant aux enjeux d'un développement plus durable s'appuie, avant tout, sur le renouvellement des modes de choix des élus locaux. Comme si la « repolitisation » des affaires locales ne pouvait se faire qu'au prix d'une mise à distance des professionnels de la politique. En réponse au sentiment d'impuissance des politiques publiques (face aux enjeux globaux, face au primat de l'économie), les « listes citoyennes » instaurent la recherche d'une plus grande représentativité et diversité des élus municipaux comme condition d'émergence de solutions plus adaptées, plus contextualisées. Comme le montrent les travaux de Rémi Lefebvre dans le cadre du Collectif de recherche sur les élections municipales et intercommunales⁴, la nouveauté de ce scrutin est bien la mise en place de dispositifs très poussés, y compris grâce aux ressources numériques, pour identifier des citoyens volontaires et, *in fine*, sélectionner des profils habituellement éloignés de l'exercice démocratique.

Ces expériences changeront-elles les politiques menées ? Les précédents invitent à la réserve. L'exemple de Saillans, dans la Drôme, a fait florès, mais n'a pas su maintenir la dynamique de la participation collective⁵. Les municipalités « participatives » plus anciennes, comme

Trémargat (Côtes-d'Armor) ou Faux-la-Montagne (Creuse), montrent que les initiatives les plus durables prospèrent dans une forme d'autonomie, possible à l'écart des contextes urbains⁶. Néanmoins, pour alimenter la réflexion francilienne sur la démocratisation des enjeux métropolitains, un détour par des tentatives récentes de grandes villes peut être fait : celles des « municipalités du changement » espagnoles.

INSTITUTIONNALISER UNE CULTURE DE LA PARTICIPATION ?

L'Espagne a connu, au mitan de la décennie 2010, une dynamique qui a renouvelé la démocratie urbaine et alimenté des expériences originales de gouvernement local, désormais bien documentées. Si la crise économique qui a suivi le krach financier de 2008 a entraîné une recombinaison des équilibres politiques au niveau national, les effets sociaux de l'effondrement

du marché immobilier ont suscité des mobilisations spécifiques au niveau municipal. Des coalitions citoyennes, animées par des militants indépen-

À LA RECHERCHE D'UNE PLUS GRANDE REPRÉSENTATIVITÉ ET DIVERSITÉ DES ÉLUS MUNICIPAUX

dants issus d'organisations et de mouvements sociaux ont remporté, lors des élections de 2015, les municipalités de métropoles (Madrid et Barcelone), de capitales de régions (Valence, Saragosse, Saint-Jacques-de-Compostelle) et de provinces (La Corogne, Cordoue, Cadix).

Ces expériences, qui ont recherché un accès plus direct des citoyens au pouvoir municipal, ont-elles favorisé des politiques réellement différentes ? Une des thématiques les plus investies a été celle du logement, dans la continuité de mobilisations contre la spéculation immobilière et les expulsions. Les militants avaient compris la nécessité d'accéder au niveau métropolitain pour répondre aux situations individuelles et locales, à commencer par Ada Colau, maire de Barcelone issue de la Plateforme des victimes de l'hypothèque. Les travaux d'Héloïse Nez, chercheuse en sociologie à l'université de Tours, donnent à voir une ambition renforcée de ces villes sur les questions liées à la crise

sociale et urbaine⁷, dans un contexte institutionnel espagnol de faible régulation et où les leviers disponibles étaient beaucoup moins interventionnistes que dans le cas français : à Barcelone, recensement des familles sans titre d'occupation, financement des contrats d'eau, d'électricité et de gaz, imposition de quotas de logements sociaux dans les programmes neufs, incitations à la mutation des bâtiments possédés par des investisseurs institutionnels, réorientation des capacités touristiques vers le résidentiel ; à Cordoue, création d'un Bureau public du logement pour gérer les cas menacés d'expulsion, faciliter les négociations avec les banques, coordonner les services sociaux ; à Cadix, aides pour les propriétaires louant à des ménages modestes, etc.

C'est également la participation citoyenne qui a, semble-t-il, conduit à une attention nouvelle aux besoins de proximité des familles : création de réseaux publics de crèches et d'équipements de quartiers. L'effort a aussi porté sur la remunicipalisation de certains services essentiels : l'eau, l'énergie, mais aussi le funéraire. Ces réalisations, volontaires mais limitées, renforcent une action publique jusqu'alors démunie pour accompagner les catégories touchées par la crise économique, pour lesquelles les solidarités familiales traditionnelles trouvaient leurs limites.

Elles revendiquent surtout des innovations dans les méthodes de délibération. Madrid a misé sur un portail numérique (*Decide Madrid*) permettant à tout résident de plus de 16 ans de proposer une action qui, si elle recevait le soutien de 1 % des habitants, était soumise à un référendum décisionnel. Les propositions qui ont vu le jour ont concerné surtout l'environnement et les mobilités. La municipalité s'est appuyée sur le consentement citoyen pour faire évoluer l'espace public, comme la piétonisation du centre, durement combattue par certains intérêts et la presse. Conçu en open source, le dispositif a été réutilisé par 70 villes dans le monde. La recette du budget participatif a aussi été largement mobilisée.

Malgré la dynamique politique de départ, la volonté d'intégrer des publics exclus de la décision publique, et la créativité en matière de

dispositifs de participation, la culture de la co-construction des projets ne s'est pas généralisée dans la majorité des villes concernées. Barcelone fait figure d'exception, avec des acquis plus marqués, grâce à la volonté assumée de la municipalité d'accompagner et de reconnaître la légitimité de collectifs citoyens et d'organisations (sociales, de quartier, etc.) pour exercer des compétences municipales dans la gestion de services et équipements communs (éducatifs, sanitaires, commerciaux...) via son Programme de patrimoine citoyen d'usage et de gestion communautaires. Ce dispositif, étudié par Maïté Juan, docteure en sociologie au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), « laisse entrevoir une recomposition plus égalitaire de la répartition des rôles, des places et des tâches entre citoyens et gouvernants »⁸.

La capitale catalane est la principale ville où l'expérience se poursuit. Dans la majorité des autres métropoles espagnoles, l'expérience a tourné court⁹. Les coalitions citoyennes, initialement formées autour de majorités relatives, n'ont pas résisté aux évolutions politiques nationales. Le cadre législatif, et même constitutionnel, dans un système institutionnel et financier où l'action des municipalités est très encadrée par des règles définies par les niveaux national et régional et où priorité doit être donnée au désendettement, a posé des limites franches aux aspirations de départ issues de la mobilisation citoyenne. Surtout, malgré les méthodologies développées, l'implication du plus grand nombre ne s'est pas maintenue dans le temps. Cela signifie-t-il que la mobilisation citoyenne ne peut être considérée comme une ressource pour les politiques métropolitaines ?

CHANGER L'ÉCHELLE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Les difficultés rencontrées par les municipalités citoyennes pour imprimer une vraie trajectoire de changement font dire à certains qu'elles devraient s'autonomiser davantage du pouvoir central. C'est l'esprit du courant « municipaliste », mettant en application la doctrine de l'essayiste américain Murray Bookchin, dont l'ob-



Donner des responsabilités aux intercommunalités pour associer les citoyens à la vision territoriale.

jectif n'est pas seulement la prise en charge des affaires locales mais, à terme, la constitution de réseaux de villes autonomes venant concurrencer et interroger le gouvernement des États¹⁰. Sans s'inscrire dans cette perspective libertaire, l'expérience barcelonaise montre pourquoi l'ambition démocratique doit interroger toutes les échelles. Portée au niveau municipal par des mobilisations de quartiers, Ada Colau a compris qu'une coordination des villes, qui plus est au niveau international, est une condition pour influencer réellement sur les effets sociaux et environnementaux de la financiarisation de la fabrique urbaine, du tourisme de masse, etc.¹¹. Le cas français pose particulièrement la question de l'échelon métropolitain. Peu ouvert dans ses modes d'élection et de fonctionnement, il n'en est pas moins le niveau privilégié pour répondre aux enjeux collectifs les plus prégnants¹². Une ambition pour la démocratie locale : au-delà d'étendre aux intercommunalités l'élection au suffrage universel direct, elles devraient exercer spécifiquement des responsabilités innovantes en matière d'animation du débat public et d'association de catégories élargies de citoyens à la vision territoriale et aux projets qui la déclinent. ■

1. GUERANGER David « Interpréter "le blues des maires" », *Métropolitiques*, février 2020.
2. <https://actioncommune.gogocarto.fr/>
3. BACHIR Myriam, « Citoyennes et participatives : des listes qui réenchangent la politique », *Terrains de campagnes*, février 2020.
4. LEFEBVRE Rémi : « Pour les municipales, on va chercher des citoyens faute de troupes et de militants locaux », in *Acteurs publics*, mars 2020. Voir aussi l'exemple de la liste « Amiens c'est t'tien », décrit par TAGHAVI Babak, in « Municipales : le défi des listes citoyennes », AOC, mars 2020.
5. DUGRAND Maud, *La petite République de Saillans, une expérience de démocratie participative*, Éditions du Rouergue, février 2020, 160 p.
6. GIARD Maële, FABUREL Guillaume, « Listes citoyennes "municipalistas" : une réelle alternative politique ? », *The Conversation*, juin 2020.
7. NEZ Héloïse, « Le nouveau municipalisme en Espagne : changer le pouvoir depuis l'échelle locale ? », *Mouvements* n° 94, été 2018, p. 55-65.
8. JUAN Maité, « Les communs urbains, fer de lance du municipalisme ? Le cas de Barcelone », *Mouvements* n° 101, printemps 2020, p. 79-89.
9. NEZ Héloïse, « Pourquoi l'expérience des villes rebelles espagnoles a-t-elle été si brève ? », *Mouvements* n° 101, printemps 2020, p. 98-105.
10. BOOKCHIN Murray, cité par SAUVÈTRE Pierre, « Prendre les mairies ou fédérer les communes ? Municipales, municipalisme et communalisme », AOC, mars 2020.
11. Voir le documentaire de GERTTEN Fredrik, *Push. Chassés des villes*, 2019.
12. PINSON Gilles, *La gouvernance métropolitaine contre la métropolisation néolibérale*, AOC, janvier 2021.

LE JARDINAGE URBAIN, COMMENT **ÉVITER** **L'ENTRE-SOI** ?

Parce qu'elles renforcent la dimension sociale de la transition écologique et l'attractivité du territoire, les pouvoirs publics locaux accueillent favorablement les initiatives citoyennes de végétalisation ou de jardinage urbain. Par un détour du côté des métropoles américaines et quelques exemples français, on entrevoit qu'en accompagnant ces initiatives, l'action publique doit néanmoins veiller à éviter l'entre-soi et à favoriser l'inclusion.

Flaminia Paddeu, géographe, Université Sorbonne Paris-Nord, Laboratoire Pléiade



Comment fabriquer des villes à la fois plus écologiques et moins inégalitaires ? C'est aujourd'hui une question majeure, pour les citoyens comme pour les collectivités territoriales qui souhaitent participer à une transition socio-écologique urbaine pour tous les habitants. Si l'action collective des initiatives citoyennes peut y participer, elle fait souvent face à des difficultés : dans ses tentatives d'amélioration des conditions de vie, elle est susceptible de reproduire des rapports de pouvoir inégaux.

DES LOGIQUES AFFINITAIRES ET UN CONTRÔLE DES USAGES

Face aux initiatives citoyennes de végétalisation, un premier point de vigilance s'impose pour les pouvoirs publics locaux : veiller à ne pas renforcer les inégalités. Les formes d'engagement écologique local se structurent, en effet, autour de sociabilités marquées par une proximité socio-spatiale, et peuvent participer à un certain entre-soi. Elles mobilisent souvent des personnes qui habitent le même quartier, appartiennent à la même classe sociale et valorisent les mêmes formes d'engagement dans la société civile¹. Même si les participants attestent de profils sociologiques diversifiés, les catégories socio-professionnelles intermédiaires y sont surreprésentées, avec une prépondérance des cadres de la fonction publique et des professions intellectuelles et artistiques, soit des populations caractérisées par leurs solides capitaux sociaux, scolaires et culturels plutôt qu'économiques.

Un phénomène illustré notamment dans une partie des jardins partagés à Paris. Les participants viennent profiter de moments de tranquillité et échanger dans un environnement à la fois préservé et réservé. Certains groupes se construisent autour de réseaux associatifs ou militants, ou d'un réseau d'interconnaissances de voisinage, comme par exemple les populations adhérentes aux paniers AMAP (Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne)². L'espace approprié et cultivé permet de soutenir des pratiques de sociabilités, via du temps

partagé (jardinage, activités de loisirs, fêtes), et peut contribuer au renforcement de logiques sociales affinitaires.

Cet entre-soi sous-tend l'exclusion, plus ou moins active et consciente, des autres habitants. Cela se produit particulièrement dans les quartiers en cours de gentrification, terrains d'affrontements silencieux des stratégies résidentielles. Des conflits sont susceptibles d'y survenir entre anciens et nouveaux résidents, dont les modes d'interaction avec les ressources naturelles et les paysages diffèrent. S'il y a très rarement exclusion volontaire, l'homogénéité visible de certains lieux et collectifs éloigne des habitants populaires, précaires ou assignés à leur origine. L'implantation spatiale est importante : l'agriculture urbaine sur les toits implique des accès restreints et contrôlés, tandis que la présence de barrières et de portails sécurisés dans les jardins de plain-pied permet une ouverture choisie. Si, à Paris, la charte Main Verte impose des horaires d'ouverture des jardins partagés, ils sont dans les faits assez peu respectés, les membres invoquant souvent le besoin de ne pas être dérangés pour jardiner.

Si certains ont des velléités de briser l'entre-soi, ils reconnaissent souvent leur échec à ouvrir leurs collectifs à d'autres populations. Seules des stratégies volontaristes visant à conscientiser cet entre-soi, à créer des dispositifs d'ouverture à d'autres types d'habitants ou à monter des partenariats avec d'autres collectifs ancrés dans le territoire permettent d'infléchir ces dynamiques. À Villetaneuse, en Seine-Saint-Denis, une ferme urbaine installée *ex nihilo* a ainsi développé des liens avec les habitants du quartier grâce à son programme de réinsertion pour les jeunes devant purger des TIG (Travail d'Intérêt Général) à la ferme. Ailleurs, comme à New-York, certains jardins partagés ont su diversifier leurs participants en traduisant les tracts et les affiches en plusieurs langues.

D'autres formes de végétalisation de l'espace public répondent à la volonté d'éviter des usages indésirables, voire illégaux, de l'espace, comme dans le Nord de Paris, où l'installation d'espaces potagers est aussi l'occasion



La végétalisation : derrière l'amélioration du cadre de vie, des stratégies de régulation de l'espace public.

d'éliminer les nuisances liées aux dégradations, aux décharges sauvages ou au trafic de drogue. Dans ce contexte, le jardinage urbain s'apparente à une forme d'appropriation d'une partie de l'espace public, et à une manière d'imposer un « meilleur » usage de l'espace, via des valeurs et des pratiques distinctives. En ce sens, le verdissement participe à des stratégies résidentielles d'amélioration du cadre de vie, qui sont en même temps des stratégies de régulation de l'espace public.

En outre, l'action collective participe à pérenniser des formes d'investissement citoyen, qui se substituent aux pouvoirs publics, en prenant en charge l'entretien de l'espace public particulièrement en contexte d'austérité. La demande croissante, de la part d'une société civile sensible aux enjeux écologiques, d'accessibilité et de gestion des espaces publics, participe certes à une forme de « démocratie d'interpellation »³, mais aussi à un mode de report de l'action publique sur les citoyens. En ce sens, le jardinage urbain renvoie aux citoyens une obligation de participer à l'entretien de la nature et est accueilli par les pouvoirs publics comme une nouvelle manière, en contexte de recherche

d'économies, de gérer à peu de frais des espaces publics délaissés⁴.

DES INITIATIVES HORS-SOL

Dans certains cas, il ne s'agit pas d'améliorer son propre cadre de vie grâce à l'action collective, mais celui des autres, notamment des quartiers populaires. Ces projets, conçus sans associer les habitants les plus éloignés de l'action collective, les « invisibles » de ces quartiers, ne sont pas sans poser problèmes. À ce titre, l'exemple de Détroit est emblématique. Dans un quartier en déclin, un projet associatif exogène prévoyait de cultiver plusieurs dizaines d'hectares et de distribuer gratuitement cette production aux habitants. En donnant en masse l'ensemble de sa production, il détruisait les économies locales fragiles d'individus ou de collectifs qui vendaient leur propre production. Une illustration qui montre combien la méconnaissance d'un contexte rend de nombreux projets contre-productifs, voire destructeurs de systèmes socio-économiques locaux.

Plus généralement, la propension de certains activistes blancs aux États-Unis à se positionner comme sauveurs face à l'absence d'espaces



Anticiper l'impact de la végétalisation sur les hausses de loyer et empêcher l'éviction des habitants les plus démunis.

verts et de nourriture saine dans les quartiers pauvres révèle une logique caritative et exogène que certains qualifient de néo-coloniale⁵, en ce qu'elle impose les normes, pratiques et valeurs de la population blanche et aisée, sans remettre en cause les origines et mécanismes structurels des injustices environnementales ou alimentaires.

DES DYNAMIQUES « D'ÉCO-GENTRIFICATION » SOUTENUES PAR LES POLITIQUES URBAINES ET RENFORCÉES PAR LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS

Le second point de vigilance pour les collectivités locales, qui doivent être garantes d'une transition écologique socialement inclusive, concerne les dynamiques foncière et immobilière liées au verdissement des espaces urbains. Il a été montré, par exemple, que l'installation d'un jardin collectif à New York fait monter les valeurs immobilières dans un rayon de 300 mètres⁶. Augmenter le nombre de parcs, de jardins ou de potagers, est ainsi à l'origine d'un effet non souhaité : plus il y aura d'espaces verdus ou cultivés, plus l'attractivité et la santé publique s'en trouveront améliorées, ce qui rendra les quartiers plus désirables. En retour, les loyers et prix d'achats sont susceptibles d'aug-

menter. Si les collectivités territoriales n'anticipent pas ces transformations dans leurs politiques de l'habitat, les actions de renaturation peuvent contribuer à l'éviction progressive d'une partie de la population.

Dans la plupart des quartiers populaires des métropoles nord-américaines⁷, une telle escalade du coût du logement alimente la gentrification, soit le déplacement et/ou l'exclusion des résidents auxquels l'espace verti devait précieusement bénéficier. Les anciens résidents sont susceptibles de subir l'augmentation des loyers et de devenir ainsi des habitants précaires, tandis que d'autres peuvent être forcés de quitter leur quartier, se retrouvant dans des secteurs moins désirables, avec des problèmes similaires de déficit en espaces verts ou cultivés. Ils peuvent aussi se sentir exclus des dynamiques sociales accompagnant des projets écologiques qui ne leur seraient pas destinés, comme c'est le cas par exemple à Denver, dans le Colorado⁸ ou à Oakland, en Californie.

Cette « éco-gentrification »⁹ n'est pas seulement enclenchée par un phénomène spontané d'individus pionniers qui investissent les quartiers populaires : elle repose sur une participation

active des collectivités locales, via des politiques urbaines dédiées¹⁰. À travers l'établissement du zonage ou de plans locaux d'urbanisme, de politiques d'aménagement, de projets urbains, d'outils comme les partenariats public-privé, les collectivités territoriales mettent en place des politiques de développement durable urbain qui incluent de manière croissante des formes diverses de revégétalisation.

À Paris, l'appel à projets « Parisculteurs »¹¹ a favorisé l'apparition d'une agriculture urbaine entrepreneuriale, et de plus en plus privative. En témoigne la multiplication des toits cultivés d'institutions ou d'entreprises, loin des formes moins valorisées et plus périphériques qui continuent d'être menacées par l'étalement urbain, comme les jardins ouvriers ou l'agriculture périurbaine, à l'image des terres du triangle de Gonesse.

Dans le cadre d'un projet de développement métropolitain, les projets citoyens peuvent parfois être instrumentalisés par les pouvoirs publics et privés, dans le but d'augmenter l'attractivité d'un territoire ou de favoriser un meilleur usage de l'espace, au détriment de certaines populations. Revenons à Détroit. Dans cette ville où 83 % de la population est afro-américaine, la stratégie de décroissance planifiée de la municipalité a renforcé les injustices

spatiales et raciales. Confrontée à un déclin économique et démographique, la collectivité opère des choix stratégiques entre quartiers à sauvegarder, transformer ou démolir. Il s'agit de recréer des poches de densité en sacrifiant des quartiers considérés comme trop fragilisés, devant céder place à des cultures ou des pâturages, ainsi qu'à des trames vertes et bleues. Mais cette stratégie d'aménagement se fait au mépris de l'hétérogénéité raciale des quartiers, et au problème du relogement des individus déplacés¹². Les initiatives écologiques sont également de plus en plus récupérées par les acteurs privés sous forme de *green washing*, en particulier dans les secteurs de la grande distribution et de l'immobilier. La filiale immobilière BNP Paribas Real Estate s'engage par exemple de manière croissante en faveur de l'agriculture urbaine. À Colombes, dans la banlieue parisienne, une ferme urbaine associative a disparu au profit d'une serre verticale de 4 700 m², entièrement financée par le groupe immobilier Nexity et exploitée par l'entreprise Nutreets, spécialisée dans la culture hors-sol. Via des projets immobiliers qui incluent un volet végétal ou agricole, certaines formes de transformation du bâti apparaissent en ce sens comme un nouveau front pionnier du capitalisme vert. ■

1. MESTDAGH Léa, *Jardiner entre-soi*, L'Harmattan, 2018, 306 p.
 2. RIPOLL Fabrice, « Le concept "AMAP". Promotion et mise en pratique(s) d'une nouvelle norme d'échange entre consommateurs et producteurs agricoles », *Géographie et cultures*, n° 72, 2009, pp. 99-116.
 3. COSSART Paula et TALPIN Julien, *Lutte urbaine : participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare*, Sociopo, Éditions du Croquant, 2015, 346 p.
 4. ERNWEIN Marion, *Les natures de la ville néolibérale : une écologie politique du végétal urbain*, UGA Éditions, coll. Ecotopiques, 2019, 234 p.
 5. GUTHMAN Julie, « Bringing Good Food to Others: Investigating the Subjects of Alternative Food Practice », *Cultural Geographies* 15 (4), 2008, pp. 431-447.
 6. VOIEU Ioan et BEEN Vicki, « The Effect of Community Gardens on Neighboring Property Values », *Real Estate Economics* 36 (2), 2008, pp. 241-283.
 7. En France les règles d'évolution des loyers dans le parc privé, la présence d'un parc social, une fiscalité déconnectée de l'évolution des prix immobiliers, et la suppression de la taxe d'habitation, freinent de manière relativement efficace ce phénomène.

8. SBICCA Joshua, « Urban Agriculture, Revalorization, and Green Gentrification in Denver, Colorado », *Research in Political Sociology* 26, 2018, pp. 149-170.
 9. DOOLING Sarah, « Ecological Gentrification: A Research Agenda Exploring Justice in the City », *International Journal of Urban and Regional Research* 33 (3), 2009, pp. 621-639; CHECKER Melissa, « Wiped Out by the "Greenwave": Environmental Gentrification and the Paradoxical Politics of Urban Sustainability », *City & Society* 23 (2), 2011, pp. 210-229.
 10. McCLINTOCK Nathan, MIEWALD Christiana, et McCANN Eugene, « The Politics of Urban Agriculture: Sustainability, Governance, and Contestation », in *The Routledge Handbook on Spaces of Urban Politics* 15, éd. par Kevin WARD et al., Routledge, London, 2018, pp.361-374.
 11. <https://www.parisculteurs.paris/>
 12. CLEMENT Daniel et KANAI Miguel, « The Detroit Future City: How Pervasive Neoliberal Urbanism Exacerbates Racialized Spatial Injustice », *American Behavioral Scientist* 59 (3), 2015, pp. 369-385; SAFRANSKY Sara, « Greening the urban frontier: Race, Property and Resettlement in Detroit », *Geoforum* 56 (4), 2014, pp. 237-248.

INTERVIEW

« LA PARTICIPATION DES CITOYENS À L'HEURE DE LA MÉTROPOLISATION »



Julien Neiertz,

socio-anthropologue, co-fondateur de l'association Métropop' !

PHOTO : JGP

Dix ans après la première loi visant à donner vie au « Grand Paris », où en est la participation citoyenne dans la construction métropolitaine ? Peut-elle y contribuer et comment ?

Julien Neiertz Depuis la loi relative à la démocratie de proximité en 2002, il se développe, à Paris notamment, et dans la plupart des métropoles françaises, de nombreuses expériences visant à développer la participation des habitants. Cette forme de « démocratie locale » fait néanmoins l'objet de critiques récurrentes (débat public réduit à la quotidienneté, au quartier, faible représentation des populations fragilisées) et semble se dissoudre dans une démocratie représentative en quête de légitimité habitante.

Les concertations locales sont aussi souvent des lieux d'expression de l'opposition franche entre des intérêts portés par des riverains soucieux de préserver leur

environnement et les ambitions d'un projet urbain d'envergure métropolitaine.

En effet, malgré une prise conscience du fait « métropolitain » de part et d'autre du périphérique, les politiques publiques territorialisées paraissent souvent impuissantes à endiguer les effets de la métropolisation¹. Comme le montre Olivier Mongin², une nouvelle « *condition urbaine* » advient, où les flux l'emportent sur les lieux, et où l'entrée dans l'ère des « *global cities* », soumises aux enjeux spéculatifs internationaux, renforce concurrences et interdépendances entre territoires.

Se posent alors des questions complexes de gouvernance : comment faire coopérer des acteurs dont les intérêts divergent à ces différentes échelles, disposant chacun d'une partie des ressources territoriales mais sans pilote légitime auprès des populations ? Comment garantir la transparence ●●●



Carte postale réalisée dans le cadre du projet « Viens Dans Mon Quartier! », par des élèves de 1^{re} SPVL du lycée Fernand et Nadia Léger, à Argenteuil (95).

●●● et la lisibilité des instances de décision métropolitaines, prises dans un enchevêtrement opaque de responsabilités et de compétences ? Comment recoudre des territoires socio-économiquement fragmentés et recréer parmi les citoyens le sentiment d'appartenance à un destin commun, une représentation qui fasse sens pour tous ?

L'association Métropop' !, dont vous avez été l'un des fondateurs, tente de développer une démocratie participative à l'échelle du Grand Paris. Comment s'y prend-elle ?

J.N. L'association Métropop' !, née en 2011, a voulu transformer le rapport symbolique entre Paris et sa banlieue, et déjouer les peurs. Pour l'association, le Grand Paris, projet essentiellement d'infrastructures économiques et de gouvernance élargie, ne peut servir ce dessein qu'à la condition d'inscrire de nouvelles relations démocratiques participatives entre tous les acteurs qui y vivent sans forcément se côtoyer. Résolument optimiste, l'association entend faire de la métropolisation un levier favorisant le renouvellement des pratiques de démocratie locale à grande échelle, en incluant les quartiers populaires ségrégués. Depuis 2012, Métropop' ! multiplie les initiatives³ : conception d'une boîte à outils pédagogique pour mieux saisir l'histoire et les logiques sous-jacentes au Grand Paris, la « Métrobox » (150 outils et démarches créés à ce jour), formations d'acteurs associatifs, de salariés d'entreprise ou de jeunes en service civique de la région parisienne aux enjeux de la métropolisation (300 personnes formées), organisation d'ateliers et de projets participatifs inter-quartiers métropolitains (plus de 500 participants) et animation de cafés-débats sur des thèmes relatifs à la construction d'une métropole des citoyens, les « Métrokawas » (11 à ce jour, ayant réunis plus de 700 personnes). Elle est également à l'origine, avec d'autres acteurs de la société civile métropolitaine, durant trois éditions, d'une fête populaire, la « Fête du Gros Paris », visant à valoriser ces acteurs et familiariser le grand public avec la métropole comme espace territorial concret (500 à 700 visiteurs par édition). Ces actions dédiées à l'instauration d'un espace démocratique auto-approprié par la société civile ont connu de nombreux écueils : cognitifs, car nous sommes culturellement peu préparés à la complexité de l'appréhension des problématiques du local au plus global ; territoriaux, avec une société civile difficilement mobilisable sur des enjeux d'échelle

métropolitaine plutôt « abstraits » ; et surtout institutionnels, en lien avec le défaut de concertation dès l'origine d'un projet, perçu dans un premier temps comme très parisien, l'absence de relais et de démarches de dialogue, voire d'intérêt pour une construction citoyenne des politiques publiques métropolitaines par la suite.

Quelles sont alors les perspectives de renouvellement démocratique en contexte métropolitain ?

J.N. Au terme de ces huit années d'action associative, le bilan de cette expérience de participation à différentes échelles au sein du Grand Paris apparaît en demi-teinte, mais laisse augurer de véritables opportunités, tant pour la démocratie participative localisée que pour la formation d'un espace démocratique métropolitain inédit. Plusieurs perspectives s'ouvrent : amener tous les habitants, y compris les plus impactés, à se saisir de l'échelle métropolitaine pour construire une conscience citoyenne, passant du quartier à la métropole, de la métropole au reste du monde ; concevoir la métropole et ses habitants comme un territoire partagé à explorer (par le voyage *in situ*, réanimer le sentiment d'appartenance à un territoire et un destin communs) ; transformer les politiques publiques métropolitaines et les jeux d'acteurs locaux en mettant l'habitant au centre de la démarche et enfin initier une coordination des initiatives citoyennes pour créer des rapports de force localisés, mais aussi trans-frontières et trans-catégoriels. Face à l'impérative adaptation aux crises écologiques, face à la fragilité et l'hyper dépendance de nos modes de vie métropolitains révélées par la pandémie, il s'avérera crucial de repenser l'éducation populaire, de nourrir de nouvelles grilles de lecture territoriales et de refonder les coopérations pour mettre en place des métropoles plus démocratiques et résilientes, dans lesquelles les principes de la co-construction et de la co-responsabilité se poseront comme des pierres angulaires de l'action publique. ■

Propos recueillis par Anne-Claire Davy

1. D'ALBERGO Ernesto, « Démocratie locale et gouvernance », 2012, *Cahier de la métropole* n° 2. Éditions Mairie de Paris pp. 65-66.
2. MONGIN Olivier, *La condition urbaine*, 2005, Points Essais, Seuil.
3. Voir les archives et projets participatifs actuels de l'association sur <https://metropop.org/>



KIRILL MAKAROV / SHUTTERSTOCK.COM

RURALITÉ AUGMENTÉE

En Île-de-France, les initiatives citoyennes déployées en milieu rural se distinguent assez peu de celles observées en milieu urbain. Elles semblent néanmoins bénéficier dans les bourgs et villages d'un terreau particulièrement favorable à leur développement, hybridation et essaimage, au point de bousculer dans bien des cas les hiérarchies territoriales établies.

Nicolas Laruelle, urbaniste, L'Institut Paris Region

Depuis 2016, L'Institut Paris Region s'est attaché à identifier et décrire les lieux franciliens qui présentent une densité et une diversité fortes d'initiatives de transition socio-écologique, c'est-à-dire de réponse articulée aux enjeux énergétiques et climatiques et aux impératifs de cohésion sociale et territoriale. Ces « hauts lieux de la transition », offrant dans un périmètre réduit (un carré de l'ordre d'un

kilomètre de côté) une expérience sensible de ce que pourrait être la ville de demain, peuvent être pour les élus, les techniciens ou les citoyens, des « démonstrateurs », utiles à la diffusion des innovations technologiques ou sociales et, pour les analystes des mutations urbaines, des « laboratoires » indispensables pour observer, dans des contextes divers, l'articulation des initiatives de transition entre elles et avec la ville existante.



GRAINES DE TRANSITION

Parmi les trente lieux déjà décrits sur le site de L'Institut Paris Region¹, on retrouve bien sûr les parangons attendus de la « ville durable », comme l'éco-quartier de Clichy-Batignolles, aux portes de Paris, celui du Fort d'Issy-les-Moulineaux (92), ou le campus futuriste de la Cité Descartes, à Champs-sur-Marne (77). Mais on découvre aussi de nombreux lieux moins attendus, parmi lesquels dix lieux situés en milieu rural, rassemblant chacun en moyenne dix-sept initiatives².

Une grande partie de ces initiatives sont portées par des citoyens, parfois en collaboration avec les élus et/ou les techniciens municipaux. Dans leur ensemble, ces initiatives citoyennes se distinguent assez peu, par leurs objets, de celles observées en milieu urbain : associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, comme les « Paniers de Noncienne », à Bonnelles (78), coopératives alimentaires, comme « Saveurs du Vexin », à Villarcieux (95), projets d'habitat participatif, comme la « Ferme de Montaquooy », à Soisy-sur-École (91), expériences d'accompagnement social bénévole par le logement, comme à Chalo-Saint-Mars (91), sans oublier bien sûr les désormais classiques jardins partagés, boîtes à livres, hôtels à insectes ou ruchers participatifs. Mais au sein des bourgs et villages, ces initiatives se développent sur un terreau particulier, qui donne une coloration particulière à ces « hauts lieux de la transition ».

TERREAU FERTILE

Première particularité : en milieu rural, la recherche d'un ancrage local, par des personnes récemment installées, ou d'un « ré-ancrage », par des personnes plus anciennement installées mais touchées par un bouleversement familial (séparation, deuil...) ou professionnel (chômage, retraite...), est plus qu'ailleurs une motivation déterminante de l'engagement citoyen. Tout comme le sentiment d'urgence : urgence face aux grands enjeux climatiques

et énergétiques mondiaux, qui prennent dans les bourgs et villages un caractère très concret (évolution des paysages, restriction de l'usage de l'eau, vulnérabilité énergétique accrue par la dépendance automobile et la prédominance de l'habitat individuel...); urgence aussi face aux petits drames locaux que sont la fermeture d'une école, d'un commerce alimentaire ou d'un bureau de poste – des lieux reconnus par tous comme facilitant justement l'ancrage local.

Deuxième particularité : en milieu rural, une grande partie des initiatives citoyennes naissent et se développent dans un nombre limité de cadres, à la fois assez mélangés socialement et très présents physiquement dans l'espace public – l'association (souvent unique) de parents d'élèves, le foyer rural, le comité des fêtes, le comité local « Téléthon »... Ces cadres sont – toute proportion gardée –, les équivalents ruraux des *clusters* industriels ou des campus universitaires, dans lesquels la proximité physique entre acteurs, quand elle se double d'une proximité « organisée »³, est censée favoriser l'innovation.

Troisième particularité : cette proximité inclut aussi les élus municipaux, plus proches des citoyens en milieu rural, et donc peut-être davantage à l'écoute de leurs aspirations comme de leurs propositions (en Île-de-France, on compte en moyenne un élu municipal pour 51 habitants dans les communes rurales, un élu pour 177 habitants dans les autres communes périurbaines, contre seulement un élu municipal pour 792 habitants dans l'unité urbaine de Paris⁴). Des élus d'autant plus à l'écoute qu'ils sont de plus en plus nombreux, cadres ou retraités, à ne plus être originaires de la commune et à avoir obtenu leur « brevet de territorialité »⁵, indispensable pour être élu, justement en s'impliant dans des initiatives citoyennes. Cette proximité entre élus et citoyens est même renforcée, dans de nombreuses communes, par l'ouverture informelle des « commissions municipales » aux citoyens non élus, ou par la création de « commissions extra-municipales »

LE « POUVOIR DE FAIRE »
DES CITOYENS EST APPRÉCIÉ
DES ÉLUS RURAUX



NICOLAS LARUELLE/L'INSTITUT PARIS REGION



NICOLAS LARUELLE/L'INSTITUT PARIS REGION



MANIFESTATION CONTRE LA DÉCHARGE DE SAINT-ESCOBILLE À ETAMPES EN 2009 - PHOTO : © B. JEROME/LE PARISIEN/MAXPPP

En milieu rural, la recherche d'un ancrage local est plus qu'ailleurs un ressort d'engagement.

qui, si elles n'ont qu'un rôle consultatif, ont un réel « pouvoir de faire ». Ainsi, à Flagy (77), la végétalisation du cimetière, la création d'une vigne communale ou la pose de nichoirs à oiseaux sont des réalisations concrètes de commissions dédiées, dans le cadre desquelles des citoyens ont acquis de nouveaux savoirs, « technico-scientifiques » comme « politico-administratifs », et savoir-faire. Ce « pouvoir de faire » des citoyens est particulièrement apprécié des élus ruraux, qui déplorent un manque de moyens humains dans leurs communes (en France, on compte en moyenne un employé communal pour 128 habitants dans les

communes de moins de 2 000 habitants, contre un pour 62 habitants dans les communes de 2 000 habitants ou plus⁶). En outre, les initiatives citoyennes ne leur apportent pas seulement des « bras », mais aussi des « cerveaux » : certains profils d'habitants, surreprésentés dans les bourgs et villages franciliens, combinent temps de présence sur place et appartenance à de vastes réseaux professionnels (chercheurs, intermittents du spectacle, cadres supérieurs retraités...) et s'avèrent particulièrement efficaces pour mobiliser savoirs et savoir-faire au profit de l'action locale.

Dernière particularité, qui découle des précédentes : l'envie de s'ancrer, la nécessité de s'ajuster (entre anciens et nouveaux habitants, entre jeunes et vieux, entre élus et citoyens...) et l'opportunité de faire très concrètement ensemble rendent peut-être plus forte l'attention portée en milieu rural à la convivialité dans les initiatives citoyennes. Une « convivialité rurale » qui s'avère souvent très efficace pour démultiplier les énergies locales.

HYBRIDATION ET ESSAIMAGE

Bien sûr, ces initiatives citoyennes ne s'inscrivent pas toujours dans un climat de coopération ou de concertation avec l'action publique, mais parfois plutôt de concurrence, voire de conflit⁷. Cependant, lorsqu'il y a conflit, c'est moins souvent, semble-t-il, entre citoyens et élus municipaux qu'entre une communauté villageoise largement réunie et des intérêts économiques et/ou politiques « supérieurs », par exemple autour d'un projet d'implantation d'un équipement supra-communal ou de modification d'un couloir aérien.

On peut citer l'exemple de l'association de défense de Sainte-Escobille (ADSE), qui rassemble depuis 2002 citoyens et élus (l'association a longtemps été présidée par le maire de la commune), naturalistes bénévoles et agriculteurs céréaliers, pour lutter contre l'implantation d'une décharge – un « centre de stockage de déchets ultimes » – dans le sud de l'Essonne⁸. Et qui, au-delà de la simple contestation, a su devenir force de proposition. Ainsi, forte de l'expérience acquise et de l'attachement territorial développé au fil de son combat, jusqu'à l'abandon du projet en 2017, l'association a progressivement élargi ses domaines d'intervention et son rayon géographique d'action. Par exemple, elle organise depuis 2018 des répare-cafés à Étampes, ville-siège de la communauté de communes située à 17 km de Sainte-Escobille, inversant ainsi en partie un rapport ancien de dépendance à la « ville-centre ». Et elle répond de plus en plus aux sollicitations d'associations, ou mêmes de collectivités territoriales, voisines ou plus lointaines, sur les enjeux de déchets et d'économie

circulaire, mettant en œuvre sur le terrain une « interterritorialité⁹ » que des communautés de communes trop récentes ont encore souvent du mal à imaginer.

Ainsi, par leur capacité à faire réseau, de plus en plus d'initiatives citoyennes contribuent à « l'élargissement du collectif de référence », appelé de ses vœux par Nicolas Rio¹⁰, et à la « revanche des villages » observée par Éric Charmes¹¹, en bousculant des hiérarchies territoriales établies et souvent fortement subies par les élus ruraux. ■

1. <https://www.institutparisregion.fr/environnement/les-hauts-lieux-de-la-transition.html>
2. Il s'agit des bourgs de Bonnelles (78), Bouray-sur-Juine (91), Chalo-Saint-Mars/Saint-Hilaire (91), Clairefontaine-en-Yvelines (78), Flagny (77), La Boissière-École (78), Luzarches (95) et Soisy-sur-École (91), du centre-ville de Magny-les-Hameaux (78), et de la Ferme de Gally et et de ses abords (78), dont la description est accessible sur le site de l'Institut. D'autres « hauts lieux de la transition » en milieu périurbain ou rural sont en cours de description, comme la Bergerie de Villarceaux et ses abords (95).
3. Voir dans ce numéro des *Cahiers* la définition proposée par André TORRE dans l'article « Accepter le conflit pour le transformer », p. 130-131.
4. Article L. 2121-2 du Code général des collectivités territoriales – traitement L'Institut Paris Region.
5. LE GOFF Tanguy, *Qui sont les maires périurbains de l'Île-de-France ? Zoom sur l'ouest francilien*, L'Institut Paris Region, 2014.
6. Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, « Les collectivités locales en chiffres 2020 », données 2018 – traitement L'Institut Paris Region.
7. Voir dans ce numéro des *Cahiers* la typologie proposée par André TORRE dans l'encadré « Accepter le conflit pour le transformer », p. 130-131, qui rend compte d'une expérience menée à la Boissière-École (78).
8. SÉBASTIEN Léa, « Le NIMBY est mort. Vive la résistance éclairée : le cas de l'opposition à un projet de décharge, à Sainte-Escobille, Essonne », *Sociologies pratiques*, 2013/2, n° 27, Presses de Sciences Po.
9. VANIER Martin, « L'interterritorialité : des pistes pour hâter l'émancipation spatiale », in « Le territoire est mort, vive les territoires ! Une refabrication au nom du développement », IRD, ANTHEAUME Benoît et GIRAUT Frédéric (éd.), Paris, 2005.
10. Voir dans ce numéro des *Cahiers* le compte-rendu de la table-ronde d'élus, ci-contre.
11. CHARMES Éric, *La revanche des villages. Essai sur la France périurbaine*, La République des idées, Seuil, 2019, 112 p.



TABLE RONDE

« FAUT-IL REPENSER LA POSITION DE L'ÉLU LOCAL ? »

Les Cahiers de L'Institut Paris Region mettent en évidence, dans cette édition, le foisonnement et la diversité des initiatives citoyennes en Île-de-France. Comment les élus, notamment ceux des communes du rural et du péri-urbain francilien, perçoivent-ils ce paysage ? Qui sont, selon eux, ces citoyens qui se mobilisent et inventent de nouvelles modalités d'action dans les territoires ? Cette montée en puissance des citoyens interroge nécessairement le rôle des élus et des services communaux et intercommunaux. Comment un élu d'une petite commune peut-il se positionner, accompagner le changement, mobiliser les équipes d'élus et les services, à l'échelle communale et intercommunale ? Quelles sont les ressources nécessaires pour le faire, quelles seraient les ressources à inventer ?

Deux élus, Michel Gonord, maire de Champagne-sur-Seine¹ en Seine-et-Marne, et Anne-Françoise Gaillot, maire de La Boissière-École² dans les Yvelines, se sont joints à deux experts de la transformation de l'action publique : Nicolas Rio, consultant Partie Prenante, et Stéphane Vincent, délégué général de la 27^e région, pour partager leurs analyses lors d'un échange animé par L'Institut Paris Region.

Quelle est votre perception du paysage des « initiatives citoyennes » ? Comment analysez-vous leur montée en puissance ?

Michel Gonord L'innovation citoyenne se révèle à travers une grande diversité d'initiatives, qui recouvrent des réalités différentes. La taille de la commune et le nombre d'habitants sont déterminants : les petites communes comme les nôtres peuvent jouer sur la proximité et l'échange direct, mais ce n'est pas le cas des grandes agglomérations. Ensuite, l'objectif est que tout le monde soit gagnant. L'élu l'est, parce que ses moyens

sont limités et que l'implication des habitants dans la vie locale produit des ressources supplémentaires. Mais comment faire en sorte que les habitants soient gagnants ? Comment leur donner plus de parole et de crédit, pour que leurs propositions soient écoutées, débattues, et appliquées dans l'intérêt de la commune ?

Anne-Françoise Gaillot Je suis d'accord avec l'idée du principe « gagnant-gagnant ». Les collectivités, qui sont financièrement très contraintes, ne s'en sortiraient que si elles complètent leurs subventions par des apports privés, ce qui suppose de s'appuyer

sur les initiatives citoyennes. Nous devons aussi donner plus de visibilité aux formes variées d'intelligence collective, afin de créer un effet d'entraînement. À l'échelle de ma commune rurale, je préfère parler d'initiatives et non d'innovations, car plus qu'inventer des choses nouvelles, il s'agit de réinventer l'existant.

Stéphane Vincent Il y a une longue histoire des innovations citoyennes, mais leur moteur a un peu évolué. Un sentiment de défiance, voire d'échec, s'exprime vis-à-vis des institutions et des politiques publiques, qui conduit les gens à vouloir « prendre la main ». En revanche, ce qui est nouveau, c'est l'extension de cette innovation citoyenne à tous les champs de l'intérêt général : alimentation, foncier, logement, numérique, culture. Peut-être faut-il aussi se souvenir qu'il y a des projets qui se construisent contre la puissance publique et d'autres qui se construisent plutôt pour et avec elle. Notre difficulté à saisir ce paysage vient aussi de cette tension entre ces deux postures.

Nicolas Rio J'ajouterais un troisième type d'initiatives, celles qui se font en dehors de l'action publique. Elles constituent la partie immergée des initiatives, sans doute la plus importante, et sont facilitées par l'usage des réseaux sociaux. Quelle visibilité une commune rurale ou périurbaine a-t-elle des initiatives citoyennes qui se développent sur Twitter ou Instagram ? Il y a tout un tas de communautés qui émergent, je pense aux cyclistes, aux communautés « zéro déchet » ou aux écoles alternatives, sans forcément de logique territoriale mais ayant un impact direct sur l'action publique locale.

M.G. Pour un élu, c'est une richesse de découvrir par les réseaux sociaux de nouvelles ressources à mobiliser. À titre d'exemple, j'avais un projet de passerelle sur la Seine, mais je me heurtais à l'administration, qui me répondait que c'était infaisable. Par les réseaux sociaux, j'ai repéré l'initiative d'une association pro vélo, j'ai invité le président de l'association, et aujourd'hui nous travaillons ensemble, avec de nombreux partenaires, sur cette passerelle. La situation s'est débloquée, car je m'appuie sur lui en le mettant en première ligne. Et ce n'est plus le maire seul face à ses administrés.

S.V. Il y a de plus en plus d'initiatives qui tentent de renouveler les formes traditionnelles de l'engagement, comme l'éducation populaire, et de moins en moins d'argent pour accompagner

cette dynamique. Nous aurions besoin d'un fond d'investissement dédié à l'innovation et à la démocratie locale. L'envie est là, mais la ressource financière est déficiente.

Qui sont les citoyens qui se mobilisent dans les territoires ?

A-F.G. On observe deux grandes attitudes parmi les citoyens : les « consommateurs », qui considèrent qu'on leur doit un service parce qu'ils payent des impôts, et ceux qui désirent être plus directement acteurs et moteurs du devenir de leur commune. En tant que maire, je fais face à ces deux types d'attentes : d'un côté des gens assez individualistes qui consomment du service public, et d'autres qui sont prêts à nous accompagner. Même s'il y a aussi des limites pour réussir à impliquer efficacement cette seconde catégorie.

M.G. Effectivement, une partie de la population est de plus en plus consommatrice de services. Il faut aller chercher d'autres gens, ouvrir notre cercle, pas uniquement à des habitants, mais aussi à tous les acteurs qui peuvent s'impliquer dans des actions d'intérêt général, y compris dans le cadre de mécénat.

N.R. En vous écoutant, je me demande si ce clivage entre habitants consommateurs et citoyens soucieux de l'intérêt collectif ne doit pas être pensé comme une tension ou une contradiction qui nous traverse tous, y compris mais pas seulement, les habitants du périurbain. On peut alors se dire que le défi et la beauté du métier d'élu est justement de rétablir l'équilibre du côté citoyen et, notamment pour les habitants du périurbain, qui ont un mode de vie de plus en plus mobile, d'ouvrir et de reconfigurer le « collectif de référence », qui ne peut pas se limiter à la population résidente. Il doit intégrer ceux qui travaillent dans la commune sans y habiter, les usagers des équipements, les touristes de passage... l'enjeu étant de faire émerger une pluralité de collectifs, qui vont interpellier les différentes initiatives sur leur capacité à s'adresser à l'ensemble du « collectif de référence ».

En quoi ces évolutions interrogent-elles le rôle des élus des communes rurales ou périurbaines ?

A-F.G. Dans le contexte actuel, je suis convaincue que l'élu doit jouer un rôle de facilitateur pour accompagner les initiatives citoyennes. Parce que nous n'avons pas la technicité, mais que nous avons la connaissance des rouages, nous savons quelles

portes il faut pousser et vers quels acteurs il faut se tourner pour faire avancer nos projets. D'autre part, il ne faut pas oublier qu'entre le maire et le citoyen, il y a une équipe d'élus. Toute initiative citoyenne doit être partagée et recueillir l'assentiment de la majorité de l'équipe municipale, dont l'engagement est une condition pour disposer de leviers auprès des populations.

M.G. J'ajouterais qu'il faut aussi embarquer nos services, composés d'agents polyvalents très investis, mais qui ont déjà leurs missions. Ils peuvent aller contre le projet. Il est alors fondamental que le projet soit co-construit d'emblée. Lors de la révision du PLU ou de l'étude de circulation, j'ai invité les référents des comités de quartier dès la première réunion. Quand le consultant a annoncé des conclusions qui n'allaient pas dans le sens de ce qu'ils voulaient au départ, ils ont su reconsidérer leur position initiale. Si on recherche l'intérêt général, on arrive à un consensus.

S.V. En complément, je dirais que l'observation du paysage des initiatives citoyennes permet d'identifier les écueils qu'il faut éviter : par exemple, créer des jardins partagés sans consulter les citoyens, substituer les initiatives citoyennes à la puissance publique pour compenser des réductions drastiques de dépenses, ou bien vouloir engager un projet démocratique avec les citoyens sans répondre au minimum d'engagement démocratique en interne. D'autre part, l'expérience montre qu'une mauvaise mise en œuvre d'une démarche d'initiative citoyenne génère des risques psychosociaux pour les agents des collectivités. Il faut donc travailler à un décloisonnement et une coopération plus forte entre services et accompagner les agents dans leurs interactions avec les usagers.

N.R. Il y a aussi un risque à ce que l'élu devienne le point de passage obligé, ou le « guichet unique », qu'il fasse écran entre les citoyens et les services. L'idée de coproduire avec les habitants, et donc d'aller vers la démocratie contributive, signifie que les initiatives citoyennes doivent dialoguer autant avec les élus qu'avec les services. L'exemple de la passerelle à Champagne-sur-Seine montre que l'on peut reconfigurer le rôle de l'élu en le positionnant comme un entremetteur, ou quelqu'un qui organise des appariements entre des initiatives citoyennes et les bons interlocuteurs, publics ou privés. Les élus pourraient par exemple encourager le gestionnaire des déchets ou des transports en commun à porter des expérimentations avec

les citoyens. Cela suppose aussi d'organiser l'intercommunalisation des initiatives citoyennes, car c'est de plus en plus à cette échelle que fonctionne l'ingénierie technique.

M.G. Ma question est : « Où arrêter le curseur » ?

N.R. À mon sens, cette discussion sur le partage des rôles peut avoir lieu avec les citoyens eux-mêmes, avec les services et avec les autres élus. Je pense que cette intelligence du partage des rôles peut émerger aussi du côté des citoyens.

Intercommunalité et commune : quelles reconfigurations des rôles ?

A-F.G. Je suis d'accord pour dire qu'il faut « intercommunaliser » les initiatives citoyennes. L'intercommunalité a un sens pour les citoyens, parce qu'elle offre des leviers d'action essentiels pour notre quotidien : elle gère la mobilité, des infrastructures, comme les piscines, des enjeux liés au développement économique ou aux bassins de vie. Je vais prendre l'exemple des marcheurs-cueilleurs de Rambouillet Territoires, dont la plupart habitent Rambouillet, mais qui ont organisé leur ramassage de mégots ou de déchets dans toutes les communes de l'agglomération. Ils ont déjà adopté ce raisonnement intercommunal.

M.G. Chacun doit avoir conscience de ses compétences, à l'échelon communal comme intercommunal. Le contexte est difficile, parce que souvent les élus locaux ont été forcés de rejoindre l'intercommunalité. Pour faire évoluer les projets, il faudrait que les élus locaux trouvent un réel intérêt pour leur intercommunalité, qu'ils aient l'impression d'être écoutés et qu'ils aient un projet commun et partagé, ce qui n'est pas toujours le cas. Il faudrait mettre en place des ateliers où l'on construise ensemble une vision de ce que pourrait être la collectivité et le bassin de vie de demain.

N.R. Je partage votre point de vue sur l'importance de faire aimer l'intercommunalité aux élus, mais je pense que l'entrée par les compétences vient fragmenter et organiser la concurrence entre eux. Parce qu'il y en a forcément un qui est compétent et pas l'autre, un qui se dit : « J'aurais aimé m'en saisir, mais en fait, je n'ai pas les leviers, je suis impuissant, etc. ». Au contraire, l'entrée par le partage des rôles induit de la complémentarité, de l'articulation et, potentiellement, de la coopération. La question qu'il faudrait poser en début de mandat, ce n'est pas seulement comment on se partage le pouvoir et l'argent, mais comment



Ouvrir le cercle de l'intelligence collective.
À Gradignan (33), la réunion d'installation du conseil municipal s'est tenue dans un jardin public.

on fait en sorte que chacun puisse jouer son rôle au mieux, comment on assume une différenciation des rôles entre l'élu communal et l'exécutif communautaire, qui participent tous deux de l'action intercommunale.

A-F.G. Les nouveaux élus locaux devraient s'engager dans la démocratie contributive et partager leur vision du devenir de leur territoire. Nous avons tendance à faire chacun dans notre coin : même la construction d'une salle polyvalente s'apprend au détour d'une demande de subvention. L'intercommunalité devrait permettre de mieux connaître les projets des autres élus et de se dire : « Plutôt que tu fasses ta salle tout seul, on va la faire ensemble, et on va trouver des partenariats ou des conventions ». Si la communauté d'agglomération a



ARCHIVES SUD OUEST / STÉPHANE LARTIGUE

du mal à émerger en tant qu'entité fédératrice, c'est parce que cette idée de mutualiser les compétences n'est pas encore ancrée dans l'esprit de nos élus.

S.V. La 27^e Région a travaillé sur un projet de médiathèque où les bibliothécaires bénévoles se sont sentis spoliés par le projet. Il a fallu faire un pas de côté pour sortir du conflit et organiser un temps de réflexion, de travail et d'expérimentation avec elles. Où est cet espace qui permet de créer un projet commun ? On a du mal à voir qui, quand, comment faire ce pas de côté, ce qui est un peu désespérant. Et j'ai du mal à penser que le maire va pouvoir faire ça tout seul.

A-F.G. Nous avons heureusement des bureaux d'études qui nous accompagnent dans ce type de démarche.

Comment accompagner les élus dans ces nouvelles démarches ? De quelles ressources ont-ils besoin ?

M.G. Pour un maire, cela peut être d'aller chercher des compétences dans d'autres territoires, trouver des espaces d'échanges entre pairs, par exemple avec des porteurs d'expériences qui se sont un peu cassés le nez parce qu'ils sont allés trop loin sur telle ou telle initiative. Nous avons besoin de concret, et les formations destinées aux élus sont souvent trop généralistes. Certaines formations, par exemple en management ou en conduite de projets, seraient intéressantes pour nous.

N.R. L'enjeu est de faire comprendre aux nouveaux élus qu'ils n'ont pas à devenir des super-techniciens, mais qu'ils ont vocation à porter une vision d'ensemble des différents sujets et de l'écosystème d'acteurs. Il faut former et organiser le partage d'expériences sur deux sujets : la compréhension du jeu d'acteurs et la posture d'élu. Il faut questionner cette posture à partir d'exemples concrets. D'autre part, on tend à enfermer les élus communaux (ou parfois ils s'y enferment eux-mêmes) dans une fonction de service après-vente de l'action publique intercommunale. Les élus communaux sont dessaisis des leviers d'action mais restent en première ligne pour apporter des réponses aux usagers qui signalent tel ou tel problème. Ce décalage entre le front office et le back office de l'action publique locale est problématique pour le métier d'élu et pour la démocratie. Comment renforcer la relation usagers des intercommunalités pour décharger les élus de cette fonction et les recentrer sur des fonctions plus politiques ? Comment les accompagner dans ces évolutions ?

A-F.G. Je partage votre point de vue. Pour la nouvelle mandature, nous envisageons de lancer des appels à projet auprès de nos citoyens. Nous devons parvenir à faire émerger des projets fédérateurs, qui répondent au plus grand nombre, et c'est là notre plus grosse difficulté. Il faut aussi co-construire avec les partenaires avec lesquels nous travaillions au quotidien : les entreprises, les établissements publics, les écoles, qui ont aussi une vision du devenir du territoire. En tant qu'élus, nous avons besoin d'accompagnement et de formation pour mieux nous positionner comme facilitateur de toutes ces initiatives. ■

**Propos recueillis par
Brigitte Guigou et Lucile Mettetal**

1. Population municipale 6 233 habitants en 2017.
2. Population municipale 765 habitants en 2017.

Accepter le conflit pour favoriser l'innovation

Un « petit déjeuner décideur-chercheur », réunissant une élue et un chercheur, organisé à l'automne 2018 par L'Institut Paris Region sur le thème « Et si la transition s'inventait aussi dans les villages ? », a donné l'occasion à l'économiste André Torre* de souligner le rôle potentiellement fécond joué par le conflit dans les innovations territoriales.

Au cours de ce petit déjeuner, Anne-Françoise Gaillot, maire de La Boissière-École, une commune rurale des Yvelines, évoque le foisonnement d'initiatives de transitions socio-écologiques, et revient sur une expérience particulière : la levée de boucliers contre un projet d'unité de méthanisation alors déjà bien engagé, porté par une ferme expérimentale privée, partenaire de la commune. Des habitantes et habitants craignaient que l'unité ne dénature le paysage et ne dévalorise leurs biens, tandis que des associations environnementales se demandaient si le digestat** allait enrichir les terres ou, plutôt, comme cela s'était vu dans le nord de la région parisienne, les polluer. La maire raconte la manière dont la réunion publique, qu'elle a rapidement initiée, en associant toutes les parties prenantes, a permis, sinon d'apaiser toutes les craintes, au moins de lever celles qui étaient liées à la méconnaissance du projet. Et surtout d'engager le dialogue entre les habitants et la ferme expérimentale, entre la ferme et les associations environnementales, et même de renforcer les liens entre la commune et la ferme, qui a reconnu que son projet était perfectible, et a accepté de le faire évoluer. Une posture qui a également favorisé le rapprochement avec l'association environnementale la plus virulente contre le projet, qui s'est vu, quelque temps plus tard, confier par la commune un projet innovant de renaturation d'un cours d'eau traversant la commune et plus particulièrement... la ferme expérimentale, devenue partenaire de cette renaturation.

S'appuyant sur sa lecture de cette expérience, André Torre a alors livré un plaidoyer en faveur de la place à laisser à l'expression du conflit :

*« On constate une forte mobilisation pour s'opposer. La tentation est grande, parfois, de dénoncer ces oppositions en invoquant des formes de nymbyisme*** ou d'égoïsme. Mais qui accepterait qu'on installe une unité de méthanisation juste à côté de chez lui, avec ses éventuels désagréments, parce que cela est favorable à l'environnement à une échelle globale ? Les oppositions sont généralement légitimes, et il faut les comprendre, les accompagner, et les aider à se transformer. Si le projet n'est pas amendable, il sera finalement rejeté, comme cela a été le cas à Notre-Dame-des-Landes. S'il l'est, le conflit va permettre de l'améliorer, pour qu'il soit finalement accepté par la population. Cela prend du temps, mais c'est comme cela que les choses se passent en démocratie.*

L'unité de méthanisation de La Boissière-École est un très bon exemple : la ferme propose une innovation mais rencontre des oppositions. Le conflit ouvre la voie des débats, et la population va transformer cette proposition de départ en lui donnant une autre forme. Il y a donc une nouvelle innovation en retour. L'erreur serait de vouloir étouffer les conflits, de ne pas les laisser se développer, alors même qu'ils ont pour vertu de transformer les propositions des pouvoirs publics et des entreprises privées, au profit d'un projet plus consensuel et mieux accepté par la population locale.

À La Boissière-École, les modifications ont porté sur la hauteur des dômes et la nature du digestat, comme cela peut être le cas



pour les usines de traitement des déchets, dont on va modifier la forme du réacteur, pour les déviations routières, dont on va reprendre le tracé, ou encore pour les immeubles, dont on va réduire le gabarit. Il faut accompagner les oppositions et les conflits pour faire naître de nouveaux processus de production (innovation technologique), de nouveaux tours de table (innovation organisationnelle), de nouveaux groupes de pression, de nouveaux rapports de force (innovation sociale), et de nouvelles modalités de débat public (innovation institutionnelle). Même si ce sont rarement sources de grandes innovations technologiques, les initiatives de transition socio-écologique sont de véritables innovations territoriales****, souvent issues de processus de coopération, de concertation et de négociation entre acteurs locaux.

L'année 2019 a été fertile en événements de tous genres, et les conflits y ont occupé une place très importante, en particulier avec les oppositions

des Gilets jaunes, puis les manifestations liées à la réforme des retraites. Il est possible qu'après la crise sanitaire actuelle, les nouveaux mondes qui se dessinent fassent une part encore plus importante aux conflits et aux oppositions, dans un univers toujours plus fracturé, socialement mais aussi spatialement. En particulier, la question de la transition socio-écologique va davantage s'imposer et conduire à des évolutions importantes dans les territoires, qu'il s'agisse de nos modes de vie ou de nos mobilités. Ces mutations ne vont pas aller de soi, et les mesures prises pour favoriser les transitions vont sans aucun doute engendrer des débats quant à leur pertinence, et des oppositions. Il va devenir encore plus important de laisser s'exprimer les conflits afin de pouvoir tracer les voies de développement du futur et dépasser ces conflits par la mise en place de changements favorables aux résiliences et au développement territorial durable. » ■

* Directeur de la Maison des sciences de l'homme de Paris-Saclay et directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique.

** Le « digestat » désigne les déchets « digérés », formant un compost, utilisé comme fertilisant.

*** Terme forgé à partir de l'acronyme américain NIMBY, qui signifie qui signifie littéralement « pas dans mon arrière-cour ».

**** André TORRE, « Les moteurs du développement territorial », *Revue d'économie Régionale et Urbaine*, tome 4, pages 711-736, 2018.





STUDY RESEARCH REGION



FAIRE ÉVOLUER L'ACTION PUBLIQUE

Face aux initiatives et aux mobilisations des citoyens, l'action publique cherche la juste posture pour en faire une source de propositions et d'innovation sociale, tout en maintenant la cohérence d'ensemble du projet local. C'est un délicat équilibre, car il s'agit, pour elle, d'encadrer sans étouffer, de soutenir sans instrumentaliser, de déléguer des missions sans renoncer à sa responsabilité...

Découvrons ces nouvelles coopérations, ces manières de « faire avec » et de renouveler l'action publique par l'impulsion ou le soutien à « l'expertise citoyenne », la co-construction ou l'expérimentation.

QUAND LE CITOYEN S'INVITE DANS LA **GESTION DES BIENS COMMUNS URBAINS**

Le projet européen intitulé *Enacting the Commons* cherche à comprendre comment les biens communs transforment l'action publique dans plusieurs territoires européens. Les objectifs : s'inspirer des initiatives de nos voisins, échanger sur nos questionnements respectifs, et apprendre des outils et mécanismes que chacun expérimente. Quels enseignements tirons-nous de l'exemple italien ?

Solène Berry et Louise Guillot, 27^e Région¹

LE RELAIS



www.projetcommons.org





©

L'INSTITUT PARIS REGION

Depuis 2018, la 27^e Région anime, avec sept autres partenaires², le projet *Enacting the Commons*. Il s'agit du « mouvement des biens communs », des initiatives citoyennes qui s'auto-organisent autour d'un projet ou d'une ressource via des pratiques collaboratives et horizontales. Même si ces initiatives émergent sans les pouvoirs publics, elles font souvent écho à des missions d'intérêt général dans des domaines très différents (santé, alimentation, éducation, etc.). Dès lors, dans quelle mesure les biens communs réinterrogent-ils l'action publique ? Comment peut-on construire une administration à l'écoute des biens communs qui pourrait soutenir ces initiatives, voire les co-construire ?

Pour alimenter l'analyse, notre premier voyage nous a mené en Italie, où depuis une dizaine d'années se dresse un paysage de pratiques administratives innovantes à l'échelon local, chacune teintée du contexte territorial dans lequel elles ont émergé. Celles-ci s'inscrivent dans un mouvement national plus global de réactivation des biens communs à l'échelle de l'État. En 2007, suite à plusieurs vagues de privatisations du patrimoine et des services publics, notamment sous le gouvernement Berlusconi, les juristes Stefano Rodotà, Eduardo Reviglio et Ugo Mattei ont lancé les travaux de la commission dite « Rodotà », alliance entre juristes et mouvements sociaux. Cette commission visait à concevoir et introduire une définition des biens communs dans le Code civil : « *Choses qui ont une utilité fonctionnelle pour l'exercice des droits fondamentaux ainsi que pour le libre développement de la personne* ».

Si cette proposition n'aboutira pas à une réécriture du Code civil, le texte a servi de ferment à la créativité réglementaire à l'œuvre dans les tentatives des collectivités locales de mieux reconnaître, légitimer, soutenir et coopérer avec les communs de leur territoire.

BOLOGNE, L'ADMINISTRATION PARTAGÉE DES BIENS COMMUNS

L'un des premiers terrains d'application et de transposition opérationnelle de ces principes est



la ville de Bologne. Dès 2011, la collectivité expérimente des solutions innovantes pour la gouvernance des biens communs urbains. Après deux ans de pratique sur le terrain dans trois quartiers de la ville, la municipalité adopte, en 2014, un *Regolamento per l'amministrazione condivisa dei beni comuni* – (Règlement pour l'administration partagée des biens communs). L'outil réglementaire central est le Pacte de collaboration, par lequel les collectivités locales et les citoyens (groupes informels, associations, entités privées) concentrent leurs efforts sur la gestion partagée de différents types de biens communs urbains. En 2019, on compte à Bologne plus de 500 Pactes signés. Ils couvrent des domaines aussi variés que l'entretien, le retrait de graffitis des arcades de la ville par les habitants, l'ouverture et la gestion commune d'un jardin appartenant à une propriété privée, ou encore la collecte et la distribution gratuite de vêtements de seconde main. Entraînées par le succès local de ces Pactes, plus d'une centaine d'autres villes italiennes ont ensuite adopté leur propre règlement.



AMANDA FLETV COMMITTEE ON SOCIAL INCLUSION PARTICIPATORY DEMOCRACY AND HUMAN RIGHTS À UCLG

En Italie, les innovations locales s'inscrivent dans un mouvement national de réactivation des biens communs.

La réussite du dispositif tient notamment à sa simplicité et son systématisme : il offre un cadre simple, unique pour toutes les demandes de soutien de l'acteur public à des initiatives habitantes. La rédaction du Pacte, tenant souvent sur une seule page, se concentre sur l'essentiel : la finalité, l'engagement des habitants, l'engagement de la collectivité en matière de soutien. La transparence et la rapidité de traitement font aussi la valeur du dispositif : tous les Pactes sont déposés sur une plateforme numérique, consultables et contestables par les habitants pendant deux semaines, puis validés automatiquement si personne ne s'y oppose. Enfin, l'accompagnement de l'administration à la réalisation des projets favorise la coopération entre agents de terrain et citoyens.

Mais la simplicité du Pacte s'avère aussi être une de ses limites. Les Pactes semblent être moins opérants dans des contextes à fort enjeu juridiques en matière de sécurité et de responsabilité. C'est particulièrement le cas pour les projets d'auto-gestion et d'occupation de bâtiments

publics, comme peut en témoigner l'expérience de la ville de Turin. Dans le cadre d'un grand projet d'ouverture à l'usage commun de bâtiments publics désaffectés, la ville avait conçu un règlement et des Pactes repensés juridiquement pour mieux protéger la collectivité face au risque. Cela a eu pour conséquence une complexification importante du Pacte, qui a considérablement freiné la participation des habitants.

NAPLES, LA RECONNAISSANCE DE « L'USAGE CIVIQUE » DE LIEUX AUTO-GÉRÉS

Il est intéressant de mettre en regard cette expérience avec celle de la ville de Naples qui, depuis 2017, compte sept lieux gérés « en commun » sur son territoire. Ils sont le fruit d'un processus ascendant de reconnaissance et de légitimation d'expériences préexistantes.

En effet, au contraire du règlement de Bologne, qui propose un cadre général, la ville de Naples a choisi de donner un cadre juridique légal adapté à chaque type de commun, élaboré lors de délibérations ayant impliqué des mouvements sociaux de la ville.

Parmi les cadres élaborés, l'*Uso Civico* (usage civique) est particulièrement intéressant dans son mode d'élaboration et sa finalité. Il s'agit d'un outil pensé par et pour des expériences citoyennes d'occupation de lieu, relevant de pratique d'autogestion et de squat. Chaque communauté définit elle-même un règlement s'appliquant sur son propre lieu, par la suite porté à la délibération au conseil municipal. Celui-ci reconnaît le caractère informel et ouvert de la communauté d'auto-gestion, et la prise en charge par la ville des coûts du bâtiment, sans intervenir dans les activités proposées. L'usage ainsi admis permet de reconnaître sa valeur civique, de légaliser des pratiques qui étaient auparavant exposées aux poursuites judiciaires, et d'organiser la coopération entre la collectivité et les collectifs gestionnaires.

Le modèle napolitain est remarquable par sa radicalité, tant en matière de pouvoir d'auto-détermination laissé aux communautés auto-gestionnaires que dans la distance qu'il prend avec le principe de propriété. Pour autant, son mécanisme de régulation est très lié au projet politique de la mandature, et peu résilient en cas de changement de maire. À Naples, l'usage civique s'est développé depuis 2011, avec l'élection de Luigi de Magistris, et s'inscrit dans un mouvement municipaliste plus global, intégrant à la fois une démarche de gestion en commun de l'eau et de lutte contre l'intervention de l'État dans la vie publique locale.

ROME, DES FONDATIONS CO-GÉRÉES POUR ABRITER LES COMMUNS URBAINS ?

L'« usage civique » est un modèle qui nécessite un soutien politique fort pour exister. Or, toutes les municipalités ne sont pas prêtes à prendre le même risque juridique ou le même engagement politique que la ville de Naples.

En partant d'un cas bien particulier, celui du théâtre Valle, à Rome, le juriste Ugo Mattei a pensé un nouveau modèle, plus sécurisant pour la collectivité, et donc plus facile à activer : un tiers détenteur du patrimoine, qui fait tampon entre la collectivité d'une part et les collectifs qui auto-gèrent ces espaces d'autre part. Le

dispositif n'en est encore qu'au stade de l'idée, mais il présente une troisième voie intéressante, différenciée de l'usage civique napolitain et des Pactes de Bologne.

Le point de départ de ce modèle est la création d'une fondation, c'est-à-dire une association particulière qui gère un patrimoine. Cette fondation aurait une gouvernance plus ouverte et horizontale. Le bureau serait ainsi composé de plusieurs collègues, réunissant la collectivité qui offre à la fondation le bâtiment comme patrimoine et les utilisateurs du lieu. La gouvernance partagée est donc la garante d'une meilleure gestion du lieu, au nom de l'intérêt général. Le second avantage de ce modèle est de permettre la collaboration entre l'acteur public et les citoyens, en protégeant les deux parties. En effet, quand le bâtiment entre au patrimoine de la fondation, il n'est plus considéré comme un bien de la municipalité. Cela signifie que, même en cas de changement de majorité, les utilisateurs du lieu sont assurés de pouvoir continuer à occuper le bâtiment. Il existe néanmoins des garde-fous pour protéger les biens publics : dans le cas où la fondation disparaîtrait ou ne respecterait plus son objectif initial, le bien revient de droit à la municipalité.

Ces trois expériences incarnent différentes stratégies de l'acteur public vis-à-vis des communs urbains : légitimer l'auto-gestion, adopter une approche plus partenariale, ou encore sortir provisoirement le patrimoine de la propriété publique. À ces expériences s'ajoutent d'autres modèles, observés en Espagne, en Belgique, en Grèce, aux Pays-Bas ou en Grande-Bretagne, qui sont autant de pistes pour inventer – sans transposer – nos propres modèles français. ■

1. La 27^e Région inspire et invente les services, les administrations et les modes d'action publics de demain. C'est un laboratoire de transformation publique, constitué en association indépendante, qui propose un espace pluridisciplinaire, réflexif et expérimental, pour construire les futurs souhaitables de l'action publique.
2. L'association ANIS, la ville et la métropole de Brest, Esopa Productions/CAE Clara, la ville de Grenoble, la métropole européenne de Lille, POP, SavoirsCom1.



MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE : « LA TRANSFO »

Comment les politiques publiques peuvent-elles anticiper le risque de désaffection des citoyens en étant plus à l'écoute de leurs besoins ? Depuis 2011, l'association « La 27^e Région » a permis d'outiller une dizaine d'administrations et leurs agents, grâce à son programme de recherche-action « La Transfo », pour les aider à réinventer leurs manières de faire¹.

Sylvine Bois-Choussy, La 27^e Région

« La Transfo » accompagne les collectivités dans la préfiguration de leur laboratoire d'innovation. Il s'agit pour celles-ci de se doter de leur propre capacité d'expérimentation et d'infuser une culture du travail à la fois plus mobilisatrice

pour les agents et plus proche des usagers. Le programme s'appuie sur les pratiques de design de l'action publique, qui consiste à concevoir des politiques ou des services publics de façon créative en questionnant les usages, non-usages ou mésusages qu'en font leurs bénéficiaires.

**DES LABORATOIRES D'INNOVATION PUBLIQUE
AU CŒUR DES ADMINISTRATIONS**

Quoique divers dans leurs formes, moyens et finalités, les laboratoires d'innovation publique sont généralement composés d'une équipe pluridisciplinaire mêlant agents et concepteurs. Il s'agit de développer et tester de nouvelles méthodes de conduite de projet et de conception des politiques publiques, en y associant des élus et des citoyens. L'espace peut être identifié physiquement, lieu d'action permettant la transformation et entité inscrite dans l'organigramme de l'institution. Un laboratoire nécessite un portage politique fort pour transformer réellement l'existant sans pour autant servir des intérêts politiques particuliers, afin de survivre aux alternances politiques.

Au fondement du programme d'expérimentation, « La Transfo » repose sur la conviction que pour améliorer le fonctionnement de nos institutions et concevoir des politiques publiques plus pertinentes, il est nécessaire de donner une place centrale aux usages et aux usagers, et que cela passe par un travail avec ceux qui sont en relation avec ces derniers : les agents de ces services. Pour cela, le design de service rassemble des méthodes qui permettent d'envisager l'ensemble d'un processus, du point de vue du décideur jusqu'au bénéficiaire final. À ces approches se conjuguent des méthodes issues des sciences humaines qui ouvrent à une compréhension plus fine des pratiques des usagers-citoyens, et de leurs aspirations démocratiques, ainsi qu'à une reconnaissance de l'expérience et du travail des agents.

« LA TRANSFO », MODE D'EMPLOI

Dans chaque collectivité participante, le programme implique, pendant 18 mois, 20 agents volontaires et recrutés sur un principe de diversité de catégorie, de métier, d'âge et de genre : ce sont les « ambassadeurs ». Ils exercent des métiers variés, du maître-nageur au gestionnaire, de la chargée de relations internationales à l'agent de sécurité, de l'ingénieur à la puéricultrice. Ils représentent, dans chaque Transfo, une douzaine de Directions différentes. Le pro-

gramme représente, pour ces agents, un parcours d'apprentissage. Chaque groupe est accompagné par une équipe pluridisciplinaire constituée par La 27^e Région et composée de trois « résidents » : praticiens du design, de l'éducation populaire, de la sociologie, des arts, etc. Ensemble, ils vont simuler par la pratique l'existence d'un laboratoire d'innovation sociale au sein de la collectivité, pour mieux étudier les conditions de sa pérennisation au terme de l'expérience.

Tous les mois, au cours de sessions de travail de 2 à 3 jours, le groupe s'initie à de nouvelles méthodes de travail, appliquées à des cas pratiques : redéfinir la carte Citoyenne-Citoyen lancée par la maire de Paris au lendemain des attentats de 2015, afin qu'elle rencontre mieux son public ; travailler sur la question des mégots à Muthouse, pour favoriser de manière créative des pratiques citoyennes et écologiques ; doter la nouvelle région Occitanie d'outils de travail et de convivialité qui permettent aux équipes, réparties entre Toulouse et Montpellier, de mieux travailler ensemble, etc. En parallèle, des rencontres sont organisées régulièrement entre les ambassadeurs, les autres agents, les directeurs de services, et les élus. Il s'agit de partager avec eux le processus et de faire le pont entre la démarche de co-construction menée par les ambassadeurs et le processus de décision de la collectivité.

LA CULTURE DU « FAIRE » ET DE « L'ESSAI-ERREUR »

Observation, immersion, entretiens outillés de manière originale... Ces approches cherchent plutôt une compréhension qualitative que quantitative. Elles permettent de libérer la parole des « invisibles », ces personnes que l'on n'entend pas dans les processus de consultation habituels. L'expérimentation du travail en mode « essai-erreur » confirme l'intérêt de tester une idée rapidement et à petite échelle avant de la développer. Elle porte une culture du « faire » et des solutions situées plus qu'une culture du rapport et de l'excellence hors-sol, un travail plus transversal qu'en silos, une logique apprenante à tous les niveaux. Le processus itératif « essai-

REFLEXÉNERGIE, UNE BOURSE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Issu de « La Transfo », ce dispositif, piloté par la communauté urbaine de Dunkerque, est destiné à encourager les habitants à réaliser des travaux pour améliorer la qualité énergétique de leur habitat.

Étape 1 : Rencontrer les usagers

Les ambassadeurs vont, le temps d'une journée, à la rencontre des différents acteurs du dispositif : usagers, conseillers énergie, entreprises et partenaires institutionnels. Bien qu'il s'agisse d'une immersion flash d'une journée, les ambassadeurs vont tenter de comprendre ce qui se passe sur le terrain : comment les usagers accèdent-ils à l'aide, comment trouvent-ils les bonnes entreprises, comment se décident-ils, qui demande l'aide et qui n'y a pas recours...

Cette journée fait naître une multitude de verbatim et donne l'occasion aux ambassadeurs de se familiariser avec les outils de terrain, de découvrir l'importance du bouche-à-oreille, ou encore la complexité du choix d'une entreprise. Un temps d'analyse collective permet ensuite au groupe d'identifier les problématiques clés du dispositif et les améliorations possibles.

Étape 2 : Construire des personas* et des parcours idéaux

Les ambassadeurs vont travailler des profils génériques permettant de hiérarchiser les enseignements et déduire des typologies de parcours usagers. Le couple de retraités qui cherche à acheter sur Dunkerque, le quinquagénaire peu concerné par les questions

erreur » se démarque également d'une culture administrative, souvent plus axée vers l'application de procédures que vers l'expérimentation. Rendre tangible des idées complexes peut contribuer à réduire les risques d'échec d'un nouveau dispositif en améliorant son adéquation aux besoins dès la conception. Le protocole d'expérimentation conduit les agents à travailler hors des cadres hiérarchiques, de manière collective et transversale, en mode projet, préfigurant des ajustements dans l'organisation de leur collectivité.

TRAVAILLER EN COLLECTIF POUR TRANSFORMER LE COLLECTIF

Au-delà de l'expérimentation de nouvelles méthodes, « La Transfo » stimule un mode de travail collaboratif et horizontal qui sera au cœur du futur Lab. Elle fait émerger un collectif d'agents soudés, contribue à révéler les compétences et à mettre en lien la diversité des

d'énergie, la jeune mère de famille active et connectée trop débordée pour prendre rendez-vous avec les conseillers, la famille cumulant plusieurs aides sociales, etc. Ce travail sert de base pour imaginer, à travers un récit fictionnel, des hypothèses d'amélioration du service Reflexénergie, qui seront soumises à un vote.

Étape 3 : Des prototypes aux tests

Il s'agit de mettre les idées à l'épreuve du terrain en les confrontant aux usagers. Pour ce faire, les différentes pistes sont déclinées en maquettes : un site internet sous forme d'une feuille de papier avec des éléments qui se déplient, un panneau d'affichage sous forme d'une maquette en carton... Les maquettes sont simples et faites à la main, pour faciliter la projection dans la réalité. Puis les participants expérimentent le théâtre forum : une technique de théâtre participative où les spectateurs interviennent en direct sur les saynètes. En fonction des remarques, le scénario est modifié puis rejoué. Ceci permet d'ajuster quatre prototypes : chaque groupe retravaille sur une version améliorée et le présente aux équipes de Reflexénergie. ■

*Un persona est un archétype représentant un groupe de personnes dont les comportements et les motivations sont semblables ou proches.

métiers, au profit de l'intelligence collective et de la cohésion. La coopération s'affiche comme une valeur centrale et révèle le besoin de dialogue, de bienveillance et d'empathie. En creux, ce sont les freins à l'innovation, au sein d'organisations fonctionnant en silos, et pilotées de façon très hiérarchique, qui ressortent. La rencontre entre deux cultures peut être source de frictions en interne, soulignant ainsi qu'un processus d'innovation structurant ne peut être porté sans un questionnement parallèle sur l'évolution du management, sous peine de décrédibiliser durablement ce type de démarche. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

www.la27eregion.fr
<https://transfocodesource.la27eregion.fr>
<http://latransfo.la27eregion.fr>

1. Cet article, également publié dans la revue de la *Revue de travail* (n°8, décembre 2018, pp 132-140), publiée par l'Agence nationale par l'amélioration des conditions de travail (ANACT), en présente les grandes lignes.

473 PROJETS RETENUS EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2020

THÉMATIQUE

• Alimentation, biodiversité, espaces verts

193 projets

• Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire

108

• Vélo et mobilités propres

94

• Énergies renouvelables et efficacité énergétique

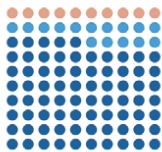
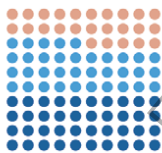
51

• Santé environnementale

27

PORTEUR

- Organisme public
- Association
- Entreprise
- Autre organisme privé



TYPE

- Projet local
- Grand projet



LOCALISATION*

- Paris
- Agglomération
- Territoires ruraux



* Paris comprend l'ensemble des arrondissements parisiens, l'agglomération est prise au sens de l'Insee (hors Paris), les territoires ruraux concernent tous les territoires hors agglomération et hors Paris.

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2021
Source : Pôle Cohésion Territoriale, Région Ile-de-France



INTERVIEW

« GRÂCE AU BUDGET PARTICIPATIF, NOUS FACILITONS LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE »



Jean-Philippe Dugoin-Clément,

vice-président du Conseil régional d'Île-de-France en charge de l'Écologie, du Développement durable et de l'Aménagement

PHOTO : VILLE DE MENNECY

Qu'est-ce qui vous a incité à mettre en place le budget participatif ?

Jean-Philippe Dugoin-Clément Le budget participatif écologique et solidaire de la région Île-de-France s'inscrit dans le cadre d'un plan de transition environnemental francilien de 10 milliards d'euros en 5 ans. L'objectif est de faciliter l'appropriation de la transition environnementale en permettant à chaque Francilien d'en devenir acteur, à travers des micro-projets rapidement visibles et à proximité de chez lui. Non soumis au code des marchés publics, les projets soutenus se réalisent dans l'année qui suit. Avec la crise sanitaire, le budget participatif est aussi devenu un élément du plan de relance écologique de la Région, devant permettre de réinjecter rapidement de l'argent public pour réamorcer la pompe économique.

Quelles étaient les candidatures et les types de projets ?

J.-Ph. D.-C. Nous avons été surpris par le succès du premier appel à projets lancé en juin 2020 : 638 candidatures ont été déposées avant le 14 août dernier, dans une période où les Franciliens sortaient du premier confinement et organisaient leurs vacances. Un succès dû en partie à des procédures allégées, qui ont permis aux porteurs de projets d'être réactifs.

Nous avons examiné 469 dossiers de micro-projets locaux, de 1 000 à 10 000 euros, portés par des associations, des copropriétés ou des entreprises (financés à 100 %, dans la limite de 10 000 euros), mais aussi des collectivités (financés à 80 %, en vertu du plafond fixé par la loi NOTRe), et 169 grands projets, qui pouvaient relever des politiques de droit commun de la Région mais bénéficiaient d'un bonus

de 10 % en étant soumis au vote des Franciliens. Un dispositif incitatif destiné à diffuser l'exemplarité écologique.

Sur les cinq thématiques recevables, l'alimentation est arrivée en tête, avec 41 % des dossiers déposés, suivie de la propreté et la gestion des déchets (23 %), puis du vélo et des mobilités propres (19 %). Nous avons reçu moins de dossiers sur les énergies renouvelables (11 %), car ces projets recouvrent souvent des montants élevés et sont plus longs et plus complexes à élaborer. En queue de liste, 6 % des dossiers portaient sur la thématique santé et environnement, un sujet encore mal identifié et qui nécessite des connaissances pointues lorsqu'on parle de perturbateurs endocriniens, de pollution de l'air ou de pollution sonore par exemple.

Qui sont les lauréats de ce premier appel à projets ?

J.-Ph. D.-C. Après une phase d'instruction, assurée par une commission d'admissibilité destinée à garantir l'intérêt général du projet et son caractère non mercantile, plus de 30 000 Franciliens ont voté, et 473 projets ont été retenus. Parmi eux, des box à vélos, des jardins partagés, des hôtels à insectes, des ruchers citoyens, des composts collectifs, des pleurotes cultivées à partir de marc de café, des toitures végétalisées, des panneaux solaires, ou encore l'installation de toilettes sèches. Autant d'initiatives que nous souhaitons accompagner pour donner envie au plus grand nombre de s'impliquer en faveur de la transition écologique. Notre exigence en tant que financeur était avant tout de s'assurer du soutien de la commune d'implantation, par respect pour la démocratie locale et par souci d'efficacité. Sans soutien de la collectivité, la faisabilité du projet n'est en effet pas garantie. ●●●

●●● Le montant total de la subvention pour l'ensemble des projets s'élève à près de 20 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les 50 millions d'euros prévus pour une première phase de déploiement du RER Vélo, proposée par les associations du Collectif vélo Île-de-France et de nombreuses collectivités territoriales franciliennes.

Quelles sont les prochaines étapes du budget participatif ?

J.-Ph. D.-C. Nous avons engagé un deuxième appel à projets début octobre 2020, et nous avons reçu plus de 850 candidatures. Le vote des Franciliens est s'est tenu en février 2021, pour un financement des projets initiés à la mi-mars. L'objectif est de lancer deux à trois appels à projets par an, afin de fonctionner en flux constant et impliquer ainsi le plus grand nombre dans une démarche citoyenne, diffuser la transition dans notre région et donner envie à chacun d'y participer en valorisant la créativité et les compétences des Franciliens et des territoires. ■

**Propos recueillis en janvier 2021
par Lucile Mettetal et Anne-Claire Davy**

Une large variété d'initiatives soutenues par la Région Île-de-France

Les abeilles de l'Yvette, à Gif-sur-Yvette
L'initiative des « ruchers citoyens » a pris corps fin 2019 autour d'une vingtaine de personnes, venues d'horizons divers, attirées par l'apiculture de loisir et réunies dans l'association « Les abeilles de l'Yvette » (LADY). L'objectif est d'offrir à tous la possibilité d'acquérir une ruche et un essaim d'abeilles locales, d'héberger la ruche sur un des ruchers de l'association, d'apprendre collectivement la conduite d'une colonie d'abeilles, d'approfondir ses connaissances sur la biologie et l'écologie des abeilles, de participer à des débats sur les problématiques d'environnement, d'avoir accès à du matériel mutualisé, de profiter de tarifs négociés auprès de fournisseurs de matériel apicole, et enfin de récolter son miel, ainsi que d'autres produits de la ruche (pollen, propolis). Chacun a ainsi la possibilité d'apprendre sur sa propre ruche, avec l'appui du référent apicole de l'association. La pédagogie de conduite de rucher adoptée par l'association s'appuie sur des pratiques apicoles respectueuses des abeilles et de l'environnement : respect de la biologie des colonies et des cycles naturels, ruchers limités à 10 colonies, rigueur sanitaire assurée par un vétérinaire apicole.

L'école du marché à Saint-Maur-des-Fossés

Le projet est porté par l'association « À défaut des mots » et consiste à aménager un espace dédié dans le marché de Saint-Maur-des-Fossés pour présenter des produits alimentaires (aliments

« oubliés », plantes cultivées ou sauvages) et animer des ateliers dédiés. L'objectif est de sensibiliser le public, prioritairement les enfants et adolescents, aux bonnes pratiques alimentaires : connaissance des produits, choix des aliments en fonction des besoins, réapprentissage des bonnes habitudes culinaires, reconnexion des connaissances théoriques avec la réalité de l'alimentation au quotidien, sensibilisation aux méthodes agricoles et d'élevage, compréhension de l'économie circulaire, des circuits locaux, de la consommation responsable, sensibilisation au gaspillage alimentaire, action contre les inégalités face à l'alimentation.

Construction d'un chalet

« Chaque acte compte » à Étampes

Portée par la commune d'Étampes, la construction de ce chalet « Chaque acte compte » est un projet en co-création avec l'association « Les Jardins des Portereaux » (jardins familiaux), acteur depuis plus de dix ans sur le territoire de la commune d'Étampes dans le secteur de la biodiversité. Outre les bénéfices attendus en matière de promotion de l'alimentation, de la santé et de la propreté environnementale, la création d'un lieu de sociabilité favorisera les échanges et les rencontres entre acteurs aux parcours et projets variés, mêlant ainsi partage et convivialité. Ce lieu sera la somme d'un projet collectif voulu et porté par une communauté (habitants, collectivités, associations), pour un apprentissage des bonnes pratiques écologiques et citoyennes. La commune sollicite un financement pour la réalisation technique du projet.

Puces et pousses à Saint-Ouen

Deux fresques tag seront réalisées par des artistes locaux pour représenter avec humour les aventures de la biodiversité : les quatre saisons et les écosystèmes. Des plantes avec

un sacré caractère, des insectes malicieux, une enfant aventurière évoluant dans un écosystème de joie... Les éléments de la fresque seront explicités sur des supports pédagogiques détaillant les différents éléments abordés, disponibles sur des fiches plastifiées disposées dans le jardin-musée marrant. Ces fiches seront accessibles à tous les scolaires et toutes les associations de jardinage qui en feront la demande. Avec les QRcode à flasher sur ces fiches, les visiteurs pourront accéder à des vidéos pédagogiques.

Le Nez au Vent à Marolles-en-Brie

Objectif du projet : favoriser l'utilisation au quotidien de vélos adaptés pour des familles avec de jeunes enfants et pour des personnes âgées et/ou handicapées, développant ainsi les mobilités propres en redonnant autonomie et santé à des personnes pratiquant peu ou plus le vélo. L'association « Le Nez au Vent » a mis en place depuis plus de dix ans diverses activités pour inciter localement à utiliser le vélo comme mode de déplacement, à la place de la voiture. Elle possède notamment un atelier de location solidaire de vélos à assistance électrique. Les tarifs sont adaptés pour des personnes aux revenus modestes, en lien avec le CCAS. L'association souhaite élargir cette offre de location solidaire à de nouveaux publics : des familles avec de jeunes enfants, grâce à l'acquisition d'un vélo-cargo à assistance électrique, et des seniors et personnes handicapées voulant se remettre en selle de manière sécurisée, grâce à l'acquisition d'un tricycle adapté pour adulte. ■



CONCEVOIR **AVEC** **LES USAGERS**, UN LEVIER D'INNOVATION PUBLIQUE ?

La démocratie participative visait à intégrer l'utilisateur au processus de décision. Aujourd'hui, une autre voie émerge, celle de la co-conception comme vecteur d'innovation publique.

Des démarches dont la valeur ajoutée ne doit pas occulter un risque d'individualisation des besoins, contraire à la notion d'universalité, elle-même fondatrice de la façon d'envisager l'action publique en France.

Nadia Arab, professeure à l'École d'Urbanisme de Paris, UPEC, Lab'Urba

L'innovation s'est imposée comme une condition de la compétitivité des entreprises privées dès les années soixante-dix. Dans cet objectif, elles ont fait du management de l'innovation un enjeu stratégique, et l'action publique les a accompagnées, avec des politiques comme celle des pôles de compétitivité ou des *clusters*. L'injonction à l'innovation a, depuis, gagné les administrations, notamment territoriales.

L'INNOVATION PUBLIQUE COMME IMPÉRATIF

Depuis les années 1990, le mot d'ordre n'est plus seulement de soutenir la capacité d'innovation des entreprises, mais d'innover dans les politiques publiques, dans les services publics, dans les modalités d'organisation des administrations et la conduite de l'action publique. Cependant, que l'innovation publique soit devenue un objet explicite de management public ne doit pas cacher que les administrations n'ont pas attendu l'énoncé de cette injonction. Il suffit pour cela de penser aux innovations urbaines

qui ont marqué les villes nouvelles. Ce qui est nouveau n'est pas l'innovation publique, mais son institutionnalisation. Celle-ci est portée par la doctrine du *New Public Management*. C'est l'une des visées des démarches de modernisation de l'action publique organisées par l'État depuis une trentaine d'années. Celles-ci valorisent une logique de gestion de la performance publique, d'autant plus affirmée avec la forte compression budgétaire des acteurs publics, et elles militent pour une meilleure qualité de service. Enfin, elles ont ouvert un champ de réflexions sur les pratiques des agents publics afin d'augmenter leur capacité d'innovation. Le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) en a fait un cheval de bataille, et plusieurs collectivités – Conseils régionaux ou départementaux, métropoles et autres intercommunalités – ont réorganisé leurs administrations pour introduire des missions dédiées et développer des démarches visant à faire évoluer leurs méthodes de travail au service de l'innovation publique.



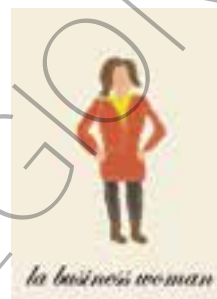
XAVIER TESTELIN / DIVERGENCES / PAGES

L'usager est le dépositaire d'une expérience sensible et de pratiques vécues qui peuvent participer à l'amélioration de l'action publique.

DE LA COMPRÉHENSION DES USAGES À LA CONCEPTION AVEC LES USAGERS

Cet enjeu d'innovation publique est tout particulièrement associé à l'usager. La relation entre action publique et usager n'est pas nouvelle, mais la façon de l'envisager a évolué. Outre l'enjeu démocratique, on est passé d'une approche de l'usager vu comme le bénéficiaire d'un service public d'intérêt général à une figure centrée sur l'individualisation de la relation de service, en réponse à l'idée de diversification des besoins et attentes. Cette figure cohabite aujourd'hui avec une approche de l'usager vu comme le dépositaire d'un savoir d'usage, d'une expérience sensible et de pratiques vécues, qui participeraient de l'amélioration de l'action publique. Parallèlement, l'idée de ville servicielle fait son chemin et concerne un large champ de politiques publiques – mobilité, administration, social, par exemple autour de l'aide aux personnes âgées... – et appelle à créer de nouveaux services ou à adapter un service à de nouveaux usages. En urbanisme, le fait que les projets se développent de plus en plus en site constitué et occupé milite aussi en faveur d'approches centrées sur l'usager¹.

Ces évolutions se traduisent dans la façon d'intégrer l'usager à l'action publique. D'abord, et cela depuis plusieurs décennies, une première démarche consiste à réaliser des études sur des modes d'utilisation, des pratiques, des représentations, des perceptions d'un service public ou d'un espace urbanisé. Ici, le rapport à l'usager est centré, par voie d'enquêtes, sur la connaissance et la compréhension des usages. Cette approche cohabite avec ce que l'on appelle communément la « démocratie participative », visant cette fois à intégrer l'usager au processus de décision. De façon plus récente, une autre voie émerge : elle met l'accent non plus sur le processus de décision, mais sur la co-conception avec les usagers, et elle fait de cette co-conception un levier d'innovation publique (Sørensen & Torfing, 2012). Dans sa philosophie, comme dans ses méthodes, cette approche rejoint le modèle d'innovation ascendante théorisé pour les entreprises. Une de ses manifestations les plus visibles, et particulièrement soutenue par le SGMAP, tient dans le recours aux designers, au motif de leur pratique de conception tournées vers l'usage (Scherer, 2015). Ils comptent



aujourd'hui parmi les prestataires auxquels des administrations font appel dans l'expérimentation et la diffusion de méthodes de co-conception avec les usagers (Arab, 2018).

UNE RELATION CONTROVERSÉE ET COMPLEXE

Pour être largement promue par l'État et saisie par des managers publics, cette relation entre innovation publique et co-conception avec l'usager ne va pas sans poser de questions. Premièrement la relation entre usagers et innovation publique est loin d'être mécanique : son effectivité reste au contraire incertaine (Gagnon et Côté, 2015). De même, l'intégration de l'usager se traduit davantage par des innovations incrémentales que par des innovations de rupture, qui demanderaient

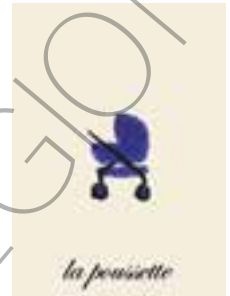
la mise en œuvre de méthodes de prospectives et d'analyses socioculturelles inaccessibles par la seule intégration de l'usager (Norman et Verganti, 2014). Enfin, même dans des démarches de co-conception fondées sur le design et leur convocation explicite de l'usager, il s'avère que la compréhension des usagers peut être médiée par les agents publics et que les méthodes de co-conception saisissent davantage les usages que les usagers, ces derniers restant finalement éloignés du processus de conception (Ordilrik et Pallez, 2017). Outre le fait qu'il est impossible d'affirmer, au moins sans en débattre, que la co-conception avec l'usager produit de l'innovation publique,

ces travaux convergent aussi pour souligner la complexité des méthodes de co-conception avec l'usager. Intégrer l'usager à la conception suppose en effet une technicité spécifique, due aux caractéristiques de l'activité de conception, distinctes de celles de la production ou de la décision. Une difficulté vient du fait que les usagers ne sont pas des concepteurs professionnels. On peut affirmer que l'activité de conception n'est pas l'apanage de certains statuts professionnels, pour autant il s'agit de ne pas nier qu'il y a des concepteurs professionnels (ingénieurs, paysagistes, architectes, urbanistes, concepteurs sonores ou lumière, designers...). Comme le montrent les travaux de Schön, ces professionnels de la conception mobilisent un langage spécifique et la référence

à des règles de l'art, mettent en œuvre des protocoles de conception et des procédures d'évaluation (même implicites), ont une maîtrise technique, notamment celle des techniques de représentation (plan, dessin, maquette...), autant d'éléments qui forment un ensemble de savoirs et savoir-faire plus ou moins tacitement partagés par une communauté de concepteurs professionnels (Schön, 1983). Ces savoirs et savoir-faire échappent à l'usager ordinaire. Un enjeu dans l'organisation des démarches de co-conception est précisément de donner aux usagers la possibilité d'investir une fonction de concepteur et d'organiser les interactions avec les autres co-concepteurs.

INTÉGRER L'USAGER
À LA CONCEPTION SUPPOSE
UNE TECHNICITÉ SPÉCIFIQUE





Mais ce n'est pas le seul problème. Le second point, aussi important, a une plus large portée : la figure même de l'utilisateur n'est pas aussi évidente qu'elle pourrait le paraître de prime abord. D'une part, qui est l'utilisateur ? La question est posée, y compris par les designers. Pour eux, le périmètre de l'utilisateur inclut l'ensemble de l'écosystème des acteurs qui vont, d'une façon ou d'une autre, participer de l'action publique ou du service public en jeu : habitants, agents publics concernés, futur exploitant... Ce périmètre varie selon la nature de l'action concernée. D'autre part, la figure même de l'utilisateur et des démarches centrées usagers sont elles-mêmes controversées, car elles se substituent à d'autres catégories plus anciennes, et particulièrement celle de citoyen, d'universalité et même d'habitant, pourtant fondatrices de la façon d'envisager l'action publique en France. Avec l'utilisateur va la primauté à l'individualisation des besoins et des attentes, ainsi que la référence au consommateur et au client. Le SGMAP l'assume d'ailleurs complètement, n'hésitant pas à comparer l'utilisateur d'un service public avec le client d'un commerce. Ce parti-pris mérite réflexion, car s'il paraît difficile de nier a priori la valeur ajoutée de la prise en compte de l'utilisateur, l'expérience utilisateur et le savoir-usager doivent-ils revenir à neutraliser la dimension éminemment politique de l'action publique ? Le champ de l'aménagement et de l'urbanisme est à cet égard particulièrement concerné. ■

La notion d'utilisateur exprime l'individualisation des besoins et des attentes.

ILLUSTRATIONS EXTRAITES DE *TYPOLOGIE NON EXHAUSTIVE DES USAGERS D'UNE VILLE* PAR MATHIEU ZIMMER, GÉOGRAPHE ET URBANISTE, AGENCE DEUX DEGRÉS.

POUR ALLER PLUS LOIN

« **INTRODUCTION: COLLABORATIVE INNOVATION IN THE PUBLIC SECTOR** » in *INNOVATION JOURNAL*

SORENSEN Eva, TORFING Jacob, n°17, 2012, 14 p.

CHANTIERS OUVERTS AU PUBLIC

SCHERER Pauline, 2015, Paris, La Documentation Française.

« **LE DESIGN DANS L'ACTION PUBLIQUE : TOURNANT CRÉATIF OU NOUVELLE FORME DE RATIONALISATION ?** », in *QUESTIONNER LE TOURNANT CRÉATIF*

ARAB Nadia, ANDONOVA Yanita et KOGAN Anne-France (dir.), 2018, pp.32-37. https://crea2s.hypotheses.org/files/2018/03/2017_ACTES-colloque-VARNA.pdf

« **PUBLIC DESIGN AND SOCIAL INNOVATION : LEARNING FROM APPLIED RESEARCH** », in *PROCEEDINGS OF DRS2016 : DESIGN + RESEARCH + SOCIETY – FUTURE-FOCUSED THINKING*

GAGON Carole, CÔTÉ Valérie, LLOYD Peter, BOHEMIA Erik, (eds), volume 9, 2016, pp. 3669-3686 DOI : 10.21606/drs.2016.353.

« **INCREMENTAL AND RADICAL INNOVATION: DESIGN RESEARCH VERSUS TECHNOLOGY AND MEANING CHANGE** », in *DESIGN ISSUES*

NORMAN Donald A., VERGANTI Roberto, 30, 2014, pp. 78-96.

« **AU NOM DE L'USAGER : CO-CONCEVOIR LA RELATION AU PUBLIC DANS UNE MAIRIE** », in *SCIENCES DU DESIGN*

OZDIRLIK Burucu, PALLEZ Frédérique, 2017, pp.69-84.

THE REFLEXIVE PRACTITIONER, HOW PROFESSIONALS THINK IN ACTION

SCHÖN Donald, 1983, New York: Basic Books.

1. La conception centrée sur l'utilisateur est une philosophie et une démarche de conception, par exemple présente en ergonomie informatique. En s'appuyant sur des critères d'ergonomie et d'utilisabilité, elle cherche à adapter le produit à l'utilisateur plutôt que de lui imposer un mode d'utilisation spécifique et préalablement choisi par les concepteurs.

INTERVIEW

« ASSOCIER LES CITOYENS À L'ÉLABORATION
DES DOCUMENTS D'URBANISME »



Eric Hamelin,
sociologue-urbaniste,
Agence Repérage Urbain
PHOTO : REPÉRAGE URBAIN



Benjamin Hecht,
sociologue-urbaniste,
Agence Repérage Urbain
PHOTO : REPÉRAGE URBAIN

Quelles sont les motivations des territoires en faveur de la concertation lorsqu'ils élaborent leurs documents d'urbanisme ?

Eric Hamelin et Benjamin Hecht Les collectivités qui mettent en œuvre des démarches ambitieuses de concertation suivent *a minima* deux objectifs : celui de la sécurisation juridique, avec l'obligation de respecter l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme, connu des spécialistes de la concertation, qui impose aux collectivités de démontrer l'association des habitants « tout au long de l'élaboration » des documents, et celui de l'affichage politique d'une large écoute des citoyens, en réponse à des engagements pris lors d'une campagne électorale ou à des ambitions de « démocratie participative », qui sont dans l'air du temps. C'est aussi le moyen, pour les élus, de sonder la population et les acteurs du territoire sur leurs attentes et de mieux y répondre. Dans certaines concertations que nous avons animées, le débat a débouché sur des réflexions collectives très larges, de type « projet de territoire », incluant le développement économique, les modes de transport, les questions d'environnement et d'énergie, l'aménagement des espaces publics, le développement du commerce de proximité, etc.

À quelles phases de la démarche et sur quels sujets les habitants sont-ils associés ?

E. H. et B. H. Dans les démarches que nous avons animées, notamment avec notre outil de cartographie participative Debatomap¹ (ex-Carticipé), l'essentiel de la concertation s'est concentré sur la phase « diagnostic ». C'est le moment le plus favorable pour associer toute la population, parce qu'il est possible pour les habitants d'exprimer spontanément leurs besoins, leurs visions, leurs aspirations, sans avoir à

s'accoutumer à un cadre technique complexe. Il est bien sûr possible d'associer les populations aux autres phases d'élaboration des documents d'urbanisme mais, lors des phases ultérieures, qui deviennent trop complexes pour faire l'objet d'une co-construction participative à grande échelle, la concertation sera davantage axée sur une démarche de validation et d'ajustement.

Comment faciliter l'appropriation de démarches, souvent très technocratiques, par les habitants ?

E. H. et B. H. D'après notre expérience, c'est aux techniciens et à la collectivité de faire l'effort de rendre compréhensibles la démarche d'élaboration et les objectifs des documents d'urbanisme. Cela ne peut être aux habitants de fournir un effort pour comprendre comment fonctionne et de quoi retourne un document aussi complexe qu'un PLU (plan local d'urbanisme) ou un SCOT (schéma de cohérence territorial).

Faciliter l'appropriation des démarches passe d'abord par la vulgarisation des contenus. Pour intéresser les habitants, nous préconisons de partir des aspects concrets qui les incitent à s'exprimer, et non des orientations ou des concepts abstraits proposés par les urbanistes.

Dans nos missions, nous combinons l'usage d'outils numériques, faciles d'accès et ergonomiques, comme Debatomap, et la mise en œuvre d'animations de concertation sur le terrain visant à aller à la rencontre des habitants de tous âges et de tous milieux, en se postant par exemple devant des supermarchés ou sur des places publiques. Aller au contact des habitants ou retourner la consultation pour les laisser exprimer leurs points de vue sont les seules manières de s'assurer une appropriation plus large des démarches et une diversification des profils d'habitants.

Quelle place les élus ou les experts laissent-ils aux propositions des habitants?

E. H. et B. H. C'est d'abord l'étendue de la mobilisation qui aura un impact sur l'écoute que les élus et les techniciens accorderont aux résultats d'une concertation. Lorsque nous mobilisons, comme à Grenoble, plusieurs milliers de participants sur l'outil en ligne et que les diverses rencontres, y compris sur la voie publique, permettent à des centaines de personnes de s'exprimer grâce à des méthodes d'animations participatives, les résultats de la concertation sont écoutés avec davantage d'attention par les élus et décideurs. À Grenoble, cette concertation a permis de dégager des points de consensus et de convergence et de parvenir à des compromis entre les élus de la métropole. Mais pour que la concertation joue ce rôle de médiation, il faut des moyens et du temps, pour toucher un large public.

En quoi l'association des habitants transforme-t-elle les projets ?

E. H. et B. H. Tout dépend de l'étendue de la mobilisation, comme nous l'avons dit précédemment, qui, en soit, représente une force de conviction. Partant de là, nous avons observé deux phénomènes. Tout d'abord, celui de la « convergence spontanée » entre les aspirations des publics et les orientations portées par les techniciens ou les urbanistes, que l'on peut observer sur des sujets comme la limitation de l'étalement urbain ou la préservation des commerces de proximité et le désir de restreindre l'extension des zones commerciales périphériques. On assiste alors parfois à un second phénomène, quand l'expression des habitants va au-delà des ambitions initiales des décideurs locaux. La limitation des zones commerciales est en effet un point où il est relativement compliqué de mettre d'accord les élus de communes, aux intérêts divergents, et où la mobilisation des habitants a pu conduire à des réglementations plus restrictives. On l'a vu aussi sur les enjeux de mobilités lors des concertations pour l'élaboration de Plans de déplacements urbains (PDU), intégrés dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) : les demandes exprimées ont parfois été fortes en matière de déplacements cyclables intercommunaux, ce qui a été une surprise mais a généré des ambitions nouvelles pour l'intercommunalité. De même, les attentes remontées en matière de mobilité piétonne ou de piétonisation ont pu dépasser les plans préexistants, comme à Lille ou en Avignon.

Quelle place ces démarches laissent-elles à l'expression des conflits?

E. H. et B. H. L'expression des conflits trouve toujours sa place dans un débat public. Dans nos démarches de participation massive, nous ne le nions pas et n'essayons pas d'effacer l'existence d'aspirations contradictoires. Notre plateforme cartographique participative permet d'exprimer une opinion favorable ou défavorable sur une idée proposée par un autre participant, contrairement à la plupart des réseaux sociaux ou outils, tels que les budgets participatifs en ligne, qui fonctionnent sur le principe du plébiscite ou de la pétition de soutien à sens unique. Cependant, orienter l'expression des habitants sur des questionnements concrets permet souvent de dégager des pistes de compromis. Le fait de rentrer dans les détails des aménagements aide à dépasser les postures de principe et à trouver des convergences. Dans d'autres cas, la collecte d'une expression massive et multilatérale donne aussi une liberté plus éclairée aux élus pour décider.

Quelle serait alors une posture politique facilitatrice ?

E. H. et B. H. L'essentiel est de se mettre dans une posture d'écoute et non de justification, et donc de ne pas se tourner vers la population quand le projet est déjà presque arrêté sur tous les plans. À partir de là, une participation suffisamment massive et diversifiée, représentant une grande variété de points de vue, permet d'éviter le sentiment d'exclusion du débat de certaines catégories d'acteurs ou de populations, à condition toutefois d'assurer une restitution fidèle, suffisamment sincère, exhaustive et transparente, de ces expressions, pour témoigner de l'écoute accordée. Enfin, au moment d'arrêter les décisions, les orientations, et même les détails réglementaires, il est bon de s'appuyer sur ces restitutions pour expliquer comment et pourquoi les différentes aspirations des publics ont été prises en compte ou non. Il faut en prendre l'engagement, et donc le tenir, lorsqu'on invite les populations à s'exprimer, sans quoi elles auront tendance à moins s'impliquer dans cet effort de participation. ■

Propos recueillis par Anne-Claire Davy

1. Debatomap est une plate-forme cartographique interactive, modulable, conçue pour favoriser les débats citoyens et la concertation sur une ville ou un territoire. Elle recense aujourd'hui une quarantaine d'expériences.

LES PROJETS **ÉNERGIE-CLIMAT**, DE LA CONCERTATION À LA CO-DÉCISION

Parfois instrumentalisée et transformée en simulacre, la concertation, en tant que ressource pour la décision, exige des méthodes et une conviction réelle. Partager les enjeux et la connaissance, respecter la parole, accepter les conflits et miser sur la confiance, sont autant d'éléments propices à rendre vivante la démocratie. Comment éviter les écueils d'une concertation alibi et quelle est l'adéquation entre le cadre réglementaire et la demande de participation des citoyens à la décision publique ?

Sophie Dedieu, Agence régionale pour l'énergie et le climat, L'Institut Paris Region

Les actions de lutte contre le changement climatique touchent à notre cadre de vie dans toutes ses composantes : fonctionnement urbain, organisation sociale, logistique et spatiale, comportements individuels, gestion des ressources naturelles, etc. Cette caractéristique en fait des projets à forts enjeux, qui nécessitent, au-delà de l'aspect réglementaire, une solide concertation avec les parties prenantes, y compris les citoyens.

Les démarches participatives qui en découlent s'imposent et doivent être anticipées. Aujourd'hui, elles occupent une place de premier plan dans l'élaboration, la concrétisation et le suivi d'un projet. Il ne s'agit plus uniquement de proposer les meilleures solutions d'un point de vue technique, décidées entre élus et experts, mais de construire un projet partagé avec l'ensemble des parties prenantes.

LA DÉMOCRATISATION DU DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL

Forte de ces constats, la Commission spécialisée du Conseil national de la transition écologique sur la démocratisation du dialogue environnemental a contribué à des évolutions législatives inédites sur le sujet. Le rapport réalisé souligne que certains projets ont abouti à des situations tendues, voire tragiques, et en tire une nécessité : « débattre plus tôt et plus au fond pour contribuer à de meilleures décisions, en préservant la dynamique créative nécessaire au pays »¹.

Une fois cette posture adoptée, comment intégrer de façon constructive les désaccords ou les conflits, si redoutés des élus ? Si « accepter la conflictualité comme un symptôme de ces divergences »² apparaît comme un élément de changement souhaitable, il faut pouvoir organiser les



CHRISTOPHE PETIT-TESSON/L'INSTITUT PARIS REGION

Pour lutter contre le changement climatique, il ne s'agit plus uniquement de proposer les meilleures solutions techniques mais de construire un projet partagé.

échanges, pour instaurer un espace d'expression, libre et apaisée, dépasser la simple somme des intérêts individuels et favoriser l'émergence d'un intérêt collectif.

Il ressortira de ces travaux deux ordonnances de 2016, qui, pour la première fois, inscrivent des principes et procédures opposables et donnent au citoyen le droit :

- d'accéder aux informations pertinentes permettant sa participation effective,
 - de demander la mise en œuvre d'une procédure de participation,
 - de disposer de délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions,
 - d'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation ou d'approbation.
- Une Charte est venue enrichir ces droits en 2017 et constitue le socle d'un processus participatif vertueux. Quatre articles détaillent les clés de réussite d'un projet participatif : un cadre clair et partagé, un état d'esprit constructif, une mobilisation de tous et un pouvoir d'initiative encouragé.

LES PRINCIPES ET CLÉS DE RÉUSSITE

Les démarches participatives entraînent de fortes attentes pour créer véritablement un intérêt collectif, et non une multitude d'intérêts individuels, parfois contradictoires. Au risque d'une perte de confiance des citoyens, d'une incompréhension des usagers, et d'une multiplication des blocages et des recours, elles imposent certaines exigences.

Pour ne pas être contre-productive, une démarche participative requiert une bonne préparation, et des compétences organisationnelles et d'animation solides. Les personnes en charge de cette démarche doivent clarifier les attentes, éclairer les choix, mais aussi identifier les éléments de contexte liés au territoire et à ses acteurs. Elles réinterrogent le projet en répondant préalablement à diverses questions essentielles : quels sont les besoins, les possibilités et les chemins pour y parvenir ? Elles travaillent à une posture constructive du commanditaire, en appliquant des principes clairs, issus de la Charte de la participation du public.

PRINCIPES D'UNE **CONCERTATION RÉUSSIE**

TRANSPARENCE ET IMPARTIALITÉ

Diffusion et accès à l'information

- Des réflexions fondées sur des données et des informations objectives et rigoureuses.
- Un calendrier des réunions accessible pour faciliter la participation de tous.

Objectif participatif clair et diffusé en amont

- La concertation éclaire et/ou a un impact sur la décision.
- Le traitement des propositions est expliqué dès le début.
- Une démarche transparente, avec des règles du jeu connues, les incertitudes levées et un accès aux ressources.

Redevabilité

- Étude des propositions pour enrichir le plan d'orientation et d'action.
- Objectifs précis, mais une démarche évolutive et ouverte.
- Suivi des actions et évaluation partagée des résultats.

Neutralité de l'animation

- Garantir la qualité des échanges, fluidifier le débat et apaiser les tensions.
- Assurer une impartialité, ne pas prendre parti.

RESPECT MUTUEL

Une parole libre et équilibrée

- Liberté d'expression personnelle. Temps de parole équilibré, sans monopolisation.
- Interventions argumentées, retranscriptions anonymes.

Une écoute bienveillante

- Sans jugement de valeur ou idées préconçues.
- Écoute active qui incite, par des questions ouvertes, son interlocuteur à préciser sa pensée et ainsi assurer une meilleure compréhension mutuelle.

Concertation

Une légitimité égale de tous les participants

- Reconnaissance de la diversité des savoirs et de la légitimité de toutes les expertises (académiques, professionnelles, d'usage, citoyennes).
- Reconnaissance de la capacité de tout un chacun de penser et d'agir pour l'intérêt général.

OUVERTURE D'ESPRIT

Une ouverture au doute et à la critique

- Tolérance et curiosité pour d'autres idées, prise de recul par rapport aux siennes.
- Accueil bienveillant de l'interrogation, du pluralisme des expertises et opinions exprimées.

Une attitude constructive et empathique

- Examiner chaque situation sous différents angles, au service de l'intérêt général.
- Ne pas chercher à convaincre, mais à comprendre et partager.
- Écouter toutes les parties prenantes du projet.

VERS LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS ET DE MÉTHODES EFFICACES

Les outils et méthodes explorés dans le cadre de plans climat ou de projets énergie sont variés. Ils peuvent enrichir ces projets de savoirs, de savoir-faire et d'expertises ciblés. Parmi eux, l'outil « World Café » permet de faciliter le dialogue, le partage de connaissances et de propositions ; le « design d'action publique » offre la possibilité d'un travail créatif, en partant de la vision « usager » et en utilisant des outils de facilitation visuelle et de scénarisation d'images ; le « mur d'expression », quant à lui, propose une expression libre, centrée sur la personne (sentiment, opinion...), sans avoir à formuler les choses de vive voix.

Ces moyens contribuent à se projeter, à se positionner et à hiérarchiser les enjeux. Ils sont particulièrement recommandés en phase d'élaboration partagée d'une stratégie territoriale. La « carte conceptuelle » synthétise une réflexion complexe par un travail de représentation graphique ; les « scénarios contrastés simplifiés » permettent de se projeter et d'identifier les grandes orientations stratégiques ; le « nuage de mots » est utile pour visualiser les notions qui ressortent le plus souvent. D'autres outils peuvent être utilisés pour favoriser le changement de comportement, par un travail allant de la prise de conscience à l'action. Citons la « carte d'empathie », les « jeux de plateaux », les « débats mouvants » ou encore le « théâtre forum », qui permet d'identifier une problématique, de s'impliquer et de « se mettre à la place de », puis de trouver des solutions concrètes.

Ces outils peuvent, enfin, contribuer à favoriser une réflexion partagée sur les actions à mettre en œuvre et leur suivi, en ajustant si besoin objectifs et modalités. Ainsi, le « jeu des enveloppes » peut être utilisé pour enrichir la perception d'une situation, ses solutions et les informations nécessaires à son suivi. L'« exploration territoriale » peut contribuer à découvrir



L'outil « World Café » permet de faciliter le partage de connaissances et de propositions.

un lieu, débattre autour des perceptions de chacun et dégager des informations à retenir pour suivre efficacement les projets.

Autant de méthodes qui facilitent la co-construction des politiques publiques mais nécessitent pour l'administration et les élus de prendre le temps de l'écoute, d'adopter une démarche itérative et de respecter l'expertise de chacun, afin que le processus de décision soit le fruit d'une réflexion collective.

Enfin, l'intégration d'objectifs ayant un impact sur l'environnement et les droits que cette participation (par ex. donner une information réelle, avoir la possibilité de donner un avis et de faire des propositions, obligation de la puissance publique de rendre compte des décisions prises au regard de cette participation...) confère au public un cadre qui renforce la participation en amont et la modernisation des procédures de participation en aval du processus décisionnel. ■

1. « Démocratie environnementale : débattre et décider » Commission spécialisée du Conseil national de la transition écologique sur la démocratisation du dialogue environnemental, présidée par Alain Richard, juin 2015, 74 p., page 10.
2. *Ibid.*, *id.*, page 11.

Quelle place donner au débat public dans le dialogue environnemental ?

Au plan international, la convention d'Aarhus de 1998 a formalisé les exigences en matière d'accès à l'information, de participation du public au processus décisionnel et d'accès à la justice en matière d'environnement.

Elle impose à l'État de « prévoir des délais raisonnables laissant assez de temps pour informer le public [...] et pour qu'il se prépare et participe effectivement aux travaux tout au long du processus décisionnel en matière d'environnement ». La convention prévoit que « la participation du public commence au début de la procédure, c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles ».

Enfin, elle prévoit de s'assurer que « les résultats de la procédure de participation du public soient dûment pris en considération ».

En France, la loi dite Bouchardeau de 1983 relative à la démocratisation de l'enquête publique et à la protection de l'environnement a été la première à instituer très clairement un dispositif d'information et de recueil des avis de la population. Des enrichissements sont régulièrement apportés par les textes et, en 2005, la participation est érigée en principe constitutionnel, avec l'adoption de la Charte de l'environnement*.

« La très grande majorité des projets ayant un impact sur l'environnement [...] va à son terme normal dans de bonnes conditions. Cependant, l'émergence d'oppositions à des projets d'importance et d'enjeu divers témoigne aussi des difficultés que peut rencontrer le dialogue environnemental pour certains d'entre eux.

Des critiques apparaissent sur le fait que les procédures actuelles de participation du public au moment de l'autorisation des projets sont parfois trop tardives, à un stade où ceux-ci sont déjà très aboutis. Sur la base de ce constat, un chantier a été engagé sur la démocratisation du dialogue environnemental, qui s'est traduit par



*une ordonnance visant à la modernisation des procédures destinées à assurer la transparence de l'information des citoyens et l'efficacité de leur participation à l'élaboration de la décision publique. »***

L'ordonnance du 21 avril 2016 relative à la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement précise le déroulement du scrutin des consultations. L'ordonnance du 3 août 2016 comporte trois principaux champs de modification du droit actuel, à savoir : l'introduction d'un chapitre préalable définissant les objectifs de la participation du public aux décisions ayant un impact sur l'environnement et les droits que cette participation confère au public, le renforcement de la participation en amont du processus décisionnel, et la modernisation des procédures de participation en aval du processus décisionnel. ■

*Charte de l'environnement - Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1^{er} mars 2005 relative à la Charte de l'environnement.

**« Démocratie participative Dialogue environnemental - Nouvelles avancées en matière de démocratisation du dialogue environnemental », Ministère de la transition écologique et solidaire, 2017, 4 p., Préambule.

INTERVIEW

« IL FAUT TESTER ET AJUSTER EN PERMANENCE »



Mélanie Goffi,

docteur en sciences économiques, consultante et formatrice auprès des structures publiques sur les enjeux du développement durable et la participation citoyenne, garante de la concertation auprès de la Commission nationale du débat public (CNDP).

PHOTO : VICTOR QUEZADA-PEREZ

La participation, pour « quoi » faire ?

Mélanie Goffi Penser et mettre en œuvre une démarche participative, c'est passer du faire « pour », au faire « avec ». Dans le cadre des Agenda 21, l'un des aboutissements du sommet de la Terre de Rio (1992), la participation est bien positionnée comme un levier du changement, tant par l'intérêt d'associer les populations pour leur expertise d'usage que comme vecteur clef de l'appropriation.

Les populations sont positionnées comme les réels acteurs du changement et se doivent d'être au cœur des démarches. Ainsi, l'un des enjeux de la participation est de se positionner au cœur du processus décisionnel. Le décideur ou le porteur de projet doit être intimement convaincu que la participation – étant comprise comme la mobilisation et la contribution des acteurs – est indispensable et qu'il la considère comme partie intégrante de sa démarche et non comme un supplément d'âme ou une étape comme une autre.

Quels sont les bons réflexes ?

M. G. La logique d'amélioration continue qu'implique toute démarche de développement durable nous impose de tester, d'analyser et d'ajuster en permanence les actions conduites. C'est exigeant pour le décideur et ses équipes, mais plus efficace sur le long terme. Quand le décideur est au clair avec l'objectif fondamental de la participation, c'est-à-dire la contribution à la prise de décision, cela lui permet de clarifier ses propres objectifs participatifs, spécifiques à une démarche ou un projet. Consulter n'est pas co-construire, ni sensibiliser ou faire adhérer des acteurs du territoire.

Pour ce faire, l'appui et la mise en place des mécanismes d'intelligence collective est un incontournable : transmettre de l'information, au-delà de la communication, se mettre en réelle posture d'écoute, ne pas avoir peur de la confrontation d'idées, argumenter ses opinions, délibérer, ... Il est

important de bien connaître les acteurs à mobiliser, afin de partir de leurs enjeux et de leurs visions.

Il s'agit également de les reconnaître comme des acteurs, dans leur capacité à contribuer réellement à la démarche. La mobilisation ne s'inscrit pas dans une logique de communication, même si elle peut s'appuyer sur des outils similaires. Il s'agit davantage de mettre chacun en capacité à contribuer que de rechercher son adhésion à une proposition du décideur.

Quelle articulation entre les démarches participatives, la prise de décision et la participation du public ?

M. G. Concrètement, il est important que chaque démarche se dote d'un dispositif de pilotage – gouvernance qui permette :

- de restituer la participation, dans son déroulement et dans ses enseignements. La posture d'indépendance et de neutralité d'un tiers est importante dans sa capacité à garantir le processus participatif, c'est notamment le rôle de la CNDP et de ses garants de la concertation.
- de motiver la décision au regard des contributions issues des temps participatifs, au-delà de répondre aux questions des acteurs,
- d'adapter le rythme de la démarche aux acteurs et ses instances de pilotage.

La Charte de la participation du public, portée par le MTES¹, constitue un référentiel intéressant pour enrichir les concertations réglementaires, se donner des repères pour les concertations volontaires, et guider opérationnellement les démarches participatives. ■

Propos recueillis par Sophie Dedieu

1. Ministère de la Transition écologique et sociale.

La Commission nationale du débat public (CNDP), garante de l'information et de la participation du public

Dans les années 90, des projets de transport comme le TGV Méditerranée rencontrent de fortes oppositions, conduisant l'État à interroger ses processus de décisions. En 1995, Michel Barnier, alors ministre de l'environnement, crée la CNDP. Elle devient une autorité administrative indépendante en 2002, suite à une loi « relative à la démocratie de proximité » portée par Dominique Voynet. Son rôle est renforcé par la suite avec la loi Grenelle 2 en 2010, l'ordonnance de réforme du dialogue environnemental en 2016 et la loi Essoc* de 2018. La CNDP se compose de 25 membres, provenant d'horizons divers : parlementaires, élus locaux, membres du Conseil d'État, de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, associations, patronat, syndicats...

Son rôle est de garantir l'information et la participation des citoyens, y compris des publics traditionnellement « éloignés » des espaces de discussion, en organisant des concertations ou des débats publics, à l'issue desquels la Commission rédige un rapport présentant l'ensemble des points de vue exprimés et précise dans ses conclusions les conditions de faisabilité du projet. Le responsable du projet a l'obligation par la loi de répondre, de manière motivée et publique, aux recommandations formulées par la Commission. Cette dernière peut, en outre, décider et financer des expertises alternatives ou complémentaires, et assurer la conciliation en cas de conflit sur un projet. Elle est obligatoirement saisie, par le(s) maître(s) d'ouvrages, concernant des projets d'envergure répondant à des critères techniques ou excédant des seuils financiers définis réglementairement, comme des infrastructures de transport, des grands projets d'aménagement ou d'équipements

(culturels, sportifs, scientifiques, touristiques, etc.). La CNDP peut être saisie pour des projets de moindre ampleur** par 10 000 ressortissants majeurs de l'Union européenne résidant en France, dix parlementaires, une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale ayant une compétence en matière d'aménagement de l'espace et territorialement intéressés, ou encore une association environnementale agréée.

Depuis 2016, la réforme du dialogue environnemental a élargi les champs de compétence de la CNDP, désormais chargée d'organiser des débats publics sur des plans et programmes de niveau national, soumis à évaluation environnementale, comme le Plan stratégique national de la politique agricole commune ou le Plan national de gestion des déchets. Elle peut également être saisie en ce sens pour un projet de réforme relatif à une politique publique ayant un impact sur l'environnement et l'aménagement. Depuis sa mise en place, la CNDP a organisé 95 débats publics et plus de 250 concertations. Voici quelques exemples de projets pour lesquels elle a été sollicitée : parc éolien, complexe touristique, plateforme énergétique, implantation de CHU ou de campus, centre de traitement de déchets ou encore liaison électrique. Parmi les projets les plus médiatisés, on peut citer la ZAC du village olympique et paralympique, Notre-Dame-des-Landes, le projet de Terminal 4 de Roissy-Charles-de-Gaulle et Europacity. La Commission a également accompagné le gouvernement dans le cadre du Grand débat national faisant suite à la crise des Gilets jaunes. Quatre grands thèmes ont été abordés : les impôts, les dépenses



© C. DUFOURG/VDN/MAXPPP

et l'action publique ; l'organisation de l'État et des collectivités publiques ; la transition écologique ; la démocratie et la citoyenneté. Environ 1,5 million de personnes ont participé au Grand débat, dont 506 000 via le site Internet, 500 000 via les réunions d'initiative locale et 500 000 au travers des cahiers citoyens, mis en place dans une commune sur deux. En revanche, elle n'a pas été saisie dans le cadre de la convention citoyenne pour le climat, le gouvernement ayant choisi de confier son organisation au Conseil économique, social et environnemental, ce qui a suscité quelques interrogations, dans la mesure où l'institution semblait voir remise en cause sa légitimité en tant que garant du débat public.

La CNDP a pour vocation de montrer au décideur les questions qu'un projet suscite et ses conditions de faisabilité, mais, comme tout processus de participation, elle suscite autant d'engouement que de frustrations, tant les conditions de réussite sont exigeantes : la mobilisation d'un public qui n'est pas coutumier des espaces de discussion, l'adaptation des outils numériques, la mise en commun de l'information et la maîtrise du sujet par tous, la traçabilité des débats et la visibilité des contributions, la temporalité ou le rythme, étant entendu que le temps court ne permet pas suffisamment d'allers-retours, mais aussi la possibilité ou non de pouvoir discuter du postulat de départ. ■

Alexandra Cocquière, juriste, *L'Institut Paris Region*

*Loi pour un État au service d'une société de confiance.

**Voir liste des catégories d'opérations impliquant une saisine obligatoire ou facultative de la CNDP : art. R. 121-2 du code de l'environnement.

ZÉRO DÉCHET : ON IRA TOUS RUE D'PARADIS

Cherchant des moyens d'agir concrètement contre le changement climatique, des habitants du 10^e arrondissement ont choisi de créer une rue expérimentale, où tout serait testé pour sortir de l'enfer des déchets.

Helder de Oliveira, directeur de l'Ordif, L'Institut Paris Region



Les chiffres sont têtus : s'il y a un sujet qui stagne, voire recule, c'est bien celui des déchets. Jamais on n'a autant enfoui ou incinéré des déchets en Île-de-France : plus de 7 millions de tonnes en 2018. Si leur volume baissait tendanciellement jusqu'en 2015, il augmente à nouveau, et les taux de recyclage régionaux restent désespérément bas.

Pourtant, plusieurs lois ont été adoptées en dix ans : lois Grenelle de 2009-2010, loi transition énergétique de 2015 (chapitre économie circulaire) et loi « anti-gaspi » de février 2020. Côté européen, la directive-cadre de 2008 pour une « société du recyclage », transposée progressivement depuis, a laissé place à un « paquet économie circulaire » en 2019. Quant à l'Île-de-France, le cinquième plan déchets, dorénavant unique, a été adopté en novembre 2019.

En dépit de cette frénésie institutionnelle, quand Léa Vasa, alors adjointe à la maire du 10^e arrondissement, soulève le couvercle d'un bac, elle constate : « *dans une poubelle parisienne, en moyenne, on peut éviter ou trier plus de la moitié des déchets* ». L'Agence nationale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) l'observe à chacune de ses campagnes de « caractérisation » des ordures résiduelles : en moyenne, 40 % des déchets qui restent après le tri auraient pu être envoyés vers les filières de recyclage, 33 % sont compostables, et plus de 10 % sont des produits alimentaires purement gaspillés (Modecom, 2017). Dans les années 2000 déjà, des élus et techniciens d'Amérique du Nord étaient venus en Europe présenter le concept « zéro déchet » pour sortir de cette situation. Ils sont alors accueillis avec scepticisme par les acteurs français. L'idée se développe néanmoins, à travers les associations et certaines collectivités, notamment italiennes. Derrière le slogan, raillé pour son irréalisme (« On n'aura jamais zéro déchet »), l'idée est simple : réduire au maximum « ce qui reste ». Pour cela, il faut analyser chaque déchet et trouver des solutions sur l'ensemble du cycle

RÉDUIRE NOS DÉCHETS, C'EST FAIRE DES ÉCONOMIES ALLANT JUSQU'À 40% DE LEUR BUDGET POUR CERTAINS MÉNAGES

production-utilisation-rejet. En anglais, « zero waste », c'est aussi « zéro gaspi », c'est-à-dire optimiser chaque production. Le bon sens, finalement, c'est le « zéro déchet ».

En 2014, le Centre national d'information indépendante sur les déchets (CNIID), association créée 17 ans plus tôt par des anciens de Greenpeace, devient Zero Waste France. Elle mettra progressivement la notion au cœur du débat français. De nombreux concepts vont dans le même sens : « économie circulaire », « société du recyclage », processus « multi-R » (réduction, réparation, réemploi, recyclage, etc.) de la directive-cadre de 2008. Tous ces avatars veulent éviter la production de déchets et appliquer le principe de subsidiarité à ceux qui, mal-

gré tout, sont produits : d'abord réutiliser (réparation, reconditionnement...) et, si ce n'est pas possible, recycler, ensuite valoriser, etc.

En bref, construire un nouveau modèle de consommation fondé sur la préservation des ressources.

FONCTIONNAIRES ET HABITANTS : FAIRE ÉQUIPE

En 2017, Léa Vasa interroge sa propre action d'adjointe à la maire du 10^e arrondissement, déléguée au climat : que peut faire un arrondissement parisien pour protéger le climat ? La mairie engage alors six mois de concertation. « *On a réuni tous ceux qui font le 10^e (associations, citoyens, organismes publics, élus, services municipaux) et on leur a posé la question : que peut-on faire concrètement, dans notre vie quotidienne, pour atteindre les objectifs de la COP21 ? Que peut-on faire ensemble ? Et c'est la question des déchets qui est ressortie* » se souvient Léa Vasa.

La Ville de Paris évacue chaque jour 3000 tonnes de déchets. Le service a connu une mue sous l'ère Chirac, qui a privatisé certaines prestations et développé la mécanisation (bacs, bennes à lève-conteneurs). En 2002, le service

entre dans une nouvelle ère : en huit mois, toute la ville est équipée pour le tri. C'est le début d'une petite révolution : le Parisien devient non plus seulement le bénéficiaire, mais aussi l'acteur du service. Le système a maintenant besoin de la participation de la population pour fonctionner, comme si on demandait aux passagers de pédaler pour faire avancer un bus. L'urbain (habitant, employé, visiteur) fait partie du service : il remplace ainsi l'économie informelle de la récupération détruite progressivement dans le sillage de l'arrêté Poubelle, il y a 136 ans, qui avait abouti à mélanger tous les déchets dans la même boîte. Avec le premier plan de prévention des déchets, en 2007, un pas supplémentaire est franchi : l'usager est appelé à devenir la pierre angulaire du service.

LE « LABO COLLABORATIF » SANS POUBELLES

Autre évolution : au tournant du ^{xxi}e siècle, la planète s'installe au coin de la rue. La gestion purement locale des déchets doit répondre à des enjeux globaux, tels que la préservation des ressources ou la lutte contre le changement climatique. Comment faire ?

Réduire nos déchets, c'est faire des économies, allant jusqu'à 40 % de leur budget pour certains ménages, calculait à l'époque Léa Vasa. Et de dénoncer une « triple peine » : « *On paye les déchets qu'on n'utilise que quelques secondes, l'obsolescence programmée, on paye l'enlèvement qui coûte à la collectivité, on paye en pollution et en épuisement des ressources naturelles.* »

Ces préoccupations vont porter la « rue zéro déchet ». « *C'était une convergence des envies de tous les services. Après une réunion "créativité" avec l'ensemble des directions, beaucoup d'idées sont sorties. C'était très stimulant, et les personnes ont pris ça à cœur.* » L'idée est simple : prendre un secteur donné du 10^e pendant un an, sans se donner d'objectifs quantitatifs, et voir ce que ça donne à la fin de l'année avec tous les acteurs participants.

Le terrain choisi : une rue du Paris le plus dense, entre la gare de l'Est et les grands boulevards. Ce sont 500 m, deux îlots Insee, 6 000 habitants,



des centaines de commerçants, des entreprises, des milliers de mètres-carrés de bureaux et de collaborateurs, des équipements publics (écoles...). Un petit village du Grand Paris, que l'ancienne adjointe décrivait comme « *un tissu économique hyper mixte, où il y a une sensibilité générale aux déchets. C'est culturellement divers, mais socialement plutôt une population avec un capital culturel important.* ». Quatre profils d'acteurs étaient ainsi réunis autour du projet : résidents, commerçants, bureaux et écoles. Les participants organisent des groupes thématiques : numérique, compost, gaspillage alimentaire, etc. Un comité de pilotage se réunit tous les deux mois et associe les citoyens des conseils de quartier à un collectif, qui suit la réalisation du projet. Il ne doit pas y avoir d'objectif précis, un appel à manifestation d'intérêt est lancé. Au début, les idées étaient assez générales : faire du compost, réduire la production des déchets et les traiter localement, améliorer la propreté des espaces publics, et peu à peu des projets concrets sont développés.

« *Il n'y a pas eu vraiment de résistances. Ça n'a jamais été un sujet conflictuel. C'était du concret : que peut-on faire pour les gobelets jetables ou les systèmes unidoses ? On ne force personne. Les volontaires sont accompagnés par l'association Zero Waste Paris.* ». On les



AMANDINE GOETZ POUR LA RUE ZÉRO DÉCHET PARIS 10



AMANDINE GOETZ POUR LA RUE ZÉRO DÉCHET PARIS 10

Pour assurer le tri et l'évacuation des déchets, le système a désormais besoin de la participation de la population.

aide à identifier les déchets que chacun produit, on leur donne toutes les informations pour sélectionner les premières choses réalisables « facilement », puis celles qui posent plus de difficultés. Des groupes d'habitants organisent des ateliers pour présenter des solutions existantes ou en chercher de nouvelles : cosmétiques solides, réparations, vide-dressings... Les innovateurs du tissu économique parisien sont invités à venir expérimenter leurs idées. Des solutions d'évitement des produits et emballages à usage unique sont testées dans les restaurants de la rue. Un magasin décide de ne plus vendre d'eau en bouteille plastique. Plusieurs vendeurs de repas à emporter font des réductions pour les clients qui amènent leur propre gamelle. Des micro-filières sont essayées (cartons, redistribution d'invendus...). Des *nudges*, ces dispositifs ludiques à la mode pour inciter à des comportements vertueux sont installés.

LES CHEMINS DE PARADIS

Parmi les réalisations mises en place, la plus étonnante est sans doute celle du compost. Dans une des villes les plus denses du monde, à l'espace public particulièrement minéral, où les jardins privés sont rares, quelle place peut avoir la boucle organique ?

Pourtant, s'il y a un recyclage qui peut être local, c'est bien le compostage. Il ne dépend pas du marché international des matières premières : quelques fleurs à nourrir et la boucle est bouclée. Tous ceux qui ont déjà un compost individuel sont encouragés à créer un dispositif collectif, dont ils deviennent les ambassadeurs. Une unité locale mécanisée (composteur rotatif qui accélère le compostage), plus capacitaire que les composteurs traditionnels, est prochainement prévue. Certes les déchets alimentaires restent minoritaires dans les déchets de la zone dense, mais les quantités sont telles qu'ils deviennent aujourd'hui une cible importante. Il reste un million de tonnes de déchets organiques en Île-de-France, qui sont essentiellement incinérés. Ils sont quasi entièrement composés d'eau, et néanmoins brûlés. Cette dynamique a recréé du lien social dans cette rue passante : un esprit village, l'occasion de se parler, de se réunir et de discuter. Comme le compostage en pied d'immeuble, mais à l'échelle d'un quartier. C'est la résurgence du Grand Paris aux mille villages en lieu et place de l'agglomération automobile. Le foisonnement expérimental doit maintenant entrer dans une phase d'analyse et de capitalisation. Si on voit fleurir des projets de rues pilotes et de quartiers zéro-déchet ailleurs, les chemins du Paradis sont encore à tracer. ■

LES ACTEURS PUBLICS À L'ÉPREUVE DU TERRAIN, LA DÉMARCHE DE **LA PREUVE PAR 7**

L'urbain se réinvente par l'implication des habitants, des designers, des architectes, qui mettent en projets une approche parfois insolite, créatrice, dépourvue de normes généralisées ou préétablies. La Preuve par 7 nous offre un nouveau regard sur la manière de concevoir nos espaces de vie.

Cécile Diguet, directrice du DUAT, L'Institut Paris Region

La démarche de La Preuve par 7, initiée par Patrick Bouchain, Grand Prix de l'urbanisme 2019, s'inscrit dans le cadre du « permis de faire », exprimé par l'article 88 de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP). Elle s'appuie sur l'idée qu'il faut privilégier une obligation de résultat plus que de moyen dans la construction, et que l'inflation de normes, ces 20 dernières années, est un frein à l'inventivité, à la frugalité et à la qualité spatiale. La Preuve par 7 promeut une démarche de chantiers ouverts et de programmation évolutive et participative. Elle offre une plus grande place aux habitants, notamment aux femmes, dans la construction, à l'échelle urbaine ou plus spécifiquement architecturale. Elle vise à « expérimenter de nouvelles façons de construire afin de faire évoluer les usages ; mettre le chantier à l'épreuve d'une écologie effective, sans concessions ; retrouver le sens politique de l'acte de construire dans la constitution d'un commun, matériel (le bâti), et imma-

tériel (l'expérience et le savoir partagés) »¹. Elle s'appuie également sur le constat d'un nombre croissant d'expérimentations urbaines alternatives, qui doivent sortir de la marge pour essaimer sur tout le territoire.

La Preuve par 7 a choisi d'agir à sept échelles différentes, du bourg, comme Pérignat-ès-Allier et Billom dans le Puy-de-Dôme, à la métropole régionale, ici Orléans, en passant par le bâtiment public désaffecté, comme une partie de la gare de Lunel dans l'Hérault, ou la commune de banlieue, comme Gennevilliers, Bagneux ou Goussainville. Cela souligne déjà que l'échelle est déterminante dans la façon de penser un projet. La Preuve par 7 est portée par trois acteurs : Notre Atelier Commun (NAC), association créée par Patrick Bouchain, qui mène des projets liés au paysage, à l'architecture et à la ville, pilote de la démarche, l'agence d'architecture Palabres et la coopérative d'urbanisme solidaire Plateau Urbain. La démarche est financée pour trois ans par l'État (ministères de la Culture et de la



La Preuve par 7 promeut une démarche de chantiers ouverts visant notamment à expérimenter de nouvelles façons de construire afin de faire évoluer les usages.

Cohésion des territoires) et la Fondation de France, dans l'idée d'enclencher le processus pour laisser ensuite le relais à l'échelle locale, ce qui est déjà en partie le cas pour certains sites. Si le lancement de La Preuve par 7 se concrétise par une réflexion sur le « permis de faire », elle reflète plus largement des pratiques jusque-là minoritaires d'urbanisme préfiguratif, parfois appelé « transitoire »², participatif, intermédiaire, qui se rapprochent des démarches de programmation active, ouverte, et de l'idéal d'une fabrique de la ville plus partagée, inventive, libre et démocratique.

Le décret n° 2017-1044 du 10 mai 2017 portant expérimentation en matière de construction est venu préciser les modalités de mise en œuvre du « permis de faire », notamment sur des normes de construction comme l'acoustique, la thermique ou le réemploi, par exemple. Cependant, il a été considéré comme inapplicable, car trop précis, ne remettant finalement pas en cause plus largement l'acte de construire, mais aussi trop complexe à respecter, car nécessi-

tant une validation juridique de l'équivalence entre l'existant et la dérogation. La Preuve par 7 propose à l'État une démarche expérimentale pour mettre la loi à l'épreuve et faire jurisprudence, via des projets concrets, dont la méthode peut faire école. Cet essaimage est notamment assuré par le déploiement d'un centre de ressources³ documentant tous les projets, mettant à disposition des outils juridiques, des conventions d'occupation, des méthodes de gouvernance de lieux... Tous les six mois, une journée d'étude de La Preuve par 7 est également organisée pour faire le point sur l'avancée des projets, mais aussi assurer une mise en lien de tous les partenaires nationaux, locaux, et des permanents qui « habitent » sur les sites de projets et incarnent *in situ* la démarche de programmation ouverte. Il est donc question ici d'une méthode itérative entre le domaine législatif et le terrain, entre la vision parfois homogénéisante de l'État et sept échelles de territoire très différentes, permettant d'adapter une politique publique ayant aujourd'hui des limites identifiées.



LA HALLE DES GRÉSILLONS À GENNEVILLIERS

La Halle des Grésillons à Gennevilliers (92) est l'un des sites franciliens de La Preuve par 7, dont une partie des travaux de mise en sécurité en vue de la réouverture du lieu a été cofinancée par la Région Île-de-France dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Urbanisme transitoire. Équipement municipal imbriqué dans un îlot urbain, désaffecté depuis 20 ans, la Halle n'accueillait plus qu'un marché sur une partie de sa surface. Propriété de la ville de Gennevilliers, la commune, qui a déjà en charge de nombreux équipements publics, cherchait un mode alternatif de financement et de gestion. La Preuve par 7 est venue proposer une méthode pour identifier ce futur potentiel et les chemins pour y parvenir, avec les habitants, les usagers, le Théâtre de Gennevilliers et le bailleur social, propriétaire d'une partie de l'îlot. La permanence a ainsi débuté en mars 2019, pour commencer à identifier les acteurs et faire réseau,

avec en ligne de mire l'organisation d'un événement déclencheur : l'exposition « Trésors de banlieues », partageant les fonds artistiques, parfois non exposés, de nombreuses villes de banlieues franciliennes. La Halle a donc été rénovée à cette occasion, et des conteneurs, provenant du port de Gennevilliers, ont été installés pour présenter les œuvres. Ils ont ensuite été transformés pour accueillir de nouveaux occupants et pour une durée de 3 ans, sélectionnés par un appel à projet favorisant les acteurs locaux, les projets d'économie sociale et solidaire, mais aussi d'alimentation responsable, car la ville souhaite développer un pôle alimentaire sur ce site. La permanence et ces occupations vont permettre d'imaginer, pas à pas, le futur de la Halle, mais aussi de l'îlot entier, qui pâtit d'un manque d'animation des rez-de-chaussée, de lisibilité fonctionnelle et d'ouverture. ■

Une fois cette démarche validée et financée, une dizaine de sites de projets sont choisis, avec comme critères des porteurs de projets bien identifiés, reconnus localement, et un soutien politique avéré. Certains projets étaient déjà connus de Patrick Bouchain, d'autres ont été identifiés par des partenaires, comme la gare de Lunel, avec SNCF Immobilier, pour l'échelle du bâtiment de service public désaffecté. Enfin, certains projets ont spontanément tapé à la porte de La Preuve par 7, qui les a labellisés. Le point commun de ces projets est la mise en place d'une permanence sur le terrain, pour co-construire un projet dans le temps, et faire advenir l'imprévu. Côté La Preuve par 7, tandis que la direction de projet est assurée par une personne de NAC, Palabres ou Plateau Urbain ayant également un rôle de coordination au niveau national (les 7 échelles), la permanence repose sur une personne identifiée localement, avec les appuis et soutiens que certaines personnes mobilisent. Cinq permanences ont été ouvertes, dont quatre via l'intervention de personnes salariées de NAC à Orléans, Bagneux, Gennevilliers et Chiconi (Mayotte). Les méthodes varient également. Le bourg de Billom, voisin intéressé de Pérignatès-Allier, dans le Puy-de-Dôme, a ainsi lancé un appel d'offre pour trouver son permanent sur un collège désaffecté depuis 20 ans, alors que, dans un premier temps, la majeure partie des autres projets est lancée grâce aux subventions octroyées à La Preuve par 7.

Si l'État soutient l'expérimentation de nouvelles façons de fabriquer ses politiques publiques, sur le terrain, ce sont les collectivités qui sont bousculées dans leurs méthodes de projet. La démarche de La Preuve par 7 est récente, mais tous les projets de programmations ouvertes et de permanences architecturales tendent à pousser au décloisonnement des métiers, des services, des hiérarchies. Agir vite, improviser pour transformer un lieu de façon

IL S'AGIT DE METTRE EN PLACE
UNE PERMANENCE SUR LE
TERRAIN, POUR CO-CONSTRUIRE
UN PROJET DANS LE TEMPS,
ET FAIRE ADVENIR L'IMPRÉVU

réactive, saisir l'opportunité d'un événement, tout cela modifie les fonctionnements habituels au sein des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Les services techniques sont d'ailleurs bien plus engagés concrètement dans ces projets que dans tout autre projet classique d'aménagement ou de construction. À Chiconi (Mayotte), les membres de La Preuve par 7 ont par exemple fini par refaire la plomberie de la MJC avec le directeur des services techniques. Par ailleurs, les permanents amènent un regard neuf sur des projets parfois anciens, en rassemblant de nombreuses compétences, de la régie technique à la construction en passant par l'animation, la

médiation, la participation citoyenne, le lien avec les services techniques...

Dans cette démarche, et bien qu'ayant des idées à profusion, les architectes, designers, graphistes, urbanistes, spécialistes en politiques

publiques, etc. impliqués, tentent de se détacher de leurs visions du projet idéal, à adapter leur approche, et aident à mettre en œuvre les initiatives locales et habitantes. La Preuve par 7 propose ainsi une étude de faisabilité en acte, où sont identifiés des potentiels, des ressources, qui seront activés progressivement, en fonction des opportunités. Les collectivités apprécient ce nouvel élan dans leurs projets, avec ces « concierges-architectes » qui combinent vision technique du projet et écoute des habitants et usagers, pour que se réalisent, chemin faisant, leurs ambitions de renouvellement. ■

1. Manifeste de La Preuve par 7, Paris, novembre 2019.
2. « L'urbanisme transitoire », *Les Carnets Pratiques* n°9, L'Institut Paris Region, janvier 2018, 88 p.
3. <https://lapreuvepar7.fr/les-ressources/>



L'HABITAT PARTICIPATIF S'INVITE DANS LES POLITIQUES LOCALES

Le devenir du logement est une question centrale des politiques publiques locales, où les arbitrages restent tendus, entre obligation d'une production sociale et développement d'un marché immobilier privé. En Île-de-France comme dans les grandes métropoles régionales, des citoyens se mobilisent pour participer à la recomposition d'une fabrique de la ville jugée trop techniciste, loin de leurs appétences.

Anne D'Orazio, docteure en urbanisme et aménagement de l'espace, maître de conférences à l'ENSA Paris-la-Villette, codirectrice de la chaire *Le logement demain*

A lors que les tensions persistent sur le marché immobilier, et particulièrement en zone métropolitaine, l'accès à la propriété reste un objectif pour bon nombre de ménages et apparaît comme l'aboutissement d'un parcours résidentiel tout autant que comme un support de garanties sociales et de réserve patrimoniale face aux incertitudes de la vie active ou de la retraite. Si, au cours des années soixante-dix, la nouvelle classe moyenne salariée accède au « rêve de propriété » par la généralisation des aides à la pierre et la production d'une offre pavillonnaire, les années 2000 voient émerger une série d'initiatives qui questionnent l'injonction du « Tous propriétaires ! » et remet en cause son traitement individuel et ses effets sur l'étalement urbain. Dans les grandes métropoles régionales, et notamment en Île-de-France, dans un contexte où le foncier est une denrée rare et chère, où l'impératif écologique nécessite de limiter l'artificialisation des sols, des citoyens se mobilisent et interpellent les élus locaux. Ils veulent trouver une alternative

à une production qui leur semble loin de leurs attentes, et qui peine à prendre en compte leurs aspirations.

UNE CRITIQUE DU « PRODUIT » LOGEMENT À LA RECHERCHE D'ALTERNATIVE

Au tournant des années 2000, de véritables « entreprises de mobilisations » émergent et portent un discours sur la nécessité de créer « un laboratoire d'idées pour changer la vie au quotidien [...] en montrant qu'on peut produire et consommer autrement [...] en sortant d'une logique marchande. Commerce équitable, système d'échange local (SEL), logiciels libres, produits financiers éthiques [...] ont le vent en poupe ». C'est au cœur de ces pratiques, héritières d'un « nouvel esprit solidaire »² et d'un « principe de réciprocité »³ que l'idée d'un « habiter autrement » émerge chez des citoyens, qui s'engagent dans la mise en œuvre d'alternative. Une série d'associations, souvent locales, voient le jour, issues de la mouvance de l'Économie sociale et solidaire (ESS) et des réflexions

sur l'éco-conception et l'urbanisme durable. Longtemps perçues comme une nébuleuse où diverses approches se font concurrence, ces structures cherchent alors à faire valoir leurs spécificités et à obtenir les faveurs des élus et des institutions locales⁴. Toutefois, elles partagent une même critique du « produit » logement qu'offre le marché immobilier au tournant du siècle. C'est principalement sur ce fondement qu'elles constituent, fin 2010, un réseau national et s'identifient sous le vocable unique d'« habitat participatif ». Alors que le modèle dominant de l'accession à la propriété résidentielle en zone urbaine est celui de la Vente en état futur d'achèvement (VEFA), couramment dénommé « Vente sur plan », les tenants d'une production alternative de l'habitat en critiquent le caractère normatif et l'effet de produit, qui rend quasi impossible l'adaptation à l'évolution des besoins des ménages. Par ailleurs, ils s'insurgent contre la « boîte noire » du montage financier de ces opérations, dont les promoteurs gardent en secret les bilans et marges financières. Ici, le logement apparaît comme un bien marchand qui, au même titre que d'autres produits de consommation, est pris dans des enjeux spéculatifs que les acheteurs subissent sans possible maîtrise. C'est donc pour rompre cette chaîne de production opaque que des habitants/militants de l'« habiter autrement » prônent le développement d'une approche de l'habitat qui, au-delà du logement, met au cœur les aménités, favorisant la qualité des relations sociales tout autant que celle des lieux de vie. Cette approche s'inspire des démarches de consommation responsable qui, à l'instar des circuits courts alimentaires, cherchent à créer un nouveau dialogue entre habitants, usagers et producteurs. Le local et la proximité sont érigés en vertu et occupent le cœur des échanges. De nouvelles références s'imposent (habitat coopératif, *baugruppen*⁵, cohabitat, béguinage, etc.) largement empruntées aux productions européennes voisines. Les conditions de leur

DE NOUVELLES COOPÉRATIONS
S'ESQUISSENT. POUR « FAIRE
LA VILLE AUTREMENT ».

importation et de leur développement sont débattues au sein des milieux militants et servent le plus souvent de motif d'interpellation des acteurs publics. Au-delà de ce que ces « modèles » offrent en termes de nouvelles approches spatiales de l'immeuble, entre parties privatives du logement et parties collectives au bénéfice de la communauté résidentielle (buanderie, atelier, chambre de passage, salle commune, jardin partagé, etc.), c'est bien l'ensemble de la chaîne de production et de la chaîne de décision qui est mise en débat. Il s'agit pour ces acteurs de « modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations »⁶. L'inscription de ces démarches dans une revendication d'innovation sociale fonde les registres d'interpellation et de transformation des institutions. Dans le champ de l'habitat, cette aspiration questionne les capacités de recomposition des sphères organisationnelles et institutionnelles, tant du point de vue des rapports de production et de consommation que des modes de gouvernance territoriale, de dialogue et de décision entre la société civile, le politique et le technique.

**AU NOM DE L'INNOVATION, L'ENGAGEMENT
DES ÉLUS LOCAUX**

Si les années quatre-vingt inaugurent un tournant entrepreneurial chez les gouvernants urbains autour des questions de compétitivité, d'attractivité et de dynamisme territorial, le référentiel des années 2000 s'élargit aux impératifs de la participation et de la durabilité. L'action publique se met ainsi en quête de démontrer, par l'exemple et l'exemplarité, sa capacité à répondre aux enjeux de la régénération urbaine et à renouveler les cadres d'un « faire la ville ». Dans un contexte tendu, où les marges de manœuvre restent étroites, de nouveaux registres de coopérations s'esquissent entre collectivités locales et collectifs d'habitants autour de l'idée d'une production alternative de l'habitat, pour « faire la ville autrement ».



Projet Tintamarre à La Verrière (78), 19 logements et une maison commune, maîtrise d'ouvrage Coopimmo, architectes Karawitz.

Les premières cherchent à valoriser leur territoire et les bonnes pratiques d'une régénération urbaine opérationnelle, tandis que les seconds se mobilisent pour prendre en main la fabrication de leur cadre de vie autour de projets d'habitat participatif. Ces formes de partenariat, souvent inédites en France entre acteurs publics, tiers-secteurs, notamment celui de l'Économie sociale et solidaire, et citoyens, s'inscrivent plus largement dans les débats sur la durabilité urbaine, sur les approches territorialisées de l'Économie sociale et solidaire et sur la nécessité de renouveler les cadres de la participation et de dépasser la frontalité des oppositions *NIMBY* (*Not In My Back Yard*, « Pas dans mon jardin »).

L'habitat participatif, dans sa diversité d'expression, en coopérative d'habitants ou en autopromotion, s'inscrit dans une pratique de la ville « ordinaire ». Au-delà de toute enclave

résidentielle, cette démarche ambitieuse d'articuler projet collectif local à l'échelle de la parcelle et dynamique urbaine à l'échelle de l'îlot et du quartier. Plusieurs collectivités dites pionnières (Strasbourg, Lille, Grenoble, etc.) ont très tôt inscrit l'habitat participatif dans les cadres de leur action publique à visée opérationnelle à travers la mobilisation d'appels à projets ou d'appel à manifestation d'intérêt. Ces opérations se sont faites dans neuf cas sur dix par l'engagement et l'accompagnement de la collectivité locale dans l'accès au foncier auprès de ses opérateurs conventionnels, la cession directe par la ville ne représentant que 40 % des cas⁷, sur des fonciers souvent complexes et malcommodes. Si, à ce stade, les opérations d'habitat participatif ont permis une forme de recyclage d'un foncier « endormi », elles ont surtout permis de renforcer un discours sur l'innovation au sein des Programmes

locaux de l'habitat (PLH), tant du point de vue procédural que social et technique.

PROMOUVOIR DE NOUVELLES PRATIQUES DANS LA FABRIQUE DE LA VILLE

Depuis une décennie, le développement de l'habitat participatif relève encore du champ de l'expérimentation et d'une forme de « laboratoire d'innovation ». Toutefois, les élus et leurs services y voient une manière douce de donner corps aux préceptes de la ville durable tout en se projetant à l'avant-scène de l'exemplarité de la production et de la gestion urbaine alternative. Ainsi, de nouvelles manières de faire émergent, qui mettent au cœur des projets la question de la maîtrise d'usage et de ses modalités d'accompagnement. L'action publique locale ne se cantonne plus aux démarches exclusivement prescriptives, elle cherche à créer des espaces d'écoute et de dialogue, à construire des outils de traduction de la demande habitante et à développer des formes de pouvoir d'agir.

Accompagnées de professionnels de la participation et de la programmation, les communes aident à la structuration des initiatives et favorisent les liens entre collectifs habitants et opérateurs conventionnels. Dans un contexte qui reste fragile, la loi ALUR de 2014 a un effet de levier. Elle favorise des synergies et sort de la confidentialité ces pratiques en les intégrant pleinement dans le cadre de l'action publique. Si les montages restent encore complexes, plusieurs communes ont pris l'initiative, en zone métropolitaine (Cachan, Ivry, Montreuil, Palaiseau, etc.) comme en secteurs péri-urbains (La Verrière, Saint-Cyr-l'École, etc.). Elles publicisent les démarches auprès d'un large public, appuient la recherche de foncier, servent d'intermédiaire avec des opérateurs (coopératives HLM, promoteurs, associations d'insertion par le logement, etc.) et participent à la diversification des programmes (intergénérationnel, vieillissement, insertion, etc.). Les promoteurs classiques leur emboîtent le pas et cherchent à saisir ce marché de l'habitat « sur-mesure », où le co-design met en exergue la participation habitante en vue, d'une part, d'une appropria-

tion des espaces fondée sur la flexibilité du plan et, d'autre part, d'une forte personnalisation des logements, à rebours des pratiques uniformisées de la « Vente sur plan ». Ces approches collaboratives cherchent à renouveler le rapport « offre/demande » du bien immobilier, au bénéfice des dimensions d'usages et de services, à partir des préceptes de l'économie de la fonctionnalité.

Au-delà d'un renouveau des pratiques professionnelles, ces démarches invitent à penser de nouvelles approches de la propriété en diffusant le modèle de la coopérative habitante et de la propriété collective, et en favorisant des formes de dissociation « foncier/bâti » par la création d'organismes de foncier solidaire (OFS).

À l'heure où les conditions de notre urbanité sont bousculées par des impératifs écologiques, sanitaires et économiques, nos collectivités locales doivent faire face à l'urgence de reconstituer des régimes de solidarité et de partage à toutes les échelles de la ville. En ceci, l'habitat participatif peut-être une opportunité. ■

1. AGRIKOLIANSKY *et al.*, 2005, « La dynamique altermondialiste en France », *Alternatives économiques*, 2005/1 n° 25, pages 82 à 90.
2. FRÈRE Bruno, *Le nouvel esprit solidaire*, Desclée De Brouwer, 2009, 434 p
3. LAVILLE Jean-Louis, 2001, « Vers une économie sociale et solidaire ? », *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 281, p. 39-53.
4. D'ORAZIO Anne, 2017, *S'associer pour habiter et faire la ville : de l'habitat groupé autogéré à l'habitat participatif en France (1977 - 2015) : exploration d'un monde en construction*, Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace, urbanisme.
5. « Habitat groupé ou autopromotion », concept d'habitat né en Allemagne et notamment dans la ville de Freiburg, avec le quartier Vauban. Il a pour particularité de développer des principes écologiques forts (vie sans voiture, habitat sain, énergies renouvelables, transports doux) et de les mêler à des concepts de participation citoyenne.
6. BOUCHARD Marie-Jeanne, 2011, *L'économie sociale vecteur d'innovation : l'expérience du Québec*, Presses de l'université du Québec.
7. D'après recensement de 21 opérations contemporaines (2010-2012), présentées dans le cadre du Réseau national des collectivités locales pour l'habitat participatif (RNCHP) D'ORAZIO Anne, 2017.



THIERRY ARDOUIN/TENDANCE FLOUË

QUAND **LA FONDATION ABBÉ PIERRE** PARIE SUR L'IMPLICATION CITOYENNE

L'engagement de la Fondation Abbé Pierre contre le mal-logement prend plusieurs formes. Au-delà de son action en faveur du logement des plus démunis, elle accompagne des projets culturels et des initiatives d'habitants des territoires populaires.

Une démarche à la croisée de l'action sociale, politique et culturelle, visant à remettre en mouvement des individus et à agir collectivement au profit de politiques urbaines plus inclusives.

Anne-Claire Davy¹, sociologue-urbaniste, L'Institut Paris Region

© **P**arce que « être logé ne suffit pas pour vivre dignement », la Fondation Abbé Pierre (FAP) a, très tôt, élargi sa mission au soutien de projets culturels et d'éduca-

tion populaire pour accompagner les parcours individuels et inciter des collectifs d'habitants de territoires populaires à devenir acteurs de l'amélioration de leur cadre de vie.

En 2005, interpellée par les émeutes urbaines, elle a souhaité réorienter son « action culturelle » pour répondre aux sentiments de fracture, d'abandon, voire de colère, ressentis dans certains territoires, avec la conviction que des « propositions artistiques et culturelles », s'appuyant sur l'expertise du quotidien des habitants, pourraient contribuer à y faire histoire commune. Après un travail avec des associations et des chercheurs partenaires, elle a créé en 2006 un secteur dit de « Promotion des habitants »², dont l'orientation explicite est de lutter contre les discriminations, de mettre en mouvement les individus pour impulser et structurer des dynamiques collectives capables de faire émerger des propositions concrètes, plus proches de la réalité des habitants.

Elle définit trois axes stratégiques pour sélectionner les initiatives à soutenir :

- **Lutter contre les processus d'assignation et de relégation territoriale** aux côtés des habitants, via des aides aux dispositifs de « reconquête de la citoyenneté », un soutien technique et juridique aux collectifs habitants, le financement de dispositifs innovants d'implication des habitants.

LE FINANCEMENT DE MICRO-PROJETS : « RÊVES D'HABITANTS »

La FAP met en œuvre, depuis 2011, un programme de micro-projets, intitulé explicitement « Rêves d'habitants ». Mobilisant chacun moins de 3 000 euros et aux procédures simplifiées, ces micro-projets permettent d'atteindre les citoyens les plus éloignés de l'action collective. Ces aides ponctuelles répondent à des besoins précis, des envies de faire concrètes et immédiates, des opportunités fondatrices (repas de quartiers, visites collectives...). Empêchées souvent faute de moyens, elles peuvent grandement contribuer à la cohésion des quartiers, à la mise en mouvement et à la revalorisation des individus. De 2012 à 2017, une centaine de projets ont été soutenus, portant sur la découverte de l'ailleurs, la prise en charge de la jeunesse, l'accès à la parole publique, l'embellissement du quartier, ou des activités conviviales ou d'entraide entre voisins*.

*Le soutien de la Fondation Abbé Pierre à l'action culturelle dans les quartiers populaires, ouvrir des espaces de liberté, FORET Catherine 2008.

- **Aider les exclus de l'habitat et de la société**, rendre visibles les invisibles, en soutenant des projets artistiques avec des personnes en situation de grande précarité, en montrant que ces personnes, définies par ce dont elles manquent (un logement), ont des compétences, des choses à partager.
- **Faire évoluer le regard sur ces populations et aider à dépasser les préjugés**, en leur offrant de nouveaux canaux d'expression, en développant des approches par le récit, le beau ou l'émotion, sensibiliser le public au rejet des minorités et des exclus.

SOUTENIR L'IMPLICATION CITOYENNE

Le secteur « Promotion des habitants » soutient la mobilisation des habitants, de la première étincelle d'engagement, via un programme de micro-projets, souple et peu administratif, avec une procédure simplifiée³, jusqu'à l'appui de collectifs d'habitants structurés. Il peut aussi financer des prestataires chargés de les outiller, de renforcer le « pouvoir d'agir », de les accompagner dans le dialogue avec les institutions⁴, de les convaincre de leur légitimité à participer à la décision pour faire émerger des solutions adaptées et innovantes. Depuis sa création, il a soutenu, par un accompagnement technique et financier adapté, plus de 800 projets, portant sur les enjeux de la mémoire, de l'histoire, de l'identité des quartiers, de l'accès aux droits, au logement, ou à l'emploi⁵.

Pour démultiplier les impacts de ces projets, impulser une culture commune et un partage de savoir-faire, la fondation s'est engagée dans la mise en réseau et la médiatisation des initiatives soutenues, notamment à travers la création d'un blog, croisonslefaire.blogspot.com. Conçu avec et pour les associations, il permet aux projets de se faire connaître et met à disposition des ressources documentaires et méthodologiques. Visibilité et mise en réseau viennent ainsi renforcer le soutien moral et financier accordé. Les événements publics organisés, permettant à tous les collectifs de se rencontrer et de partager leurs

APPUII : DÉVELOPPER UNE CO-EXPERTISE AVEC LES HABITANTS, PROPOSER DES ALTERNATIVES URBAINES CRÉDIBLES

Depuis 2012, l'association Alternatives pour des projets urbains ici et à l'international (Appuii), soutenue par la FAP, accompagne des collectifs d'habitants dans des démarches expérimentales de participation à la production de la ville. Elle apporte son appui à des groupes d'habitants confrontés à des projets urbains « descendants », aux impacts lourds sur leur cadre de vie, auxquels ils n'ont pas été associés. Elle les aide à faire entendre leur voix. Son action vise à démontrer qu'un tiers médiateur peut contribuer à dépasser les conflits et favoriser la construction de projets alternatifs de qualité, pour qu'une co-expertise habitants-urbanistes puisse « recréer de la symétrie là où l'inégalité des ressources ne laisse aucune chance aux résidents confrontés à des techniciens, maîtres d'ouvrage, professionnels de la participation »*.

Avec d'autres associations, Appuii a formalisé un plaidoyer pour une gouvernance démocratique des projets de rénovation urbaine**, dans lequel elle promeut l'instauration de dispositifs permettant l'organisation de contre-pouvoirs citoyens dans les projets urbains, appropriables par les élus : référendum citoyen sur la démolition, fonds d'initiative citoyenne, libre accès des habitants aux instances

techniques et politiques des projets. Enfin, œuvrant à publiciser et relier ces expériences, elle met en ligne une carte collaborative servant à la fois d'état des lieux et de valorisation des collectifs existants, de centre de ressources, d'expression des demandes d'appui...

Les Groux à Fresnes : « Pour que la ville se fasse avec les habitants et non contre eux »

À Fresnes, face à l'annonce de la démolition-reconstruction totale du quartier des Groux, sans possibilité de réhabilitation et sans concertation, des habitants mécontents se sont mobilisés et ont créé l'association « Renaissance des Groux » pour contester cette décision. Ils ont fait appel à Appuii pour leur fournir un soutien et les aider à l'élaboration d'alternatives face à cette décision.

Une réflexion collective sur le devenir du quartier a été menée dans des ateliers ouverts à tous les habitants. La première étape a été de comprendre le projet conçu par le bailleur social. Au cours de ces ateliers, les habitants ont été impliqués dans la conception et la transformation de leur quartier, dont ils connaissent, mieux que quiconque, les besoins et le fonctionnement. Ils ont montré à cette occasion qu'ils pouvaient être moteurs et forces de proposition. ■

* DEBOULET Agnès, POUYEROL Maxime, RAÏBOUBI Mohamed, « Une association aux côtés des habitants : faire valoir le droit à la ville », Métropolitiques, 22 novembre 2018 : <https://www.metropolitiques.eu/une-association-aux-cotes-des-habitants-faire-valoir-le-droit-a-la-ville/html>.

**« Justice dans les projets de rénovation urbaine! », novembre 2018.

expériences, affermissent aussi ces mobilisations et consolident le sentiment de légitimité de chacun.

OUTILLER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS

Soucieuse de mesurer l'impact de ses interventions et de contribuer à la recherche sur l'empowerment des citoyens, la FAP évalue régulièrement les expérimentations qu'elle soutient. Elle a ainsi commandé à Catherine Foret, sociologue, une enquête qualitative auprès d'une vingtaine d'associations et de collectifs soutenus⁶, à la fois pour mieux comprendre les effets de ces mobilisations sur les personnes accompagnées et documenter les conditions

de réussite de ces démarches collectives. Dans ces entretiens, des habitants reviennent sur les effets que ces expériences ont eus sur eux dans la durée. La sociologue les restitue via une liste de mots récurrents dans leurs témoignages : « découverte, apaisement, apprentissage, prise de conscience, libération, confiance en soi, fierté... ». Ils font le récit commun d'une « mise en mouvement » et disent avoir changé leur manière d'être au monde et leur regard sur eux-mêmes, avoir pris conscience de leur capacité à faire, de leur légitimité à dire, de leur possibilité de sortir de l'isolement... Qu'elles aient donné lieu à la création d'associations ou de collectifs pérennes, ou permis à des

TOUR DE FRANCE D'AC LE FEU

« *Les citoyens ne doivent plus être spectateurs* ».

Mohamed Mechmache*

Quelques mois après sa création, en 2006, l'association AC le feu lance un « Tour de France » dans l'objectif de recueillir la parole des habitants dans plus de cent villes. Des milliers d'observations et de propositions sont relevées et synthétisées dans un « Cahier de doléances ». Il s'agit de dénoncer les inégalités territoriales dans les quartiers denses et ruraux, de redonner du pouvoir aux citoyens, afin qu'ils puissent être des « acteurs et auteurs » des politiques publiques. Ce « Tour de France » relie des territoires aux difficultés communes et invite au partage de solutions collectives.

En avril 2016, AC le feu lance l'action « Agora des Quartiers » et pose ses valises dans vingt villes françaises. ■

*Fondateur et président d'honneur du collectif « Pas Sans Nous ».

individus de renouer avec un projet personnel, ces actions semblent ainsi produire des effets de long terme, confirmant que l'amélioration de la représentation de soi et des autres peut être un vecteur de changement social.

Reproduisant le même exercice sémantique sur les conditions de mise en œuvre de ces projets, Catherine Foret liste : « l'attention, l'exigence, le cadre, le temps, le respect, le plaisir ». Elle observe ainsi certains facteurs de réussite et de vigilance pour accompagner les habitants de quartiers où les liens de confiance avec les institutions ont souvent été rompus, parmi lesquels :

- **Une éthique de l'engagement et une posture d'humilité** de la part des associations. La sociologue observe la forte implication personnelle de leurs membres, avec des postures à mi-chemin entre mission professionnelle et engagement individuel. Condition de réussite d'une possible relation de confiance avec les habitants, cette posture repose sur l'écoute intense et la bienveillance. Elle suppose une certaine humilité et de la constance, pour lutter contre les sentiments d'abandon et de mépris souvent ressentis par ces habitants.

- **Un soutien patient, inscrit dans la durée**, laissant place à l'acceptation d'une certaine lenteur, nécessaire à l'instauration de processus itératifs, loin des normes économiques et professionnelles des missions de prestataires de services et des contraintes des calendriers opérationnels.
- **Un cadre défini et des contraintes acceptées** : s'il faut laisser de la souplesse aux initiatives des habitants, leur offrir le temps et l'espace pour mêler réflexion et créativité, l'accompagnement des mobilisations citoyennes doit, pour porter ses fruits, s'inscrire dans un cadre et des contraintes, librement acceptées, que devront respecter les participants
- **Un recours facilitateur à la pratique artistique et au plaisir** : recourir à la culture, au beau, aux expériences sensibles et conviviales, est un vecteur puissant de mobilisation d'habitants éloignés des institutions, une voie privilégiée pour faire un pas de côté dans les représentations et mobiliser des gens parfois freinés par les formes de communication institutionnelles.
- **Une exigence de qualité** : durée, cadre collectif, bienveillance, s'accompagnent de la recherche d'un niveau d'exigence élevé dans les réalisations comme remède à la déconsidération de soi.

INTÉGRER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS

Les habitants, en étant invités à produire collectivement leur propre récit, en mobilisant leur expertise du territoire et en étant responsabilisés, confortent leur légitimité à intervenir dans la définition de leur cadre de vie et à proposer des alternatives. Donner ce pouvoir d'agir individuel et collectif aux habitants des quartiers populaires, c'est favoriser l'émergence d'associations autonomes. C'est aussi permettre un dialogue renouvelé entre habitants et institutions et faciliter le dépassement du conflit.

Pour les associations qui accompagnent ou suscitent l'implication citoyenne, la limite entre « faire avec » et « faire pour » les habitants est parfois ténue. Où placer le curseur ? Toutes

FAIRE PARLER LES MURS AVANT QU'ILS NE TOMBENT

La rénovation urbaine génère de forts besoins d'expression du passé commun et de reconnaissance du vécu des habitants. La FAP soutient de nombreuses démarches artistiques visant à adoucir les traumatismes liés aux démolitions par un travail de mémoire collective. Des artistes viennent aider les habitants dans l'écriture d'un récit collectif, la production de traces à conserver (livres, reportages photos, vidéos, dessins...) et la restauration d'une identité positive de leur quartier. C'est ainsi que le collectif Random a pris ses quartiers pour deux ans dans la cité des 4 000, à la Courneuve, pour accompagner les habitants de la barre Robespierre, vouée à être démolie en 2020 (photo p. 179 et ci-contre).

Des ateliers et des temps d'échanges ont permis de créer des rituels d'au revoir, qui décalent le regard sur le renouvellement urbain, libèrent la parole, et mêlent les souvenirs de chacun. Lors de ces rituels, personne n'est spectateur, chaque personne est invitée à témoigner, à agir.

En s'interrogeant sur son rôle dans la fabrique de la ville, tout le monde devient expert et s'autorise à verbaliser ses besoins. La mise en regard des récits individuels et collectifs facilite et légitime la parole de chacun : habitant, travailleur, élu, professionnel... ■

n'ont pas le même positionnement : certaines assument le registre du « rapport de force », quand d'autres se centrent davantage sur un rôle d'appui technique ou de médiateur. Si le chemin de leur légitimité est étroit, il est fondamental pour aider les habitants les plus éloignés de la représentation politique à passer du registre de la protestation, voire de la colère, aux solutions. Cela appelle une posture facilitatrice des institutions. Les acteurs de la politique de la ville, qui s'est longtemps construite sans, voire contre, les habitants, affiche aujourd'hui la volonté de les associer. Les élus locaux, en première ligne de l'innovation démocratique, y ont tout intérêt et doivent les y aider. ■



1. Article rédigé à partir d'un entretien avec Malika Chafi, responsable du secteur Promotion des Habitants, et Éric Constantin, directeur de l'agence régionale Île-de-France - Fondation Abbé Pierre.
2. <https://www.fondation-abbé-pierre.fr/nos-actions/changer-le-regard-et-rendre-acteur/la-promotion-des-habitants>
3. Voir l'encadré « Le financement de micro-projets : "Rêves d'habitants" ».
4. Voir l'encadré « Appui : développer une co-expertise avec les habitants, proposer des alternatives urbaines crédibles ».
5. Voir les encadrés « Soutenir l'implication citoyenne, la démocratie d'interpellation » et « Des démarches artistiques pour apaiser le traumatisme de la démolition de « son » quartier et valoriser sa mémoire ».
6. *Le soutien de la Fondation Abbé Pierre à l'action culturelle dans les quartiers populaires, ouvrir des espaces de liberté*, FORET Catherine, décembre 2008, 76 p.

FORMER LES « CONSEILS CITOYENS »

Dans les années 2000, l'État a réaffirmé la légitimité de la place du citoyen dans la démarche de transformation urbaine et sociale des quartiers à travers la création de « conseils citoyens ». La formation de leurs membres devient ainsi une condition pour asseoir la participation active des habitants dans la transformation et la conception de leur cadre de vie.

Anne-Katrin Le Doeuff, directrice générale déléguée et Émilie Belval, directrice opérationnelle, Espacité

En 2014, François Lamy, ministre délégué à la Ville, installe, dans le cadre de sa réforme de la politique de la ville, un organe de gouvernance original : les « conseils citoyens ». Ces groupements, d'un genre nouveau, visent à associer les habitants à la conception et au pilotage des projets inscrits dans les contrats de ville. La démarche s'inscrit dans l'ambition « d'organiser le retour de l'État dans les quartiers » et de mener « une bataille pour faire vivre l'égalité »¹. François Lamy souhaite « renverser la table », et faire du citoyen un pivot de la démarche de transformation urbaine et sociale.

Cette expression pourrait surprendre puisque, dès sa genèse, la politique de la ville se voulait un processus de transformation des quartiers basé sur la mobilisation citoyenne. En 1977, le programme Habitat et Vie Sociale (HVS) de réhabilitation des grands ensembles faisait de la participation des habitants un critère essentiel de sélection et d'attribution de financements. Il ciblait ainsi les opérations réunissant « volonté d'agir de la municipalité et des gestionnaires [...] et méthode d'élaboration concertée avec les habitants »². Dans la pratique, les expériences de participation citoyenne active sont restées rares. Les plus notables, citées par la recherche et les professionnels, sont souvent les mêmes :

l'Alma-Gare à Roubaix, Woippy-Saint-Eloy dans la banlieue de Metz.

La loi Lamy a souhaité renouer avec cette ambition d'*empowerment*, en prenant appui sur le rapport élaboré en 2013 par Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache³. Elle fait de la participation citoyenne un maillon central de cette nouvelle politique de la ville et de son volet urbain, le Nouveau programme national de renouvellement urbain, initié en 2014. Le premier programme (loi Borloo 2003⁴) avait en effet fait l'objet de critiques sur le déficit de participation des habitants, en particulier celle des plus précaires et des plus discriminés⁵. La loi Borloo était restée incitative, offrant un possible soutien financier à des initiatives laissées aux territoires. La loi Lamy entend réinvestir la démocratie locale dans les quartiers grâce à des outils de co-construction citoyenne renforcés, dont les « conseils citoyens » sont la mesure phare : « les habitants, les représentants des associations et des acteurs économiques, [sont] associés à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de renouvellement urbain, selon des modalités prévues dans les contrats de ville ». L'État devient prescripteur, non seulement dans les résultats attendus, mais aussi dans la méthode.





PIERRE-YVES BRUNAUD

DES CITOYENS FORMÉS À PARTICIPER AU RENOUVELLEMENT URBAIN

L'une des briques du modèle a consisté à former les membres de ces « conseils citoyens », afin de les « outiller » pour un dialogue plus équilibré avec les institutions.

Dès 2016, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), et à travers lui l'État, a accrédité l'École du Renouvellement Urbain (ERU) pour mettre en œuvre la formation des membres des « conseils citoyens » des quartiers de Projet de Rénovation Urbaine (PRU)⁶.

Les formations dispensées rassemblent pendant quelques jours des conseillers issus de quartiers prioritaires de toute la France, volontairement « sortis » de leurs contraintes et spécificités locales. Ces sessions de formation, après avoir facilité la mise en place de démarches de co-construction dans l'élaboration des protocoles de préfigurations, visent désormais à donner aux conseillers citoyens les moyens de s'impliquer dans la mise en œuvre opérationnelle des projets. Elles reposent sur plusieurs séquences pédagogiques et visites, permettant d'appréhender l'histoire de la politique de la ville et du renouvellement urbain, les cadres de gouvernance d'un projet et le

rôle de la maîtrise d'usage, les objectifs thématiques, les conditions de mise en œuvre, etc. Une des originalités de la démarche repose sur la mise en situation des stagiaires, avec la présentation « en grand oral » d'un projet devant les acteurs nationaux de la politique de la ville et du renouvellement urbain (ANRU, ANCT, USH), simulant en cela un « comité d'engagement », tel qu'il s'orchestre entre l'ANRU et les porteurs de projet que sont les élus locaux.

DES ENSEIGNEMENTS POUR LES POLITIQUES LOCALES

La démarche, engagée en 2016, a permis de former, dans un cadre neutre et distancié du territoire concerné, 588 stagiaires, issus de 243 quartiers différents. Les stagiaires ont été confrontés à l'exercice finalement exceptionnel de se former à des disciplines très éloignées de leur univers professionnel, de leur formation initiale ou de leurs perspectives d'emploi. Les formateurs, eux, spécialistes des politiques publiques, ont été mis en situation, rare, de transmettre des connaissances à des publics à la fois éloignés du champ technique, parfois en très grande difficulté sociale, et bénéficiaires des politiques considérées.

Qu'ont produit ces formations d'un genre nouveau ? La démarche a d'abord mis en évidence une forte soif d'apprentissage chez le citoyen-acteur, exprimant souvent une impatience pour des enseignements, parfois d'une grande complexité juridique, perçus comme l'opportunité unique de disposer d'armes supplémentaires pour peser sur des décisions impactant directement leur vie quotidienne. Elle a ensuite montré que la formation pouvait induire un changement de regard : si certains stagiaires débutent la

session avec des idées reçues et des crispations liées à l'inégalité de pouvoir entre l'élu et le citoyen, ils prennent la mesure de la complexité du rôle de maire, confronté à des négociations quotidiennes parfois complexes. Cette prise de conscience, favorisée par le jeu de rôle et la mise en situation, induit un changement de posture bénéfique à l'apaisement des relations autour du projet. La formation aurait ainsi des apports positifs directs (apprentissage technique, compréhension du jeu d'acteurs) et indirects (changement de regard, voire de posture), dont les effets pourroient perdurer à plus ou moins long terme. De quoi peut-être tempérer un peu les propos alarmiste de la CNDT, déplorant dans un rapport de mars 2018 « une démocratie participative sans ambition dans les quartiers prioritaires »⁷.

Cela reste néanmoins une des interrogations, voire des limites, de la démarche : si les stagiaires manifestent une réelle dynamique de mobilisation au cours du stage, qu'en est-il à plus long terme ? Comment ne pas souffrir d'un essoufflement lors du retour au terrain et devant la complexité inhérente à toute démarche participative ? Comment ne pas revenir à l'isolement, face à des « collègues » parfois moins disponibles ou motivés ? Jusqu'où les stagiaires présents, capables de dégager une semaine de disponibilité, sont-ils représentatifs de leur collectif et en capacité d'avoir un effet d'entraînement local ? Comment ne pas se décourager face au temps du projet et de la

LA FORMATION PEUT INDUIRE UN CHANGEMENT DE REGARD

décision politique, et ceci malgré le lien proposé par l'École plusieurs mois après la session et une évaluation prévue à 6 mois ?

Les « conseils citoyens » souffrent d'un manque de moyens, et de conditions d'exercice local souvent insatisfaisantes, avec une place et une légitimité fragiles. Les apports et les limites de la formation sont autant de questions pour les pouvoirs publics et les élus locaux, afin de ne pas perdre les bénéfices des dynamiques impulsées et de capitaliser sur les acquis concrets d'une démarche impliquant d'importants moyens. La place accordée dans la durée aux conseillers citoyens est le reflet de la gouvernance partagée d'un projet ANRU, dans lequel l'État prescripteur se heurte encore à l'engagement timide des élus locaux sur la question. ■

1. « Quartiers prioritaires : le parlement a adopté le projet de loi sur la ville », *Le Monde*, 13 février 2014.
2. *Journal officiel de la République française* du 10 mars 1977.
3. « Pour une réforme radicale de la politique de la ville », BACQUÉ Marie-Hélène, MECHMACHE Mohamed, 10 juillet 2013.
4. Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine 2003.
5. Pour de nombreux auteurs (BACQUÉ Marie-Hélène, GAUTHIER Mario, NOYER Jacques et RAOUL Bruno – 2008 –, ESTEIN Renaud – 2012 –, BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, MEDINA Lucile – 2018), l'association des habitants s'apparente à des instruments de « mise en acceptation » visant à obtenir le consentement des habitants ou à « une politique qui prétend améliorer leur situation, mais qui a été définie sans eux et qu'ils risqueraient de percevoir [...] comme tournée contre eux ».
6. 450 des 1 500 quartiers en politique de la ville font partie du programme national de rénovation urbaine et peuvent bénéficier d'un accompagnement.
7. « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens », CASILLO Ilaria et ROUSSEAU Daniel, mars 2018, 116 p. Ce rapport, remis au ministre de la Ville, souligne « les témoignages élogieux des conseillers citoyens suite à leur formation à l'École du Renouvellement Urbain », tout en indiquant naturellement que « la formation ne suffit pas pour être acteur du contrat de ville ».

INTERVIEW

« UN PROJET EST TOUJOURS LE FRUIT D'UN TRAVAIL COLLABORATIF »



Chantal Talland,
directrice de l'École du Renouveau Urbain
PHOTO : ANTHONY VOISIN

L'École du Renouveau Urbain a joué un rôle pilote dans la formation des « conseils citoyens ». Pourquoi cet engagement ?

Chantal Talland Faire participer les habitants aux projets est une idée qui a germé dès 2010. Trois personnalités, Béatrix Mora (pour l'Union Sociale pour l'Habitat), Aminata Koné (militante de la Confédération Syndicale des Familles) et François Ohl (expert en démocratie participative), très impliquées dans le développement des quartiers et la participation des habitants, sont à l'origine de ce projet de formation. En 2010, c'est cette alchimie qui a fonctionné, avec l'implication de représentants des différentes institutions, USH, ANRU et CGET. En 2014, la loi Lamy nous a permis d'aller plus loin. La confiance acquise précédemment auprès du ministère et du CGET nous a permis de créer cette formation auprès des « conseils citoyens ». Je me dois également de préciser que cela n'aurait pas été possible sans tous les enseignants qui animent et font vivre la formation. Cette formation est la concrétisation d'une idée que nous défendons depuis longtemps à l'École du Renouveau Urbain. La ville ne peut pas se faire ni se renouveler, sans ceux qui la vivent et qui la façonnent : les habitants.

L'École revendique des partis-pris pédagogiques forts, comme celui de mettre les citoyens « à distance » de leur territoire. Quels sont-ils ?

Ch. T. Cette formation est construite sur quelques principes : le respect, la reconnaissance de la valeur d'usage des habitants, mais aussi sur un objectif de mise en partage des connaissances et du langage technique, trop souvent réservés aux professionnels. Si la formation a pour objet de modifier les rôles de chacun (celui qui décide, celui qui met en œuvre le projet, celui qui vit le projet), nous soutenons que tout ce qui concourt à une meilleure connaissance du projet, de sa gouvernance à sa mise en œuvre, est un gage de qualité pour le projet lui-même. Nous devons

tous apprendre à partager et à dialoguer. Un projet n'est jamais le fruit d'une femme, d'un homme, il est toujours le fruit d'un travail collectif, voire collaboratif. Les habitants doivent être les acteurs de cette collaboration. C'est sur ces principes que se sont construites les formations. Non pas pour endiguer, freiner le « pouvoir d'agir des habitants », mais, au contraire, pour que soit reconnue et prenne place dans les projets la plus-value de leur maîtrise d'usage. Sortir des idées reçues, apprendre à voir ce que l'on ne voit pas, ou ce que l'on ne veut plus voir, vaut autant pour les professionnels que pour les habitants. Les formations sont les lieux exemplaires pour construire du commun. Dans les formations, ce commun est riche des expériences des habitants des quartiers.

Quels sont, selon vous, les principaux enseignements de la démarche, et quels enjeux d'avenir cela fait-il émerger ?

Ch. T. La crise sanitaire récente a encore démontré tout ce que nous avons à apprendre dans les modes d'habiter et de résister des habitants. Les actes de résilience qui ont eu lieu dans de nombreux quartiers sont radicalement différents des images stéréotypées trop souvent véhiculées sur les quartiers. Les formations des « conseils citoyens » sont à l'image de cette résilience. Des habitants engagés, qui ont des projets sur leurs quartiers, des habitants qui, loin d'être résignés, ont envie de changement et ne se satisfont pas des nombreuses formes de relégation. Ce que revendiquent les « conseils citoyens », c'est de vivre mieux dans leur quartier – reprenant à leur compte le titre 1 de la loi de 2003 sur la rénovation urbaine. Cette formation doit donner une expression concrète à ces demandes dans la transformation de leur quartier, pour eux et avec eux. ■

Propos recueillis par
Anne-Catherine Le Doeuff

EMBARQUER LES **HABITANTS** POUR VALORISER LES TERRITOIRES

Une nouvelle forme de tourisme émerge. En quête de sens, il fait de la rencontre une composante à part entière du voyage. Les initiatives d'habitants souhaitant partager leur histoire, leurs connaissances et leurs passions ont inspiré les territoires dans leur stratégie de valorisation.

Hélène Sallet-Lavorel, directrice du comité départemental du tourisme du Val-de-Marne,
Marion Tillet et Vincent Gollain, L'Institut Paris Region

Qu'ils soient « *Greeters* », « ambassadeurs » ou simples bénévoles souhaitant faire découvrir leur quartier, les habitants sont au cœur de nouvelles stratégies de valorisation des territoires, faites de rencontres, de balades et de partages, loin des canons du tourisme de masse. Le phénomène, encore confidentiel, prend de l'ampleur chaque année dans le monde, y compris en Île-de-France.

ACCUEILLIR PLUTÔT QUE MONTRER : LE MOUVEMENT DES GREETERS

Impulsée en 1992 par une new-yorkaise amoureuse de sa ville, Lynn Brooks, l'initiative des *Greeters* repose sur une idée simple : montrer aux visiteurs un autre New York¹, celui de ses habitants, qui choisissent de faire découvrir leur ville ou leur quartier en partageant leur manière de le vivre. Elle révèle le besoin de voyager autrement et l'attachement des habitants, impliqués à valoriser leur environnement. Ainsi est né le mouvement « *Big Apple Greeters* », regroupant les premiers habitants « accueillants » de New York. Pour eux il s'agit de partager leurs connaissances du territoire, pour les visiteurs, de fuir le

tourisme de masse, à la recherche de moments plus authentiques et de balades confidentielles. La rencontre avec l'habitant devient une composante essentielle du voyage.

D'autres villes et territoires ont rapidement compris l'opportunité que pouvait représenter cette nouvelle approche, propice à favoriser leur attractivité et leur rayonnement, mais aussi à renforcer l'estime des habitants et renverser des hiérarchies culturelles implicites qui condamnent certains quartiers, communes ou départements. Devenu phénomène mondial, les *Greeters* sont apparus via l'organisation de « balades urbaines », créées et guidées par les habitants. Fédérée en réseau international, l'*International Greeter Association (IGA)* comptait, en 2018, plus de 3 600 *Greeters*, proposant 16 600 balades dans 31 pays².

Le mouvement des *Greeters* suscite un engouement certain en France, qui comptait dès 2011 l'offre la plus importante au monde. Un réseau national « *France Greeters* », rassemblant 1 500 bénévoles répartis dans plus de 100 villes ou régions³, se structure. Il soutient la mise en place de nouvelles organisations⁴ et la pérennité de



Issu d'une tradition muraliste ancienne, le Street Art fait partie du quotidien des Vitriots.

celles qui existent. Pour cela, l'association déploie des outils numériques « clé en main » facilitant la création de sites web et la gestion des balades. Cette « labellisation » garantit au visiteur l'intégrité de la démarche et le respect des valeurs Greeters. L'offre proposée est gratuite et repose exclusivement sur la volonté d'habitants bénévoles et leur désir d'échanges. Expert de son territoire, le Greeter propose une balade empreinte de son histoire et de son expérience. Plus qu'une visite, il s'agit d'une rencontre entre un habitant passionné et un visiteur en quête d'authenticité. Être Greeter, c'est aussi répondre à des aspirations individuelles multiples, telles que se sentir utile, ou encore pouvoir parler une langue étrangère, parfois maternelle, partager une passion... La balade est parfois enrichie d'un partage de pratiques créatives ou artisanales : à Épernay, une viticultrice propose une balade dans son village et ses vignes, ce qui lui permet de partager la passion de son métier et les méthodes de fabrication de son vin⁵.

La rencontre peut aussi avoir lieu entre « locaux » : à Marseille, Nadia propose aux habitants de sa ville de partager sa manière d'y vivre en tant que passionnée de gastronomie,

leur livrant ses « bons plans » insolites et ses « bonnes adresses ».

Actifs, retraités ou étudiants, il existe un fort turnover chez les Greeters, en particulier chez les jeunes, parfois plus attirés par des solutions alternatives, que proposent notamment des structures commerciales comme Tripadvisor ou Airbnb. La monétarisation des balades (de 100 à 150 €) par ces plateformes rassure le visiteur en créant une exigence de qualité, renforcée par la possibilité de poster des « avis ». Mais, alors que ces plateformes « vendent » une visite, les Greeters défendent le caractère non marchand de leur modèle et le principe selon lequel « une véritable rencontre humaine n'a pas de prix ».

France Greeters accompagne des groupes d'individus pour créer une antenne locale, mais conseille également les acteurs institutionnels qui, soucieux d'intégrer les habitants à leur stratégie touristique, lancent des appels à candidature pour constituer leur antenne. Aujourd'hui, 44 réseaux sur les 60 existants sont des structures touristiques institutionnelles, à l'image de « Destination Limoges » (Office de tourisme intercommunal) ou « Tourisme Landes » (Comité

départemental du tourisme). Des agents touristiques assurent l'animation du réseau, en organisant par exemple des « Journées Greeters » pour les informer de l'actualité territoriale (festivités et événements locaux). L'institutionnalisation des Greeters pourrait être une des réponses aux grands enjeux touristiques actuels, en favorisant la qualité de la visite plutôt que la quantité de visiteurs, souvent source de nuisances aujourd'hui bien identifiées (sur-tourisme, pollution, déchets, érosion de la biodiversité...).

BÂTIR UN NOUVEAU RÉCIT POUR UNE BANLIEUE POPULAIRE: L'EXEMPLE DU VAL-DE-MARNE

En Île-de-France, le Val-de-Marne a aussi choisi de s'appuyer sur ses habitants pour faire découvrir le territoire autrement. Face aux représentations parfois négatives de la banlieue parisienne, le Comité départemental du tourisme (CDT) encourage des initiatives, individuelles ou collectives, pour révéler les subtilités de ce département populaire. Le CDT s'adresse à des publics variés, y compris aux habitants eux-mêmes, en développant des visites et des balades avec les acteurs du patrimoine, de la culture, du sport, les collectifs d'artistes ou les associations d'habitants.

Trois exemples illustrent cette approche. Tout d'abord, porté par l'envie de toucher le public international, le CDT s'est rapproché des Greeters de Paris, et a obtenu qu'ils élargissent la destination « capitale » au-delà du périphérique, en proposant des visites du Val-de-Marne au même titre que les visites intramuros. Si la mobilisation de bénévoles s'avère parfois difficile, cette première expérience a conforté le CDT dans sa volonté de promouvoir des visites avec des habitants.

Le deuxième exemple est celui des « jeunes guides en banlieue », menée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du 94, entre 2007 et 2014, en partenariat avec les villes de Maisons-Alfort, Fontenay-sous-Bois, Champigny et L'Haÿ-les-Roses, ainsi que les missions locales. Ce projet proposait à des jeunes de cités de devenir guide de leur quartier. Ils se sont vus offrir une formation rémunérée sur l'urbanisme,

l'histoire de leur cité, la prise de parole et l'accueil de public. Ils ont ensuite construit des parcours sur l'évolution urbaine et architecturale de leur quartier, fondés sur leur propre histoire, leurs anecdotes ou la rencontre avec des habitants aux itinéraires singuliers. Ces balades, d'abord organisées avec des scolaires, ont été proposées au grand public par le CDT. Au-delà de la rémunération, l'expérience a contribué à une certaine fierté pour ces jeunes guides : celle de découvrir que leur territoire et leur histoire pouvaient être dignes d'intérêt.

Enfin, l'initiative des « Passeurs de culture », lancée en 2017, vise à valoriser l'identité cosmopolite du Val-de-Marne, terre d'accueil de populations venues du monde entier, du fait d'un exil politique ou d'une migration économique. L'objectif est de créer des parcours urbains qui s'appuient sur la mémoire des habitants, pour travailler à changer le regard sur l'autre. En partenariat avec le musée de l'Histoire de l'immigration, l'université Paris-Descartes, le conseil départemental et l'Inalco, et grâce à la mobilisation de l'association Bastina, le CDT a recruté 12 personnes volontaires issues de l'immigration en provenance d'Algérie, d'Angola, du Congo, de Guinée, d'Égypte, d'Italie, du Portugal... Pour les aider à bâtir les parcours, il leur a été proposé de suivre certains cours du Master d'anthropologie à Paris-Descartes et de les élaborer en binôme avec les étudiants. Les Passeurs de culture ont emmené les étudiants dans leurs villes, à la rencontre des habitants venus du monde entier. Ensemble, ils ont imaginé des balades s'appuyant sur les récits de ces derniers, en les enrichissant de leur propre histoire. Trois balades ont été créées : « Histoires d'exil » à Fontenay-sous-Bois, « Rive gauche-Rive droite » à Choisy-le-Roi, et « L'exil au féminin » à Ivry-sur-Seine.

Qu'elles profitent aux touristes, aux habitants, ou le plus souvent aux deux, ces visites innovantes contribuent à gommer les frontières symboliques qui isolent parfois les banlieues populaires et à les réinscrire dans les lieux dignes d'intérêt. Elles viennent renverser des hiérarchies culturelles implicites et contribuent à rendre une fierté aux habitants de ces territoires.

DES CITOYENS AMBASSADEURS POUR PROMOUVOIR LES TERRITOIRES

Pour améliorer leur image de marque et développer leur attractivité, certains territoires cherchent, eux, à renouveler leurs approches en s'inspirant des méthodes des entreprises. Conscientes de la méfiance croissante des consommateurs vis-à-vis de la publicité, celles-ci s'appuient de plus en plus sur des ambassadeurs de marque pour promouvoir leurs produits ou services : acteurs, chercheurs, écrivains, mannequins, mais aussi blogueurs, Instagrammeurs, Youtubeurs....

Nées à l'étranger, dans des villes comme Amsterdam ou Hambourg, ces politiques se développent en France au sein de territoires de toutes tailles, du village de l'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse) à la région Bretagne.

L'ambassadeur territorial est une personne qui se sent chargée d'une mission de représentation de son territoire vis-à-vis de l'extérieur, que ce soit lorsqu'elle se déplace ou lorsqu'elle accueille des visiteurs⁶. Quelques caractéristiques définissent son profil-type : c'est une personne influente qui, lorsqu'elle prend la parole sur Internet, suscite des réactions de sa famille, ses amis ou son réseau professionnel. C'est un créateur de contenus (textes, photos, vidéos, etc.) sur la dynamique du territoire. C'est une personne qui n'appartient pas à l'institution et n'est pas rémunérée pour son implication. Elle participe au rayonnement du territoire en s'y impliquant, directement ou indirectement, et contribue ainsi à attirer de nouveaux projets d'investissement, des visiteurs, des talents, ou à faire connaître les savoir-faire et produits locaux. Qu'il y habite ou pas, c'est un passionné du territoire, fortement engagé dans sa promotion à travers ses actions personnelles, associatives ou professionnelles.

La création de réseaux d'ambassadeurs territoriaux, souvent en lien avec une stratégie de marque territoriale⁷, vise à rassembler, au côté des professionnels, des citoyens et des acteurs socio-économiques. On peut citer, par exemple, la démarche de marketing territorial de Tours et sa région, *Tours Loire Valley*, qui présente ainsi

son club d'ambassadeurs : « Une communauté active de femmes et d'hommes qui se mobilisent pour révéler les talents, impulser de nouvelles idées et de nouveaux projets au service de l'attractivité de Tours et de la Touraine. ». Ou celle de Lyon, *OnlyLyon*, lancée en 2007 et qui, avec plus de 26 000 ambassadeurs en juillet 2020, s'est donnée les moyens de faire rayonner Lyon à l'international, avec trois missions confiées aux ambassadeurs : promouvoir Lyon, détecter une opportunité de développement et contribuer au développement du réseau des ambassadeurs. Ou encore celle de la ville d'Albi, qui compte plus de 1 000 ambassadeurs, dont des personnalités internationales, qualifiées « d'ambassadeurs d'honneur ».

On perçoit le rôle décisif que peuvent jouer les ambassadeurs, en apportant un témoignage, jugé crédible, sur les attraits d'un territoire. Leur mode d'action – la prise de parole, publique ou sur Internet – est considéré par les professionnels du marketing comme un outil très efficace. Désormais, les avis d'amis, de connaissances ou même d'inconnus postés sur Internet auront un impact plus fort qu'une publicité institutionnelle.

Mettre les habitants au cœur des stratégies de valorisation territoriales, qu'elles soient touristiques ou économiques, en accompagnant les initiatives locales et en valorisant les talents, c'est donner toute sa place à la rencontre, à la compréhension et au partage de valeurs, c'est aussi reconnaître la diversité de notre culture. Pour l'action publique, l'enjeu est de pérenniser ces démarches, sans les dévoyer. ■

1. L'Institut, dès 2003, valorise cette démarche new-yorkaise dans une étude dédiée au tourisme participatif.
2. <https://internationalgreeter.org/fr>
3. <https://greeters.fr/documents-presse-medias/>
4. Associations d'habitants, offices de tourisme, agences de développement touristique, communes, départements ou régions.
5. <https://youtu.be/gNE78D2QsRc>
6. Vincent GOLLAIN, « Le marketing territorial. Méthode, techniques et bonnes pratiques », Territorial Éditions, février 2017, 244 p., et www.marketing-territorial.org
7. Charles-Édouard HOULLIER-GUIBERT, Graziella LUISI, Thérèse ALBERTINI et Delphine BERENI, « La mobilisation des ambassadeurs dans le management d'une marque territoriale (MT) : approche exhaustive », *Revue de Marketing territorial*, n° 1, été 2018.



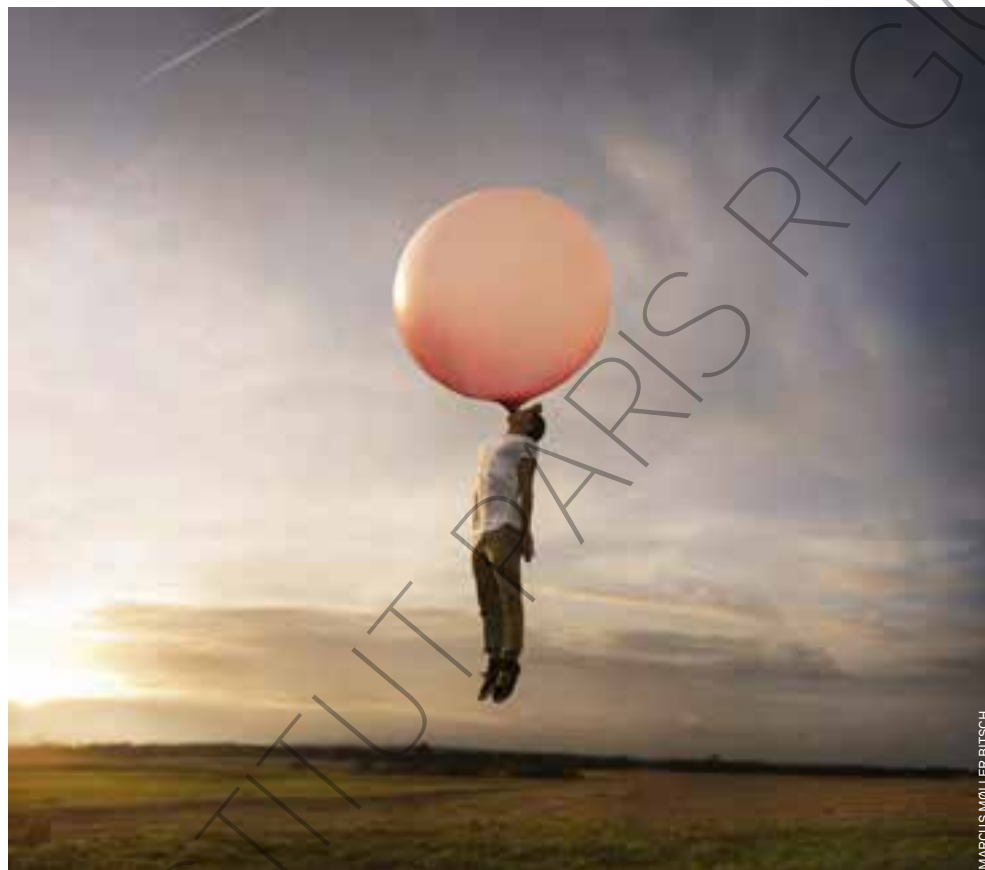
UN FOISONNEMENT PORTEUR D'AVENIR

Martin Omhovère, directeur du département Habitat et Société

Au travers de ce nouveau numéro des *Cahiers*, L'Institut Paris Region a souhaité rendre visible les initiatives citoyennes qui animent les territoires d'Île-de-France. Cette édition s'est attachée à nourrir la réflexion collective, en explorant leurs origines et en montrant les chemins d'un dialogue serein et fructueux avec l'action publique.

Plutôt qu'un inventaire, il s'agissait d'améliorer leur connaissance pour, en retour, mieux les faire connaître. Au fil d'une exploration de leurs caractéristiques techniques, de leurs modes d'organisation et d'intervention inédits, dans des champs thématiques aussi variés que connectés aux missions de L'Institut, ces initiatives nous interpellent autant qu'elles nous nourrissent sur la façon d'appréhender les grands défis de notre époque. À l'heure de l'urgence des transitions environnementales et sociales à mener, elles nous offrent des clés pour articuler la verticalité des objectifs ambitieux des politiques publiques avec l'horizontalité, mais aussi la diversité, des situations locales. Les innovations sociales dont elles témoignent, en identifiant des besoins mal satisfaits et en construisant des réponses adaptées grâce à la remise en jeu des populations dans leur capacité à agir, ouvrent de nouveaux horizons collaboratifs, pour un monde qui ferait plus de place au local, à l'altruisme, à la coopération et à l'autonomie. Autant d'ingrédients indispensables pour la résilience de notre société et de nos territoires, ingrédients qui seront au cœur du prochain numéro des *Cahiers*.

Mais gare à la naïveté : cette publication a aussi montré les difficultés émaillant les chemins vers une collaboration fructueuse entre l'action publique et les initiatives citoyennes. Pour que ce dialogue émerge sans s'enfermer dans des impasses ou des conflits stériles, les parties doivent pouvoir disposer d'un socle commun, propice à des échanges sereins, et favorable au dépassement des obstacles, pour renforcer la pertinence des actions et des projets. C'est ce que nous nous efforçons de faire lorsque nous accompagnons techniquement les multiples appels à projets ou à manifestation d'intérêt qui imaginent de nouveaux compagnonnages sur le chemin de la sobriété et de la résilience. Cet enseignement engage encore davantage L'Institut dans la contribution qu'il peut apporter à l'édification de ce cadre commun. Aussi s'agit-il d'améliorer la diffusion de nos connaissances à destination des associations et collectifs citoyens porteurs d'initiatives, tout comme d'enrichir nos analyses par leurs expériences.



Pour honorer pleinement les promesses dont elles sont porteuses et éviter leur éparpillement, leur isolement, voire leur égarement, les initiatives citoyennes doivent aussi être mieux articulées entre elles, aux échelles locale, territoriale et régionale. Au travers de ses missions de suivi et d'évaluation, L'Institut pourra apprécier dans quelle mesure les initiatives encouragées et soutenues par nos partenaires contribuent bien conjointement à l'atteinte des objectifs fixés par les documents-cadres territoriaux et régionaux, et dans quelle mesure elles bénéficient bien équitablement à tous les habitants et à tous les territoires. Nous pourrions ainsi aider les acteurs publics à relever le double défi de faire plus de place aux initiatives citoyennes tout en veillant au respect de l'intérêt général dans le cadre des mandats confiés par les électeurs. C'est dans cette rencontre que seront les mieux garanties la cohésion socio-territoriale et la réussite des grandes transitions engagées. ■

QUATRE VIDÉOS, POUR EN SAVOIR PLUS TOUT DE SUITE

AUX ACTES CITOYENS! DES INITIATIVES EN IMAGES

Nous avons souhaité illustrer la force des liens et la variété des initiatives à travers quatre documentaires. Entre un café associatif, des vélos triporteurs, des ruchers partagés et un jardin éco-poétique, a priori rien de commun, si ce n'est le besoin d'agir collectivement et près de chez soi, animés par la conscience ou l'intuition que notre avenir dépend de notre capacité à faire ensemble, à s'entraider et à coopérer. En mutualisant les savoir-faire, en s'ouvrant aux autres, en créant des lieux partagés, en renouvelant notre rapport à la nature... ces citoyens font de leur investissement un geste politique, harmonisant leurs valeurs et leurs actes.

LE JARDIN ÉCO-POÉTIQUE DU 16 BIS (SAINT-OUEN-SUR-SEINE - SEINE-SAINT-DENIS)

Marier la poésie et l'écologie

Le jardin éco-poétique est une oasis urbaine qui favorise un renouvellement intellectuel et émotionnel de notre interaction avec la nature, en mariant la poésie et l'écologie.



Pour voir la vidéo, <https://youtu.be/nKAYP50pzbs>

BIOCYCLE (PARIS)

Lutter contre le gaspillage et la grande exclusion en recréant du lien à l'échelle locale

Bicycle assure la collecte en triporteur des invendus alimentaires donnés par des professionnels de l'alimentation, pour les redistribuer et les revaloriser.



Pour voir la vidéo, <https://youtu.be/vjPAZV3TPrk>

LE P'TIT CERNY (CERNY - ESSONNE)

Quand le lieu produit du lien

Faire renaître un café avec et pour les habitants, au profit de la sociabilité de proximité ; dynamiser le lien social pour produire une richesse, considérant la convivialité comme un terreau fertile à toutes formes d'engagements au service du bien commun.



Pour voir la vidéo, <https://youtu.be/IT0o7peNzPE>

LES ABEILLES DE L'YVETTE (GIF-SUR-YVETTE - ESSONNE)

Apprendre ensemble

L'initiative « ruchers citoyens », lauréate du budget participatif écologique et solidaire de la Région Île-de-France, a pris corps fin 2019 autour d'une vingtaine de personnes, venues d'horizons divers, attirées par l'apiculture de loisir et réunies dans l'association « Les abeilles de l'Yvette » (LADY).



Pour voir la vidéo, <https://youtu.be/L8M7WJb5ULc>

AUX ACTES CITOYENS !

QUAND LES INITIATIVES CITOYENNES BOUSCULENT L'ACTION PUBLIQUE

Qu'y a-t-il de commun entre des bénévoles d'associations caritatives, des citoyens qui organisent des repas de quartier, végétalisent collectivement leur pied d'immeuble ou adhèrent à des systèmes d'échanges locaux ? Et qu'est-ce qui relie des associations qui se mobilisent pour promouvoir des solutions alternatives sur les enjeux de sécurité, d'énergie, d'alimentation ou de partage de la voirie, des collectifs qui créent des tiers lieux productifs, s'engagent dans des projets d'habitat participatif, et des mouvements de contestation des grands projets urbains qui installent un rapport de force avec l'action publique ?

L'implication des citoyens dans la vie locale ou dans des actions collectives n'a jamais été aussi forte. Leurs envies d'agir, de se mobiliser s'étoffent, se transforment, se diversifient. À la fois en quête d'autonomie et d'efficacité face aux crises sociales ou écologiques, les expériences citoyennes portent en germe une réelle capacité d'innovation sociale. Exprimant une forme d'impatience, elles viennent interroger l'action publique, la bousculer dans ses manières de faire, de décider.

En Île-de-France, qu'elles touchent à la définition de l'espace ou s'attaquent à de grands enjeux, elles croisent les missions de L'Institut Paris Région qui, à travers ce *Cahier*, a souhaité éclairer leur paysage et les voies d'un dialogue constructif entre ces citoyens en actes et l'action publique territoriale.

18,50 €

N° 178 • JUIN 2021

ISSN 2778-892X

ISBN 978 2 7371 2223 1



9 782737 122231

L'INSTITUT
PARIS
RÉGION